République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Office National de la Statistique

PROFIL DE LA PAUVRETE EN MAURITANIE – 2008

Avant-propos	3
Résumé analytique	5
Sigles et abréviations	11
Liste des encadrés	12
Présentation générale du pays	13
Chapitre I : Aperçu méthodologique	
1.1 Méthodologie générale	
1.2 Organisation générale de l'enquête	
1.3 Difficultés rencontrées et qualité des données	
Chapitre II : Ampleur et principales caractéristiques de la pauvreté en Mauritanie	
2.1 La pauvreté monétaire	
2.1.1 Approche méthodologique de la mesure de la pauvreté monétaire	
2.1.1 Approche methodologique de la mesure de la pauvrete monetaire	
2.1.3 Disparités spatiales de la pauvreté	
2.1.4 Pauvreté selon le GSE du CM	
2.1.5 Extrême pauvreté	
2.1.6 Pauvreté relative	
2.2 Niveau et structure des dépenses des ménages	
2.3 Dynamique et évolution de la pauvreté monétaire 2004-2008	
2.3.1 Evolution de la pauvreté selon le milieu de résidence	
2.3.2 Evolution de la pauvreté selon les wilayas	40
2.3.3 Evolution de la pauvreté selon les GSE 2004-2008	
2.4 Analyse de l'inégalité	
2.4.1 La comparaison des quintiles et déciles extrêmes	44
2.4.2 Courbe de Lorenz et Indice de Gini	46
2.5 Pauvreté non monétaire	48
2.5.1 Evolution de la situation économique générale de la communauté	48
2.5.2 Evolution de la situation économique des ménages	
2.5.3 Satisfaction des besoins alimentaires	50
2.5.4 Perception de la pauvreté	50
2.5.5 Prise de décision importante au sein du ménage	52
Chapitre III. Caractéristiques sociodémographiques	53
de la population et des ménages	53
3.1 Structure et composition de la population et des ménages	54
3.1.1 Structure des ménages et de la population	54
3.1.2 Typologie sociodémographique des ménages	
3.1.3 Evolution des principales caractéristiques sociodémographiques de la population de la	pulation et
dos mónagos	5.8

3.2 Scolarisation et alphabétisation	60
3.2.1 Taux Brut de Scolarisation / TBS (Niveau Primaire)	60
3.2.2 Taux Brut de Scolarisation (au niveau du secondaire)	
3.2.3 Abandon et Redoublement à l'école	
3.2.4 Satisfaction de l'école	
3.2.5 Taux d'alphabétisation	
3.2.6 Dépense de l'éducation	
3.2.7 Structure des dépenses sur l'éducation selon le statut de pauvreté et le quin dépense par tête et milieu de résidence	
3.3 Santé et nutrition	
3.3.1 Morbidité	
3.3.2 Accouchements assistés des femmes de 10-49 ans	
3.3.3 Couverture vaccinale	
3.3.4 Service consulté en cas de maladie	68
3.3.5 Taux de consultation des principaux services de santé en cas de maladie	69
3.3.6 Accessibilité aux services de santé	
3.3.7 Structure des dépenses de santé	
3.3.8 Satisfaction par rapport aux services de santé	
3.3.9 La nutrition	74
Chapitre IV : Caractéristiques socioéconomiques	
de la population et des ménages	<i>77</i>
4.1 Emploi	<i>78</i>
4.1.1. Taux de dépendance	78
4.1.2. Travail des enfants	
4.1.3. Population active et taux d'activité	
4.1.4. La population active occupée et type d'emploi	
4.1.5. Chômage	82
4.2 Avoirs et conditions de vie des ménages	
4.2.1 Logement et caractéristiques du logement	84
4.2.2 Biens durables possédés par les ménages	95
4.2.3 Avoirs en capital agricole des ménages	
4.2.4 Avoirs en capital non agricole des ménages	98
Chapitre V : Accès aux services sociaux de base et aux services communautaires	100
5.1. Disponibilité des services publics	101
5.2. Fonctionnement des services publics	102
5.3. Utilisation des services	102
5.4. Niveau de satisfaction	103
5.5. L'accès aux services sociaux de base selon le temps et la distance	103
Chapitre VI : Analyse des déterminants de la pauvreté	104
Conclusion générale	110
ANNEXES	112
Unité Technique de l'EPCV 2008-2009	113

Avant-propos

L'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages en Mauritanie 2008-2009, cinquième du genre, est une opération nationale de grande envergure qui a été réalisée par l'Office National de la Statistique (ONS). Il s'agit d'une enquête que le Gouvernement a engagée pour permettre une actualisation du second plan d'action du CSLP 2008-2010. Elle fournit une gamme de données et d'indicateurs pertinents et actualisés susceptibles de donner des éclairages nouveaux sur le pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté et de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Sa réalisation est le fruit des efforts intenses d'une équipe technique pluridisciplinaire de l'ONS appuyée par des missions ponctuelles d'une assistance technique internationale en matière de sondage, de scannage et de traitement des données. Cette enquête permet d'avoir pour la première fois depuis vingt ans, des résultats significatifs au niveau de l'ensemble des moughataas du pays ouvrant ainsi l'opportunité à la réalisation de profils régionaux de pauvreté en appui aux politiques de décentralisation, d'aménagement du territoire et de mise en œuvre d'actions ciblées de réduction de la pauvreté.

L'enquête est multisectorielle et prend en compte la saisonnalité dans l'appréhension de différentes variables (consommation, emploi, santé...). La collecte des données s'est ainsi effectuée en six mois suivant deux passages sur toute l'étendue du territoire national, c'est-à-dire dans les 13 wilayas du pays. Elle a été réalisée entièrement sur des ressources propres nationales avec une assistance technique de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) et de la Banque Mondiale.

Le présent rapport a permis de mettre en exergue les résultats définitifs saillants sur les niveaux, tendances et différentiels du phénomène de pauvreté en 2008. Par contre, il n'a pas permis de donner des réponses à des questions posées auxquelles seules des investigations spécifiques complémentaires dans le cadre d'analyses approfondies pourraient répondre. Pour assurer la comparaison des résultats avec l'enquête EPCV 2004, ceux de 2008 ont été calculés sur la base du premier passage.

Son adoption par la commission technique chargée des enquêtes et du visa statistique, affiliée au Conseil National de la Statistique, lors de sa réunion du 05 octobre 2009, constitue la première étape de la diffusion et de la dissémination des résultats de cette importante enquête nationale auprès de l'ensemble des utilisateurs.

La publication des résultats de cette enquête après ceux de l'enquête par grappes à indicateurs multiples réalisée en 2007, ceux de l'enquête nationale de référence sur l'analphabétisme en 2008 et de dix Wilayas en chiffres en 2009, traduit l'ambition de l'ONS d'être un pôle d'excellence de la production statistique, capable de répondre à la demande croissante des décideurs et des différents utilisateurs, en informations socio économiques fiables et actualisées.

L'ambition de l'ONS est en effet, de demeurer conformément aux principes de la statistique (confidentialité, transparence, respects des standards internationaux, ntégrité...), un référentiel scientifique dont la production statistique fait autorité et constitue un « input » précieux favorisant le débat démocratique et le contrôle citoyen de l'action publique.

La diffusion des résultats de la présente enquête sur les conditions de vie des ménages 2008 intervient à un moment déterminant de l'histoire de notre pays, marquée par une volonté réelle du Gouvernement à instaurer les principes de la bonne gouvernance pour l'amélioration de la condition sociale des pauvres et des marginalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté et de la dynamique du développement humain durable exprimée au sein du programme du Président de la République, Monsieur Mohamed OULD ABDEL AZIZ.

L'ONS exprime à cette occasion, toute sa gratitude et ses vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre, à la réalisation de cette enquête notamment AFRISTAT et la Banque Mondiale pour l'assistance technique accordée.

LE DIRECTEUR GENERAL BABA OULD BOUMEISS

- wer,

Résumé analytique

L'édition 2008 de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV), est la cinquième du genre après celles de 1992, 1996, 2000, et 2004. Cette enquête constitue la principale source de données qui permettent d'apprécier le niveau de vie des populations d'une part et d'orienter les décideurs politiques et économiques pour un meilleur pilotage et suivi évaluation des stratégies de développement d'autre part.

La présente enquête, comme celle de 2004, a suivi la méthodologie dite QUIBB (Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base de Bien-être) incluant un volet relatif aux dépenses des ménages et elle a porté sur un échantillon 14 040 ménages. L'enquête a été réalisée par l'ONS (conception, exécution sur le terrain, traitement et analyse) avec un appui technique d'AFRISTAT. Elle offre pour la première fois des résultats représentatifs au niveau de l'ensemble des Moughataas du pays.

Le présent rapport est un profil de pauvreté portant sur les indices de pauvreté et d'inégalité ainsi que les indicateurs sociaux de base.

Pauvreté monétaire

En 2008, 42,0% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 129.600 UM. Au regard de la situation de 2004, la pauvreté monétaire a reculé de 4,7 points, passant de 46,7% à 42,0%; soit une baisse d'environ 1,2 point par an. Comme en 2004, la pauvreté demeure toujours un phénomène rural. En effet, le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en milieu rural est de 59,4% contre 20,8% en milieu urbain.

L'analyse de la pauvreté par wilaya selon l'incidence, permet de les classer en quatre groupes principaux :

- Le groupe des wilayas les plus pauvres où 60% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté : Tagant, Gorgol, Brakna. Ce groupe abrite à lui seul 33.5% des pauvres du pays.
- Le groupe des wilayas où le taux est compris entre 55% et 60% : Hodh El Charghi, Adrar, Guidimagha et Assaba avec 36,8%, des pauvres du pays.
- Le groupe de wilayas où l'incidence de pauvreté est comprise entre 30% et 50% : Hodh El Gharbi, Trarza et Inchiri avec 16,8% des pauvres du pays.
- Et le groupe de wilayas où l'incidence est inférieure à 20% : Dakhlet-Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Nouakchott qui n'abritent que 12,9% des pauvres du pays.

L'extrême pauvreté

L'analyse des résultats révèle que 25,9% de la population du pays vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé en 2008 à 96 400 UM. Par rapport à 2004, un recul de 3 points a été observé car ce taux était de 28,8%. Cependant, il existe une disparité entre le milieu de résidence : 40,8% en milieu rural, contre 7,7% en milieu urbain. Les moughataas les plus touchées par l'extrême pauvreté sont Monguel (71,2%), Moudjéria (65,3%), M'Bagne (61%), Barkéwol (60,4%) et M'Bout (59,9%).

♣ Niveau et structure des dépenses des ménages

La dépense totale moyenne par ménage en 2008 s'élève au niveau national à 1.079.982 UM par an. Le milieu de résidence est un facteur déterminant du niveau de cette dépense. En effet, la dépense annuelle totale moyenne des ménages est de 1.560.305 UM en milieu urbain contre 723.266 UM pour le milieu rural. Ces niveaux de dépenses s'écartent largement de ceux de 2004 où cette moyenne était de 1.003.639 UM pour le milieu urbain et de 590.229 UM pour le milieu rural. Cette dépense varie de 663.314 UM au Tagant à plus de 1.857.000 Ouguiyas à Dakhlet-Nouadhibou.

La part de la dépense alimentaire (y compris l'autoconsommation) a augmenté entre 2004 et 2008, passant de 51,9% à 57,8%; par contre, les parts des dépenses allouées aux deux secteurs sociaux, l'éducation et la santé, ont chuté en 2008 par rapport à 2004.

Inégalité.

Les 20% les plus pauvres de la population (premier quintile) se partagent seulement 6,3% tandis que les 20% les plus riches (cinquième quintile) se partagent 44,2% de la dépense totale des ménages. L'analyse de l'inégalité permet de constater une légère réduction de l'inégalité au niveau national en 2008 par rapport à 2004. Cette réduction qui semble être plus nette au niveau des tranches intermédiaires de niveau de vie est compensée par une aggravation du phénomène enregistré dans les tranches extrêmes. L'indice de Gini qui évalue cette tendance a diminué légèrement passant de 39% en 2004 à 38% en 2008.

Indicateurs sociaux

Education

Persistance des disparités régionales et socio-économiques de la scolarisation brute

Le taux brut de scolarisation au niveau de **l'enseignement fondamental** obtenu par l'enquête est de 90.9 % contre 76.6 % en 2004 enregistrant une amélioration de 14,3 points sur la période. Ce taux cache des disparités importantes tant entre les wilayas du pays (67.7 % en Assaba, 122% au Tiris-Zemmour) qu'entre les milieux de résidence (79.6 % en milieu rural et 108.5 % en milieu urbain). Il croit avec le quintile de la dépense par tête variant entre 72.4 % pour les plus pauvres (1er quintile) à 106.6% pour les plus riches (5ème quintile). On constate donc d'importantes disparités de la scolarisation suivant le niveau de vie, la wilaya et le milieu de résidence des populations.

Au niveau de **l'enseignement secondaire** le TBS est demeuré pratiquement stable au cours des quatre dernières années passant de 29.6 % en 2004 à 30.5% en 2008. Il est légèrement plus élevé chez les garçons (32.7 %) que chez les filles (28.4 %). Ce résultat témoigne de la persistance de l'importante déperdition scolaire qui existerait entre le cycle d'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire dans le pays. On constate également une disparité très variable de la scolarisation au secondaire suivant le milieu de résidence. En effet, le TBS est de 53.5 % en milieu urbain et seulement de 12.8% en milieu rural.

Au total, par rapport à la scolarisation, des disparités importantes persistent toujours tant au niveau de l'enseignement fondamental que de l'enseignement supérieur. Suivant le niveau de

vie des populations, la wilaya ainsi que le milieu de résidence on note des tendances très différentes de la scolarisation. Ces résultats témoignent des efforts que les autorités publiques doivent consentir pour renforcer non seulement l'accessibilité physique mais aussi l'accessibilité financière de l'école aux enfants du pays.

➤ Amélioration sensible du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus

Les adultes âgés de 15 ans ou plus alphabétisés représentent 61.5 % contre 57.5 % en 2004. Ce taux cache cependant des disparités selon le sexe (70,3% pour le masculin contre 54,4% pour le féminin) et le milieu de résidence (73,3% en milieu urbain contre 50,3% en milieu rural).

Emploi : Les hommes de 15-65 ans ont deux fois plus de chance d'être en activité que les femmes

Le taux d'activité des individus de 15 à 65 ans s'élève à 52,2% contre 59,2% en 2004. Ce taux cache des disparités importantes selon le sexe (74,6% pour la population masculine et seulement 34,4% pour les femmes).

Le niveau global du chômage est estimé en 2008 à 31,2%, légèrement plus faible que celui estimé en 2004 (32,5%). L'analyse du chômage selon l'âge indique que celui-ci est un phénomène qui affecte largement les jeunes. En effet, le chômage décroît avec l'âge et ceci indépendamment du sexe et du milieu de résidence. Le taux de chômage varie très peu entre les milieux de résidence (31,3% et 31,1% respectivement chez les urbains et les ruraux). Ce résultat tend à montrer que ce phénomène n'est pas spécifique à un milieu donné, mais bien une préoccupation générale dans le pays.

Santé

Dans le domaine de la santé, le taux de **morbidité s**'élève en 2008 à 7,8%. Par comparaison à 2004 où ce taux était de 6,4%, on déduit que la morbidité a augmenté.

Par rapport au statut de pauvreté, il existe un paradoxe concernant la morbidité chez les pauvres et chez les non pauvres. En effet les taux de morbidité croissent avec les quintiles de pauvreté, passant de 6,1% pour le premier quintile à 10,1% pour le cinquième quintile. Ce résultat pourrait expliquer par la propension des moins pauvres à déclarer plus souvent leur maladie et à avoir une attitude préventive face à la maladie que les plus pauvres.

Le taux **d'accouchement assisté** s'est amélioré passant de 56,5% en 2004 à 60,2% en 2008. Il varie de 27,4% chez les plus pauvres (premier quintile) à 92,0% pour les plus riches (cinquième quintile).

Le pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois **complètement vaccinés** est de 68,8%, enregistrant ainsi une baisse par rapport à 2004 où ce taux était de 79%. Le taux est légèrement plus élevé chez les garçons (69,3%) que chez les filles (68,3%).

La couverture prénatale a augmenté, passant de 80,2% en 2004 à 87,4% en 2008. Il existe cependant des disparités entre les pauvres (76,6%) et les non pauvres (94,6%).

Concernant **l'accessibilité physique aux services de santé**, des efforts restent à fournir. En effet, les résultats obtenus révèlent que seulement 40,3% de la population accèdent à un centre de santé dans les 30 minutes et 67,3% de la population vivent dans un rayon de 5km par rapport à un établissement de santé (rayon requis selon les normes nationales).

Les résultats enregistrés dans le domaine de **la malnutrition** des enfants de moins de 5 ans montrent que la malnutrition chronique a légèrement diminué, passant de 40,3% en 2004 à 40,1% en 2008. Par contre, la malnutrition aiguë a augmenté passant de 12,2% en 2004 à 15,6% en 2008 ; il en est de même pour l'insuffisance pondérale qui est passée de 30,2% à 39,4% au cours de la période.

Logement et caractéristiques du logement

> Types d'habitat

Les principaux types de logement occupés par les ménages en 2008 peuvent être classés en 2 grands groupes : les habitats précaires (Tente, Case/hutte, Baraque et M'bar) occupés globalement par 32,5% des ménages et les habitats de types maisons occupées par les autres (67,5%). En ce qui concerne **le statut d'occupation du logement**, on note une prédominance des ménages propriétaires de leurs logements (74%). Les locataires occupent le second rang et représentent près de 12% en 2008, réalisant ainsi une légère hausse par rapport à l'année 2004. La 3ème position est occupée par les ménages en situation d'appropriation de logement, (Gazra) soit 7,5%.

> Toilettes

En ce qui concerne l'existence de toilettes, les résultats révèlent que 45,7% des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement. Ce taux était de 48% en 2004.

> Eau potable

En matière d'accessibilité à l'eau potable, de grands pas ont été réalisés au cours de ces quatre dernières années, mêmes si des améliorations restent encore à réaliser. En effet, 58,3% des ménages ont accès à l'eau potable en 2008 contre 52% en 2004.

Les puits sans pompe (30%), les revendeurs (24,4%) et des robinets intérieurs (21%) constituent les principales sources d'approvisionnement en eau des populations.

L'analyse de l'accès à l'eau potable par rapport au niveau de vie des ménages montre des écarts importants. En effet, au niveau des ménages les plus pauvres (premier quintile), seuls 30% ont accès à l'eau potable, alors que chez les ménages les plus riches (cinquième quintile), l'accès à l'eau potable se situe à prés de 87%.

> Eclairage

En 2008, le mode d'éclairage le plus utilisé au niveau national est la torche. Il est utilisé par plus de la moitié des ménages (51%). Il est suivi de l'électricité utilisée par 30,6% environ des ménages. Il est à préciser que ces deux modes d'éclairage étaient également dominants en 2004 et représentaient respectivement 51% et 24% des sources d'éclairage utilisées par les ménages. Des disparités existent entre les milieux de résidence : en milieu rural, la torche est

utilisée par 4 ménages sur 5, tandis qu'en milieu urbain c'est l'électricité qui domine (plus de 70%).

Combustibles de cuisson

En matière de **combustible**, l'énergie la plus utilisée pour la cuisson des aliments par les ménages est le gaz butane (37%). Il est suivi du bois ramassé dont se servent près de 33% des ménages. En milieu rural le combustible le plus utilisé est le bois ramassé avec 56,6%, suivi du gaz (18,6%). Par contre en milieu urbain c'est plutôt le gaz (61,6%) qui occupe la première place, suivi du charbon de bois (31%).

Perception de la pauvreté et fonctionnement des services publics

L'enquête s'est aussi intéressée à collecter des données qualitatives relatives à la perception des populations sur la pauvreté. Ces données sont certes subjectives mais renseignent sur la satisfaction des populations et sur le niveau de disponibilité de certains services publics tels que l'éducation, santé, police, justice, etc.).

L'analyse des déterminants de la pauvreté selon les ménages a permis de mettre en évidence dans l'ordre, les principaux facteurs suivants (ces résultats sont exprimés en pourcentage de l'ensemble des ménages) :

- insuffisance de moyens pour se nourrir (59,7%);
- absence de travail (51,3%);
- absence de troupeau (35,3%);
- absence de moyens pour se loger (23,5%);
- absence de terres agricoles possédées (10,4%).

Par rapport aux causes de la pauvreté, les ménages ont exprimé les opinions suivantes :

- insuffisance de moyens pour se nourrir (54,4%);
- absence de travail (51,0%);
- absence de troupeau possédé (39,0%);
- absence de moyens pour se loger (24,7%);
- absence de terre (15,1%);
- pas de moyens pour se soigner (13,1%);
- difficulté à épargner (12,0%);
- incapacité à faire face aux imprévus (11,8%).

En examinant ces principales causes de la pauvreté suivant le statut de pauvreté et le milieu de résidence on constate qu'il est possible de distinguer deux groupes de facteurs. Le premier groupe de facteurs (insuffisance des moyens pour se nourrir, pour se loger et l'absence de travail) illustre une certaine difficulté des conditions de vie surtout dans les milieux urbains. Le second groupe de facteurs concerne les dotations dont disposeraient les ménages pour bien vivre. Il s'agit notamment de l'absence de terre, de troupeau et de l'incapacité de faire face à des imprévus. Cette seconde catégorie de facteurs qui résume la faiblesse des dotations des ménages ainsi que leur vulnérabilité est typique chez les ménages des milieux ruraux.

Suivant le statut de pauvreté, on remarque que pour les ménages pauvres, le phénomène se traduirait de façon plus prépondérante par le manque de nourriture (60,2%), la non possession de troupeau (57%), l'absence de travail (56,6%), l'absence de moyens pour se loger (19,4%) et par la non possession de terres (18,3%). Au contraire, dans les ménages non pauvres, les difficultés rencontrées pour se loger (27,6%) et la difficulté à épargner (12,9%) constituent entres autres des facteurs relativement importants.

L'existence des services publics (dans le village ou le quartier)¹ est jugée satisfaisante au niveau national pour les services prioritaires (eau potable, enseignement fondamental, téléphone et transport public). Par contre, pour les autres services (postes, services bancaires, justices, police, assainissement), le niveau de disponibilité physique est jugé encore peu satisfaisant.

Une proportion non négligeable des ménages considère qu'ils ne sont pas satisfaits de certains services publics disponibles: Electricité (30,7%), Eau potable (22%) et transport public (18,4%). Le coût élevé (pour l'électricité, l'hôpital national et le transport public) et la mauvaise qualité de l'offre de service (pour l'éducation, l'assainissement et l'eau potable), constituent les principales raisons de non satisfaction.

¹ Cette existence ne signifie pas forcément l'accessibilité

Sigles et abréviations

AFRISTAT : Observatoire Economique et Statistique pour l'Afrique Subsaharienne **BIT** : Bureau Internationa du Travail : Bâtiments et Travaux Publics **BTP CM** : Chef de Ménage **CNS** : Conseil National de la Statistique **CTES** : Comité Technique des Enquêtes Statistiques **CSLP** : Cadre Startégique de Lutte contre la Pauvreté DR : District de Recensement **EPCV** : Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages **GSE** : Groupe Socio-économique : Indice Harmonisé des Prix à la Consommation **IHPC** : Ministère de l'Economie et des Finances **MEF MICS** : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples : Objectifs du Millénaire pour le Développement **OMD OMS** : Organisation Mondiale de la Santé **ONU** : Organisation des Nations Unies ONS : Office National de la Satistique **OUA** : Organisation de l'Unité Africaine **QUIBB** : Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien être : Société Nationale Industrielle et Minière **SNIM TBS** : Taux Brut de Scolarisation UM: Unité Monétaire, Ouguiya UTE : Unité Technique de l'Enquête

Liste des encadrés

Encadré 1 : Harmonisation spatiale des différences régionales du coût de la vie

Encadré 2 : Méthodologie d'actualisation du seuil de pauvreté en 2008

Encadré 3 : Typologie des ménages

Encadré 4 : Indice de pauvreté

Encadré 5 : Transfert moyen par tête pour éradiquer la pauvreté

Encadré 6 : Croissance, inégalité et pauvreté

Encadré 7 : Concepts et définitions de la nutrition

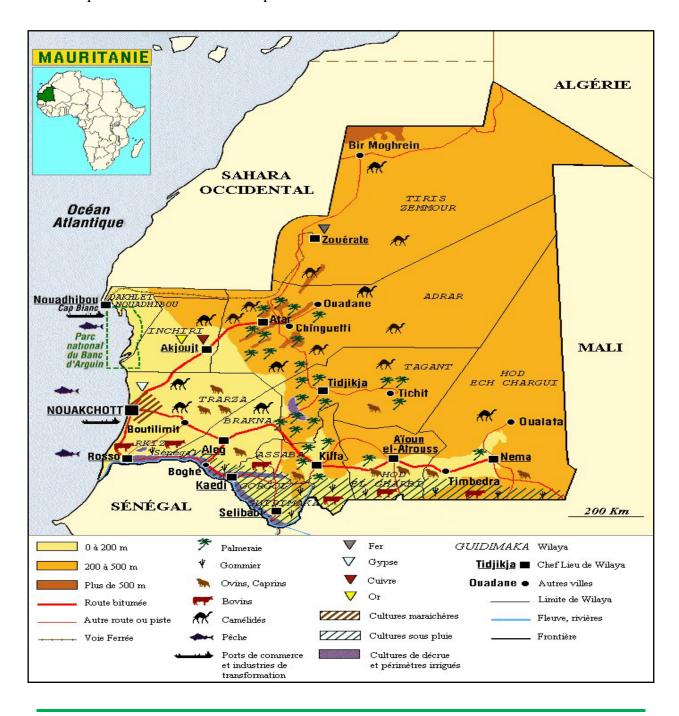
Encadré 8 : Concepts et définitions de l'activité économique

Présentation générale du pays

Situation Géographique

La République Islamique de Mauritanie est située en Afrique de l'ouest entre le 14^{ème} et le 28^{ème} degré de latitude nord et les 4^{ème} et 18^{ème} degré de longitude ouest, avec une superficie de 1.030.000 km² environ.

Elle est limitée au Nord-Ouest par le Sahara Occidental, au Nord-Est par l'Algérie, à l'Est et au Sud-est par le Mali, au Sud Ouest par le fleuve Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Son littoral s'étend sur plus de 700 Kms



Au centre et au Nord du pays, le relief est constitué par les massifs montagneux de l'Assaba, du Tagant et de l'Adrar qui culminent à 400 et 500 mètres. Les parties les plus hautes sont, en général, constituées de roches dures qui forment des falaises abruptes. À l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal, appelée « Chemama », large de 10 à 25 kilomètres, le reste du pays est constitué en grande partie d'alignements dunaires tels ceux de la grande région de sable qui s'étend à l'Est du Tagant et de l'Adrar. Par ailleurs, la Mauritanie ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Sénégal.

Du point de vue climatique, la Mauritanie est caractérisée par un climat généralement chaud et sec, saharien au Nord et sahélien au Sud. Il est doux en bordure de l'Océan Atlantique et connaît quatre mois de saison de pluies (de juin à septembre).

D'autre part, la Mauritanie est entièrement composée de Musulmans ; elle est peuplée d'Arabes, de Peulhs, de Soninkés et de Wolofs.

Organisation Politico administrative

La Mauritanie a accédé à sa souveraineté le 28 novembre 1960. Elle est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à partir du 27 Octobre 1961, membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), membre de la ligue Arabe à partir de 1973, membre de la conférence islamique, de l'organisation des pays non-alignés et de plusieurs autres organisations régionales et sous-régionales africaines et arabes.

Sur le plan administratif, le pays est divisé en 13 wilayas (régions), 53 moughataas (départements) et 216 communes. Chaque wilaya est composée d'une ou de plusieurs moughataas composées chacune d'une ou de plusieurs communes.

La constitution amendée en juin 2006 prévoit, entre autres, les institutions suivantes :

- Un exécutif bicéphale organisé autour du :
 - Président de la République qui est élu pour cinq ans au suffrage universel direct et qui exerce le pouvoir exécutif, préside le conseil des ministres, conduit la politique extérieure de la Nation ainsi que les politiques de défense et de sécurité. Il nomme aussi les membres du gouvernement sur proposition du premier ministre. Le mandat du Président de la République est renouvelable une seule fois.
 - Premier ministre qui est nommé et démis par le président de la République,
- Un parlement bicaméral composé de deux chambres représentatives :
 - L'Assemblée Nationale qui compte 95 députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct :
 - <u>Le Sénat</u> qui compte 56 sénateurs élus pour six ans au suffrage indirect par les conseillers municipaux. Son tiers est renouvelé tous les deux ans.
- ➤ <u>Un Conseil Constitutionnel</u> composé de six (6) membres ayant un mandat de neuf ans non renouvelable. Il veille à la régularité des élections présidentielles et législatives et examine les lois organiques avant leur promulgation.

Les institutions consultatives sont :

- ➤ Un Haut Conseil Islamique composé de cinq (5) membres désignés par le Président de la République. Il est saisi par le Président de la République et donne son avis sur les questions à propos desquelles il a été saisi.
- ➤ Un Conseil Economique et Social, qui donne son avis sur les projets de textes à caractère économique et social qui lui sont soumis par le Président de la République.

Aperçu socioéconomique

La Mauritanie est classée parmi les pays à revenu faible par son Produit Intérieur Brut. L'économie mauritanienne, longtemps dépendante principalement de deux produits d'exportation (fer et poisson) a élargi, depuis 2006, la gamme de ses exportations à de nouveaux produits (or, cuivre et pétrole). L'arrivée aussi de nouveaux opérateurs étrangers dans le secteur des télécommunications a entraîné une modification de la structure de l'économie en fayeur du secteur tertiaire.

Outre les changements au niveau des institutions politiques au cours de la décennie écoulée, des reformes en profondeur visant le renforcement du paysage économique et social ont été engagées. Il s'agit particulièrement de :

- Réformes structurelles et sectorielles visant à assainir le cadre macro-économique et à jeter les bases d'une croissance économique soutenue par le développement de l'initiative privée. Ces mesures ont porté notamment sur les finances publiques, le secteur bancaire, la politique monétaire, etc.
- ➤ Adoption d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- Réforme du système éducatif :
- Réforme de l'État Civil.

Chapitre	I : Aperçu méthodologique	
	- 3	

1.1 Méthodologie générale

❖ Nature de l'enquête

L'enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV-2008) est une enquête qui utilise la technologie dite QUIBB (Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base pour le Bien-être) à la fois sur les indicateurs sociaux et sur les revenus/dépenses des ménages. Elle a été réalisée en deux passages.

Le QUIBB est un « package » conçu pour collecter les principales informations permettant de mesurer l'accès, l'utilisation et la satisfaction des populations par rapport aux principaux services économiques et sociaux. La saisie numérique des données utilisant le logiciel TElEform constitue un des avantages de ce type d'enquête, car elle permet de réduire les erreurs de saisie et d'accélérer le traitement de l'information.

La collecte des données lors du premier passage de l'EPCV-2008 s'est déroulée du 23 mai au 23 août 2008 (soit 3 mois) et a porté sur les volets : « indicateurs sociaux », « dépenses des ménages », « prix » et « communautaire ». Quant à la collecte au second passage, elle a été menée sur la période du 23 novembre 2008 au 5 février 2009 et a porté sur le questionnaire Revenu/dépense des ménages, le questionnaire prix et le volet spécifique de la santé à travers le questionnaire QUIBB pour vérifier quelques indicateurs de santé.

***** Méthode de sondage

Le domaine d'étude choisi dans cette enquête est constitué de chaque Moughataa (département) des 13 wilayas (régions), soit 53 domaines d'étude.

Le critère de stratification retenu pour cette enquête est le milieu de résidence, ce qui a permis de séparer les ménages ruraux, des ménages urbains dans chaque wilaya, les enquêtes socio-économiques auprès des ménages ayant montré que bien souvent les ménages d'un même milieu de résidence se révèlent plus homogènes. Ce critère de stratification n'a pas un objectif de précision locale mais plutôt globale avec, toutefois, des résultats par milieu au niveau national. Il convient de préciser qu'une stratification par Moughataa suivant le milieu de résidence a été prise en compte avec seulement un objectif de précision au niveau global de la Moughataa

Le plan de sondage utilisé est du type à deux degrés. Au premier degré les districts de recensement (DR) sont choisis selon un tirage systématique à probabilités proportionnelles à leur taille en ménages. Au second degré, un nombre constant de ménages est tiré à probabilités égales sans remise.

Quant à la mise en œuvre du tirage des unités secondaires (ménages), il a été réalisé sur le terrain après le dénombrement des DR échantillons effectué au préalable.

La taille de l'échantillon global initialement prévue à 14.040 ménages, s'est finalement établie à 13 705 ménages après la collecte.

1.2 Organisation générale de l'enquête

Collecte et traitement des données

Le personnel de terrain de l'EPCV 2008 a subi initialement une formation sur une période de 15 jours, suivie d'un recyclage de 5 jours après l'enquête pilote. L'enquête proprement dite a débuté le 23 mai 2008.

Les travaux de collecte ont été confiés à 22 équipes constituées chacune d'un contrôleur, de 2 à 4 enquêteurs et d'un chauffeur si besoin est. Il est à souligner que les équipes de collecte sont appuyées par des agents de cartographie afin de faciliter le repérage et la délimitation des Districts de Recensement (DR). Elles sont autonomes et dotées de moyens nécessaires à la réalisation des travaux de collecte (véhicules, carburant, questionnaires, manuels, torches, téléphones etc.). Pour les équipes des grands centres urbains de Nouakchott, Brakna urbain de la zone urbaine de l'Adrar et du Tiris-Zemmour qui ne sont pas dotées de véhicules, des frais de déplacement ont été déboursés au profit de leurs enquêteurs et contrôleurs. Les équipes ont été réparties suivant la charge du travail dans les différentes wilayas. Quant aux moyens de transport destinés à la collecte et à la supervision, il a été procédé à la mobilisation des véhicules de l'ONS, à l'achat ainsi qu'à la location d'autres véhicules.

Un programme de missions de supervision des travaux de terrain préalablement établi a été entièrement exécuté. Ces missions ont pour principaux objectifs de : (i) appréhender l'ensemble des problèmes posés et leur apporter des solutions, (ii) examiner la qualité du travail par la vérification des questionnaires, (iii) contribuer à la sensibilisation des ménages et des autorités sur la nécessité d'appuyer l'opération, (iv) acheminer à Nouakchott les questionnaires dûment remplis, et (v) procéder à la paie des agents de terrain et au ravitaillement en carburant, en supports de collecte, etc.

Il est à souligner qu'une enquête pilote a été réalisée sur le terrain deux semaines avant le démarrage de l'enquête proprement dite et a porté sur un échantillon limité sous les contraintes de coût et de temps. Cette enquête pilote a été nécessaire pour peaufiner davantage les outils techniques et tester la bonne marche du dispositif mis en place. L'exploitation de cette enquête test a permis de procéder à une formation complémentaire (recyclage) du personnel et d'apporter un dernier réglage au dispositif pré établi.

Les traitements informatiques se sont déroulés selon la méthodologie QUIBB qui permet d'apprécier la qualité des données et de réduire les taux d'erreurs. Le nettoyage des fichiers est réalisé grâce aux logiciels Access et SPSS.

L'analyse des résultats réalisée à travers la méthode QUIBB a permis d'élaborer un premier rapport descriptif préliminaire sur les indicateurs sociaux après l'apurement effectif des fichiers issus du premier passage.

Enfin, après l'apurement complet de tous les fichiers de données et la sortie des tableaux en utilisant le logiciel SPSS, une analyse plus affinée de l'ensemble des indicateurs est réalisée par thème à travers ce présent document intitulé « Profil de pauvreté en Mauritanie 2008 ». Des études thématiques complèteront ce profil à des fins spécifiques d'approfondissement et/ou porteront sur des thèmes jugés pertinents.

Dispositif de suivi

Le montage institutionnel pour la réalisation de cette enquête comprend deux structures dont :

- i. La Commission Technique des Enquêtes Statistiques (CTES) du Conseil National de la Statistique (CNS) conformément à l'arrêté n°1012/MEF/2008 du 30/03/2008 chargée d'une mission générale d'appui à la conception, au suivi de l'exécution et à la validation selon ses prérogatives ;
- **ii.** L'unité Technique de l'Enquête (UTE) qui comprend exclusivement le personnel de l'ONS, chargée de la mise en œuvre des différentes phases de l'enquête.

* Recrutement et formation

Le recrutement du personnel de terrain (enquêteurs, contrôleurs, chauffeurs, guides) est effectué selon des critères déterminés à priori (dossier, entretien, etc.). Une formation, théorique et pratique, de deux semaines a été dispensée au profit des enquêteurs et contrôleurs. En outre, les contrôleurs ont suivi une formation complémentaire sur les méthodes de contrôle. Par ailleurs, la formation ayant profité à un nombre élevé d'agents, a permis de sélectionner selon des critères transparents des contrôleurs et des enquêteurs, mais aussi de constituer une réserve d'agents pour le remplacement en cas de besoin.

Organisation de la saisie

L'opération de saisie optique et manuelle des questionnaires est centralisée au niveau de Nouakchott. Une équipe, de 10 agents de scanning, 4 agents de saisie manuelle et 2 superviseurs a assuré les travaux de saisie. Auparavant, les questionnaires dûment remplis sont d'abord vérifiés par 8 agents de vérification avant d'être saisis. Il est à rappeler que les agents de saisie ont participé activement à la formation des enquêteurs en plus d'une formation spécifique sur la saisie optique et manuelle, et sur les techniques de vérification et d'usage des tests de cohérence.

Quant au matériel informatique nécessaire à cette opération, il est constitué de 16 postes de saisie, 4 scanners, 3 imprimantes pour la supervision technique de l'opération (assemblage, contrôle, apurement, analyse ; etc.).

Apurement

L'apurement est conduit selon les étapes habituelles (vérification de la qualité des données, test de cohérence, traitement de non réponses, arbitrage, tests préliminaires de fiabilité, et tabulation, etc.) afin de pouvoir apprécier la qualité des données et réduire le taux d'erreurs.

1.3 Difficultés rencontrées et qualité des données

• Difficultés

Lors de l'exécution de l'enquête EPCV-2008, les équipes de collecte ont soulevé quelques difficultés non moins importantes qui se sont répercutées, par la suite, sur la saisie des données.

En effet, les crayons ayant été recommandés pour le remplissage des supports de collecte (questionnaires) n'ont pas été systématiquement utilisés car n'existant pas en quantité suffisante sur le marché local. Face à cette situation, des crayons de qualité moindre ont été finalement utilisés, ce qui a conduit à l'apparition d'un grand nombre d'erreurs de lecture optique au moment du scannage des questionnaires. L'équipe technique était donc tenue de se mobiliser pour faire face à cette situation.

De même, il y a lieu de souligner que bon nombre de balances sont tombées en panne au cours de cette opération et par conséquent elles ont été remplacées par d'autres.

Outre ces difficultés, il a été souligné le refus de certains ménages à répondre au questionnaire Revenu /dépense.

Par ailleurs, force est de constater qu'au cours des deux derniers mois de collecte du premier passage, de fortes pluies ont perturbé par moment les travaux de collecte dans certaines zones.

• Qualité des données

L'enquête a permis en effet, de couvrir globalement 13 705 ménages sur un échantillon de 14 040 ménages préalablement retenus, soit un taux de réponse de près de 98%.

Les données des deux principaux volets de l'enquête ont été toutes saisies. En effet, la lecture optique du volet « QUIBB » a été faite à l'aide d'un programme informatique standard qui comprend suffisamment de contrôles d'exhaustivité et de cohérence de données. Ceci a permis d'obtenir au final un fichier suffisamment apuré pour permettre l'analyse immédiate des données. En revanche, le programme de saisie du volet « Revenu-Dépenses » n'inclut pas des contrôles d'exhaustivité et de cohérence de données. C'est pourquoi, l'unité technique de l'enquête s'est profondément investie pour élaborer des programmes de contrôles d'exhaustivité et de cohérence de données afin d'apurer tous les fichiers issus de ce volet. Outre, ces programmes de contrôles élaborés et exécutés, il convient de souligner que des analyses comparatives de la qualité des principaux indicateurs renseignés par l'EPCV 2008 ont été effectuées et ce, par rapport aux résultats de l'EPCV 2004, mais également par rapport à d'autres sources, notamment le recensement général de la population et de l'habitat 2000, l'enquête MICS 2007, etc. afin d'examiner la vraisemblance des résultats obtenus.

Il est important de souligner que ce sont les résultats d'ensemble qui sont généralement examinés selon les niveaux d'analyses retenus (national, milieu, wilaya et Moughataa).

Il est à souligner que dans le cadre de la vérification, du contrôle des données et de l'analyse de la qualité des indicateurs, l'ONS a bénéficié de l'appui technique d'un expert d'AFRISTAT en vue de s'assurer de la bonne qualité des données avant d'entamer par la suite l'analyse des résultats de l'enquête.

Chapitre II : Ampleur et principales caractéristiques de la pauvreté en Mauritanie

2.1 La pauvreté monétaire

2.1.1 Approche méthodologique de la mesure de la pauvreté monétaire

L'évaluation de la pauvreté en 2008 a été guidée par le souci de respecter les mêmes exigences méthodologiques qu'en 2004. Cette exigence s'impose afin de garantir la comparabilité des tendances observées et de réduire le plus possible les modifications qui auraient pu être imputables à des différences méthodologiques. Les points qui suivent, apportent quelques précisions sur les différents aspects relatifs à la méthodologie retenue.

• Calcul de l'indicateur du niveau de vie des ménages

Conformément aux évaluations précédentes de la pauvreté monétaire, l'indicateur retenu pour mesurer le niveau de vie des ménages est la dépense totale du ménage. Il ne s'agit donc pas uniquement de la dépense de consommation courante finale du ménage. Cet indicateur prend en compte les composantes suivantes :

- Les consommations monétaires (alimentaires et non alimentaires) ;
- L'autoconsommation alimentaire;
- Les transferts effectués (en nature, en espèce);
- Les loyers déclarés et imputés ;
- Les dépenses d'investissement dans le logement.

• Le champ de la dépense totale des ménages

La dépense totale des ménages tient compte de l'ensemble des biens et services acquis sur le marché ou non. Elle se compose de la dépense alimentaire et des dépenses non alimentaires.

Les dépenses alimentaires concernent l'ensemble des produits alimentaires acquis sur un marché donné à l'aide d'un revenu monétaire, mais aussi l'autoconsommation alimentaire. Quant aux dépenses non alimentaires, elles prennent en compte les aspects suivants : les transferts effectués par les ménages (aides, dons, cadeaux effectués, mariage, baptême, funérailles et autres transferts effectués par le ménage, etc.), les dépenses d'habillement, de santé, d'éducation, de logement, de transport, de communication, les dépenses occasionnelles du ménage. De même, sont pris en compte à ce niveau, les dépenses d'investissement dans le logement au titre des dépenses occasionnelles.

• Le champ de la dépense totale des ménages retenu

La définition du profil de pauvreté s'appuie sur les dépenses totales des ménages pour un échantillon représentatif réparti sur l'ensemble du territoire national.

• Précisions sur le mode de traitement de certaines dépenses

Le traitement de certaines dépenses mérite d'être rappelé. Ces traitements sont résumés cidessous.

Traitement des loyers imputés

Le loyer fictif retenu a été explicitement collecté auprès des enquêtés au moment de l'enquête. Il n'était pas possible d'envisager de procéder autrement compte tenu de la limite des informations relatives aux caractéristiques des logements habités. En effet, il était difficile de discriminer explicitement les types de logements habités par les ménages.

Traitement des dépenses en biens durables

La question ne s'est pas posée puisqu'il convenait de prendre en compte les mêmes orientations méthodologiques de la mesure de la pauvreté qu'en 2004. Tous les biens durables acquis par les ménages ont donc été pris en compte au titre de leurs dépenses.

Traitement de l'autoconsommation

L'information sur la valeur de l'autoconsommation des ménages est fournie directement par les ménages dans le questionnaire (module K). Il s'agit essentiellement d'autoconsommation alimentaire. Pour une liste de produits alimentaires susceptibles d'avoir été consommés au cours des 12 derniers mois, les informations suivantes sont demandées :

- le produit a-t-il été effectivement consommé ?
- durée de la consommation (en mois) de ce produit ?
- quantité moyenne mensuelle consommée pour ce produit ?
- prix fictif de vente d'une unité du produit ainsi consommé ?
- le poids d'une unité du produit consommé ?

Ces informations permettent d'évaluer l'autoconsommation alimentaire annuelle des ménages, notamment en multipliant la durée de consommation (en mois) du produit par la quantité moyenne mensuelle consommée pour ce même produit et le prix fictif de vente d'une unité.

Traitement des transferts

Pour le traitement des transferts, on distinguera le fait que le transfert ait été effectué ou reçu : Les transferts effectués sont directement pris en compte dans la consommation des ménages. Quant aux transferts reçus, ils ne sont pas pris en compte dans la dépense de consommation du ménage.

Traitement des prix et estimation des indices des prix régionaux

L'indicateur de mesure de niveau de vie des ménages est obtenu en faisant la somme des dépenses de consommation finale du ménage (évaluée au prix du marché), du loyer et des transferts effectués. Les prix ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire national. Ils varient, ne serait-ce qu'à cause des coûts de transport quand il faut acheminer les produits des lieux de production ou d'importation aux lieux de consommation. Ainsi, tout comme il convient de calculer un indicateur de parité de pouvoir d'achat (PPA) quand il s'agit de comparer le niveau de vie entre plusieurs pays, il est également nécessaire de calculer des indices spatiaux pour ramener toutes les dépenses à la même unité afin de pouvoir disposer d'un même seuil de pauvreté pour l'ensemble du pays. Pour ce faire, il a été organisé pendant la période de l'enquête, une collecte des prix en vue de calculer des indices au niveau des

wilayas. Ces indices permettront de ramener les dépenses de consommation finale en différentes wilayas aux prix de la région choisie comme wilaya de référence. Les résultats du volet prix permettront d'intégrer les disparités régionales des prix dans les analyses des résultats de l'EPCV08. Pour ce faire l'EPCV08 a consacré un questionnaire aux prix afin de pouvoir élaborer des indices régionaux devant servir de déflateurs régionaux pour l'analyse des données de celle ci. Ces informations sur les prix ont été collectées à l'aide des fiches administrées aux points de vente les plus fréquentés par les ménages. Dans le milieu urbain les prix sont relevés aux marchés d'approvisionnement du quartier et les points les plus fréquentés. Dans le milieu rural, le relevé des prix est fait auprès des points d'approvisionnement de la localité.

Compte tenu de la disponibilité des informations sur les prix et la nécessité que le panier soit commun entre les différentes wilayas et pour la comparabilité avec l'EPCV 2004, on a retenu un panier composé de 25 produits alimentaires.

Les données relatives au calcul des coefficients de pondération proviennent des dépenses alimentaires sur les produits retenus au niveau de Nouakchott.

Il est important de noter que pour des raisons notamment de comparabilité avec l'EPCV 2004, il est nécessaire de suivre la même approche méthodologique pour l'harmonisation spatiale des prix.

Encadré1 : Harmonisation spatiale des différences régionales du coût de la vie

Pour des raisons de comparabilité, il a été décidé de choisir l'indice de Laspeyres ci-dessous

$$L_{\text{Région}}(\text{Prix}) = \frac{\sum_{s} Pond_{s}^{Nouakchott} \left(\frac{\text{Pr} ix_{s}^{\text{Re gion}}}{\text{Pr} ix_{s}^{Nouakchott}} \right)}{\sum_{i} Pond_{i}^{Nouakchott}}$$

$$W_s^{Nouakchott} = \frac{Pond_s^{Nouakchott}}{\sum_i Pond_i^{Nouakchott}}$$

Donc

$$L_{\text{Région}}(\text{Prix}) = \sum_{s} \mathbf{W}_{s}^{\text{Nouakchott}} \left(\frac{\text{Pr} i x_{s}^{\text{Re gion}}}{\text{Pr} i x_{s}^{\text{Nouakchott}}} \right)$$

Nouakchott

Avec W_s Pondération de l'IHPC corrigée par la somme des pondérations des produits alimentaires qui constituent le sous panier retenu.

En effet la pondération a été calculée sur un sous panier de 25 produits alimentaires extraits du panier national qui compte plus de 500 produits des biens et services.

Ces indices des prix régionaux constituent donc des déflateurs régionaux qui permettent la comparaison du coût de la vie d'une wilaya donnée avec celui de Nouakchott considéré luimême comme la wilaya de référence pour l'élaboration du seuil de pauvreté.

Soit la dépense déflatée d'un ménage dans une wilaya =dépense déclarée/LRegion(Prix).

L'harmonisation spatiale des différences régionales du coût de la vie consiste à prendre en compte les différenciations du coût de la vie d'une wilaya à l'autre du pays. Pour cela l'estimation des déflateurs régionaux du coût de la vie est indispensable. Par conséquent il est important d'utiliser les prix collectés dans toutes les wilayas au moment de l'enquête.

Dans le souci d'assurer la comparabilité des résultats de l'édition 2008 de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages, avec ceux des éditions antérieures (1996, 2000 et 2004), le seuil de pauvreté en 2008 au niveau national a été calculé conformément à la même méthode utilisée dans les éditions, susmentionnées.

Encadré 2 : Méthodologie d'actualisation du seuil de pauvreté en 2008

La méthode suscitée repose sur le taux de variation des inflations entre les deux dernières éditions des EPCV (2004 -2008), et ce, sur la base de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) calculé mensuellement par l'ONS selon l'approche de Laspeyres particulièrement pour l'agglomération de Nouakchott.

En considérant l'année de base (1988), il résulte des calculs que 370 \$US selon la parité de pouvoir d'achat de 1985 vaut 32800 ouguiyas au prix de 1988.

Les inflations entre les périodes d'enquêtes successives ont permis l'actualisation des seuils de pauvreté des EPCV 1996; 2000 et 2004 et par conséquent celui de 2008 sur la même base (voir tableau 2.1.1. pour les valeurs de ces seuils).

La distinction entre la pauvreté et l'extrême pauvreté est faite sur la base de l'application de deux seuils différents.

<u>Tableau 2.1.1</u> : Seuils de pauvreté (UM)								
Année	Seuil de	Seuil de						
	pauvreté	l'extrême						
		Pauvreté						
1988	32.800	24.800						
1996	58.400	43.450						
2000	72.600	54.000						
2004	94.650	70.400						
2008	129.600	96.400						

Compte tenu des périodes de collecte des données sur le terrain des 2 dernières éditions de l'EPCV d'une part et de l'existence de questions se référant aux 12 derniers mois précédant les enquêtes d'autre part, les deux périodes retenues pour calculer le taux de variation de l'inflation sont identifiées comme suit :

- La première période, relative à l'édition 2004, s'étend de septembre 2003 à novembre 2004, soit une durée de 15 mois ;
- Quant à la seconde période, relative à l'édition 2008, elle s'étend de juin 2007 à août 2008, soit 15 mois. Sur chaque période p, il a été calculé la moyenne arithmétique simple (\mathbf{I}_m^p) des indices généraux comme suit :

$$I_m^p = \sum_{j=1}^{15} \frac{I_j}{15}$$

Avec : I_j^P : indice général des prix du mois j;

p=1 ou 2 : périodes de collecte des données sur le terrain.

Et par la suite, il a été calculé le taux de variation (\mathbf{r}) de l'indice moyen entre les 2 périodes en considérant le rapport des 2 moyennes arithmétiques simples.

Soit l'expression analytique :

$$r = \frac{I_m^2}{I_m^1}$$

Pour actualiser le seuil de pauvreté en 2008 (S_{2008}), il faut tout simplement inflater celui de 2004 (S_{2004}) en utilisant le taux de variation \mathbf{r} selon l'expression analytique suivante :

$$S_{2008} = r \times S_{2004}$$

2.1.2 Tendances de la pauvreté

Le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (P0) en 2008, estimé à près de 129.600 UM, est de 42,0% au niveau national. Ce chiffre cache une disparité selon le sexe du CM: (42,6%) des personnes vivant dans des ménages dirigés par des hommes sont en dessous de ce seuil (soit 74,4% des pauvres), contre 40,3% des personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes (soit 25,6% des pauvres).

Encadré 4 : Indice de la pauvreté

Les indices P_{α} mis au point par Foster, Greer et Thorbecke sont calculés suivant la formule suivante:

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{q} \left(\left(\frac{z - y_i}{z} \right) \right)^{\alpha} \quad où$$

n= *l'effectif de la population totale*

q= *l'effectif de la population pauvre z*= *le seuil de pauvreté* yi=le revenu de l'individu i pauvre α=paramètre d'aversion à la pauvreté

L'incidence de la pauvreté (α=0)

Pour $\alpha=0$ on obtient $P_0=q/n=H$

 P_0 est la mesure la plus simple de la pauvreté : elle permet d'obtenir, dans une population donnée, le pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté préalablement fixé. Il est aussi appelé incidence de la pauvreté.

La profondeur de la pauvreté
$$\alpha=1$$
: $P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{q} \left(\frac{z-y_i}{z} \right) = \frac{q}{n} \left(1 - \frac{\mu_p}{z} \right)$ où $\mu_p = le$

revenu moyen des pauvres

 P_1 prend en considération l'écart proportionnel du revenu moyen des pauvres par rapport au seuil de pauvreté $\left(1-\frac{\mu_p}{z}\right)$ et la proportion des pauvres dans la population totale $\frac{q}{n}$.

L'indice de la sévérité de la pauvreté :
$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{q} \left(\left(\frac{z - y_i}{z} \right) \right)^2$$

Il pondère les écarts de pauvreté par eux-mêmes, ce qui donne plus de poids aux revenus les plus faibles. C'est par excellence l'indicateur de ciblage pour réduire la pauvreté.

En considérant le groupe des ménages, on constate que le pourcentage des chefs vivants en dessous du seuil de pauvreté est de 35% au niveau national et cette information ne varie pas quel que soit le sexe du chef de ménage.

Tableau 2.1.2 : Indices de pauvreté selon les ménages et selon la population

	Situation par rapport aux ménages							Situation par rapport à la population totale				
	Indices (%))	Contri	butions	(%)	Inc	lices (%)	Contri	butions	(%)
	P0	P1	P2	C0	C1	C2	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Homme	35,2	11,7	5,5	68,7	67,5	65,9	42,6	14,5	6,8	74,4	73,4	72,4
Femme	35,1	12,4	6,2	31,3	32,5	34,1	40,3	14,4	7,1	25,6	26,6	27,6
Ensemble	35,1	11,9	5,7	100,0	100,0	100,0	42,0	14,5	6,9	100,0	100,0	100,0

L'indice P0, qui correspond à la mesure la plus simple de la pauvreté sert à évaluer l'incidence ou l'étendue de ce phénomène mais ne renseigne pas sur sa profondeur ou gravité. Par conséquent, il s'avère nécessaire de recourir d'une part à la profondeur de la pauvreté (P1) qui prend en considération l'écart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté, et d'autre part sa sévérité (P2) qui renseigne davantage sur la répartition de cette dépense moyenne entre les pauvres.

Les données du tableau 2.1.2 montrent que la profondeur de la pauvreté (P1) est estimée à 14,5% et ne varie pas significativement suivant le sexe.

L'utilisation de l'indice P2 (sévérité de la pauvreté), qui donne une pondération relativement plus élevée au niveau de vie des individus vivant dans les ménages les plus pauvres, permet de mieux cibler la pauvreté. Cet indice est de 6,9% au niveau national en termes de population et de 5,7% par rapport aux ménages.

Ces valeurs, bien qu'édifiantes, cachent aussi des différences qui peuvent exister entre les ménages selon leur typologie. En se focalisant sur la population pauvre, on constate que plus de 45% des ménages pauvres sont des ménages de type « Couple avec enfants » et environ 18% des ménages sont de type Monoparental nucléaire.

Encadré 3 : La typologie des ménages

La typologie des ménages retenue distingue six groupes hétérogènes de ménages, définis comme suit :

- 1. Ménage unipersonnel: Il s'agit des ménages composés d'une seule personne, généralement le chef de ménage.
- **2.** Couples sans enfants : Il s'agit de ménages de deux personnes vivant en couple seuls, n'ayant ni enfants, ni parents et autres avec eux dans le ménage ;
- 3. Couples avec enfants : il s'agit de ménages vivant en couple mais avec leurs enfants uniquement, sans parents ni autres personnes, quel que soit le lien de parenté avec le chef du ménage ;
- **4.** Ménages monoparentaux nucléaires : Il s'agit de ménages dont un seul des conjoints est présent quel que soit le motif (décès, divorce, etc.) et vivant uniquement avec leurs enfants, sans autres personnes, qu'elles soient apparentées ou non ;
- 5. Ménages monoparentaux élargis: Il s'agit de ménages dont un seul des conjoints est présent quel que soit le motif (décès, divorce, etc.) et vivant non seulement avec ses enfants, mais aussi avec d'autres personnes qu'elles soient apparentées ou non;
- 6. Ménages de famille élargie: Il s'agit de tous les autres cas de Graphique possibles, notamment de ménages polygames qui vivraient non seulement avec leurs enfants, mais aussi avec d'autres personnes dans le ménage, que ces dernières soient apparentées ou non.

L'analyse du tableau 2.1.3 permet d'identifier dans quel type de ménage se localisent généralement les pauvres. L'encadré n°3 présente la typologie des ménages utilisée pour cette analyse.

Le ratio de pauvreté est très élevé dans les ménages de grandes tailles, notamment les couples avec enfants (44,2%), les familles élargies (42,8%), les ménages monoparentaux élargis (40,4%) et les ménages monoparentaux nucléaires (40,1%). En effet, la taille moyenne de ces ménages est supérieure à 6 personnes (excepté dans les ménages monoparentaux nucléaires).

En dépit de ces résultats, on constate que sont surtout les ménages de couples avec enfants et les ménages de familles élargies qui expliquent 75,5% de la pauvreté totale. Ces ménages parmi les plus pauvres sont gérés principalement par des hommes tandis que les femmes semblent avoir tendance à être à la tête de ménages de type monoparental

Tableau 2. 1.3 : Typologie des ménages suivant le statut de pauvreté du CM

	Pauvres			auvres Non pauvres				Ensemble			
	Ménages	Taille	populatio	Ménages	Taille	population	Ménages	Taille	population		
	(%)	moyenne	n (%)	(%)	moyenne	(%)	(%)	moyenne	(%)		
Unipersonnel	1,3	1,0	0,2	4,6	1,0	0,9	3,5	1,0	0,6		
Couple sans enfants	1,2	2,0	0,4	5,4	2,0	2,2	3,9	2,0	1,4		
Couple avec enfant	45,4	6,6	45,6	38,6	5,3	41,7	41,0	5,8	43,4		
Monoparental nucléaire	17,7	5,1	13,7	18,2	4,0	15,0	18,0	4,4	14,4		
Monoparental élargi	9,6	7,0	10,2	9,1	6,0	11,0	9,3	6,3	10,7		
Famille élargie	24,7	8,0	29,9	24,1	5,9	29,1	24,3	6,7	29,5		
Total	100	6,6	100	100	4,9	100	100	5,5	100		

2.1.3 Disparités spatiales de la pauvreté

Comme en 2004 la pauvreté demeure toujours un phénomène rural. En effet, le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans ce milieu est de 59,4% contre 20,8% en milieu urbain. L'incidence de la pauvreté est plus marquée dans le groupe des hommes que dans celui des femmes chefs de ménage et ce, quel que soit le milieu de résidence (cf. tableau 2.1.4).

Tableau 2.1.4 : Tendances de la pauvreté suivant le milieu de résidence

	Indices de p	auvreté FG	Contributi	ion (%) à la	pauvreté	
	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Urbain	20,8	4,9	1,7	22,3	15,2	11,3
Homme	21,2	5,0	1,7	77,5	77,3	75,6
Femme	19,6	4,6	1,8	22,5	22,7	24,4
Rural	59,4	22,3	11,1	77,7	84,8	88,7
Homme	61,6	22,9	11,2	73,5	72,7	72,0
Femme	54,3	21,0	10,7	26,5	27,3	28,0
Ensemble	42,0	14,5	6,9	100,0	100,0	100,0
Homme	42,6	14,5	6,8	74,4	73,5	72,4
Femme	40,4	14,4	7,1	25,6	26,5	27,6

La profondeur de la pauvreté (P1) varie sensiblement selon le milieu de résidence : elle est de 22,3% en milieu rural contre 4,9% en milieu urbain. Cet indicateur traduit une plus importante précarité du niveau de vie en milieu rural par rapport au milieu urbain où la dépense totale moyenne des pauvres semble plus proche du seuil de pauvreté. L'indicateur P2 estimé en 2008 confirme que la pauvreté est plus sévère en milieu rural (11,1%) qu'en milieu urbain (moins de 2%).

L'examen de la répartition de la contribution à la pauvreté par milieu montre que la part du milieu rural augmente avec l'indice ; elle est de 84,8% pour la profondeur et de 88,7% pour la sévérité.

L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les wilayas, permet de les classer en quatre groupes principaux (cf. tableau 2.1.5).

- Les wilayas très pauvres avec un taux de pauvreté supérieur à 60% (**Groupe 1**): Tagant, Gorgol, Brakna.
- Les wilayas assez pauvres avec des indices de pauvreté compris entre 55% et 60% : Hodh El Charghi, Adrar, Guidimagha et Assaba (**Groupe 2**).
- Les wilayas où le taux de pauvreté est compris entre 30% et 50% : Hodh El Gharbi, Trarza et Inchiri (**Groupe 3**).
- Et les wilayas où le taux est inférieur à 20% : Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Nouakchott (**Groupe 4**).

Le Tagant est la wilaya qui affiche l'incidence la plus élevée (67,8%) suivie de celle du Gorgol et du Brakna qui enregistrent respectivement, 66,5% et 63,9%.

Le groupe de wilayas les plus pauvres abrite à lui seul 33.5% des pauvres du pays, le deuxième groupe 36,8%, le troisième 16,8% et le quatrième groupe 12,9%.

L'analyse selon la profondeur de la pauvreté montre que le groupe 1 constitués des wilayas les plus pauvres affiche une profondeur de pauvreté de 24,4%, contre 21,4% dans le second groupe de wilayas parmi les plus pauvres, 13,2% dans le troisième groupe et seulement 3,4% dans le groupe des wilayas figurant parmi les plus prospères (Nouadhibou, Tiris Zmmour et Nouatkchott). L'analyse suivant la sévérité de la pauvreté suit la même hiérarchie suivant les groupes de wilayas.

L'examen de la distribution de la dépense moyenne par tête dans chacun de ses quatre groupes permet de faire le même constat. En effet, on constate que cet indicateur croit lorsque l'on passe du groupe 1 au groupe 4 et la dépense moyenne par tête des individus du groupe 4 est 2,3 fois plus importante que celle des individus du groupe 1, 2 fois plus que celle de ceux du groupe 2 et 1,7 fois plus que celle des individus du groupe 3.

Finalement, cette catégorisation des wilayas en des groupes homogènes pourrait éventuellement servir pour un ciblage prioritaire des interventions publiques dans les régions du pays. La confrontation de cette typologie avec la localisation géographique des wilayas ne permet pas d'affirmer l'existence d'une discrimination évidente de la pauvreté selon les wilayas. En effet, chacun des groupes homogènes de wilayas n'occupent pas les mêmes espaces géographiques.

La carte ci-après illustre la situation de la pauvreté dans les différentes wilayas.

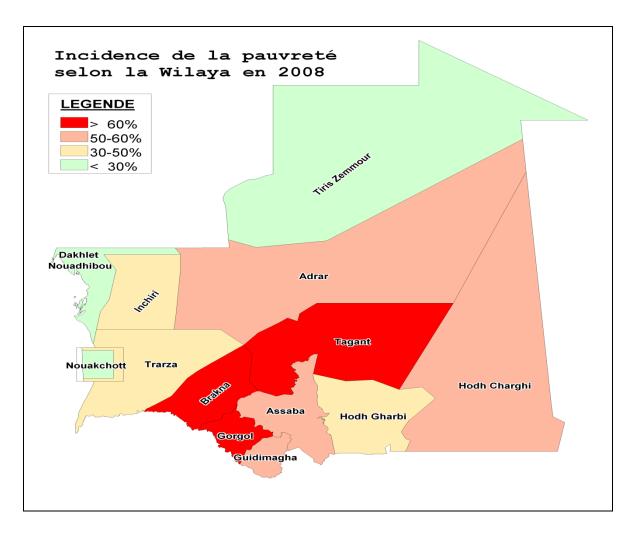


Tableau : Dépenses moyennes par tête, structure de la population et indices de pauvreté suivant le groupe de wilayas

	Dépenses moyennes annuelles par tête	Population totale			ntio de uvreté		ndeur de nuvreté		ité de la ivreté
	pur tete	Effectif	% ²	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Groupe 1	126305	660 076	20,9	65,4	33,2	24,4	35,9	12,1	37,5
Groupe 2	148822	920 363	29,1	57,1	36,9	21,4	40,2	10,6	42,1
Groupe 3	173235	562 748	17,8	40,7	17,0	13,3	16,0	6,0	15,3
Groupe 4	290897	1 019 151	32,2	16,1	12,9	3,4	7,9	1,0	5,1
Ensemble	196397	3162338	100	42	100	14,5	100	6,9	100

ONS – Profil de Pauvreté de la Mauritanie 2008

² Les estimations ont été faites sur la base des projections démographiques 2001-2015.

Tableau 2.1.5 : Indices de pauvreté par rapport aux ménages et à la population suivant les wilayas

	Situation par rapport aux ménages							Situation par rapport à la population totale					
	I	ndices (%)		Cont	ribution (%)	ns	Indices (%)			Contributions (%)			
	P0	P1	P2	C0	C1	C2	P0	P1	P2	C0	C1	C2	
Hodh Charghi	53,0	21,1	11,1	16,5	19,4	21,4	58,4	23,5	12,4	13,6	15,9	17,7	
Hodh Gharbi	41,0	12,6	5,4	9,0	8,2	7,4	45,2	14,3	6,2	7,7	7,1	6,5	
Assaba	47,8	16,9	8,0	12,2	12,7	12,7	56,0	20,4	9,8	10,7	11,3	11,4	
Gorgol	57,8	19,9	9,4	13,2	13,4	13,4	66,5	23,5	11,3	14,3	14,7	14,9	
Brakna	52,6	19,3	9,6	15,6	16,9	17,7	63,9	24,5	12,3	16,1	17,9	18,9	
Trarza	27,2	9,0	4,4	8,6	8,3	8,5	37,1	12,4	5,8	8,9	8,6	8,6	
Adrar	46,2	15,2	7,0	3,8	3,6	3,5	57,1	19,7	9,2	3,8	3,9	3,8	
Nouadhibou	12,4	2,5	0,6	1,5	0,9	0,4	18,6	3,5	0,8	1,9	1,1	0,5	
Tagant	61,5	23,4	11,8	3,4	3,8	4,0	67,8	27,7	14,3	3,1	3,6	4,0	
Guidimagha	43,7	14,3	6,6	7,6	7,3	7,1	56,7	20,0	9,5	8,7	8,9	9,0	
Tiris Zemmour	13,7	3,9	1,7	0,5	0,4	0,4	17,8	4,9	2,1	0,5	0,4	0,4	
Inchiri	19,6	5,8	2,0	0,2	0,1	0,1	31,7	9,5	3,3	0,2	0,2	0,1	
Nouakchott	10,7	2,3	0,7	8,0	5,0	3,4	15,6	3,3	1,0	10,5	6,4	4,3	
Ensemble	35,1	11,9	5,7	100,0	100,0	100,0	42,0	14,5	6,9	100,0	100,0	100,0	

En somme, pour le ciblage, les wilayas du pays peuvent être regroupées en 4 groupes :

- Un groupe constitué des wilayas les plus touchées aussi bien par la profondeur que la sévérité ; avec une sévérité supérieure à 11% (en ordre décroissant : Tagant, Hodh El Charghi, Brakna et Gorgol);
- Un groupe moins touché que le premier avec une sévérité comprise entre 9% et 10% (en ordre décroissant : Assaba, Guidimagha et Adrar) ;
- Un groupe moins affecté que le deuxième avec une sévérité comprise entre 5% et 7% (en ordre décroissant : Hodh El Gharbi et Trarza) ;
- Un dernier groupe constitué des wilayas enregistrant une sévérité de moins de 4%; (en ordre décroissant : Inchiri, Tiris-Zemmour, Nouakchott et Nouadhibou).

Brakna Gorgol Hodh Charghy Assaba 10,4 Nouakchott Guidimagha Hodh Gharby Adrar Tagant 1,9 Nouadhibou Tiris Zmmour 0.2 Inchiri 4,0 14,0 16,0 18,0 0,0 2,0 8,0 10,0 Contribution (%) à la pauvreté (P0)

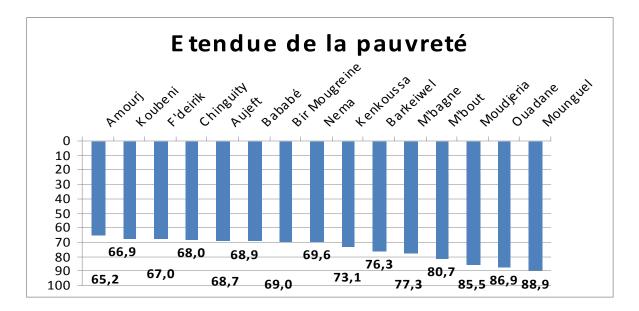
Graphique 2.1.1 : Contribution à l'étendue de la pauvreté par wilaya :

Le Tagant et les wilayas du nord (Inchiri, Tiris-Zemmour, Adrar et Dakhlet-Nouadhibou), affichent les taux de contribution à la pauvreté nationale les plus faibles (moins de 4%) dans le pays. Ceci est en partie dû à la faible proportion de la population dans ces wilayas, le poids démographique de ces cinq wilayas est en dessous de 11% de la population du pays³.

L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les moughataas permet d'identifier le groupe le plus vulnérable dans le pays et par conséquent d'aider au ciblage orienté, dans les politiques et les programmes gouvernementaux, vers les poches de pauvreté.

Il y a 15 moughataas où le pourcentage de la pauvreté est supérieur à 65%. Le graphique 2.1.2 ci-dessous en fournit les détails.

L'analyse de la contribution de ce groupe des moughataas dans l'étendue de la pauvreté montre que près d'un tiers (31,6%) de la population pauvre provient de ce groupe. Pour plus de détails se référer au tableau 2.1.16 de l'annexe.



Graphique 2.1.2 : L'étendue de la pauvreté des moughataas les plus vulnérables

Une analyse succincte de la profondeur et la sévérité de la pauvreté confirme presque la même tendance avec un changement de l'ordre des moughataas.

Le tableau 2.1.6 montre qu'au niveau national la dépense annuelle moyenne d'un pauvre s'écarte de 34,5% du seuil de pauvreté.

L'examen des écarts par wilaya indique que c'est au niveau du Tagant (40,9%), du Hodh El Charghi (40,2%), du Brakna (38,3%), de l'Assaba (36,4%), du Gorgol et du Guidimagha (35,3%) que se situent les écarts les plus importants.

_

³Estimation faite sur la base des projections démographique de la population 2008.

C'est à Dakhlet-Nouadhibou, Nouakchott, le Tiris-Zemmour et l'Inchiri où les écarts sont les plus faibles dans le pays ; la dépense annuelle moyenne d'un pauvre représente plus de 70% du seuil de pauvreté dans ces wilayas.

Encadré 5 : Transfert moyen par tête pour éradiquer la pauvreté

L'écart relatif entre la dépense moyenne d'un pauvre et le seuil de pauvreté $1-\frac{\mu_p}{\tau}$

est égal au rapport P_0 . Cet écart permet d'estimer le transfert moyen par tête nécessaire pour ramener la dépense des pauvres au seuil. Ce transfert est égal au seuil *P1/P0.

Le tableau 2.1.6 ci-contre montre que pour éradiquer la pauvreté au niveau national, il faudrait augmenter la dépense annuelle moyenne d'un pauvre de 44 700 UM. Au Tagant, il faudrait un transfert annuel moyen de 52 900 UM par tête et à Dakhlet-Nouadhibou ce transfert doit être de 24 800 UM.

Tableau 2.1.6 : Ecart relatif et transfert										
moyen pour un pauvre par wilaya										
Wilaya	P_1/P_0	Transfert moyen								
	(en	/par tête								
	pourcentage)	(en Milliers								
		d'UM)								
Hodh Charghi	40,2	52,3								
Hodh Gharbi	31,6	40,8								
Assaba	36,4	47,7								
Gorgol	35,3	46,0								
Brakna	38,3	49,7								
Trarza	33,4	43,6								
Adrar	34,5	44,8								
D. NDB	18,8	24,8								
Tagant	40,9	52,9								
Guidimagha	35,3	45,8								
T.Zemmour	27,5	34,3								
Inchiri	30,0	38,8								
Nouakchott	21,2	27,3								
National	34,5	44,7								

2.1.4 Pauvreté selon le GSE du CM

Les GSE constitués sur la base de l'EPCV 2008 sont au nombre de 8 :

- Salariés du secteur public
- ♦ Salariés du secteur privé
- ♦ Indépendants agricoles
- ♦ Indépendants non agricoles
- ♦ Apprentis/Aides familiaux
- ♦ Chômeurs
- ♦ Inactifs
- Autres occupés

Tableau 2.1.7 : Indices de pauvreté par rapport à la population selon les GSE du CM

GSE du CM	Indices	de pauvret (%)	é FGT	Contribution (%) à la pauvreté			
	P0	P1	P2	C0	C1	C2	
Salarié du secteur public	21,8	6,2	2,6	6,2	5,2	4,6	
Salarié du secteur privé	39,3	13,5	6,3	13,2	13,1	12,9	
Indépendants agricoles	69,7	27,3	13,4	11,1	12,7	13,1	
Indépendants non agricoles	38,1	11,8	5,1	21,2	19,1	17,4	
Apprentis/Aides familiaux et autre occupés	44,4	14,7	7,0	12,4	11,9	12,0	
Chômeurs	44,4	16,8	8,4	3,6	4,0	4,2	
Inactifs	47,3	17,2	8,6	32,2	34,0	35,7	
Ensemble	42,0	14,5	6,9	100,0	100,0	100,0	

L'analyse de la pauvreté suivant le GSE du CM montre que les ménages des indépendants agricoles sont les plus pauvres. En effet 69,7% des membres de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les inactifs viennent en deuxième position avec 47,3%. Les Chômeurs et les Apprentis/ Aides familiaux et autres occupés occupent la troisième place avec 44,4% chacun.

Les salariés du secteur public constituent, semble-t-il, le groupe le plus aisé avec une incidence de 21,8%.

L'analyse de la contribution montre que le tiers des pauvres dans le pays provient des ménages dirigés par des inactifs (32,2%). De même, les ménages dirigés par des indépendants non agricoles expliqueraient 21,2% de la pauvreté nationale contre seulement 11,1% au niveau des indépendants agricoles.

L'analyse selon la profondeur et la sévérité confirme le même constat que précédemment. Cependant, il est à noter que l'examen de celles-ci prouve que la situation de la pauvreté est plus prononcée chez les chômeurs (respectivement 16,8% et 8,4%) par rapport aux Apprentis/Aides familiaux et autres occupés (respectivement 14,7% et 7,0%).

Les résultats indiquent toutefois que, si l'incidence de la pauvreté varie évidemment selon les GSE, c'est la différentiation spatiale qui prédomine. Le groupe affichant une incidence de pauvreté de 70% correspond aux agriculteurs.

Graphique 2.1.4 : Incidence de la pauvreté par GSE du CM selon le milieu de résidence Salarié du secteur public 80,0 60,0 TOTAL Salarié du secteur privé 40.0 20,0 Rural Inactifs Indépendants agricoles Urbain Indépendants non agricoles Chômeurs Apprentis/Aides familiaux et autre occupés

Ce groupe ne représente que 0,8% de la population du milieu urbain et sa contribution à la pauvreté dans ce milieu atteint à peine 1,3%. Une analyse plus approfondie montre qu'en milieu rural, les moins pauvres sont les ménages des salariés du secteur public qui affichent un taux de pauvreté de 48%, soit 33 points de plus que leurs homologues en milieu urbain. Les autres groupes dans le milieu rural affichent tous des incidences assez fortes dépassant les 70% chez les indépendants agricoles.

Par ailleurs, l'examen des conditions de vie de la population selon la situation dans l'activité du CM montre que les membres des ménages dirigés par des inactifs et des chômeurs sont les plus pauvres avec respectivement des incidences de pauvreté de 47,3% et de 44,4%.

Les membres des ménages dirigés par des actifs occupés sont relativement moins affectés que les autres avec une incidence moyenne de 37,9%. Toutefois leur contribution à la pauvreté est de 64,2%, tandis que celle des inoccupés est de 35,8%.

L'analyse selon la profondeur et la sévérité confirme la même tendance. Cependant la part dans la pauvreté de la population vivant dans des ménages dirigés par des occupés diminue avec l'indice en faveur de celle vivant dans des ménages dirigés par des inactifs ou des chômeurs.

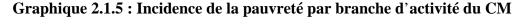
Il est important aussi dans ce contexte de faire une analyse succincte de la pauvreté par rapport au secteur institutionnel du CM et sa branche d'activité.

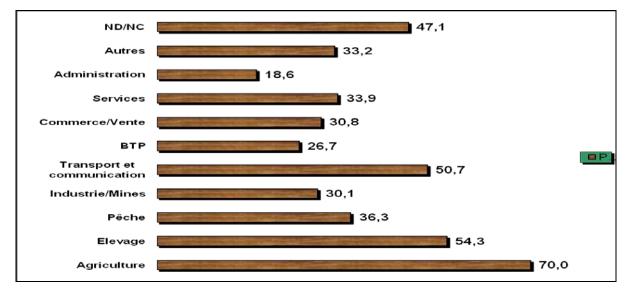
Selon le secteur institutionnel du CM, il ressort du tableau 2.1.11 de l'annexe que si l'employeur du CM est un individu ou un ménage, les membres de ce ménage sont plus exposés à la pauvreté. Par contre ceux dont l'employeur est le secteur public sont moins exposés.

La profondeur et la sévérité de la pauvreté confirment la même tendance indiquée par l'incidence de la pauvreté.

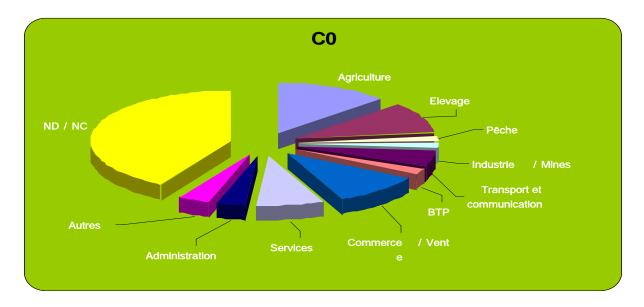
Selon la branche d'activité la situation de la pauvreté montre que les membres des ménages dont les chefs travaillent dans le secteur de l'agriculture au sens large (y compris l'élevage) sont les plus touchés par la pauvreté, suivis par ceux du secteur des Transports /Communications. Cependant, l'analyse montre aussi que les membres des ménages dirigés par des chefs travaillant dans le secteur de l'administration sont les plus favorisés suivis respectivement par ceux des secteurs des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), Industrie/Mines (extraction) et Commerce/vente.

Les indices de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté confirment la même tendance.





Graphique 2.1.6 : Contribution à l'incidence de la pauvreté par branche d'activité



L'examen de la contribution à la pauvreté par branche d'activité du CM indique, qu'en dehors des Non déclarés/Non concernés (y compris les chômeurs et les inactifs), le secteur de l'agriculture au sens large abrite plus de 23% des pauvres du pays, alors que les BTP ne représentent que moins de 2% de la population pauvre.

Il convient de souligner que la contribution à la pauvreté du secteur de l'agriculture augmente avec l'indice de la mesure de pauvreté (paramètre d'aversion à la pauvreté).

2.1.5 Extrême pauvreté

Les résultats de l'enquête révèlent que 25,9% de la population du pays vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé en 2008 à 96 400 UM. Cependant, il existe une disparité entre le milieu de résidence : 40,8% en milieu rural, contre 7,7% en milieu urbain. Selon la situation

par rapport aux ménages, la tendance est la même 32,6% en milieu rural contre 5,6% en milieu urbain.

Il est important de souligner que la profondeur et la sévérité de l'extrême pauvreté demeurent un phénomène essentiellement rural. La contribution du milieu rural à la pauvreté extrême confirme le même constat, représentant plus de 86% quelle que soit la mesure choisie de la pauvreté.

Comme pour la pauvreté, une analyse plus détaillée de l'extrême pauvreté s'impose, prenant en compte la dimension régionale (wilaya).

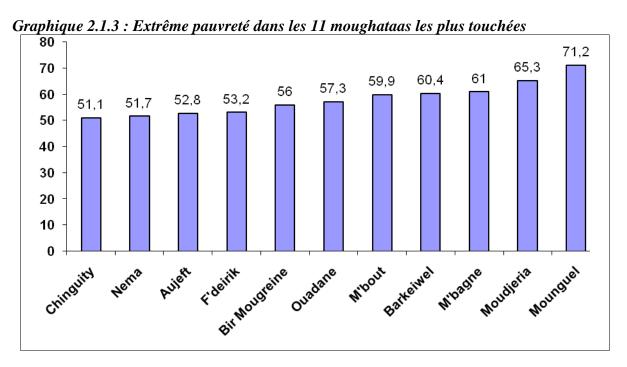
Cette analyse permet de constater que les pourcentages les plus élevés des personnes qui vivent en dessous du seuil le plus bas sont observés au niveau des wilayas du Tagant (50,2%), du Brakna (45,3%), du Gorgol (43,4%) et du Hodh El Charghi (40,2%).

Les wilayas de Dakhlet-Nouadhibou, de Nouakchott et du Tiris-Zemmour affichent les taux d'extrême pauvreté les plus faibles, variant de 3 à 11%.

Le classement de l'ensemble des wilayas selon l'étendue de l'extrême pauvreté est semblable à celui déjà établi sur la base du seuil élevé (de 1\$/j/t) de la sévérité de la pauvreté.

Les indices de contribution des wilayas à l'extrême pauvreté indiquent que les quatre wilayas les plus pauvres citées plus haut contribuent ensemble le plus à l'étendue de l'extrême pauvreté pour 52,6% de l'extrême pauvreté.

En outre, l'analyse de l'étendue de l'extrême pauvreté selon les moughataas montre que le groupe constitué de 11 moughataas (graphique 2.1.3) affiche des taux élevés. En effet, plus de la moitié de la population de ces moughataas vit en dessous du seuil de l'extrême pauvreté. Il s'agit des moughataas suivantes : Monguel (71,2%), Moudjéria (65,3%), M'bagne (61%), Barkéwol (60,4%) et M'bout (59,9%) ; suivies par les autres moughataas où le taux se situe entre 51% et 58%.



En se réferant à la profondeur et la sévérité de la pauvreté extrême on constate que la tendance demeure la même, excepté le cas de Barkéwol, qui affiche les taux maximums de la profondeur de la pauvreté extrême (24,3%) et de la sévérité (11,5%).

2.1.6 Pauvreté relative

Pour l'étude de la pauvreté relative, la définition se base sur une proportion de la dépense moyenne par tête (per capita). Les deux tiers de la dépense moyenne par tête sont utilisés pour estimer le seuil de la pauvreté relative. Ce seuil est de 148.100 UM en 2008.

Tableau 2.1.8 : Indice de pauvreté relative Seuil = Le deux tiers de la dépense moyenne 148.100 UM				
	P0	C0		
Rural	68,2	76,8		
Urbain	25,1	23,2		
National	48,8	100		

L'application de ce seuil augmente naturellement l'étendue (P0) de la pauvreté au niveau national qui devient 48,8%.

Par rapport au milieu de résidence, le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté relative est de 25,1% en milieu urbain et 68,2% dans le rural.

2.2 Niveau et structure des dépenses des ménages

La dépense totale moyenne par ménage en 2008 s'élève au niveau national à 1.079.982 UM par an avec un accroissement de 42,6% par rapport à la situation de 2004. Le milieu de résidence est un facteur déterminant du niveau de cette dépense. En effet, la dépense annuelle totale moyenne des ménages du milieu urbain a atteint 1.560.305 UM, alors qu'en milieu rural elle n'a pu franchir le seuil de 723.266 UM, contre respectivement, 1.003.639 UM et 590.229 UM en 2004. Aussi, des écarts importants ont été enregistrés entre les différentes wilayas. Cette dépense varie de 663.314 UM au Tagant à plus de 1.857.000 Ouguiyas à Dakhlet-Nouadhibou.

La structure de la dépense totale moyenne par ménage dans l'ensemble du pays a sensiblement changé. En effet, la part de la dépense alimentaire (y compris l'autoconsommation) a augmenté entre 2004 et 2008 passant de 51,9% à 57,8%. Cette augmentation est due probablement à la hausse exceptionnelle des prix des denrées alimentaires au moment de l'enquête. Cependant, la part des dépenses allouée aux deux secteurs sociaux, l'éducation et la santé, a chuté en 2008 malgré une hausse enregistrée en 2004 par rapport à 2000. Ces parts sont respectivement de 1% et 3,8% en 2008 contre 1,5% et 6,1% en 2004.

Cette situation pourrait s'expliquer par une augmentation considérable de la part de la dépense alimentaire (environ 8 points) d'une part et la période de l'enquête, n'est pas généralement une période de morbidité, d'autre part.

L'analyse de la structure de la dépense moyenne par ménage, selon le milieu de résidence révèle des disparités. Elle confirme particulièrement que les dépenses d'alimentation pèsent plus chez les ménages ruraux majoritairement pauvres avec un taux de 66,5% que chez ceux du milieu urbain (52,3%). Cependant, les parts des dépenses allouées au logement et au

transport sont plus importantes en milieu urbain (respectivement 17,5% et 3,8%) qu'en milieu rural (respectivement 8,9% et 1,3%).

Au regard des wilayas, les résultats montrent que la structure de la dépense moyenne par ménage varie sensiblement. En effet, les parts de dépenses consacrées à l'alimentation n'atteignent pas 50% à Dakhlet-Nouadhibou, alors qu'elles sont supérieures à 60% au Brakna, dans les Hodhs, au Tagant, au Gorgol, en Assaba et au Guidimagha (voir tableau 2.2.1 en annexe).

Selon les postes de la dépense, la part de l'éducation varie légèrement entre les wilayas. Elle passe de 0.5% dans le Hodh El Charghi et le Tiris-Zemmour à 1.4% à Nouakchott.

La part de la dépense moyenne annuelle d'un ménage, consacrée à la santé est de 3,8%. Cette proportion n'atteint que 2,8% au Brakna, alors qu'elle représente 5,2% en Assaba.

Les wilayas de Dakhlet-Nouadhibou, de l'Inchiri, de Nouakchott et du Tiris-Zemmour ont enregistré des parts allouées au logement assez élevées entre 16% et 20% de la dépense totale.

La part de la dépense moyenne consacrée au transport est faible (inférieure à 1%) au niveau des wilayas du Guidimagha, de l'Inchiri et du Brakna; tandis qu'elle dépasse 3% à Nouakchott, au Tagant et à Dakhlet-Nouadhibou. Par ailleurs la part allouée à la communication ne montre pas des écarts importants entre les wilayas. Elle passe de 2,8% au Gorgol à 6,6% à Dakhlet-Nouadhibou (voir tableau 2.2.1 en annexe).

Le tableau 2.3.1 permet de constater que les inégalités sont encore fortes. Selon le statut de pauvreté la dépense moyenne est de 574.100 UM pour les pauvres et 1.355.100 UM pour les non pauvres. Du point de vue quintile de la dépense, les résultats donnent 426.400 UM pour le premier quintile et 1.738.900 UM pour le cinquième quintile.

L'analyse de la structure de dépenses moyennes selon le niveau de vie confirme la tendance habituelle; la part de la dépense alimentaire est une fonction décroissante de la dépense totale. Elle diminue de 67,7% chez les pauvres à 55,5% chez les non pauvres d'une part, et d'autre part de 69,8% chez les plus pauvres (premier quintile) à 49,7% chez les plus riches (cinquième quintile).

2.3 Dynamique et évolution de la pauvreté monétaire 2004-2008

2.3.1 Evolution de la pauvreté selon le milieu de résidence

L'analyse comparative des indices de pauvreté issus des deux enquêtes fait ressortir une baisse de la pauvreté au niveau national entre les deux années (2004 et 2008). Cette baisse est observée pour les différents indicateurs de mesure de la pauvreté (étendue, profondeur et sévérité).

Le pourcentage des individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté passe de 46,7% en 2004 à 42% en 2008, soit un recul de 4,7 points durant cette période, ce qui correspond à une réduction annuelle moyenne d'environ 1,2%. La profondeur a connu une baisse de 0,8%; tandis que la sévérité de la pauvreté a stagné sur la période.

Cela signifie que la réduction de la pauvreté et celle de l'extrême pauvreté n'ont pas évolué au même rythme. En effet, l'extrême pauvreté est passée de 28,8% en 2004 à 25,9% en 2008, soit un recul de 3 points sur la période. La stagnation de la sévérité de la pauvreté traduit en effet, l'absence d'amélioration des conditions de vie des plus pauvres.

L'examen des indices de pauvreté par milieu montre un recul de la pauvreté dans le milieu urbain et son aggravation dans le milieu rural entre 2004 et 2008. La profondeur et la sévérité ont confirmé cette tendance dans les deux milieux.

Pour le milieu urbain, le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 28,9% en 2004 à 20,8% en 2008 ; soit une amélioration nette de la pauvreté de 8 points. Cette même tendance est observée pour la profondeur et la sévérité. Par contre le milieu rural a connu une détérioration de la situation des conditions de vie. Le pourcentage des pauvres a augmenté de 0,4% s'établissant à 59,4% en 2008. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu une chute passant respectivement entre 2004 et 2008 de 20,6% à 22,3% et de 9,6% à 11,1%.

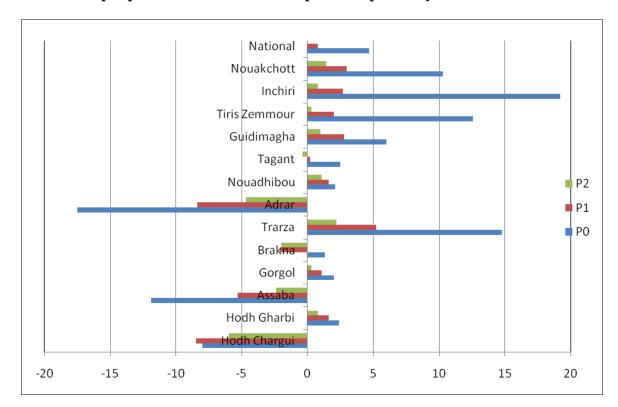
En ce qui concerne l'évolution des indices de contribution du milieu à la pauvreté entre 2004 et 2008, il est important de souligner la hausse de la contribution du milieu rural à l'étendue de la pauvreté entre 2004 et 2008, passant de 74,8% à 77,7%.

Pour les indices de contribution à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté, le schéma d'évolution est similaire à celui des indices de contribution à l'étendue de la pauvreté.

2.3.2 Evolution de la pauvreté selon les wilayas

L'examen des taux de pauvreté suivant le milieu ne suffit pas pour identifier les poches de pauvreté. Une analyse plus fine des tendances par wilaya, serait utile et aiderait mieux les décideurs dans l'orientation des programmes de développement et le ciblage des groupes concernés.

La comparaison des résultats des deux enquêtes fait apparaître une aggravation de la pauvreté entre 2004 et 2008 au niveau de trois wilayas du pays : Adrar, Assaba, et Hodh El Charghi. En terme absolu, cette aggravation est respectivement de 18 points, 12 points et 8 points. La profondeur et la sévérité de la pauvreté confirment la tendance observée et indiquent une aggravation de la sévérité dans les wilayas du Brakna et du Tagant contrairement à l'incidence de la pauvreté (cf tableau 2.3.1 de l'annexe).



Graphique 2.3.1 : Evolution de la pauvreté par wilaya de 2004 et 2008

Les wilayas de l'Inchiri, du Trarza, du Tiris-Zemmour et de Nouakchott sont les wilayas qui ont enregistré les baisses de pauvreté les plus importantes respectivement de 19, 15, 13 et 10 points.

Le graphique ci-dessus illustre ces différentes évolutions.

Il convient de retenir, selon l'analyse comparative faite entre les deux éditions (2004 et 2008) à propos de la pauvreté et l'extrême pauvreté, ce qui suit :

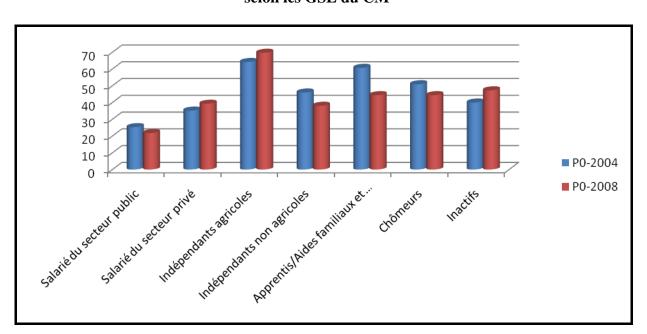
- ◆ La pauvreté a baissé de façon générale ;
- ◆ La pauvreté reste toujours un phénomène rural : En 2008 (près de 6 personnes sur 10 en milieu rural vivent en deçà du minimum requis) ;
- ♦ Hodh El Charghi, Assaba, Adrar, Brakna et Tagant ont connu une détérioration du niveau de vie de leurs habitants :
- ♦ La pauvreté s'est réduite dans le reste du pays.

2.3.3 Evolution de la pauvreté selon les GSE 2004-2008

L'analyse comparative de l'évolution de l'étendue de la pauvreté selon les GSE constitués en 2008 indique une augmentation chez les salariés du secteur privé, les indépendants agricoles et les inactifs. Cette augmentation est de 7,3 points pour les inactifs, 5,5 points pour les indépendants agricoles et 4,1 points pour les salariés du secteur privé.

Le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté a enregistré la baisse la plus importante chez les indépendants non agricoles (-8,1 points).

Pour tous les groupes, excepté les salariés du secteur privé, les indépendants agricoles et les inactifs, les indices relatifs à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté ont reculé entre 2004 et 2008.



Graphique 2.3.2 : Evolution de l'étendue de la pauvreté entre 2004 et 2008 selon les GSE du CM

L'analyse de l'évolution de la pauvreté des GSE par milieu de résidence montre que la détérioration des conditions de vie constatée au niveau des indépendants agricoles provient de la dominance dans les deux milieux de l'étendue de la pauvreté de ce groupe en 2008.

2.3.4. Dynamique de la pauvreté et croissance économique

D'un point de vue empirique, on constate que sur la période 2004-2008, la réduction globale de la pauvreté s'est faite au rythme annuel de – 1.18%, favorisée par une croissance économique de 5.4 % par an.

Du point de vue quantitatif, les indices de pauvreté sont calculés à partir d'une répartition du niveau de vie moyen et des inégalités relatives. Pour cela, il convient de souligner que les variations de la pauvreté peuvent se décomposer en fonction de la part due à la croissance économique et celle due à l'inégalité sur la pauvreté.

L'approche utilisée ici, est celle de Datt et Ravallion, décomposant l'indice de la pauvreté sous la forme d'une somme de la contribution de la croissance économique ou du revenu moyen, de la contribution de la redistribution des revenus et enfin d'un résidu. Autrement dit, cette approche fait intervenir l'interaction entre les effets de la croissance économique et de

l'inégalité. Une autre approche lui est couplée, à savoir celle de Shapley & Kakwani $97^4(S/K)$.

Les résultats de l'analyse de la dynamique de la pauvreté entre 2004 et 2008 selon les 2 méthodes présentées dans le tableau ci-après révèlent quasiment les mêmes tendances. En effet, les taux marginaux de substitution entre l'impact de la croissance et celui de l'inégalité sont décroissants en valeurs absolues. Les deux facteurs ont contribué globalement au recul de la pauvreté. Cependant, l'effet de la redistribution est défavorable aux plus pauvres, se traduisant théoriquement par une stagnation de P₂. De même, les résultats montrent que la composante inégalité a contribué à accroître la profondeur et la gravité de la pauvreté, respectivement de 0,6 et 0,7 point selon les deux approches.

L'un des résultats importants consiste à remarquer que l'impact de la croissance économique a contribué largement à la réduction de l'aggravation de la pauvreté provoquée par la redistribution entre 2004 et 2008 face aux pauvres d'une part, et par l'inflation au niveau des produits et services de base d'autre part (8.2%). En effet, la dépense moyenne annuelle par individu a augmenté de 34%, passant de 143 250 UM en 2004 à 196 201 UM en 2008.

Tableau 2.3.1 : Décomposition de l'évolution de la pauvreté (entre 2004 et 2008)

Indice de la pauvreté		ution de	Contrib	ution de galité	Résidu		Variation de la pauvreté ∆P
Approche	D&R ⁵	S/K ⁶	D&R	S/K	D&R	S/K	
P_{θ}	-3,5	-3,1	-2,0	-1,5	0,8	0,0	-4,7
P_1	-1,4	-1,4	0,6	0,6	0,1	0,0	-0,8
P_2	-0,8	-0,7	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0

Source : Calcul de l'ONS sur la base des données des EPCV 2004 et 2008

Encadré 6 : Croissance, inégalité et pauvreté

L'étude de la variation d'un indice de pauvreté monétaire exige que l'on explicite ses déterminants et les facteurs susceptibles d'affecter ces derniers. Du point de vue strictement quantitatif, nous avons vu que les indices de pauvreté se calculent à partir d'une répartition du niveau de vie moyen, μ , et les inégalités relatives. Par conséquent on pourrait aussi définir les indices de pauvreté de la façon suivante :

$$P(z) = P\left(\lambda, \frac{\mu}{z}\right)$$

Où $^{\lambda}$ est un vecteur des paramètres caractéristiques de la courbe de Lorenz représentant l'inégalité dans la distribution.

En effet, les variations de la pauvreté peuvent se décomposer en fonction de la part due à l'inégalité et de celle due à la croissance, suivant la formule7 :

$$P(t, \frac{\mu_t}{z}) - P(s, \frac{\mu s}{z}) = \left[P\left(\lambda_s, \frac{\mu t}{z}\right) - P\left(\lambda_s, \frac{\mu_s}{z}\right) \right] + \left[P\left(\lambda_t, \frac{\mu_s}{z}\right) - P\left(\lambda_s, \frac{\mu_s}{z}\right) \right] + R(\lambda, \mu)$$

Où s et t représentent deux dates différentes, R représente un résidu. Et P désigne une telle mesure additive de pauvreté.

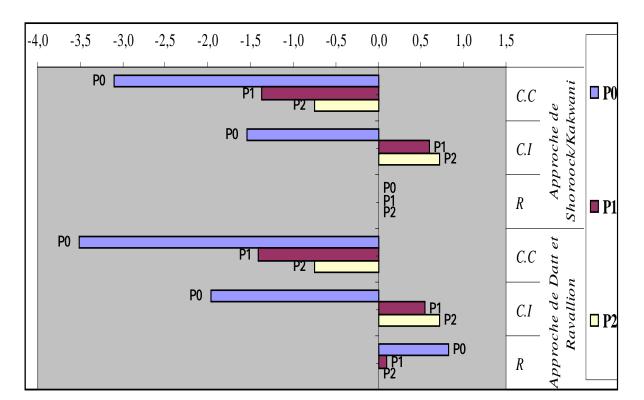
⁶- Approche de Shapley ou de Kakwani 1997.

⁴ - Le calcul des coefficients de cette approche se fait en utilisant le Logiciel DAD en considérant que c'est un cas particulier de Shapley (Shorooke 1999). Mais aussi ils sont calculables simplement sous une forme d'élasticité en utilisant une estimation empirique de *f*(*z*) (Voir par exemple Taleb Ely OULD TALEB AHMED(mémoire de DEA 2003) Université Gaston Berger de Saint-Louis .

⁵- Approche de Data et Ravaillon 1992.

Voir par exemple Ravallion et Datt(1992) et Essama-Nssah(avril 1997).

Dans ce contexte, l'analyse des variations de la pauvreté se calcule sous forme d'élasticité, des indicateurs de l'impact potentiel de la croissance économique et des variations de l'inégalité sur la pauvreté.



Graphique 2.3.3 : Décomposition dynamique de la pauvreté entre 2004 et 2008

2.4 Analyse de l'inégalité

Les études concernant la répartition du revenu distinguent nettement les questions liées à l'inégalité de celles relatives à la pauvreté. Les premières concernent la répartition dans son ensemble, tandis que les autres se concentrent plutôt sur la base de l'échelle de la répartition. Autrement dit, alors que la pauvreté situe dans l'absolu le niveau de vie d'une partie de la population (les pauvres) à travers le seuil de pauvreté, l'inégalité analyse les différences de niveau de vie relatif au sein de la population.

Dans cette analyse succincte, on se limitera aux mesures récentes de l'inégalité afin de permettre aux décideurs de pouvoir comparer les résultats. Il est important aussi de signaler dans ce contexte que l'analyse se focalisera sur la base de consommation déflatée par tête comme indicateur du bien-être. Le choix de cette approche est essentiellement pour des raisons de comparaison et d'actualisation des données existantes.

2.4.1 La comparaison des quintiles et déciles extrêmes

Le calcul des parts des déciles de la population, le plus pauvre et le moins pauvre, permet d'appréhender une première idée sur l'inégalité dans la société étudiée.

Dans notre cas, la part des consommations déflatée du décile inférieur de la distribution

représente seulement 2,5% de la dépense totale en 2008 contre 2,7% en 2004. En revanche, les 10% les moins pauvres de la population se partagent 28,1% des dépenses en 2008 contre 32% en 2004. Soit plus de onze fois ce que consomme le décile le plus pauvre de la population.

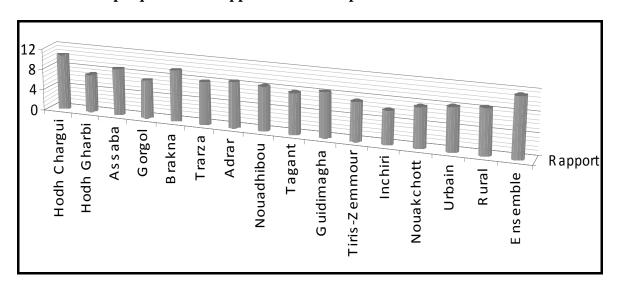
Ces résultats montrent une situation moins égalitaire du niveau de vie au détriment du décile le plus pauvre, notamment en tenant compte de l'inflation considérable enregistrée sur les prix des produits alimentaires et les services de base en 2008 par rapport à 2004. Cependant la appréciable réduction poids du décile supérieur

Tableau 2.4.1 : Pourcentage de dépenses							
détenues par les déciles et les quintiles extrêmes							
Wilaya/ Milieu	1er décile	10ème décile	Rapport des déciles	1 ^{er} quintile	5 ^{ème} quintile	Rapport des quintiles	
Hodh Charghi	2,6	27,2	10	6,5	42,6	7	
Hodh Gharbi	3,4	24,6	7	8,2	39,5	5	
Assaba	3,0	26,5	9	7,4	42,3	6	
Gorgol	3,3	23,6	7	8,3	38,1	5	
Brakna	2,7	26,1	10	7,4	41,5	6	
Trarza	2,9	23,8	8	7,5	39,0	5	
Adrar	3,1	26,7	9	7,7	41,3	5	
Nouadhibou	2,9	24,6	8	6,8	40,3	6	
Tagant	3,2	24,9	8	7,9	40,3	5	
Guidimagha	3,1	26,1	8	7,5	40,7	5	
Tiris Zemmour	3,3	23,8	7	8,5	38,0	4	
Inchiri	3,6	23,0	6	8,5	37,7	4	
Nouakchott	3,2	24,6	8	7,9	39,6	5	
Urbain	3,1	25,4	8	7,4	40,8	6	
Rural	2,9	25,3	9	7,5	40,5	5	
Ensemble	2,5	28,1	11	6,3	44,2	7	

dans la dépense totale est un indicateur traduisant un signe positif au sens de l'égalité en faveur des déciles moyens, qui pourra expliquer un changement des modes de vie de cette couche de la population par rapport à 2004.

Le premier quintile le plus pauvre de la population se partage seulement 6,3% et les 20% les moins pauvres se partagent 44,2% de la dépense nationale des ménages. Ces derniers taux confirment qu'au moment de l'enquête, l'état du bien-être du bas de l'échelle demeure préoccupant. Le tableau 2.4.1 ci-dessus illustre les divers indicateurs sur le plan régional et par rapport aux milieux.

Le tableau est très parlant, il permet de constater, à titre d'exemple, que les wilayas du Hodh El Charghi et du Brakna ont enregistré la plus petite part de dépense consacrée au décile le plus pauvre de la population. Le graphique 2.4.1 confirme que l'inégalité dans ce sens est élevée pour les deux wilayas. En se référant au tableau 2.4.1 et en comparant les quintiles extrêmes, on constate que Dakhlet-Nouadhibou a remplacé le Brakna en occupant la deuxième place après le Hodh El Charghi.



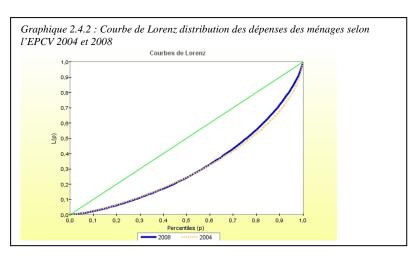
Graphique 2.4.1 : Rapport entre les dépenses des déciles extrêmes

La comparaison des résultats de l'EPCV 2008-2009 à ceux de 2004-2005 montre que les plus pauvres se sont appauvris davantage au niveau national (la part de dépenses du décile des plus pauvres a reculé, passant de 2,7% en 2004 à 2,5% en 2008). Le phénomène s'aggrave notamment au niveau des wilayas du Brakna (la part de dépenses du décile des plus pauvres a également reculé, passant de 3,3% en 2004 à 2,7% en 2008), du Hodh El Charghi et du Guidimagha.

Par rapport au milieu de résidence, les conditions de vie des plus pauvres dans le milieu rural ont enregistré une dégradation. Par contre l'inégalité a été réduite en milieu urbain : la part des plus pauvres a augmenté et celle des moins pauvres a diminué au cours de la période 2004-2008.

2.4.2 Courbe de Lorenz et Indice de Gini

Cette courbe indique l'apport relatif cumulé (en revenu ou en consommation) d'une proportion de la population. Plus la courbe de Lorenz s'éloigne de la bissectrice, plus l'inégalité dans la répartition revenus/consommation est importante.



Les courbes de Lorenz dans le Graphique 2.4.2 indiquent une réduction de l'inégalité au niveau national sur la période 2004-2008.

Cette réduction est accompagnée particulièrement d'une baisse simultanée des parts des déciles les plus bas et les plus hauts ; ce qui se compense et reproduit en conséquence une réduction de l'inégalité globale. L'indice de Gini évalue cette tendance vers l'égalité à 1 point environ. Il est passé de 39% en 2004 à 38% en 2008.

Malgré l'inégalité inter milieu très forte qui représente près de 43% de l'inégalité globale, la différence entre les inégalités des deux milieux de résidence en 2008 semble négligeable. Les courbes de Lorenz et l'indice de Gini (environ 0,33 pour chacun des milieux) confirment cet état des faits.

Sur le plan régional le tableau 2.4.2 illustre les différents indices régionaux. Le niveau d'inégalité le plus élevé est observé dans la wilaya du Hodh El Charghi avec un indice de 0,36 en 2008 contre 0,31 en 2004.

Par contre, le niveau de l'inégalité le plus bas est enregistré au Tiris-Zemmour avec un indice de Gini stable depuis 2004 qui est de l'ordre de 0,27.

Tableau 2.4.2 : Indices de Gini par wilaya 2004 – 2008

Wilaya	2004	2008
Hodh Charghi	0,31	0,36
Hodh Gharbi	0,38	0,31
Assaba	0,41	0,35
Gorgol	0,34	0,30
Brakna	0,31	0,34
Trarza	0,36	0,31
Adrar	0,38	0,33
Nouadhibou	0,39	0,34
Tagant	0,33	0,32
Guidimagha	0,32	0,33
Tiris Zemmour	0,27	0,27
Inchiri	0,24	0,30
Nouakchott	0,40	0,31
Ensemble	0,39	0,38

En ce qui concerne l'inégalité au niveau des GSE, l'indice de Gini fait ressortir que la population la moins égalitaire est la population dirigée par des chômeurs. Cependant, l'indice de Gini de cette population demeure constant depuis 2004.

Par rapport au GSE, la comparaison des résultats des deux éditions, indique une amélioration nette de l'inégalité au sens de Gini à l'exception des inactifs et des chômeurs.

Tableau 2.4.3 : Indices de Gini GSE

Salarié du secteur Public	0,39	0,36
Salarié du secteur Privé	0,39	0,38
Indépendant agricole	0,33	0,30
Indépendant non agricole	0,40	0,35
Aides familiaux et autre occupés	0,39	0,36
Chômeurs	0,39	0,39
Inactifs	0,36	0,37

2.5 Pauvreté non monétaire

2.5.1 Evolution de la situation économique générale de la communauté

Une proportion de 69,5% des ménages estime que la situation économique de la communauté (quartier ou village) s'est dégradée par rapport à ce qu'elle était un an auparavant contre 15% qui pensent qu'elle a stagné et seulement 4,9% qui estiment qu'elle s'est améliorée. Comparativement à 2004, ces taux étaient respectivement 41,2%, 31,2% et 15%.

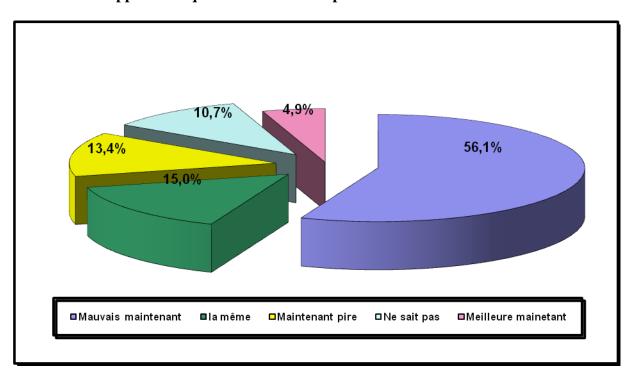
L'analyse selon le milieu permet de constater que le sentiment de stabilité est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain respectivement 19,7% et 8,6%. Concernant la perception de l'amélioration ou de la dégradation de la situation, on note une différence entre les taux enregistrés dans les deux milieux. En effet, 67,3% des ménages en milieu rural contre 72,4% en milieu urbain estiment que la situation s'est dégradée, tandis que respectivement 6,6% et 2,5% pensent qu'elle s'est améliorée.

Par ailleurs, on constate une disparité de la perception de la dégradation entre les différentes wilayas variant de 46,9% au Brakna à 82,8% en Adrar. Alors que les taux de stabilité enregistrés au niveau de la plupart des wilayas sont faibles, ne dépassant guère 22%, la wilaya du Brakna a, cependant, enregistré un taux de stabilité supérieur à 49%.

Pour ce qui est du taux d'amélioration il est aussi faible tant au niveau national qu'au niveau des wilayas, la wilaya du Hodh El Charghi a enregistré le taux le plus élevé (10.9%).

L'analyse a révélé qu'au niveau des moughataas, le taux de stabilité de la situation économique n'affiche pas de grandes disparités. Alors que les moughataas de Boghé et de M'Bagne ont enregistré des taux élevés respectivement (60,1% et 60,9%) contre (3,2% et 8,2%) en 2004 (cf tableau 2.5.7 en annexe).

Le graphique ci-après fait ressortir la perception des ménages de la situation économique de la communauté (quartier ou village) par rapport à la situation au niveau national un an auparavant.



Graphique 2.5.1 : Situation économique de la communauté (quartier ou village) par rapport à ce qu'elle était un an auparavant au niveau national.

2.5.2 Evolution de la situation économique des ménages

De façon générale, on remarque que 7,1% des ménages pensent que leur situation économique générale a évolué positivement par rapport à ce qu'elle était un an auparavant, alors que ce taux était de 19% en 2004. Les résultats révèlent, par contre, que 72,9% des ménages estiment que leur situation économique s'est dégradée contre 44,3% en 2004.

L'Analyse selon le milieu de résidence permet de constater que le sentiment de stabilité des conditions économiques est plus perceptible en milieu rural qu'en milieu urbain respectivement 22,2% et 13,8%. Par rapport au taux d'amélioration de la situation économique des ménages, il n'y a pas de différence importante selon le milieu et se situe à 7,5% en milieu rural contre 6,6% en milieu urbain. Le sentiment de stabilité a enregistré des taux proches au niveau de la plupart des wilayas excepté celle du Brakna où 51% des ménages estiment que leur situation économique est stable par rapport à ce qu'elle était un an auparavant contre 14,1% en 2004.

En ce qui concerne le pourcentage des ménages ayant un sentiment de dégradation de leur situation économique selon la wilaya, on constate l'absence de disparités importantes à l'exception du Brakna.

Ce graphique fait ressortir la perception des ménages de leur situation économique par rapport à ce qu'elle était un an auparavant pour 2004 et 2008.

60 50 40 30 20 10 0 Le même Meilleure Maintenant Mauvais Ne sait pas maintenant maintenant pire **2004 2008**

Graphique 2.5.2 : Répartition des ménages selon la perception de leur situation économique par rapport à ce qu'elle était un an avant l'enquête.

2.5.3 Satisfaction des besoins alimentaires

En 2008 la proportion des ménages ayant souvent ou toujours des difficultés pour satisfaire leurs besoins en nourriture est de 32,7% (dont 10,2% pour toujours) contre 38,6% en 2004 (dont 6,7% pour toujours). Ces résultats sont détaillés dans le tableau 2.5.10 en annexe.

S'agissant de la proportion des ménages ayant toujours des difficultés pour satisfaire leurs besoins en nourriture, il n'y a pas de différence significative entre le rural et l'urbain. Néanmoins, il existe des disparités au niveau des wilayas, ainsi cette proportion reste significative au Hodh El Gharbi 14,3%, au Guidimagha 18,1% et au Tiris-Zemmour 18,3% contre respectivement en 2004, 3,9%, 14,5% et 0,7%. Les moughataas qui ont enregistré des taux les plus élevés sont : El Mina (41,4%), Sebkha (31,5%), Kobeni 27,4%(cf annexe 2.5.11).

2.5.4 Perception de la pauvreté

L'insuffisance des moyens pour satisfaire les besoins en nourriture ou le manque de travail sont considérés, entre autres, comme étant les deux principaux déterminants de la pauvreté en 2008. Ils atteignent respectivement 59,7% et 51,3%, alors qu'en 2004 ces taux étaient respectivement de 60,5% et 34.3%. Les autres déterminants qui suivent sont : la non possession de bétail (35%), le manque de moyens pour se loger (23,5%) et la non possession de terres (10,4%).

Par rapport au milieu de résidence, la proportion des répondants qui ont évoqué le manque de moyens pour satisfaire les besoins en nourriture est de 54,5% en milieu rural et de 6,7% en milieu urbain. Pour ce qui est du manque de travail, ces proportions sont respectivement de

51,4% et 51,2%. Il y a lieu de signaler que le manque de bétail a été évoqué par 52,9% de la population rurale (cf tableau 2.5.1 en annexe).

Au niveau des wilayas, quatre déterminants semblent prédominer : le manque de moyens pour se nourrir, le manque de travail, le manque de troupeau et le manque de moyens pour se loger.

- Concernant le manque de nourriture, les taux les plus élevés ont été enregistrés en Adrar (86,3%), à l'Inchiri (81,6%), au Tagant (76,6%) et au Brakna (75,4%).
- Par rapport au manque de travail, les taux les plus élevés sont rencontrés au Tiris-Zemmour (84,7%), au Tagant (82,4%), à Dakhlet-Nouadhibou (76,7%) et au Trarza (75,3%).
- S'agissant du manque de troupeau le Hodh El Charghi avec 63,0% suivi de l'Assaba (62,9%), du Gorgol (54,1%) et du Hodh El Gharbi (50,5%) constituent les wilayas qui ont enregistré les taux les plus importants.
- Pour ce qui du manque de moyens pour se loger, il est plus perçu dans deux wilayas, le Tiris-Zemmour (64,2%), et l'Inchiri (63,1%).

La perception de la pauvreté selon le quintile de la dépense révèle que l'insuffisance des moyens d'alimentation semble constituer le principal déterminant de la pauvreté au niveau de tous les quintiles avec une légère différence chez les plus pauvres (1^{er} quintile) 60,2% et chez les moins pauvres (5^{ème} quintile) 61,3% (cf tableau 2.5.2 en annexe).

L'analyse montre que la perception des enquêtés de leur environnement donne un niveau de pauvreté élevé. En effet, 56,5% des CM estiment que les populations sont pauvres dans leur majorité et 23,4% déclarent qu'ils sont tous pauvres. Les taux correspondants en 2004 étaient respectivement 50% et 23,7%.

Au niveau du milieu, les ménages ayant déclaré que les habitants de leurs quartiers ou villages sont tous pauvres représentent 25,5% en milieu rural contre 20,5% en milieu urbain. Ces résultats sont sensiblement conformes à ceux enregistrés en 2004.

Du point de vue découpage administratif, la perception des CM par rapport à leur environnement (quartiers ou villages) varie de manière générale quant à la modalité tous pauvres, enregistrant ainsi les proportions les plus élevées au Brakna (37%), au Tagant (32%) contre les proportions les moins élevées au Tiris-Zemmour (4,9%) et à Dakhlet-Nouadhibou (6,8%). En 2004, ces proportions étaient respectivement de 27,9%, 24,2%, 39%, 16,7%.

Par ailleurs, 54,4% des CM des Moughataa de Kankossa et de M'Bagne, ont déclaré que leur environnement est pauvre alors que cette proportion en 2004 était respectivement de 27,7% et 57,0%. Les moughataas de Guérou et du Ksar ont enregistré respectivement 0,6% et 1,9% enregistrant ainsi les taux les moins élevés.

Selon le statut de pauvreté, les taux s'établissent à 28,1% pour les pauvres et 20,8% pour les non pauvres.

Concernant la perception de la pauvreté par rapport aux ménages, 81,2% des CM estiment qu'ils sont pauvres, enregistrant cependant une légère amélioration par rapport à 2004 où elle était de 82.2%.

Au niveau des wilayas, cette perception est relativement importante dans l'ensemble des wilayas avec un maximum de 90,7% au Brakna contre un minimum de 67,3% à Dakhlet-Nouadhibou.

Quant au niveau des moughataas, le maximum a été a été observé à Kobeni (96,6%) et le minimum à Boutilimit (39,9%).

Selon le statut de pauvreté, les taux s'établissent à 91,5% pour les pauvres et 75,6% pour les non pauvres.

Les trois principales causes de la pauvreté selon l'avis des CM sont l'insuffisance des moyens pour satisfaire les besoins alimentaires (54,4%), le manque de travail (51%) et la non possession de bétail (39%).

Suivant le milieu de résidence, les trois principales causes de la pauvreté s'établissent comme suit :

Pour le milieu rural : le manque de troupeau (56,2%), l'insuffisance des moyens pour satisfaire les besoins alimentaires avec 51,5% et le manque de travail (49,4%).

Pour le milieu urbain : l'insuffisance des moyens pour satisfaire les besoins alimentaires (58,2%), le manque de travail (53,0%) et le manque de moyen pour se loger (38,0%).

Par rapport au statut de pauvreté, les trois principales causes de la pauvreté sont :

Pour les pauvres : manque de moyens pour se nourrir (60,2%), manque de troupeau (57,0%) et manque de travail (56,6%).

Pour les non pauvres : manque de moyens pour se nourrir (51,2%), manque de travail (47,9%). Et manque de troupeau (29,3%).

Concernant les moyens évoqués par les CM pour l'amélioration de leur situation, les résultats révèlent que la recherche d'un emploi avec 42,9%, la recherche d'un travail supplémentaire (19,2%) et dans une moindre le crédit (15,5%) constituent les principaux axes.

2.5.5 Prise de décision importante au sein du ménage

L'enquête a révélé que le père reste le principal individu au sein du ménage quant à la prise de décision. En effet, 70,7% des CM sont de cet avis, tandis que la mère a été citée dans 21,7% des cas.

Les wilayas du Gorgol et du Guidimagha ont enregistré les taux les plus élevés relatifs au pouvoir décisionnel du père avec respectivement 81,3% et 79,2%. En revanche ce taux est plus faible en Assaba et se situe à 58,8%.

Par rapport aux moughataas, cette proportion est plus élevée à Maghama 89,6%, il est plus faible à Bababé avec 52,7%.

Chapitre III. Caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages

3.1 Structure et composition de la population et des ménages

Il est nécessaire de pouvoir caractériser les ménages d'un point de vue démographique. Le ménage est défini ici comme un groupe de personnes habitant habituellement sous le même toit, prenant en commun leurs repas et reconnaissant une même autorité (le CM). Une personne vivant seule constitue un ménage si cette personne vit habituellement dans ce logement. Comme nous le verrons par la suite, le groupe de personnes ainsi défini peut être divisé en plusieurs types de ménages.

3.1.1 Structure des ménages et de la population

Il ressort du tableau 3.1.1 que la population est composée de 52,4% de femmes et de 47,6% d'hommes, ce qui est quasi identique à ce qui est observé au niveau de l'enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS 2007), réalisée au cours de la même période (52% de femmes et 48% d'hommes). Elle est légèrement différente de ce qu'on observe à travers les données de 1'EPCV 2004, 51,1% pour 48,9%.

Une taille moyenne du ménage quasiment stable

Les résultats de l'enquête qui donnent une taille moyenne de 5.5 individus par ménage sont pratiquement identiques au chiffre fourni par l'EPCV 2004 et l'enquête MICS 2007(5.7).

Cette moyenne varie selon les wilayas et les moughataas. Ainsi, les wilayas du Hodh Charghi et l'Assaba ont la plus petite taille (4.9) alors que le Gorgol en a la plus grande (6.2) suivi de Nouakchott (6.0) et du Guidimagha (5.8). Ces résultats ne diffèrent pas de ceux de l'EPCV 2004. Pour ce qui est des moughataas, la plus grande moyenne se situe à Maghama (6.9) et la plus petite à Ouad-Naga et Aoujeft (4.4).

On note cependant que les tailles moyennes du ménage dont le chef est une femme (4.7) et celle dont le chef est un homme (5.9) sont exactement identiques à celles de l'EPCV 2004.

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité –nombre d'hommes pour une femme- est de 91% en 2008 contre 95.6% en 2004. Il s'établissait à 93% selon les résultats de MICS 2007.

Ce rapport a enregistré des disparités entre les wilayas et les milieux au cours des deux périodes 2004 et 2008 (cf tableau 3.1.10 suivant).

Tableau 3.1.10 : Evolution du rapport de masculinité des différentes wilayas entre les années 2004 et 2008

Wilaya	Rapport de Masculinité en %		
	2004	2008	
Hodh Charghi	89,54	85.6	
Hodh Gharbi	93,90	88.81	
Assaba	88,73	72.22	
Gorgol	102,28	95.97	
Brakna	97,85	89.22	
Trarza	90,67	79,00	
Adrar	86,00	88.74	
Nouadhibou	118,67	110.4	
Tagant	90,51	74.76	
Guidimagha	106,85	88.55	
Tiris Zemmour	90,17	98.14	
Inchiri	81,20	101.28	
Nouakchott	96,07	102.6	
Rural	96,15	86.16	
Urbain	94,16	97.21	
Pays	95,6	90.97	

Une population mauritanienne relativement jeune

Les résultats révèlent que la moyenne d'âge de la population mauritanienne est de 22,7 ans avec cependant des hommes légèrement plus jeunes que les femmes (respectivement 22,2 ans contre 23,2 ans).

Cette population est composée de 68,7% de ménages dirigés par des hommes contre 31,3% dirigés par des femmes. Ce résultat est proche de celui de l'enquête MICS 2007 (respectivement 73% et 27%) et diffère de celui de l'EPCV de 2004 où il s'établissait respectivement à 80,7% et 19,2%.

Dans l'ensemble, l'âge moyen du CM est de 47,9 ans (48,2 ans pour les hommes contre 47,3 ans pour les femmes).

Tableau 3.1.1 : Structure par âge et sexe des ménages et de la population en 2008

	Hommes	Femmes	Ensemble
Population			
Structure par sexe (En %)	47.6	52.4	100,0
Age moyen de la population (En nombre d'année)	22.2	23.2	22.7
Ménage			
Structure des ménages (En %)	68.7	31.3	100,0
Age moyen des CM (En nombre d'année)	48.2	47.3	47.9

Une importante concentration de femmes CM dans cinq wilayas

Cinq wilayas (Nouakchott, Trarza, Assaba, Brakna, Hodh El Charghi) abritent 73% de l'ensemble des ménages dirigés par des femmes et 67% de la population totale des femmes du pays.

Au niveau des moughatass la plus grande concentration de femmes CM se trouve à R'Kiz (5.5%), Mederdra et Kiffa (4.9%) chacune, Sélibaby (4.5%) et Aleg (4.3%); ce qui représente 24.1% de la population totale des femmes du pays.

Nouakchott reste de loin la wilaya la plus peuplée du pays

La concentration des ménages et de la population à Nouakchott est de loin la plus importante du pays. En effet, Nouakchott est la wilaya la plus peuplée, accueillant près de 26% de l'ensemble des ménages (29% de l'ensemble des hommes CM contre à peine 20% de l'ensemble des femmes dirigeant des ménages) et 28% de la population totale du pays. L'âge moyen de la population dans cette wilaya (23,1 ans) se situe légèrement au dessus de la moyenne nationale (22,7 ans).

Les autres wilayas les plus denses avec au moins 10% de la population totale (Brakna, Trarza, Hodh El Charghi) accueillent au total 31% de la population totale et 33% de l'ensemble des ménages. Chacune de ces wilayas accueille au moins 10% de l'effectif total des femmes CM. L'âge moyen de la population dans ces wilayas varie entre 22 et 24 ans.

Les wilayas les moins peuplées (Inchiri, Tiris-Zemmour, Tagant, Adrar) accueillent au total 8% de l'ensemble des ménages et 7,6% de la population totale du pays. L'âge moyen de la population dans ces wilayas varie entre 23 et 27 ans, ce qui en fait les zones où la population est en moyenne la plus âgée.

On remarque que les wilayas du Guidimagha et du Gorgol se distinguent avec un âge moyen de la population le plus bas (respectivement 19,8 ans et 20,4 ans). Ces wilayas accueillent quasiment 14% de l'effectif total des ménages et 15,4% de la population totale du pays (cf tableau 3.1.2 en annexe).

Pour ce qui est des moughataas celles qui sont les plus peuplées avec au moins 4 % de la population totale sont Arafat (6.8%), Sélibaby (5.0%), El Mina (4.4%) et Nouadhibou (4.3%). Elles abritent 19.1% de l'ensemble des ménages et chacune au moins 2% de femmes CM. L'âge moyen de la population dans ces moughataas varie entre 19 et 24 ans.

Quant aux moughataas de : Oualata, Tamchekett, Boumdeid, Bababé, Keur-Macène, Ouad-Naga, Aoujeft, Chinguity, Ouadane, Moudjéria, Tichitt, Bir Moghrein, F'Deirick et Akjoujt avec moins de 1% de la population totale du pays chacune, elles restent les moins peuplées et ne font en tout que 5.5% de celle-ci. L'âge moyen de la population dans ces moughataas varie entre 21 et 27 ans.

On constate que les moughataas de : Barkéwol, M'Bout et Ould Yengé, se caractérisent par l'âge moyen de la population le plus bas avec moins de 20 ans (respectivement 19.5 ans, 19.7 ans et 19.4 ans). Elles regroupent autant de l'ensemble des ménages que celui de la population totale, soit 5.9%.

3.1.2 Typologie sociodémographique des ménages

Types dominants de ménages fondamentalement différents suivant le sexe du CM

Le tableau 3.1.3 en annexe montre que les types dominants de ménages sont constitués des couples avec enfants (41%), des familles élargies (24,3%) et des ménages monoparentaux nucléaires (18%). Ces ménages représentent plus de 83% de l'ensemble des ménages et accueillent plus de 87% de la population totale du pays. Mais suivant le sexe du CM, ce profil est fondamentalement différent. En effet, dans le groupe des femmes CM, les profils dominants sont les ménages monoparentaux nucléaires (54,3%), monoparentaux élargis (26,5%) et les familles élargies (12,7%). Des femmes CM vivant en couple et sans enfants sont assez rares (0,1% de l'ensemble des femmes CM) tout comme des femmes vivant en couples uniquement avec leurs enfants (1,1%).

Dans les ménages unipersonnels, les femmes CM représentent 47,4% de cette catégorie avec un âge moyen de 55,8 ans ; on en déduit qu'il s'agit en général de femmes d'un certain âge vivant désormais seules.

Dans les ménages dirigés par des hommes, les types dominants sont les couples avec enfants (59,2%) et les familles élargies (29,6%). L'âge moyen des CM appartenant à cette catégorie de ménage varie généralement entre 47 et 50 ans.

Couples avec enfants, une typologie du ménage très marquée dans certaines des wilayas et des moughataas

L'analyse de la typologie du ménage selon la wilaya, montre une part relativement importante des couples avec enfants, largement au dessus de la moyenne nationale (41%). Les couples avec enfants représentent 45,6% de l'ensemble des ménages dans les wilayas du Hodh El Gharbi (53,8%), Tagant (53,1%), Gorgol (46,8%), Inchiri (46%), et Hodh El Charghi (45,6%). Ces résultats sont détaillés dans le tableau 3.1.4 en annexe.

La proportion de ménages unipersonnels est relativement élevée dans les wilayas de l'Inchiri (11,6%), de l'Adrar (6,6%) et de Dakhlet-Nouadhibou (6,5%). Les ménages monoparentaux nucléaires sont particulièrement importants au Brakna (23,3%), en Assaba (25,0%) et surtout au Trarza (30,6%).

Au niveau des moughataas les couples avec enfants représentent au moins 46% de l'ensemble des ménages dans 24 des 53 moughataas que compte le pays (cf tableau 3.1.9 en l'annexe).

Les ménages unipersonnels représentent une part importante qui est largement supérieure à la moyenne nationale (3,5%) dans les moughataas de : Aoujeft (8,4%), Chinguity (7,3%), Ouadane (10,6%), Bir-Moghrein (8,2%), F'Derick (9,1%), Akjoujt (11,6), Tevragh-Zeina (10,1%).

Les ménages monoparentaux nucléaires qui représentent 18,0 % dans l'ensemble sont très importants dans les moughataas de : R'Kiz (40,2%), Mederdra (39,9%), Barkéwol (31,9%) et Kiffa (29,8%).

Age moyen des femmes CM dans certaines wilayas nettement supérieur à celui des hommes

Il ressort du tableau 3.1.5 en annexe que, pour les femmes CM au Hodh El Gharbi, Adrar, Dakhlet-Nouadhibou, Tagant, leur âge moyen variant entre 49 et 55 ans, est nettement supérieur non seulement à ceux des hommes des mêmes wilayas, mais aussi à l'âge moyen au niveau national des CM (47,9 ans). Quant aux hommes CM, ils sont plus âgés que les femmes dans toutes les autres wilayas.

La proportion de femmes CM est estimée à 31,3% mais varie d'une wilaya à l'autre : relativement importante au Trarza (46,2%), Assaba (45,7%), au Brakna (37,3%), elle est de 16% à Dakhlet-Nouadhibou.

En ce qui concerne les moughataas, les femmes CM sont d'un âge supérieur à celui de leurs homologues hommes et ce dans 25 moughataas (cf. Tableau 3.1.8 en annexe).

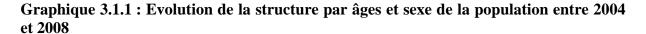
L'analyse des résultats révèle une disparité importante au niveau des moughataas pour ce qui est de la proportion de femmes CM. Pendant qu'elles représentent à Barkéwol (61,7%), R'Kiz (57,5%), Mederdra (55,2%) et Kiffa (45,5%), elles ne font que (11,5%) à Bir-Moghrein, (12,7%) à Maghama, (15,8%) à Tichit et (16,0%) à Nouadhibou.

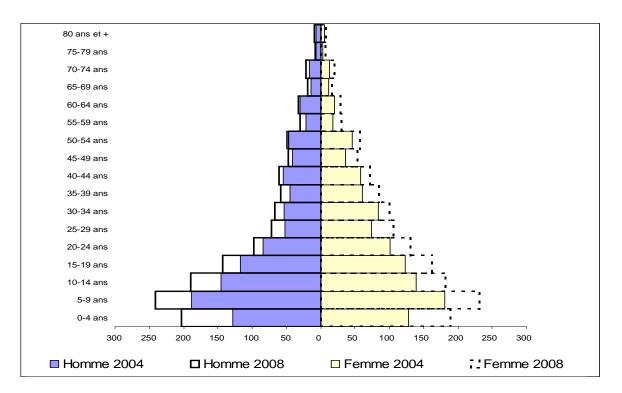
3.1.3 Evolution des principales caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages

La pyramide des âges ne présente pas la forme classique observée dans les pays en développement. Cette forme se caractérise en général par une base assez élargie traduisant une forte natalité. Cette dernière se rétrécie au fur et à mesure avec l'âge.

La structure de la pyramide des âges en Mauritanie semble assez atypique aussi bien en 2004 qu'en 2008, avec une base beaucoup plus rétrécie au niveau des individus 0-4 ans.

Au-delà du groupe d'âge 0-4 ans, la distribution de la pyramide des âges parait normale et plus conventionnelle. On constate pour chacun des groupes d'âges considérés, une augmentation de l'effectif des individus entre 2004 et 2008. Mais on remarque également que jusqu'à l'âge de 15 ans, on enregistre plus de garçons que de filles. A partir de 15 ans la tendance s'inverse.





Un net effritement du noyau familial de type « couple avec enfants » vers des modèles de type monoparental

L'analyse de l'évolution de la typologie des ménages selon le pourcentage des ménages et de la population met en évidence un effritement du modèle « couple avec enfants » vers des modèles principalement de type monoparentaux (cf tableau 3.1.6 en annexe). En effet, alors qu'en 2004, 52% des ménages étaient constitués de couples avec enfants, on constate qu'en 2008, cette catégorie représente seulement 41% de l'ensemble des ménages. Parallèlement, on remarque entre 2004 et 2008, une augmentation de la part relative des ménages monoparentaux nucléaires (10% et 18% respectivement), des ménages monoparentaux élargis (6%, 9% respectivement). La part, relativement aux autres types de ménages (unipersonnel, couples sans enfants, famille élargie) n'a quasiment pas varié entre ces deux dates.

L'examen du pourcentage de femmes CM entre 2004 et 2008 vient confirmer la conclusion faite plus haut par rapport à la déstructuration de la cellule familiale. En effet, on observe entre ces deux dates, une nette augmentation du pourcentage de femmes CM qui passe de 18,9% à 31,3%. Cette évolution est surtout très nette au niveau des ménages monoparentaux (nucléaires ou élargis), des familles élargies, marginales dans les couples avec enfants.

Quant à l'âge moyen du CM, il a baissé, passant de 49,1 ans en 2004 à 47,9 ans en 2008. On constate une baisse sensible de l'âge moyen chez les chefs de ménages unipersonnels (54,5 ans en 2004 à 48,2 ans en 2008) ainsi que chez ceux appartenant à des ménages monoparentaux nucléaires (51,1 ans en 2004 à 42,8 ans en 2008). Dans toutes les autres catégories de ménages, l'âge moyen du CM a légèrement augmenté ou n'a significativement pas varié.

3.2 Scolarisation et alphabétisation

Au cours de ces dernières années, les autorités ont pris un certain nombres de mesures visant, dans leur ensemble, à l'amélioration du secteur éducatif par la définition d'un programme de développement permettant le renforcement de la capacité d'accueil à travers la construction de salles de classes, le recrutement d'un plus grand nombre d'enseignants et l'ouverture des cantines scolaires et ce en plus de la promulgation en 2001, de la loi rendant obligatoire la scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans.

3.2.1 Taux Brut de Scolarisation / TBS (Niveau Primaire) 8

Le taux brut de scolarisation (**TBS**) a atteint 90.9 % en 2008 dépassant l'EPCV 2004 (76.7 %) et MICS 2007 (82.3%), enregistrant ainsi une évolution soutenue de la couverture scolaire au cours de cette période.

L'analyse par genre en 2008, montre que le TBS des filles au niveau national dépasse de 5.1 points celui des garçons atteignant 93.5 %, situation à peu près identique à celle de 2004 (74.6 % pour les garçons contre 79 % pour les filles), soit un faible écart entre ces deux années.

Par rapport au milieu de résidence, l'écart paraît plus important. Ce taux atteint 108.5 % en milieu urbain contre 79.6 % en milieu rural, soit une différence de 28.9 points.

En comparaison aux taux de l'EPCV 2004 (102.6 % en milieu urbain contre 62,4 % en milieu rural) et MICS 2007 (101,4 % en milieu urbain contre 74,3 % en milieu rural), il apparaît que la remarque relative à l'évolution soutenue du taux de la couverture scolaire demeure la règle. L'écart entre ces deux milieux a régressé en faveur du milieu rural allant de 44.3% en 2004 à 28.9% en 2008, ce qui pourrait s'expliquer notamment par l'amélioration de l'accessibilité aux services à travers leur rapprochement aux bénéficiaires.

L'observation sous l'angle des quintiles de dépenses montre que le taux croit avec le quintile variant entre 72.4 % pour le 1^{er} quintile à 106.6% pour le 5^{eme} quintile.

L'analyse du TBS par wilaya en 2008, fait ressortir des disparités considérables avec un écart type de 16.8 %. Les deux valeurs minimale et maximale de ce taux sont enregistrées dans les wilayas de l'Assaba (67.7 %) et du Tiris-Zemmour (122,6 %).

En comparaison avec le taux national, les wilayas des Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Guidimagha et Inchiri sont en dessous de la moyenne nationale. La wilaya du Brakna se situe à peu près à la moyenne. Les autres wilayas ont enregistré des taux supérieurs à la moyenne nationale (cf tableau 3.2.1 en annexe).

Les résultats révèlent que toutes les wilayas du pays, exception faite du Hodh El Gharbi, ont enregistré des progrès durant la période de 2004 à 2008. La wilaya de l'Inchiri qui était au dessus de la moyenne en 2004 se retrouve encore en dessous de cette moyenne en 2008, malgré son résultat positif.

-

³⁻ Taux brut de scolarisation = Nombre d'enfants inscrits au primaire / Nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans

Pour ce qui est des moughataas, elles connaissent des disparités très importantes. Les taux varient entre 38.2 % à Barkéwol à 133 % à Aoujeft. De bons résultats ont été également enregistrés dans les moughataas de Rosso, F'Dérick, Zouérate et Bababé.

Les autres moughataas, quant à elles, peuvent être reparties en deux sous-groupes, selon que le TBS est inférieur ou supérieur à la moyenne nationale.

Le sous-groupe à TBS inférieur à la moyenne nationale comporte les moughataas des deux Hodhs, du Guidimagha, de l'Inchiri et les moughataas de Barkéwol, Guérou, Kankossa, Kiffa, Maghama, M'Bout, Monguel, Aleg, M'Bagne, Boutilimit, Ouad-Naga, R'Kiz, Chinguity, Tidjikja. Dans toutes ces moughataas, le taux varie entre 38.2 % à Barkéwol et 90.1 % à Tamchekett.

Par contre toutes les autres moughataas ont des taux supérieurs à la moyenne nationale, variant entre 91.6 % à Kaédi et 133 % à Aoujeft (voir tableau 3.2.2 en annexe).

En terme de fréquentation scolaire, 78.4% des enfants sont scolarisés au fondamental en 2008 et vivent dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'une école fondamentale. Cette proportion s'élève à 81.6 % en milieu urbain contre 76 % en milieu rural.

La comparaison de ces proportions à celles de l'EPCV 2004 fait ressortir une amélioration de 5.9 points au niveau national, 0.5 points en milieu urbain et 8.2 points en milieu rural. Au niveau des wilayas, ces taux varient de 55.3% au Tagant à 92.3% à Dakhlet-Nouadhibou.

Bien que les non pauvres bénéficient d'une couverture scolaire plus élevée que les pauvres, comme c'est le cas pour les autres services sociaux de façon générale, force est de constater que l'évolution de la situation au cours de la période 2004 -2008 s'est faite au profit des plus pauvres. Toutefois, l'augmentation du TBS est plus importante pour les deux premiers quintiles, comparée aux autres quintiles.

3.2.2 Taux Brut de Scolarisation (au niveau du secondaire)⁹

Contrairement à la hausse substantielle au niveau national enregistrée entre 2000 et 2004 où le TBS est passé de 19.4 % à 29.6 %, ce taux est demeuré pratiquement stable tout au long de la période 2004 - 2008, ne dépassant pas 30.6 %.

Du point de vue sexe, le TBS des garçons (32.8 %) demeure supérieur à celui des filles (28.4 %) soit un écart de 4.3 points (le même écart a été observé en 2004 avec des taux de 31.8 % pour les garçons contre 28.5 % pour les filles).

Les écarts les plus importants sont constatés entre le milieu urbain et le milieu rural avec respectivement un TBS de 53.5 % et 12.8 %, soit un écart de 40.7 %.

L'analyse de cet indicateur par wilaya, permet de classer les wilayas en deux sous-groupes :

Les wilayas où le TBS est supérieur à la moyenne nationale (30,6%), à savoir, le Tiris-Zemmour, Dakhlet-Nouadhibou, Nouakchott et l'Adrar et celles dont le TBS est inférieur à la dite moyenne. (cf tableau 3.2.12 de l'annexe).

_

² Taux Brut de Scolarisation (au niveau secondaire) s'obtient en divisant le nombre d'enfants inscrits au secondaire par le nombre total des enfants âgés de 12 à 17 ans

Les écarts les plus importants sont observés entre le Tiris-Zemmour (62.2 %) et le Guidimagha (10.3 %).

En comparaison avec 2004, les wilayas de l'Inchiri et du Guidimagha ont connu la plus grande régression atteignant respectivement 39.5 et 7.4 points.

Au niveau des moughataas, le taux minimal a été enregistré dans la Moughataa de Sélibaby (8.8 %) et le maximal dans la Moughataa du Ksar (90.3 %).

3.2.3 Abandon et Redoublement à l'école

Concernant le redoublement, le taux est passé de 14 % en 2004 à 7.8 % en 2008 au niveau de l'enseignement fondamental. Le taux de redoublement le plus faible est enregistré en deuxième année (5.3 %) comme en 2004, soit un recul de 4.7 points. Le taux de redoublement le plus élevé, est enregistré en sixième année (10.9%).

Comme au fondamental, le taux de redoublement au secondaire a baissé passant de 14% en 2004 à 10.7% en 2008. Le taux le plus faible se situe en quatrième année (3.3 %) et a atteint 27.7% en sixième année. Cela signifie que la véritable sélection ne s'opère qu'à la fin de chaque cycle tant au fondamental qu'au secondaire.

L'influence du statut de pauvreté sur le taux de redoublement n'est pas significative. En effet, ce taux est de 8.1% au primaire chez les pauvres contre 7.6% chez les non pauvres ; au secondaire, il s'établit respectivement à 10.2% et 10.7%.

S'agissant du non fréquentation de l'école, pour les niveaux primaire et secondaire confondus, le taux a connu une diminution passant de 16.1% en 2004 à 11.6% en 2008.

Les principales raisons pour lesquelles les enfants cessent de fréquenter l'école peuvent être classées en trois catégories : fin des études, raisons liées à l'offre (l'école) et autres se rapportant à la demande (l'enfant et le ménage).

De façon détaillée ces raisons évoquées se répartissent comme suit : pas d'école disponible ou l'école est éloignée (9.9%), l'école existe mais pas le niveau demandé (5.7%), le renvoi (3.5%), le coût élevé (2.8%), absence de cantine (0.5%).

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les raisons liées à l'offre ont empêché 22.4% des enfants de continuer leurs études alors quelles n'étaient que de 19.7% en 2004.

Néanmoins, les raisons de l'abandon sont surtout liées à la demande (77.6%). Ce pourcentage englobe des raisons dont la non nécessité de continuer les études (44.5%), le désir de travailler (18.8%), le mariage / grossesse (6.3%) et la maladie (4.2%).

En 2004, ces taux étaient respectivement 35.7% pour la non nécessité de continuer les études, 24.8% pour le désir de travailler, 4,3% pour le mariage / grossesse et 1.6% pour la maladie.

Selon le statut de pauvreté le taux de non fréquentation au niveau national est de 12.6 % chez les pauvres et de 10.8 % chez les non pauvres.

Au niveau des wilayas le taux de non fréquentation le plus élevé selon le statut de pauvreté est enregistré dans l'Inchiri avec 26.8% chez les pauvres et le plus bas à Dakhlet-Nouadhibou (4,5%). Alors que chez les non pauvres le taux le plus élevé est enregistré dans la wilaya du Hodh El Gharbi (22,7%) et le plus bas au Brakna avec 3.9%.

3.2.4 Satisfaction de l'école

Le degré de satisfaction de l'école, a connu une évolution positive remarquable au plan national et au cours des quatre dernières années. Selon les résultats de l'enquête, il est passé de 31.9 % en 2004 à 45 % en 2008 pour le fondamental et de 10.8 % en 2004 à 13.2 % en 2008 pour le secondaire.

Cette proportion varie, cependant, selon le niveau de scolarité et le milieu de résidence. Au moment où elle atteint 54.3 % dans le milieu urbain, elle ne dépasse pas 39 % en milieu rural au niveau du fondamental contre respectivement 47.2% et 23.5% en 2004.

Par contre, au niveau du secondaire, elle n'a pas dépassé 22.5 % en milieu urbain et 6 % seulement en milieu rural contre respectivement 20.2% et 4.3% en 2004.

Selon le statut de pauvreté, pour les deux cycles confondus (fondamental et secondaire) le taux de satisfaction atteint 39.7% pour les pauvres contre 50.8% chez les non pauvres.

Par rapport aux wilayas, le taux de satisfaction au primaire varie de 31,6% en Assaba à 69,7% au Tiris-Zemmour. Au secondaire, ce pourcentage est compris entre 5.3 % au Gorgol et 29.6% au Tiris -Zemmour (voir 3.2.3 en annexe).

Les raisons de non-satisfaction sont de deux types : la qualité de l'enseignement (qualité du matériel ou des fournitures) et la gestion et le pilotage du système. Ces raisons varient selon le cycle d'enseignement (primaire ou secondaire) et le milieu (urbain, rural). (Voir tableau 3.2.3 en annexe).

3.2.5 Taux d'alphabétisation

En 2008, le taux d'alphabétisation s'élève à 61.5 % pour la tranche de la population âgée de 15 ans et plus. Ce taux cache des disparités selon le sexe (70,3% pour le masculin contre 54,4% pour le féminin) et le milieu de résidence (73,3% en milieu urbain contre 50,3% en milieu rural).

La comparaison avec l'EPCV- 2004 où ce taux se situait à 57.5 %, indique une hausse de quatre points au cours des quatre dernières années.

On observe également une amélioration du taux d'alphabétisation au niveau des deux sexes. Elle est plus importante chez les femmes que chez les hommes avec respectivement 4,9 et 3,8 points. Par rapport au milieu de résidence, elle est plus remarquable en milieu rural (4.1%) qu'en milieu urbain (1%).

L'analyse par wilaya, montre également des disparités significatives du taux, variant ainsi entre 27.3% au Guidimagha et 81% au Tiris-Zemmour.

Les wilayas du Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna et Tagant enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale.

Les meilleurs résultats en termes d'évolution, par rapport à 2004, sont enregistrés au niveau des wilayas du Hodh El Gharbi et du Tiris-Zemmour.

Cinq wilayas seulement, Brakna, Tagant, Guidimagha, Inchiri et Nouakchott n'ont pas connu d'amélioration mais leurs taux ont plutôt régressé allant de 0,9% en Inchiri à 12,3% au Brakna. Dans toutes les autres wilayas du pays, ces taux ont connu une amélioration variant entre 6,3% en Assaba et 16.8% au Hodh El Gharbi (voir tableau 3.2.4 en annexe).

Selon le statut de pauvreté, il existe des disparités importantes au niveau national où il atteint 70.6% chez les non pauvres contre 46% chez les pauvres. Ce qui pourrait signifier l'existence d'une corrélation positive entre ce taux et le statut de pauvreté. Cette corrélation est observée au niveau de chaque wilaya.

Pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation est passé de 69.7 % en 2004 à 77.5 % en 2008. Au niveau du milieu de résidence, l'écart a beaucoup diminué passant de 26.7 points en 2004 à 18.2 points en 2008 représentant respectivement (84.6 % en milieu urbain contre 57.9 % en milieu rural) et (84.6 % contre 66.4%). Par contre, l'écart entre les deux sexes demeure presque le même durant la période indiquée malgré l'évolution relative du taux pour les deux sexes (9.6 points en 2004 contre 9.8 points en 2008). L'enquête MICS 2007 évalue ce taux à 58,1% (cf tableau 3.2.5 en annexe).

3.2.6 Dépense de l'éducation

Au niveau national le taux moyen des dépenses sur l'éducation a atteint 1% de l'ensemble des dépenses moyennes annuelles par individu selon l'EPCV 2008-2009. Ce taux cache une légère disparité au niveau du milieu, où il s'établit à 0.7% en milieu rural contre 1.2% dans le milieu urbain.

Pour ce qui est des wilayas, on n'observe pas d'écart important; ainsi le taux moyen le plus élevé est enregistré à Nouakchott avec 1.4% alors que le plus faible est enregistré dans les wilayas du Hodh El Charghi et du Tiris-Zemmour avec 0.5% chacune (cf. annexe 9).

Selon le statut de pauvreté, ce taux a atteint 1.1% chez les pauvres contre 1% chez les non pauvres.

En ce qui concerne les quintiles de dépense, les taux enregistrés sont respectivement : 1,1% pour le premier et le deuxième, 0.8% pour le troisième et 1% pour le quatrième et le cinquième.

3.2.7 Structure des dépenses sur l'éducation selon le statut de pauvreté et le quintile de dépense par tête et milieu de résidence.

L'analyse de la structure des dépenses scolaires montre que les frais de scolarité, les livres et fournitures s'accaparent de la plus grande part de celles-ci.

* Frais de scolarité

Au niveau national, le taux des frais de scolarité a atteint 59.8% de l'ensemble des dépenses sur l'éducation. Ce taux cache une disparité importante selon le milieu où il atteint 38.9% pour le milieu rural contre 67.2% pour l'urbain.

Cette disparité est plus perceptible au niveau des wilayas où se taux varie entre 7.2% au Tagant et 72.5% à Nouakchott. (Voir annexe 3.2.15)

Selon le statut de pauvreté, ce taux a atteint 35.3% chez les pauvres contre 66.2% chez les non pauvres.

L'analyse selon le quintile de dépenses montre la même tendance, ce taux est respectivement de : 25.4% pour le premier quintile et 75.4% pour le cinquième quintile.

***** Livres et fournitures scolaires

Les dépenses sur les livres et fournitures scolaires occupent la deuxième place avec un taux de 37.9% au niveau national.

Se taux dissimule une disparité importante selon le milieu où il est de 31.4% dans le milieu urbain contre 56.1% dans le rural.

Alors qu'au niveau des wilayas il varie entre 26.5% à Nouakchott et 89.6% au Tagant (cf tableau 3.2.15 en annexe).

Selon le statut de pauvreté se taux est de 32.1% chez les non pauvres contre 60.1% chez les pauvres.

3.3 Santé et nutrition

3.3.1 Morbidité

La morbidité des populations est définie ici par la proportion des personnes qui ont été malades ou blessées au cours des 4 semaines précédant l'enquête. Les résultats ont permis de noter que 7,8% des membres des ménages en 2008 ont été malades ou eu une blessure au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Ce taux cache des disparités entre les sexes et entre les quintiles de pauvreté. En les taux de morbidité croissent avec les quintiles de pauvreté, passant de 6,1% pour le

Graphique 3.3.1: Proportion des personnes tombées malades ou qui ont eu une blessure au cours des 4 semaines précédant l'enquête par quintile de dépense par tête 12 10,1 10 8,4 8 6.5 6,1 6 4 2 0 1er quintile 3ème 2ème quintile auintile quintile

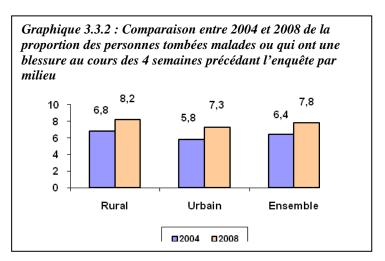
premier quintile à 10,1% pour le cinquième quintile. Par rapport au sexe, on note que la morbidité est plus élevée chez les femmes (8,8%) que chez les hommes (6,8%). L'analyse par

wilaya montre que le taux varie de 3% au Brakna à 18,7% au Guidimagha (cf. tableau 3.3.1 en annexe).

L'analyse par Moughataa indique que les taux de morbidité varient de 0,8% à Aoujeft à 21,7% à Bakéwol. Dans 20 moughataas les taux sont supérieurs à la moyenne nationale.

Du point de vue milieu de résidence, on note que le taux de morbidité est plus élevé en milieu rural (8,2%) qu'en milieu urbain (7,3%).

La comparaison avec les résultats de 2004 montre que le taux de morbidité a augmenté. Le taux est passé de 6,4% en 2004 à 7,8% en 2008. La variation des proportions entre 2004 et 2008 conduit à penser que l'état de morbidité s'est dégradé.



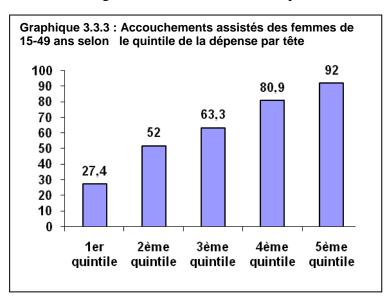
3.3.2 Accouchements assistés des femmes de 10-49 ans

L'assistance à l'accouchement par un personnel qualifié permet de réduire la mortalité maternelle néonatale à travers une prise en charge efficiente des complications.

Les résultats indiquent que 60,2% des naissances, enregistrées au cours de l'année précédant

l'enquête, ont eu lieu dans des structures de santé (55,8% dans les structures publiques et 4,4% dans les structures privées).

Ce taux cache des disparités importantes entre les pauvres et les non pauvres pour lesquels le taux d'accouchement assisté des femmes est respectivement de 39,7% et 78,4%. l'examen effet. du d'accouchement assisté par quintile de pauvreté montre qu'il croit avec le niveau de vie : chez les plus pauvres (premier quintile), ce taux est de 27,4% contre 92,0% pour les moins pauvres (cinquième quintile).



La disparité est également très perceptible entre les milieux de résidence pour lesquels les taux varient du simple au double : 38,0% pour le milieu rural et 92,5% pour le milieu urbain. Par rapport à la wilaya, les résultats sont aussi disparates. Les taux les plus élevés sont observés dans les wilayas de Nouakchott (97,3%), Dakhlet-Nouadhibou (96,5%), Inchiri (91,1%), Tiris Zemmour (86,4%) et Trarza (80,2%). Les wilayas qui ont enregistré les taux

les plus faibles sont le Guidimagha (24,2%), Hodh El Charghi (28,9%) et le Gorgol (35,8%). (cf tableau 3.3.3 en annexe).

Selon les moughataas, les taux les plus faibles (moins de 20%) ont été enregistrés à Barkéwol (18,4%), Tamchekett (15,5%), Monguel (15,3%), Néma (14,6%), M'Bout (13,9%) et Chinguity (12,1%). Les taux les plus élevés sont observés dans les moughataas de Toujounine (99,4%), Tevragh Zeina (99,2%), Sebkha (99,0%), Arafat (98,7%), Dar Naim (97,9%), Teyaret (97,6%) et Riad (97,5%).

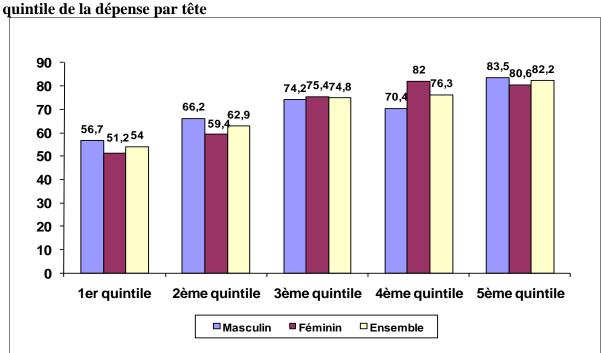
En comparant ces résultats à ceux de l'EPCV 2004, on note une légère amélioration du taux d'accouchement assisté entre les deux périodes. En effet, le taux global est passé de 56,5% en 2004 à 60,2% en 2008.

3.3.3 Couverture vaccinale

Le pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés est de 68,8%. Le taux est légèrement plus élevé chez les garçons (69,3%) que chez les filles (68,3%).

Il existe des disparités entre les pauvres (58,4%) et les non pauvres (77,8%): Le pourcentage d'enfants complètement vaccinés est de 54,0% pour le premier quintile contre 82,2% pour le cinquième quintile. La couverture vaccinale varie entre les wilayas; les taux les plus faibles ont été observés dans les wilayas du Tagant (41,8%), Gorgol (43,4%), Hod El Gharbi (43,8%). De même, la couverture vaccinale varie avec le milieu de résidence. Le taux passe de 62,9% pour le milieu rural à 77,1% pour le milieu urbain. Cependant par rapport à 2004 les résultats indiquent une légère baisse de la couverture vaccinale : le taux est passé de 79% en 2004 à 68,8% en 2008 (cf tableau 3.3.4 en annexe).

L'analyse par Moughataa révèle des disparités très importantes et indique que le taux de couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois varie de 6% à Kobeni à 100 % à Ouadane.

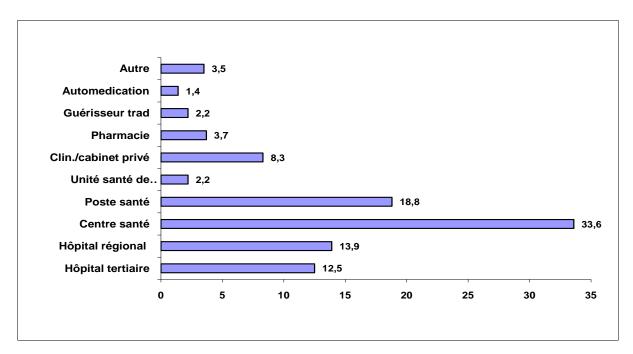


Graphique 3.3.4 : Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés selon le quintile de la dépense par tête

3.3.4 Service consulté en cas de maladie

Dans l'ensemble, le service le plus consulté en cas de maladie est le centre de santé (33,6%) qui, selon la pyramide sanitaire, est la structure de référence au niveau des moughataas. Les structures de santé de première ligne, à savoir les postes de santé, occupent la deuxième place avec 18,8% comme taux de consultation, malgré leur supériorité numérique sur le territoire national. Cette situation pourrait s'expliquer par la faible capacité des postes de santé à prendre en charge certaines pathologies. Les proportions non négligeables de personnes qui consultent l'hôpital régional (13,9%) ou l'hôpital national (12,5%) renforcent cette hypothèse relative à la faible capacité des postes de santé pour une prise en charge efficiente de certaines maladies.

Graphique 3.3.5 : Pourcentage de la population selon le service de santé consulté en cas de maladie



Les comportements diffèrent entre les pauvres et les non pauvres. En effet, chez les pauvres, c'est le poste de santé, avec 32,7%, qui suit le centre de santé (34,4%); tandis que chez les non pauvres, c'est plutôt l'hôpital tertiaire (15,5%) et l'hôpital régional (14,8%) qui suivent le centre de santé (34,1%). On note que la proportion de personnes qui consultent le poste de santé décroît par rapport au niveau de vie (35,6% pour le premier quintile et seulement 6,9% pour le cinquième quintile). On note également que la clinique privée est faiblement utilisée par les plus pauvres (1,1% pour le premier quintile contre 16,1% pour le cinquième quintile).

Il existe également des disparités entre les wilayas. Si dans l'ensemble, le centre de santé est plus utilisé, une exception est faite pour certaines wilayas. Il s'agit du Hodh El Charghi, de l'Assaba et du Gorgol où la proportion des personnes qui consultent le poste de santé en cas de maladie, est plus élevée que celle des personnes qui utilisent le centre de santé (cf. tableau 3.3.5 en annexe).

Les disparités sont plus importantes au niveau des Moughataa, En effet la proportion des personnes qui consultent des postes de santé en cas de maladie est supérieure à 50% dans les Moughataa d'Aoujeft (88,6%), Barkéwol (64,4%), Kankossa (55,2%), Tamchekett (54,5%), Bassiknou (53,9%) et Maghama (52,3%). Elle est nulle dans celles d'Aleg, Ouad-Naga, Chinguity, Ouadane, Ksar et Sebkha.

3.3.5 Taux de consultation des principaux services de santé en cas de maladie

* Ratio morbidité/consultation

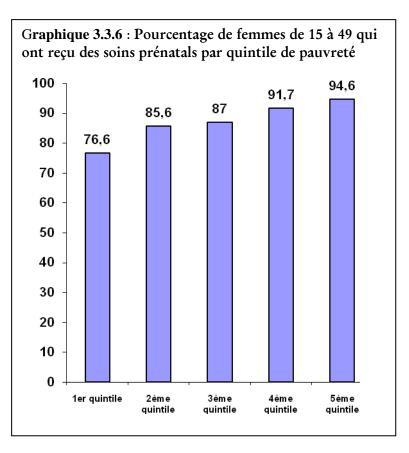
Le rapport du nombre de personnes ayant consulté un service de santé sur le nombre de personnes ayant été malades ou blessées est de 0,68. Ce ratio morbidité/consultation est légèrement inférieur à celui de 2004 qui était de 0,70. Toutefois, il existe des disparités entre les pauvres (0,56) et les non pauvres (0,74) d'une part, entre le milieu rural (0,62) et le milieu urbain (0,76) d'autre part. Du point de vue wilayas, ce ratio est plus élevé au Tiris-Zemmour (0,94), Nouakchott (0,78), Brakna (0,76) et Dakhlet-Nouadhibou (0,75). Il est plus faible dans les wilayas de l'Inchiri (0,40) et du Guidimagha (0,52).

Selon les moughataas, les ratios sont plus élevés à Zouerate (0,98), Ksar (0,94), Maghta-Lahjar (0,93), Teyaret (0,90), Tevragh -Zeina (0,88), Aleg (0,86) et Timbédra (0,86); ils sont faibles à Chinguity (0,11), Oualata (0,27) et Akjoujt (40).

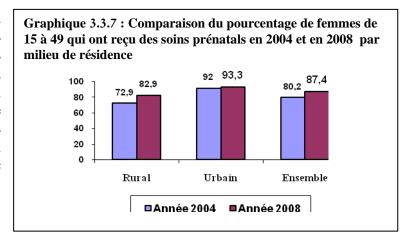
Les consultations prénatales

L'utilisation des services de santé pour le suivi de la grossesse est le meilleur moyen pour détecter à temps les grossesses à risque et leur prise en charge. Concernant l'utilisation des services de santé pour le suivi de la grossesse, les indiquent résultats que le pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont eu une naissance de l'année vivante au cours précédant l'enquête et qui ont bénéficié des soins prénataux est de 87,4%.

Il existe cependant des disparités entre les pauvres et les non pauvres, entre les groupes d'âge et entre les wilayas. Par rapport au niveau de pauvreté, les taux sont de 76,6% pour le premier quintile (les plus pauvres) et de 94,6% pour le cinquième quintile (les moins pauvres).



Du point de vue répartition géographique, les taux les plus élevés ont été enregistrés dans les wilayas de Dakhlet-Nouadhibou, Nouakchott, Tiris-Zemmour, Inchiri et Trarza avec plus de 92,3% alors que les taux les plus faibles concernent le Hodh El Gharbi, le Tagant avec respectivement 74,1% et 75,5%.



La comparaison des résultats avec ceux de 2004 indique que le pourcentage de femmes de 15-49 qui ont bénéficié des soins prénataux a augmenté, passant de 80,2% en 2004 à 87,4% en 2008. On note que cette augmentation est plus perceptible en zone rurale qu'en zone urbaine. (Graphique 3.3.7)

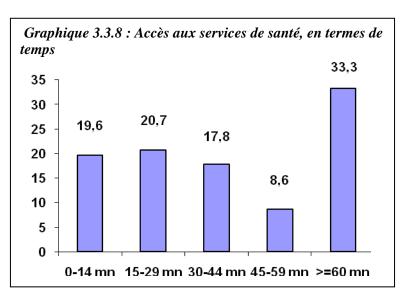
L'examen de la couverture prénatale par Moughataa révèle que les taux sont plus faibles à Chinguity (43,5%), Kobeni (58,9), Moudjeria (67,6%) et à Tamchekett (68,2%). Ces taux sont supérieurs à 95% dans 11 moughataas : Ksar (100%), Tevrag-Zeina (100%), Boutillimit (98,3%), Riyad (98,3%), Toujounine (97,7%), Zouerate (97,2%), Mederdra (96,7%), Arafat (96,5%), Dar-Naim (96,0%), Nouadhibou (95,7%) et Bababé (95,5%). Ces résultats sont détaillés dans le tableau 3.3.7en annexe).

3.3.6 Accessibilité aux services de santé

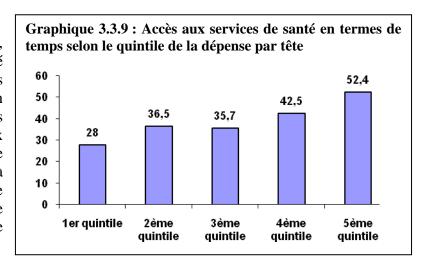
L'accessibilité physique aux soins est définie par le temps mis pour accéder à un établissement de santé ou le rayon d'accès.

Il est à rappeler que les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconisent un rayon d'accès de 5km ou un temps d'accès de 30 minutes.

Dans l'ensemble, les résultats révèlent que 40,3% des membres des ménages accèdent à un centre de santé dans les 30 minutes requises par les normes. Cependant force est de constater que 33,3% des membres des ménages sont encore à plus de 60 minutes d'une structure sanitaire.



Par rapport au statut de pauvreté, d'accessibilité taux s'établissent à 32,5% chez les pauvres et 44,9% chez les non pauvres. Au regard des quintiles de la dépense, les taux varient d'accessibilité entre 28,0% pour le premier quintile à 52,4% pour le cinquième quintile. Il est de 31,8% pour le milieu rural et de 53,0% pour le milieu urbain.

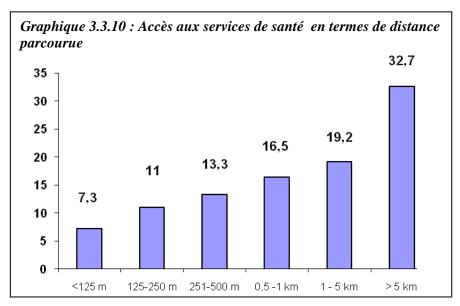


Du point de vue wilaya la proportion des personnes qui sont à moins de 30 minutes d'une formation sanitaire varie de 16,6% au Gorgol à 84,3% au Tiris-Zemmour (cf tableau 3.3.8 en annexe).

Par rapport à la Moughataa, les taux d'accessibilité, en terme de temps, les plus élevés ont été enregistrés à Zouerate (84,8%), F'Derik (83,4%) et à Nouadhibou (83,1%). Alors que les plus faibles à Maghama (15,1%), M'Bout (15,1%), Tidjikja (14,3%), Kaédi (14,3%), Keur-Macène (12,9%), Tamchekett (9,6%), Barkéwol (8,9%) et Tintane (8,6%).

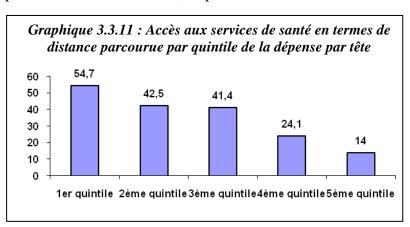
La comparaison de cet indicateur entre 2004 et 2008 montre une évolution positive. En effet, la proportion des ménages vivant à moins de 30 minutes d'un établissement de santé est passée de 32,7% en 2004 à 40,3% en 2008. Cependant on note que cette amélioration de l'accès aux soins est plus perceptible en milieu rural du fait peut être de la création de nouvelles structures de santé dans ce milieu.

S'agissant de l'accès aux services de santé en termes de distance, les résultats indiquent que dans l'ensemble 67,3% de la population vivent dans un rayon de 5km par rapport à un établissement de santé contre 32,7% qui parcourt au-delà de 5km pour y accéder. résultats Ces cachent toutefois des disparités selon les quintiles de pauvreté, le milieu de résidence et les wilayas.



En effet, chez les plus pauvres (premier quintile) 54,7% vivent au-delà de 5 km contre seulement 14,0% chez les moins pauvres (cinquième quintile). Par rapport au milieu de résidence, le taux est de 54,4% pour le milieu rural et de 3,5% pour le milieu urbain.

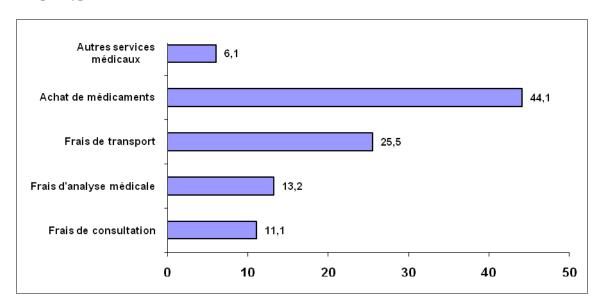
Du point de vue wilaya, la proportion des personnes qui vivent au-delà de 5 km est plus élevée dans les régions du Gorgol (57,8%), du Hodh El Gharbi (57,1%), du Trarza (56,6%) et du Tagant (52,5%). Ces résultats sont détaillés dans le tableau 3.3.9 en annexe.



3.3.7 Structure des dépenses de santé

La structure des dépenses de santé indique que l'achat de médicaments (44,1) constitue la principale rubrique de dépenses en la matière. Les frais de transport occupent la deuxième place avec 25,5% des dépenses de santé, une telle proportion est certainement liée au rayon d'accès aux établissements de santé.

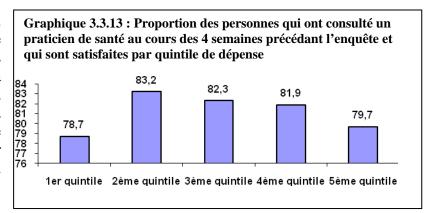
Graphique 3.3.12 : Structure (en %) des dépenses moyennes de santé (des 30 derniers jours) par type



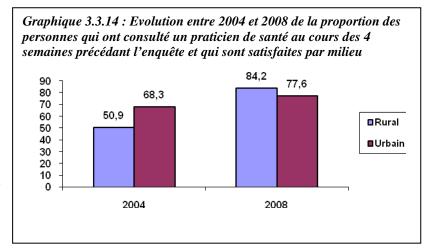
Le pourcentage élevé consacré à l'achat de médicament cache des disparités entre les pauvres (47,4%) et les non pauvres (43,5%), entre les wilayas et surtout entre les milieux de résidence. En effet, dans le milieu rural l'achat de médicament absorbe 50,0% des dépenses en santé contre seulement 39,6% pour le milieu urbain (cf tableau 3.3.10 en annexe).

3.3.8 Satisfaction par rapport aux services de santé

La satisfaction des personnes, qui ont consulté un praticien de santé dans les 4 semaines précédant l'enquête, a augmenté de façon appréciable, passant de 59,2% en 2004 à 81,1% en 2008. Elle varie entre les quintiles de la dépense par tête (cf tableau 3.3.11 en annexe).



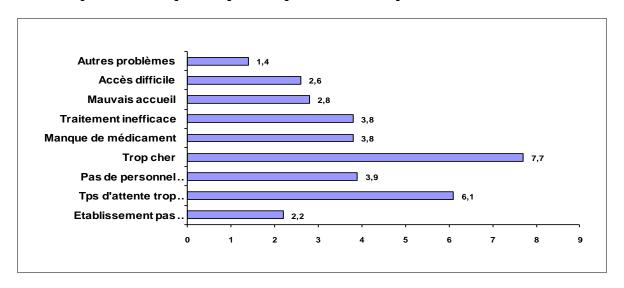
Toutefois, il existe des disparités entre les wilayas. Les plus faibles taux de satisfaction ont été enregistrés dans les wilayas de l'Inchiri (49,5%) et de Dakhlet-Nouadhibou (58,2%). Dans quatre wilayas, les taux de satisfaction sont supérieurs à 90%, il s'agit de : Assaba (92,8%),Adrar (92,1%), Guidimagha (91,1%) et Gorgol (90,5%).



Par rapport au milieu de résidence, on note que l'évolution de la satisfaction est beaucoup plus perceptible en milieu rural où le taux est passé de 50,9% en 2004 à 84,2% en 2008 alors qu'en milieu urbain, il passe de 68,3% en 2004 à 76,6% en 2008 (cf graphique 3.3.14).

Les personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des 4 semaines précédant l'enquête et qui n'ont pas été satisfaites classent les raisons de cette non satisfaction en 9 catégories. Il ressort de ce classement, que le coût élevé (7,7%) et la longue attente (6,1%) sont les raisons les plus évoquées par les populations.

Graphique 3.3.15 : Proportion des personnes qui ont consulté un praticien de santé au cours des 4 semaines précédant l'enquête et qui n'ont pas été satisfaites par raison de non satisfaction.



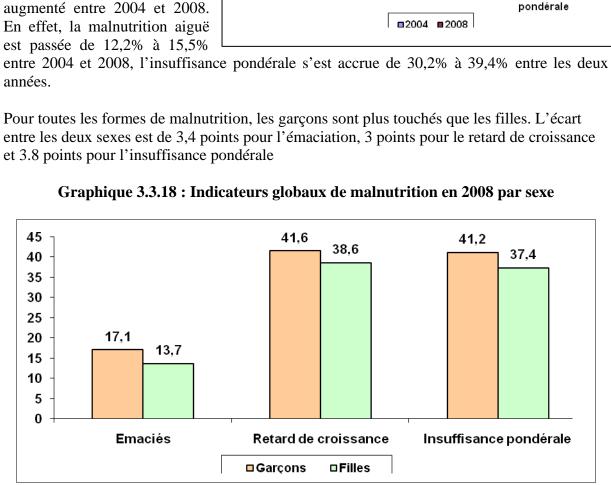
3.3.9 La nutrition

Encadré 7 : Concepts et définitions de la malnutrition

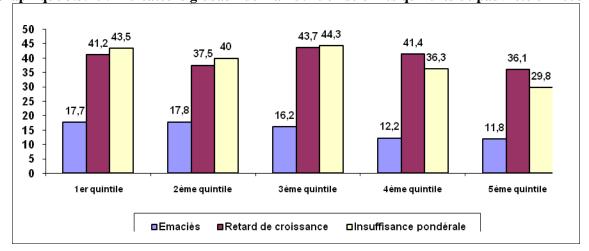
Le pourcentage d'enfants souffrant d'une malnutrition est mesuré à travers trois indicateurs :

- La malnutrition chronique (aussi appelée retard de croissance") est une mesure de la taille par rapport à l'âge. C'est probablement l'indice le plus pertinent. Des niveaux élevés de malnutrition chronique sont le reflet de privations subies pendant des mois ou des années. Les enfants qui en souffrent peuvent présenter un handicap irréversible dans leur développement mental et physique, qui est la cause de piètres résultats scolaires et d'une productivité physique réduite pour le restant de leurs jours.
- La malnutrition aiguë (appelée aussi marasme ou émaciation) est une mesure du poids par rapport à la taille. Elle est associée à des chocs temporaires, comme la famine ou des périodes de maladie.
- L'insuffisance pondérale est une mesure du poids par rapport à l'âge. Elle sert le plus souvent à suivre l'état nutritionnel de certains enfants en particulier.

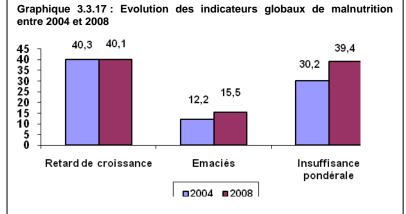
Les résultats de l'enquête montrent que le pourcentage d'enfants émaciés et celui des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale baissent au fur et à mesure que la pauvreté diminue. En effet, concernant l'émaciation les taux sont de 17,7% pour le premier quintile et de 11,8% pour le cinquième quintile. Pour l'insuffisance pondérale aussi, les taux sont passés de 43,5% pour le premier quintile à 29,8% pour le cinquième quintile.



Graphique 3.3.16 : Indicateurs globaux de malnutrition selon les quintiles de pauvreté en 2008



La comparaison des résultats à ceux de 2004 montre que le taux d'enfants ayant un retard de croissance n'a que légèrement diminué, passant de 40,3% en 2004 à 40,1% 2008. Par contre. la malnutrition aiguë l'insuffisance pondérale ont augmenté entre 2004 et 2008. En effet, la malnutrition aiguë est passée de 12,2% à 15,5%



années.

entre les deux sexes est de 3,4 points pour l'émaciation, 3 points pour le retard de croissance et 3.8 points pour l'insuffisance pondérale

La comparaison entre les wilayas indique que :

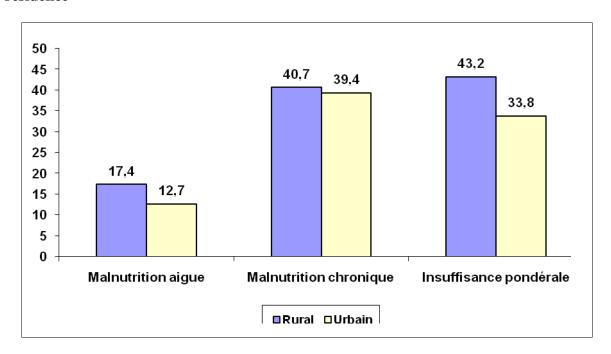
- ➤ Pour l'émaciation, les wilayas de Gorgol et de Guidimagha sont affectées avec des taux respectifs de 32,4% et 29,1%. Les plus faibles taux ont été enregistrés à Dakhlet-Nouadhibou (5,4%) et au Tiris-Zemmour (2,3%).
- Concernant le retard de croissance, les wilayas les plus touchées sont le Tagant (75%), l'Inchiri (52,6%) et le Brakna (46,7%). Les moins touchées sont le Trarza (35,6%), l'Assaba (34,4%) et Dakhlet-Nouadhibou (25,3%).
- ➤ Pour ce qui est de l'insuffisance pondérale, le Tagant avec 56,1%, le Guidimagha (51,3%) et le Gorgol 48,9% ont des taux les plus élevés. Les taux les plus bas ont été enregistrés dans les wilayas de Nouakchott (33,7%), Tiris-Zemmour (32,7%), Trarza (31,0%) et Dakhlet-Nouadhibou (15,6%). Ces résultats sont détaillés dans le tableau 3.3.12 en annexe.

L'analyse par Moughataa montre que :

- La malnutrition aiguë affecte plus les moughataas de Tichitt, Ouadane, Maghama et Monguel avec des taux respectifs de (77,5%, 44%, 40% et 39,9%.
- La malnutrition chronique est beaucoup plus ressentie à Tichitt (94,2%), Moudjeria (82,1%) et Tidjikja (68,6%).
- Les taux d'insuffisance pondérale sont plus élevés dans les moughataas de Tichitt (89,6%), Ouadane (70,2%), Maghama (60,8%), Tidjikja (59,2%), Kaédi (56,8%), Djiguéni (55,2%) et Barkéwol (54,8%).

Les taux sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, la différence entre les milieux de résidence est plus perceptible pour l'insuffisance pondérale et pour la malnutrition aiguë.

Graphique 3.3.19 : Indicateurs globaux de malnutrition en 2008 selon le milieu de résidence



Chapitre IV : Caractéristiques socioéconomiques de la population et des ménages

4.1 Emploi

4.1.1. Taux de dépendance

Avant de traiter les mesures de l'activité au sein de la population, il importe d'aborder le taux de dépendance économique ¹⁰. Ce taux est de 0,91 au niveau national en 2008. Il cache des disparités importantes selon le sexe (1,05 pour les hommes et 0,79 pour les femmes), par rapport au milieu de résidence (1,09 de la population rurale contre 0,72 de celle urbaine) et selon le niveau de vie (1,20 pour les pauvres contre 0,74 pour les non pauvres).

Par rapport aux wilayas, il passe de 0,59 à Dakhlett-Nouadhibou à 1,24 au Gorgol. Il varie aussi selon les moughataas entre 0,45 à Tevrag-Zeina à 1,58 à Barkéwol.

4.1.2. Travail des enfants

Selon l'EPCV 2008-2009, 3,8% des enfants, qui ont un âge entre 7 et 15 ans, travaillent contre 3.7% en 2004. Pour près de 34% de cette tranche d'âge, il s'agit d'emplois dans l'agriculture (16,5%) et dans l'élevage (17,1%). Le taux d'occupation est sensiblement plus élevé pour le milieu rural (5,4%) que pour l'urbain (1,5%). La situation des enfants occupés, couvre en réalité une grande diversité de situations, compte tenu des variables socioculturelles et des pratiques familiales. En particulier, le taux d'occupation varie de 0 (Dakhlett Nouadhibou, Tiris Zemmour et Inchiri) à 20.7% (Hodh El Charghi).

4.1.3. Population active et taux d'activité

Le pourcentage des personnes en âge d'activité (15 à 64 ans) est de 52,4% de la population du pays en 2008, contre 54,9% en 2004. Ce taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (58,1% contre 47,8%). Le taux d'activité, au sein de cette tranche en âge d'activité s'élève à 52,2% contre 59,2% en 2004. Ce taux cache des disparités importantes selon le sexe. Il se situe à 74,6% pour la population masculine et seulement à 34,4% pour les femmes.

Les femmes les plus âgées (50 à 64 ans) et les plus jeunes (15 à 24 ans), affichent le taux d'activité le moins important (respectivement 28,6% et 30,3%), alors que pour les autres catégories le taux se situe autour de 39%. En revanche, les hommes âgés de 40 à 49 ans enregistrent le taux d'activité le plus important (94,7%).

10

¹⁰ - le Rapport entre le nombre des personnes âgées de moins de 15 ans et plus de 64 ans d'une part et le nombre de personnes agées de 15 à 64 ans d'autre part.

Encadré 8 : Concepts et définitions de l'activité

Population en âge d'activité : La population en âge d'activité considérée ici se compose de toutes les personnes des la tranche d'âge 15-64 ans. L'âge d'entrée en activité de 15 ans est conforme à la définition du BIT et l'âge limite de 65 ans est celui de la retraite en Mauritanie.

Population active : elle se compose de deux sous populations :

Population active occupée : ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête, ne serait ce qu'une heure. Cette population comprend également les apprentis et les aides familiaux.

Population au chômage : ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans n'exerçant aucune activité et ayant cherché un travail et ayant été prêts à travailler au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Elle comprend aussi les chômeurs découragés.

Population inactive : Elle se compose de toutes les personnes ne pouvant être considérées actives selon la définition ci-dessus. Elle comprend :

Elèves et étudiants n'exerçant pas d'activité économique

Femmes au foyer

Handicapés

Retraités

Personnes ne voulant pas travailler

Taux d'activité : il correspond au rapport entre la population active et la population en âge d'activité.

Taux de chômage : il correspond au rapport entre la population au chômage et la population active.

Le Sous-emploi : Il existe le sous-emploi dit visible et celui dit invisible. Celui dit visible se caractérise par un emploi dans lequel le titulaire fait un nombre d'heures de travail insuffisant, avec cependant une volonté de travailler plus d'heures supplémentaires et une disponibilité pour le faire. Le problème ici est celui de la détermination du nombre d'heures de travail insuffisant. On se réfère souvent soit à la législation, soit au nombre d'heures moyennes que les actifs mettent en général dans leur emploi par semaine.

Le sous-emploi invisible se réfère à l'inadéquation entre la qualification et l'emploi occupé. Il est apprécie sous l'optique de la satisfaction par rapport au niveau de revenu.

Faute d'informations sur le nombre d'heurs du travail de l'employé dans l'EPCV, on se limite au sous-emploi invisible mesuré sous l'angle de la satisfaction par rapport au revenu.

En outre, le taux d'activité des ruraux est moins élevé que celui des urbains, respectivement 46,9% et 57,6%. Ce taux est de 38,8% chez les femmes urbaines et de 31% chez les femmes rurales. Pour les hommes, l'écart est moins important, 74,5% chez les ruraux contre 75,1% chez les urbains.

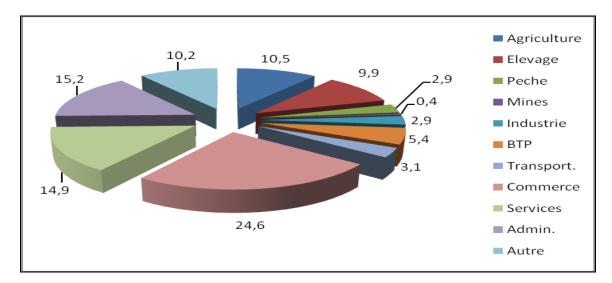
L'analyse selon la wilaya de résidence montre que les wilayas du Hodh El Charghi et de Dakhlet- Nouadhibou sont les plus actives du pays, avec un taux d'activité franchissant le seuil de 60%. Tandis que le Brakna est la moins active (environ 40%).

Au niveau des moughataas, Djiguéni et Timbédra enregistrent des taux d'activité très élevés (plus de 85%), tandis que Bababé enregistre le taux le plus faible (29,3%).

4.1.4. La population active occupée et type d'emploi

L'analyse selon le statut de l'emploi montre que le travail régulier (salariés) représente 35,2% et 45,2% travaillent pour leur propre compte ; tandis que le travail à la tâche (à l'heure et à la journée) ne représente que 11,1%.

En milieu rural, les travailleurs pour leur propre compte dominent (plus de 57%), alors que dans le milieu urbain les emplois réguliers dominent (46%).



Graphique 4.1.1 : Répartition de la population active par secteur d'activité

L'analyse selon l'activité principale montre que le secteur du commerce est le premier pourvoyeur d'emploi selon l'EPCV 2008-2009 avec 24,6% des employés, contrairement aux résultats de l'EPCV 2004 qui donnent l'avantage au secteur agricole avec un taux de l'ordre de 24%. Le secteur de l'agriculture se situe en deuxième position avec 20,4% (environ 10% travaillent dans le sous-secteur de l'élevage). L'administration publique et les services offrent respectivement 15,2% et 14,9% des emplois au niveau national.

En milieu rural, les principales branches en matière d'offre d'emploi sont l'agriculture et le commerce, avec respectivement 42,7% (dont 21% pour l'élevage) et 20,7%. Les services et l'administration se classent respectivement en troisième et quatrième position (9,1% et 5,9%) en matière d'offre d'emploi dans le milieu rural.

En milieu urbain, il ressort trois branches principales, le commerce, l'administration et les services, avec respectivement 27,8%, 22,9% et 19,7%.

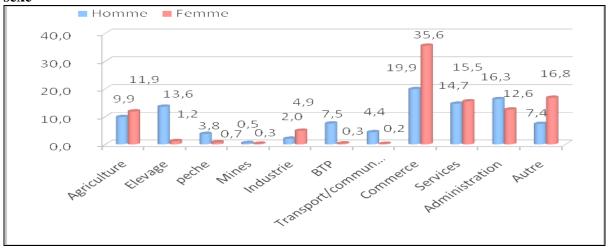
L'analyse des branches d'activité selon le sexe montre que 23,5% des emplois des hommes se situent dans l'agriculture (9,9% dans l'élevage), 19,9% dans le commerce et 16,3% dans l'administration. Chez les femmes 35,6% des emplois relèvent du commerce, 15,5% des services et 13,1% de l'agriculture (1,2% dans l'élevage).

La répartition de la population occupée par branche d'activité montre que l'agriculture est le premier pourvoyeur d'emploi principal pour les hommes (y compris le sous-secteur d'élevage) suivie respectivement du commerce, de l'administration et les services. Pour les femmes, le premier pourvoyeur d'emploi est constitué de services.

Suivant le découpage administratif, les wilayas peuvent être classées en quatre groupes selon les trois principales branches d'activité.

• Un groupe à dominance agricole suivie par le commerce qui comprend les huit wilayas, les deux Hodhs, l'Assaba, le Gorgol, le Brakna, l'Adrar, le Tagant et le Guidimagha.

Graphique 4.1.2 : Répartition de la population occupée par branche d'activité selon le sexe

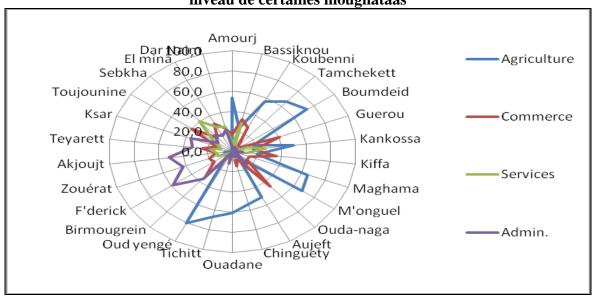


En Adrar, on note une présence relativement importante de l'administration qui vient en deuxième rang (22%) devant le commerce (17,6%). Néanmoins pour les autres wilayas le troisième rang est occupé par l'administration (Hodh El Gharbi, Gorgol et Brakna), les services (Hodh El Charghi, Assaba et Guidimagha) ou le BTP (Tagant).

- Dans le deuxième groupe à dominance commerciale, l'administration arrive en deuxième position pour Nouakchott et l'agriculture pour le Trarza. La troisième branche d'activité est l'administration dans la wilaya du Trarza (12%) et les services pour Nouakchott (22,2%).
- Le troisième groupe est constitué seulement de Dakhlet-Nouadhibou qui est caractérisé par la dominance du secteur de la pêche (28,5%) suivi par l'administration (26,4%) et le commerce (20,6%).
- Dans le quatrième groupe qui est constitué de deux wilayas minières (Tiris Zemmour et Inchiri), l'administration est le premier pourvoyeur d'emplois, suivie du commerce. La troisième position est occupée par les Mines au niveau de Tiris-Zemmour (11,9%) et par les services à l'Inchiri (12,4%).

Au niveau des moughataas, on se limite aux activités principales caractérisées par des taux relativement importants par rapport au taux national, en particulier l'agriculture, le commerce, les services et l'administration. Ces taux concernent un groupe restreint de 25 moughataas du pays. Les résultats de l'analyse sont illustrés par le graphique suivant :

Graphique 4.1.3 : Les taux importants marqués par quelques branches d'activité au niveau de certaines moughataas



Il est important de noter aussi que l'analyse des résultats de l'enquête selon le statut de l'emploi indique que 40,4% des emplois réguliers des hommes et 44,3% des emplois réguliers des femmes sont dans l'administration.

L'analyse des résultats selon l'employeur montre que les individus et les ménages privés emploient 24,4%. Le Gouvernement emploie 12,3% de la population occupée, les entreprises privées 11,3% et le parapublic 2,3%.

Par ailleurs l'analyse des données de l'EPCV 2008-2009 montre que 14% des employés sont en fait sous employés. Le sous-emploi est plus répandu en milieu rural (15%) qu'en milieu urbain (13,1%). Il est aussi plus important chez les hommes (14,2%) que chez les femmes (13,4%) et chez la tranche d'âge 40 à 49 ans que les autres catégories d'âge considérées.

Ce taux moyen cache des disparités entre les wilayas du pays. Le Tiris-Zemmour enregistre un taux très élevé (67,8%), suivi du Gorgol (39,5%) et de l'Inchiri (27,4%). Par contre les wilayas de l'Assaba (2%), de Dakhlet-Nouadhibou (5,5%), du Trarza (6,1%), du Guidimagha (7,5%) ont enregistré des taux de sous-emploi relativement plus faibles.

4.1.5. Chômage

Le niveau global du chômage est estimé en 2008 à 31,2%, légèrement plus faible que celui estimé en 2004 (32,5%). Dans l'ensemble, le chômage est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, avec un ratio (hommes / femmes) de 0,54.

L'analyse du chômage selon l'âge indique que celui-ci est un phénomène qui affecte largement les jeunes. En effet, le chômage décroît avec l'âge et ceci indépendamment du sexe et du milieu de résidence. Ainsi 66,7% des femmes actives âgées de 15 à 24 ans et 44,1% des hommes du même âge sont au chômage. Le taux de chômage varie très peu entre les milieux de résidence (31,3% et 31,1% respectivement chez les urbains et les ruraux).

L'analyse selon la wilaya montre que le premier bloc constitué des deux Hodhs et le Guidimagha affiche les taux de chômage les plus faibles (entre 19% et 25%). Le deuxième bloc formé de six wilayas (Assaba, Trarza, Brakna, Nouakchott, Adrar et Dakhlet-Nouadhibou) a un taux variant entre 28% et 40%. Les quatre autres wilayas du pays affichent des taux élevés : 40,7% pour le Gorgol, 41,5% pour le Tiris-Zemmour, 42,9% pour le Tagant et 52,7% pour l'Inchiri.

Selon la Moughataa, l'analyse montre que le taux de chômage est préoccupant pour certaines d'entre elles (plus de 50%). Ce cas concerne notamment Barkéwol (66.3%), M'Bout (56.1%), Akjoujt (52.7%) et Moudjeria (50.8%). En revanche, le taux est relativement faible pour Djiguéni (1.8%), Timbedra (2.4%) et Ould Yenge (7.6%). Le tableau 4.1.1 en annexe fournit les détails.

Parmi les raisons évoquées pour la recherche du travail par les chômeurs, la nouvelle insertion est la plus citée (40,3%). En milieu urbain ce taux atteint 56,4%, tandis qu'il est de 20,7% en milieu rural.

Ainsi, les raisons d'inactivité au sein de la population économiquement inactive sont en premier lieu l'obligation familiale 53,7% (avec une forte disparité selon le sexe ; 68,2% des femmes contre 6,7% des hommes) ; suivie par le fait d'être étudiant qui enregistre un taux de 28,2%. L'âge (trop élevé/trop petit) vient en troisième position d'empêcher l'activité avec un pourcentage de 7,8%. Viennent ensuite les quatre autres raisons respectives d'inactivité : autre ; infirmité ; saisonnalité de l'activité et l'indisponibilité du travail ; avec respectivement les taux (4,6%, 2,4%, 1,4% et 1,2%).

4.2 Avoirs et conditions de vie des ménages

La Mauritanie a connu de manière générale une croissance démographique assez importante et en particulier une croissance urbaine spectaculaire en 30 ans, le cas de la ville de Nouakchott étant un exemple frappant. Ce phénomène pose le problème d'accès à un habitat décent. En effet, l'habitat joue un rôle fondamental dans l'amélioration des conditions de vie des populations et dans la réduction de la pauvreté en créant notamment de meilleures conditions de santé et en offrant aux ménages la possibilité de pouvoir disposer d'un espace sécurisé permettant en particulier la création d'une activité, point de départ de leur développement économique.

L'objet de cette section est d'examiner les avoirs et conditions de vie des ménages à travers le logement occupé par les ménages ainsi que ses caractéristiques, les biens durables dont disposent les ménages, ainsi que leurs avoirs en capital agricole et non agricole.

4.2.1 Logement et caractéristiques du logement

4.2.1.1 *Logement*

■ Types d'habitat

Au niveau national, les types principaux de logement occupés par les ménages en 2008 peuvent être classés en 2 grands groupes. Ainsi, on distingue d'une part les habitats précaires (Tente, Case/hutte, Baraque et M'bar) occupés globalement par 32,5% des ménages et d'autre part les habitats de types maison occupés par les autres (67,5%) (Graphique 4.2.1). Parmi les habitats précaires, on note la prédominance des logements de type « M'Bar » occupés par 22,6% des ménages. Les mêmes tendances sont quasiment observées en 2004. Force est de constater que les logements de type « Tente » sont en baisse, passant de 3,5% en 2004 à 1,9% en 2008.

Par ailleurs, les résultats par milieu révèlent en 2008, une plus forte concentration de logements de type maison en milieu urbain (84,9%) qu'en milieu rural (54,6%). Quant aux habitats précaires, ils sont plutôt plus concentrés en milieu rural, exception faite du type Baraque plus concentré en milieu urbain (5,5%) qu'en milieu rural (0,6%). Il y a lieu de souligner que les résultats de 2008 au niveau de chaque milieu ont globalement les mêmes tendances qu'en 2004.

Au niveau des wilayas, les résultats laissent apparaître des disparités en 2008. Ainsi, les « M'Bar » avec près de 70%, restent le type de logement dominant au Hodh El Gharbi, le type « Maison » représente environ 24%. En revanche, au niveau des wilayas de l'Assaba et du Guidimagha, bien que le type « maison » reste dominant, il y a lieu de préciser que cette dominance est moindre, frôlant à peine la moitié des ménages (soient respectivement 49,8% et 48,5%). S'agissant des autres wilayas, on note une prédominance, sans équivoque, des logements de type maison suivie par le type « M'bar » à l'exception des wilayas de Dakhlet-Nouadhibou, du Tiris-Zemmour et de Nouakchott où le type « baraque » occupe le 2nd rang, soient respectivement 7,3% contre 2,5%, 3,2% contre 0,3% et 7,4% contre 5%. Par contre, au Gorgol le type « case/hutte » occupe le 2nd rang (14,7%). Les logements de type « tente » restent pratiquement négligeables dans toutes les wilayas.

Au regard des moughataas, les disparités sont encore beaucoup plus profondes. En effet, on note 9 moughataas dont le type principal de logement dominant reste le type « Mbar » variant entre 46,7% dans la Moughataa de Monguel et 83,3% à Ouadane, le second rang étant occupé par le type « Maison ».

Quand au niveau de Nouakchott, force est de constater que même si le type « Maison » est dominant dans toutes les moughataas, une forte concentration de type « baraque » est remarquablement visible dans la Moughataa d'El Mina (31%).

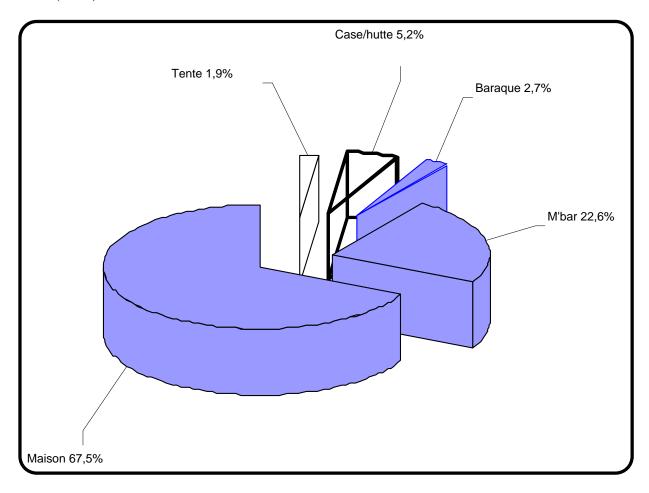
Par ailleurs, le type « tente » reste exceptionnellement non négligeable dans les moughataas d'Aleg (13,5%) et de Bir-Moghrein (12,3%).

Au regard des résultats de 2004, il y a lieu de noter que la comparaison ne peut être étendue à tous les niveaux des moughataas compte tenu de la non uniformité des méthodes de stratification utilisées dans les 2 enquêtes. Cependant, on note une réduction de la suprématie des « Maisons ».

Par rapport à tous les GSE, les logements de type « Maison » sont fortement dominants en 2008 : au moins 2 ménages sur 3 en occupent une, à l'exception du groupe des indépendants agricoles dont près de la moitié seulement des ménages occupent une maison. Les logements de types « Mbar » viennent en 2ème position.

Quelque soit le sexe du CM, les résultats montrent la prédominance des maisons, la concentration étant légèrement plus forte chez les hommes (69,3%) que chez les femmes (63,6%). Les « M'Bars » occupent également le second rang. Par rapport à l'année 2004, les résultats de 2008 gardent la même tendance et ce, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 4.2.1 : Répartition des ménages selon le type principal de logement occupé en 2008 (en %)



Par ailleurs, l'examen des résultats de l'enquête par rapport au nombre moyen d'individus occupant une pièce dans le logement permet de mieux appréhender les conditions de logement des populations.

En effet, les résultats révèlent globalement en 2008 que 3,3 individus en moyenne partagent une chambre dans le logement contre 3,5 en 2004, soit une légère amélioration des conditions d'habitats des populations.

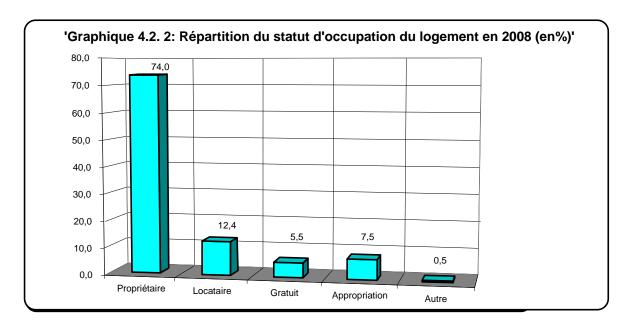
Ce ratio est de 2,9 individus/chambre au milieu urbain contre 3,59 au rural.

Par rapport aux wilayas, des disparités restent également perceptibles. En effet, toutes les wilayas dépassent la moyenne de 3 individus par chambre à l'exception de Dakhlet-Nouadhibou (2,34 individus/chambre), l'Inchiri (2,71), le Tiris-Zemmour (2,72), Nouakchott (2,92) et de l'Adrar (3 individus/chambre). Ce ratio enregistre la plus grande valeur au Tagant (4,09 individus/chambre). Il convient également de préciser que la dégradation des conditions de logement des populations en 2008 par rapport à 2004 s'est particulièrement prononcée dans les wilayas du Hodh El Charghi, du Gorgol, du Tiris-Zemmour, l'Inchiri et de Nouakchott (cf. tableau 4.2.11 en annexe).

Au regard du statut de pauvreté, Ce ratio enregistre 2,7 chez les non pauvres contre 4,3 chez les pauvres (cf. tableau 4.2.12 en annexe).

Statut d'occupation du logement

Au vu des résultats de l'année 2008, il y a lieu de constater la prédominance des ménages propriétaires de logements qu'ils occupent, soit près de 74% des ménages au niveau national (voir graphique 4.2.2).



Au regard des résultats de 2004, ce ratio a connu une baisse de près de 3 points. Les locataires occupent le second rang et représentent près de 12% en 2008, réalisant ainsi une légère hausse par rapport à l'année 2004.

Contrairement aux résultats de 2004 où la troisième place était occupée par le logement gratuit (6,1%) la 3ème position en 2008 est occupée par les ménages en situation d'appropriation de logement, soit 7,5% contre 4,8%.

En outre, l'examen des résultats par milieu de résidence révèle également une forte prédominance des ménages propriétaires de leur logement en 2008 en milieu rural (90%). Ils sont suivis des ménages en situation d'appropriation (Gazra) (6,8%). Les locataires sont quasiment inexistants en milieu rural tout comme en 2004.

Cependant, par rapport au milieu de résidence, des disparités apparaissent. En effet, bien que les ménages propriétaires de logement dominent en 2008 tout comme en 2004, il y a lieu de constater quelques différenciations par rapport notamment en milieu urbain où les propriétaires représentent 52,6% en 2008 contre près de 54% en 2004. Ces résultats pourraient être dus en partie à un effet du coût de la vie assez élevé dans ce milieu et/ou à une plus forte pression migratoire des populations rurales vers ce milieu. Ils sont suivis par les locataires qui représentent une part consistante en 2008 (28,3%) tout comme en 2004 (26,2%) dépassant de loin les locataires en milieu rural quasiment inexistants. Les ménages gratuitement logés restent relativement non négligeables (10%) par rapport au milieu rural, ce qui est tout à fait conforme aux réalités du pays.

Au niveau des wilayas, des disparités sont également constatées. S'il est vrai que dans la quasi-totalité des wilayas, les ménages propriétaires de leurs logements sont fortement majoritaires, soit plus de 2 ménages sur 3, pour la grande majorité, il y a lieu de noter deux exceptions: Nouakchott (41,5%) et Dakhlet-Nouadhibou (49,3%) où les ménages propriétaires de leur logement ne dépassent pas la moitié. Une telle situation dans ces 2 wilayas pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'ils soient des pôles d'attraction de par leur rôle politique et/ou économique. Cependant au regard des résultats de 2004, on note une régression de près de 3 points au niveau de Nouakchott (45%) tandis qu'à Dakhlet-Nouadhibou, une progression de 4 points environ (45,5%) a été observée.

Par ailleurs, il est à préciser que les ménages locataires restent aussi importants en 2008 à Nouakchott (34,6%), Nouadhibou (35,3%) et au Tiris-Zemmour (20,5%), ces résultats ayant nettement progressé de 2 points au moins par rapport à 2004. Quant à la gratuité des logements, très peu de ménages en bénéficient à l'exception de ceux de la wilaya de l'Inchiri qui ont nettement progressé en 2008 (23,2%) par rapport à 2004 (15,2%).

L'examen du statut d'occupation au niveau des moughataas révèle sensiblement les mêmes tendances observées dans les wilayas malgré l'existence de quelques disparités. En effet, les ménages de Moudjéria sont tous propriétaires de leur logement en 2008 alors qu'en 2004, ils représentaient 71,4%.

Cependant, cette caractéristique du statut d'occupation des logements en milieu rural est modérée dans les moughataas de Bababé et M'Bagne, les ménages propriétaires de leur logement ne représentant qu'un peu plus de la moitié en 2008 (respectivement 53,7% et 53,4%), d'où une forte régression par rapport à 2004 (respectivement 93,7% et 92%).

Quant au niveau de Nouakchott, les moughataas semblent garder les mêmes tendances de statut d'occupation à l'exception de Riyad et de Dar-Naim (situées à la périphérie) où les ménages propriétaires de leur logement sont dominants, soient respectivement 68,4% et 55%.

En dehors des wilayas qui abritent les grands centres urbains (Nouakchott, Nouadhibou, Zouerate), les ménages locataires sont en général peu importants dans les autres moughataas. Cependant, dans les moughataas de F'Derick et d'Atar, les locataires semblent non négligeables, soit respectivement 26% et 18%.

Quant au statut d'occupation de logement gratuit, ce comportement semble en voix de disparition dans toutes les moughataas à l'exception de celles de Tevragh-Zeina (29%), Akjoujt (23%) et du Ksar (22%) où les ménages logés gratuitement sont encore non négligeables. A celles-là, s'ajoutent les moughataas de Zouerate (13,6%) et de Nouadhibou (13,1%).

Au regard du comportement des GSE en 2008, le statut d'occupation des logements dominant, reste les ménages propriétaires et ce, quelque soit le GSE. En fait, près de 3 ménages sur 5 sont propriétaires de leur logement au niveau de chaque groupe. Le groupe dominant est celui des indépendants agricoles (94,5%) suivi respectivement des inactifs (84%) et des indépendants non agricoles (75%). Par rapport aux résultats de 2004, la même tendance est quasiment observée mais légèrement moins forte en 2008.

Par rapport au sexe, les résultats de 2008 révèlent la prédominance des femmes chefs de ménages propriétaires de leur logement. Elles représentent près de 81% contre 71% chez les hommes. Cependant, au regard des résultats de 2004, on constate que les femmes ont gardé sensiblement les mêmes proportions tandis que les hommes enregistrent une chute d'un peu plus de 8 points. Cette perte au niveau des hommes va au profit des locataires (14,8%) en 2008 et ceux, en situation d'appropriation (7,9%). Il est à préciser que le statut de locataire occupe le 2^{ème} rang quelque soit le sexe.

Par ailleurs, l'examen du statut d'occupation des logements selon le statut de pauvreté montre que près de 84% des ménages pauvres sont propriétaires des logements qu'ils occupent contre près de 68% des ménages non pauvres (voir en annexe tableau 4.2.4). Au regard du sexe du CM, une parité sensible est observée chez les pauvres (près de 84%) alors qu'au niveau des non pauvres, une disparité se dégage (63,4% chez les hommes, contre 78,9% chez les femmes).

En considérant les ménages du premier quintile comme étant les plus pauvres et ceux du cinquième quintile comme les moins pauvres, l'on constate un contraste qui existe par rapport au statut d'occupation du logement en tant que propriétaire entre les ménages pauvres et les ménages non pauvres. En effet, le statut de propriétaire de logement diminue progressivement avec les quintiles, passant de plus de 82% au premier quintile à prés de 55% au cinquième quintile.

4.2.1.2 Caractéristiques du logement

Un certain nombre de caractéristiques du logement sont identifiés à travers cette section en vue de mieux cerner les conditions de vie des ménages. Ainsi, il sera examiné successivement les sources d'approvisionnement en eau potable, l'énergie utilisée pour l'éclairage, les types de toilettes utilisés dans les ménages et enfin le combustible utilisé pour la cuisson.

& Eau potable

Il importe de préciser comme en 2004 que l'eau potable est définie comme toute celle issue de l'une des sources suivantes : Robinets (interne et externe), citerne, revendeur et fontaine publique.

Si, de nos jours, des progrès en matière d'accessibilité à l'eau potable sont perceptibles au niveau national, il convient de souligner que des améliorations restent encore à réaliser. En effet, 58,3% seulement des ménages en ont accès en 2008 contre 52% en 2004.

En 2008 les sources d'approvisionnement en eau sont globalement dominées par les puits sans pompe, les revendeurs et les robinets intérieurs qui sont utilisés par près de 3 ménages sur 4 (graphique 4.2.3). Ceux utilisant les puits sans pompe représentent la plus forte

concentration (30%). Ils sont suivis respectivement des revendeurs (24,4%) et des robinets intérieurs (21%). Par rapport à l'année 2004, les résultats révèlent la même tendance : le groupe dominant (puits sans pompes) se situait à 73%.

L'examen des résultats selon le milieu montre que les ménages résidant en milieu rural utilisent les puits sans pompes (49,5%) alors que ceux résidant en milieu urbain ont plutôt tendance à utiliser majoritairement l'eau provenant des revendeurs (52,5%). Cependant, quelque soit le milieu, la seconde source est le robinet intérieur, soient respectivement 18% et 24%.

Par rapport à l'année 2004, les résultats montrent la même tendance en milieu rural avec la prédominance des puits sans pompe utilisés par 55,2% des ménages. De même, en milieu urbain, la tendance est sensiblement identique en 2004 avec la prédominance des revendeurs (47,4%) suivis par les robinets intérieurs (28,5%).

Au regard des wilayas, des disparités ainsi constatées permettent de distinguer 4 grands groupes :

- Le premier groupe comprenant plus de la moitié des wilayas (7) utilise les puits sans pompe ; il s'agit des wilayas de l'Est (Hodh El Charghi et Hodh El Gharbi), du Sudest (Gorgol, Brakna et Guidimagha) et du Centre (Assaba et Tagant).
- Le deuxième groupe utilisant le robinet intérieur est constitué des wilayas du Trarza (51,7%), de l'Inchiri (48,4%) et Dakhlet-Nouadhibou (39,5%).
- Pour les wilayas du Nord, l'Adrar et Tiris-Zemmour qui constitue le troisième groupe, la citerne représente la source dominante avec respectivement 33,5% et 83%
- Enfin, pour le quatrième groupe (wilaya de Nouakchott), les revendeurs représentent la source dominante (74,4%).

Rappelons qu'en 2004, 3 sources principales dominaient. En tête, on notait également les puits sans pompe, utilisés, le plus fréquemment, par le même groupe et la wilaya de l'Adrar qui a basculé vers la citerne en 2008. La seconde source était représentée par le robinet intérieur utilisé dans les wilayas de l'Inchiri (49,7%), du Trarza (44%) et du Tiris-Zemmour (44%) où les ménages utilisent actuellement la citerne. Enfin, on note que les revendeurs étaient toujours dominants à Nouakchott (64%) et à Nouadhibou (32,4%) où les ménages ont évolué vers le robinet intérieur.

En revanche, il faut préciser que l'utilisation de l'eau du fleuve et de celle de pluie est de moins en moins fréquente en 2008 et ce, même dans les wilayas de la vallée du fleuve sénégal.

Au niveau des moughataas, les disparités sont plus marquées. En effet, les puits sans pompes dominent dans 26 moughataas. Parmi celles-ci on peut noter les moughataas de Amourj (82%), Maghama (79%), Ould Yengé (78%), Kobeni (70%), Kankossa (69%). Ces résultats sont détaillés dans le tableau 4.2.10 (cf. annexe).

Les robinets intérieurs occupent le 2nd rang dans 11 Moughataa dont Boutilimit, Guérou et Bababé (68%, chacune) et Mederdra (61%).

La 3^{ème} place est occupée par les revendeurs dont les plus fortes concentrations sont enregistrées essentiellement dans toutes les moughataas de Nouakchott (3 ménages sur 4 en général) à l'exception de Tevrag-Zeina où plus de la moitié des ménages utilisent le robinet intérieur (56,5%).

Au regard de l'année 2004, on note également la même tendance avec une forte concentration de moughataas (20) dont la grande majorité des ménages utilisaient les puits sans pompe. Parmi ces moughataas on peut citer, entre autres, Amourj (81%), Timbédra (78,8%), Djiguéni (77,5%), etc. Le Robinet intérieur vient en seconde position avec 6 moughataas dont les plus fortes concentrations sont enregistrées à Boutilimit (74%), Ouad-Naga (49%), Mederdra (44%).

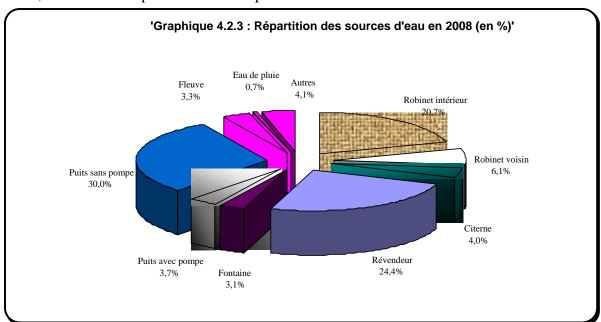
Par ailleurs, des changements dans l'utilisation des sources d'approvisionnement en eau sont à signaler dans certaines moughataas : c'est ainsi que Bassiknou est passée en 2004 d'une forte utilisation des puits sans pompes (45,7%) à une forte utilisation des revendeurs en 2008 (36,5%). Bababé aura également connu un changement de source d'approvisionnement en eau, passant en 2004 à une forte utilisation des puits sans pompe (57%) au robinet intérieur en 2008 (68%).

Par rapport aux GSE, la source d'approvisionnement en eau la plus prisée semble être le revendeur d'eau fortement utilisée par 4 GSE (près d'un ménage sur trois pour chacun des groupes). Les puits sans pompes sont également fortement utilisés par 2 GSE : les indépendants agricoles (62,7%) et les inactifs (36%).

Selon l'aspect genre, les ménages semblent plus enclins à utiliser les puits sans pompes quelque soit le sexe du CM (près de 30%). Par rapport à 2004, on note la même préférence avec 38% des ménages dirigés par les hommes et 34% par ceux dirigés par les femmes.

L'analyse de l'accès à l'eau potable par rapport au statut de pauvreté des ménages montre des écarts importants. En effet, 39% seulement des ménages pauvres en ont accès contre 74% chez les ménages non pauvres (annexe tableau 4.2.4).

Par rapport aux quintiles, il y a lieu de remarquer une tendance croissante de l'accès à l'eau potable par les ménages. En effet, au niveau des ménages les plus pauvres (appartenant au premier quintile), seul 30% ont accès à l'eau potable, alors que chez les ménages les plus riches, l'accès à l'eau potable se situe à prés de 87%.



& Eclairage

Le mode d'éclairage utilisé constitue un paramètre déterminant des conditions de vie des ménages. Au vu des résultats de 2008, il convient de remarquer que le mode d'éclairage le plus utilisé au niveau national est la torche. Il est utilisé par près de la moitié des ménages (51%) (Graphique 4.2.4). Il est suivi de l'électricité utilisée par 30,6% environ des ménages. Il est à préciser que ces deux modes d'éclairage étaient également dominants en 2004 et représentaient respectivement 51% et 24% des ménages.

Au regard du milieu de résidence, les résultats révèlent en 2008, la prédominance de la torche en milieu rural, utilisée par 4 ménages sur 5. Ce mode d'éclairage est suivi par la bougie et l'énergie solaire totalisant ensemble près de 13% des ménages ruraux. En 2004, la même structure était quasiment observée avec près de 78% des ménages ruraux utilisant la torche et 10% la bougie. Quant au niveau urbain, il est à remarquer que le mode d'éclairage dominant est différent. En effet, la grande majorité des ménages urbains ont recours à l'électricité, soit près de 7 ménages sur 10. Ce mode d'éclairage est suivi respectivement de la bougie (15%) et la torche (12%). Cette même configuration était quasiment observée en 2004, l'électricité occupant près de 57% des ménages urbains tandis que la bougie et la torche s'emparaient respectivement de près de 23% et 11% des ménages.

Par rapport aux wilayas, force est de constater que la grande majorité des wilayas (un peu plus de 2 wilayas sur 3) sont dominées par l'utilisation de la torche comme moyen d'éclairage. En effet, la proportion des ménages ayant recours à la torche en 2008 varie entre 44 et 87% dans ces wilayas. Cette préférence pour la torche concerne les deux Hodhs, la zone du fleuve et du centre. Le second mode d'éclairage (l'électricité) est fortement utilisé dans 4 wilayas seulement, en particulier Nouakchott (76%) et les wilayas de Nouadhibou (92%), du Tiris-Zemmour (91%) et l'Inchiri (54%). Par ailleurs, la même structure de préférence était sensiblement observée en 2004.

Concernant les moughataas, les résultats semblent révéler également la prédominance de l'utilisation des torches comme moyen d'éclairage dans leur quasi-totalité en 2008 à l'exception de celles de Nouakchott, d'Akjoujt, de celles du Tiris-Zemmour, de Nouadhibou et d'Atar où la grande majorité des ménages ont accès à l'électricité. Cependant, on constate que dans certaines moughataas de Nouakchott, l'utilisation de la bougie n'est pas du tout négligeable : Toujounine (20%), El Mina (21%) et Arafat (32%).

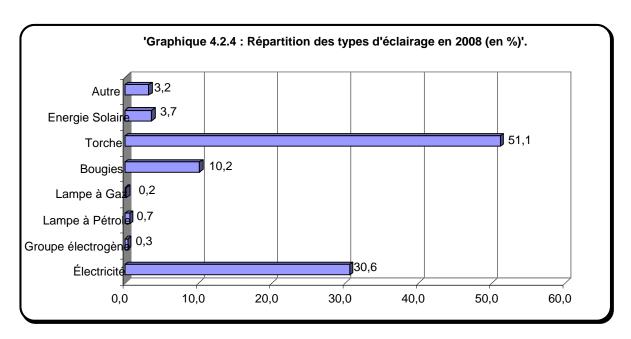
Par ailleurs, par rapport aux GSE, à l'exception des CM salariés du secteur public, représentant une forte majorité à utiliser l'électricité (69%), tous les autres groupes ont majoritairement une préférence pour la torche.

Par rapport au sexe du CM, on note la prédominance de l'utilisation de la torche par les ménages en 2008 quelque soit le sexe, tout comme en 2004, l'électricité occupant la seconde place également.

L'analyse de l'accès à l'électricité comme principale source d'éclairage du logement par rapport au statut de pauvreté des ménages révèle des disparités importantes. En effet, 9,5% seulement des ménages pauvres en ont accès contre 42,2% chez les ménages non pauvres (annexe tableau 4.2.4). En outre, par rapport au sexe du CM suivant son statut de pauvreté, l'on constate également des disparités avec une prédominance au sein des hommes chefs de

ménages pauvres (10,9%) par opposition à ceux dirigés par des femmes (6,2%). La même situation est observée au niveau des ménages non pauvres, soit respectivement 46,6% et 32,4%.

L'analyse sous l'optique des quintiles laisse apparaître une tendance croissante de l'accès à l'électricité comme principale source d'éclairage des logements occupés par les ménages. En effet, au niveau des ménages les plus pauvres (premier quintile), seuls 3,7% ont accès à l'électricité, alors que chez les ménages les moins pauvres (cinquième quintile), l'accès à l'électricité se situe à prés de 60,8%.



* Type de Toilettes

Au niveau national, 45,7% des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement (graphique 4.2.5). Cette situation était légèrement plus préoccupante en 2004 et concernait près de 48% des ménages. En revanche, 36% des ménages disposent de latrines dans leur logement contre 30% en 2004.

Par rapport au milieu de résidence, il y a lieu de constater que 68,7% ne disposent pas de toilettes en 2008 en milieu rural, contre 70% en 2004. Par contre, le milieu urbain est dominé par l'existence de latrines dans les logements : près de 56% des ménages en disposent. Cette situation s'est d'ailleurs améliorée dans ce milieu par rapport à 2004 où près de 51% seulement des ménages en disposaient. Par ailleurs, il y a lieu de souligner l'existence de toilettes/chasse eau en milieu urbain dont disposent 13,6% seulement des ménages en 2008.

Au regard des wilayas, il est à signaler que dans leur grande majorité (9/13), la plus grande partie des ménages ne disposent pas de toilettes, cette proportion variant de 44% à près de 83% selon la wilaya. Cette situation concerne les wilayas de l'Est du pays, de la vallée du fleuve Sénégal, du centre et de l'Adrar. Quant aux autres wilayas, elles sont majoritairement dominées par des ménages disposant de latrines en 2008, il s'agit de l'Inchiri (58%), le Tiris-Zemmour (56,6%), Nouakchott (56%) et Nouadhibou (54%).

Quant aux ménages disposant de toilettes/chasse eau, ils sont plus fréquents particulièrement à Dakhlet-Nouadhibou et représentent près de 36% en 2008 contre 41% en 2004. Ce type de toilette était également bien utilisé en 2004 dans le Tiris-Zemmour (45,4%) et l'Inchiri (25,7%). Par contre à Nouakchott, il reste encore faiblement utilisé en 2008, soit près de 13% seulement des ménages.

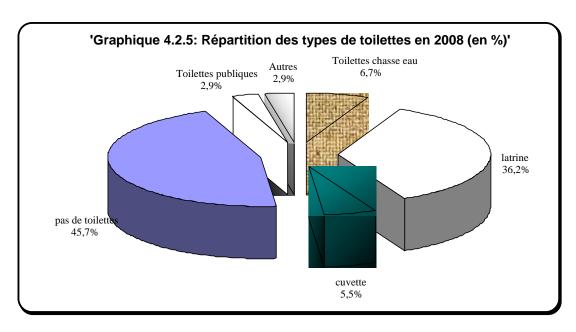
Du point de vue Moughataa, il y a lieu de souligner que pour 32 d'entres elles, la majorité des ménages ne disposent pas de toilettes. Le second groupe de moughataas est dominé par des ménages disposant de latrines. Quant au troisième groupe, il est dominé par des ménages disposant de toilettes/chasse eau. Ce groupe est composé de 2 moughataas dont le Ksar (51,3%) et Tevragh-Zeina (45,6%). En revanche, force est de constater qu'à Nouakchott, seule la Moughataa d'El Mina est dominée par une forte majorité de ménages ne disposant pas de toilettes (37,4%).

Par rapport aux GSE, les ménages sans toilettes sont dominants, à l'exception de ceux dirigés par les salariés du secteur public dont 52,7% disposent de latrines. La même configuration était quasiment observée en 2004.

Par rapport au sexe, on note la prédominance des ménages sans toilettes et ce, quelque soit le sexe du CM : 51% chez les femmes et 43% chez les hommes. La même tendance était sensiblement observée en 2004.

L'analyse des résultats relatifs aux toilettes dans les logements par rapport au statut de pauvreté des ménages révèle des disparités importantes. En effet, 67,4% des ménages pauvres n'en disposent pas contre 34% seulement chez les ménages non pauvres (annexe tableau 4.2.4).

L'analyse sous l'angle des quintiles laisse apparaître une tendance décroissante de l'inexistence de toilettes dans les logements occupés par les ménages. En effet, au niveau des ménages les plus pauvres (premier quintile), prés de 3 ménages sur 4 n'en disposent pas dans leur logement, alors que chez les ménages les moins pauvres (cinquième quintile), prés d'un ménage seulement sur cinq n'en dispose pas.



***** Combustible de cuisson

Au vu des résultats globaux de 2008, l'énergie la plus utilisée pour la cuisson des aliments par les ménages est le gaz (37%) (Graphique 4.2.6). Il est suivi du bois/ramassé dont se servent près de 33% des ménages. Par contre en 2004, l'énergie dominante était le bois/ramassé (37,7%) suivie du gaz (35%), d'où un renversement des tendances.

Au regard du milieu de résidence, le milieu rural est caractérisé en 2008 par l'utilisation du bois ramassé (56,6%) et du gaz (18,6%). En milieu urbain c'est plutôt le gaz (61,6%) qui occupe la première place, suivi du charbon de bois (31%). En 2004, les tendances étaient sensiblement identiques.

Par rapport aux wilayas, on observe deux grands groupes qui se forment autour de 2 combustibles :

- le bois ramassé utilisé principalement dans 7 wilayas (Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Tagant et Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimagha) dans des proportions variant entre 41% et 77%.
- Le 2nd groupe composé des 6 autres wilayas, utilise le gaz pour la cuisson et les taux varient de 58% à 97% en 2008.

La même configuration était sensiblement observée en 2004.

Les résultats selon les moughataas permettent de dissocier 2 groupes principaux. Le 1^{er} utilise en grande partie le bois ramassé, et le second le gaz. Par ailleurs, il est à souligner que le gaz est majoritairement utilisé dans toutes les moughataas de Nouakchott à l'exception de Sebkha et El Mina, où le charbon de bois occupant la première place, est utilisé respectivement par 59% et 49% des ménages. Par contre à Nouadhibou, 97% des ménages utilisent le gaz. Il en est de même pour les moughataas d'Atar (70%), Ouad Naga (89,5%), Boutilimit (81%), Zouerate (80%), etc. Par ailleurs, on note que l'électricité est utilisée à 60% à F'Derick en 2008. Cela s'expliquerait par la prise en charge de l'électricité par la SNIM.

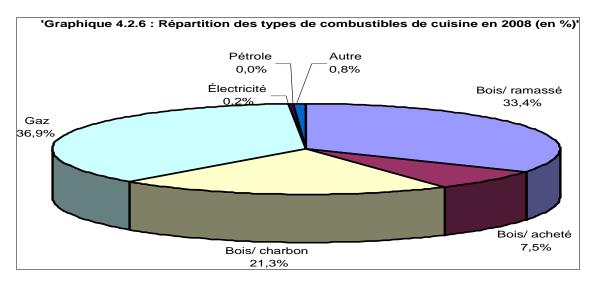
Par rapport aux GSE, le bois ramassé est dominant dans la plupart des cas, suivi du gaz.

Selon le sexe, les résultats montrent que les ménages dirigés par les hommes utilisent plus le gaz (38%), tandis que ceux dirigés par les femmes c'est plutôt le bois ramassé avec34% qui est le plus utilisé.

L'analyse des résultats relatifs à l'utilisation du bois de chauffe par les ménages, pour la cuisson des aliments, par rapport au statut de pauvreté, révèle des disparités importantes. En effet, 70,1% des ménages pauvres l'utilisent comme principale source d'énergie pour la cuisson contre 25% seulement chez les ménages non pauvres (annexe tableau 4.2.4). En outre, par rapport au sexe du CM, les ménages dirigés par les femmes sont plus enclins à utiliser cette source d'énergie pour la cuisson et ce, quelque soit leur statut de pauvreté.

L'analyse sous l'angle des quintiles de la dépense laisse apparaître une tendance décroissante de l'utilisation du bois de chauffe par les ménages, comme principale source d'énergie pour la cuisson. En effet, au niveau des ménages les plus pauvres (premier quintile), près de 81% des

ménages l'utilisent, alors que chez les ménages les moins pauvres (cinquième quintile), près de 11% seulement parmi eux l'utilisent.



4.2.2 Biens durables possédés par les ménages

L'existence de biens durables dans un ménage donne une idée sur le niveau d'aisance de celui-ci. Cela expliquerait une certaine capacité financière des ménages qui en possèdent, ce qui constituerait un facteur déterminant du bien être.

L'analyse s'intéresse ici à trois groupes de biens durables dont disposent les ménages. Il s'agit du matériel de communication, des appareils électroménagers et du véhicule.

A l'exception du téléphone, les matériels de communication sont généralement peu présents dans les ménages. Au niveau national, près de 3 ménages sur 5 disposent de téléphone alors que ceux qui possèdent un ordinateur représentent moins de 2% (tableau 4.2.1). Quant aux antennes paraboliques et les postes téléviseurs en couleur, ils représentent respectivement 21,6% et 25,3%.

Le groupe des appareils électroménagers est quasiment rare dans les ménages. Le réfrigérateur/congélateur représente l'appareil le plus fréquent dans les ménages, il n'est cependant possédé que par moins de 11% seulement des ménages au niveau national. De même, la possession de véhicule par les ménages restent également rare (6,6%).

Si le bien durable le plus fréquent au niveau national reste le téléphone, il est important de souligner que sa fréquence est en deçà de la moyenne nationale dans les wilayas du Tagant (28,5%), Brakna (46,3%), Guidimagha (48,2%) et du Gorgol (51,8%).

Par rapport aux moughataas, ce taux enregistre son niveau le plus bas avec 4,8% à Tichitt, 24,1% à Maghta-Lahjar et 31% à M'Bout.

L'existence des appareils électroménagers, est assez faible dans toutes les moughataas du Tagant, du Gorgol et du Brakna.

L'examen des résultats selon le statut de pauvreté révèle des disparités importantes quant à la possession de biens durables, à l'exception du climatiseur et du chauffe-eau faiblement existants aussi bien chez les pauvres que les non pauvres.

L'analyse des résultats sous l'angle des quintiles confirme davantage la disparité de la possession de biens durables par les ménages. En effet, les ménages appartenant au premier quintile de dépenses par tête ne possèdent quasiment pas de biens durables, à l'exception de radio/radiocassette et du téléphone détenus respectivement par 29,4% et 31,2% des ménages les plus pauvres.

Tableau 4.2.1 : Biens durables possédés suivant le statut de pauvreté et le sexe du CM

	Pauvre			Non Pauvre			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
1. Matériels de communication									
Poste téléviseur couleur	9.0	4.6	7.6	39.2	25.6	39.4	28.5	18.2	25.3
Radio/Radio cassette	36.1	25.4	32.7	46.4	36.3	43.3	42.8	32.4	39.5
Ordinateur	0.1	0.1	0.1	3.3	1.0	2.5	2.1	0.7	1.7
Antenne parabolique	6.7	3.6	5.8	34.1	21.5	30.2	24.5	15.2	21.6
Téléphone	43.4	31.7	39.7	75.9	63.0	71.9	64.5	51.9	60.5
2. Appareils électroménagers									
Réfrigérateur/congélateur	2.1	1.1	1.9	17.7	9.1	15.0	12.3	6.3	10.4
Fer à repasser électrique	0.3	0.3	0.3	5.8	2.5	4.8	3.9	1.7	3.2
Cuisinière moderne	1.8	1.6	1.7	12.1	6.1	10.2	8.4	4.5	7.2
Climatiseur	0.1	0.1	0.1	3.0	1.6	2.6	2.0	1.1	1.7
Chauffe-eau	0.2	0.1	0.1	2.1	0.9	1.7	1.4	0.6	1.1
3. Autres									
Voiture	2.1	0.7	1.7	12.1	3.0	9.2	8.6	2.2	6.6

4.2.3 Avoirs en capital agricole des ménages

Les avoirs en capital agricole jouent un rôle important dans la situation socioéconomique des ménages et donnent par conséquent une idée sur leur bien-être.

Notre analyse porte sur un nombre restreint d'avoirs en capital agricole dont disposent les ménages.

Selon les résultats de l'enquête, les moutons/chèvres constituent incontestablement les avoirs dominants au niveau national : un peu moins de trois ménages sur cinq en disposent. Quant aux bovins/camelins, près d'un ménage sur trois en possède (tableau 4.2.2). S'agissant des terres agricoles, elles sont possédées par le quart des ménages.

Par rapport au milieu de résidence, le rural reste dominant pour l'ensemble des avoirs : les moutons/chèvres occupent la première place (74,4%), ce qui reflète effectivement les réalités du pays.

Si les avoirs en moutons/chèvres sont dominants au niveau national, on observe qu'ils le sont également dans toutes les wilayas du pays. En outre, ces avoirs restent aussi fréquents même au niveau des moughataas appartenant aux wilayas les plus pauvres (Tagant, Gorgol et Brakna).

Au regard du statut de pauvreté, on note une prédominance des ménages pauvres dans la possession des avoirs en capital agricole.

Vu sous l'angle des quintiles, les résultats révèlent que la possession des avoirs en capital agricole est une particularité des ménages pauvres et surtout les plus pauvres. En effet, pour chacun des avoirs en capital agricole, plus de 34% des ménages appartenant au premier quintile de dépenses par tête en disposent.

Tableau 4.2.2 : Caractéristiques du capital agricole des ménages

	Terres agricoles possédées		Bovins/camelins possédés		Moutons/chèvres possédés		Anes/chevaux possédés		Volailles possédés	
	% de ménages en possédant	Superficie moyenne	% de ménages en possédant	Nombre moyen de tête	% de ménages en possédant	Nombre moyen de tête	% de ménages en possédant	Nombre moyen de tête	% de ménages en possédant	Nombre moyen de tête
Sexe du CM										
Homme	26.7	4	34.2	16	58.8	21	35.3	4	18.2	10
Femme	21.7	6	30.0	11	57.1	11	26.1	4	18.5	8
Statut de pauvreté										
Pauvre	40.8	2	38.0	12	69.0	15	5.8	3	28.8	6
Non pauvres	16.7	8	30.1	16	52.4	20	22.5	5	12.6	14
Quintile de la dépense par tête										
1er quintile	46.9	1	37.1	13	68.9	13	57.4	3	34.4	4
2ème quintile	36.4	3	38.8	11	69.5	17	45.2	4	24.8	8
3ème quintile	29.1	7	40.2	13	68.6	20	37.9	4	22.0	10
4ème quintile	16.3	7	30.3	15	55.0	18	22.9	3	12.7	12
5ème quintile	9.1	10	23.4	20	40.0	22	13.1	8	6.2	27
Wilaya										
Hodh Charghi	25.0	0	43.4	14	64.7	22	58.5	3	35.9	4
Hodh Gharbi	34.1	5	58.3	19	73.8	40	52.3	3	18.0	4
Assaba	37.9	0	55.8	15	77.0	18	52.1	3	28.5	8
Gorgol	58.7	3	42.8	16	73.5	18	60.0	4	31.2	7
Brakna	44.2	7	41.5	8	69.7	14	38.9	4	22.6	16
Trarza	12.5	11	44.4	8	71.6	10	16.1	6	17.0	7
Adrar	19.9	1	17.7	26	80.4	12	26.2	11	4.4	63
Nouadhibou	1.9	44	8.5	21	29.2	18	2.5	6	1.3	27
Tagant	42.7	1	35.3	8	77.5	14	39.2	2	14.1	4
Guidimagha	56.8	1	45.7	13	69.0	17	61.5	3	31.8	7
Tiris Zmmour	1.9	17	7.0	26	44.9	6	2.5	3	7.8	10
Inchiri	8.2	1	16.9	15	58.7	13	17.5	2	3.3	6
Nouakchott	2.1	47	5.2	33	28.1	12	4.4	12	4.2	36
Ensemble	25.1	5	32.8	14	58.2	18	32.4	4	18.2	10

4.2.4 Avoirs en capital non agricole des ménages

Les avoirs en capital non agricole constituent des éléments qui contribuent également au bienêtre des populations.

Les avoirs en capital non agricole dont disposent les ménages qui seront traités ici sont :

- Les dons et cadeaux reçus
- Le niveau d'instruction,
- Autres types de transferts.

Au vu des résultats de l'enquête, on constate qu'une faible proportion de ménages dispose de ces avoirs au niveau national. Bien que les avoirs sous forme de dons ou de cadeaux reçus, sont les plus fréquents, ils ne profitent qu'à un peu plus d'un ménage sur cinq (tableau 4.2.3). A cela, s'ajoute le manque d'instruction des CM. En effet, 13,7% seulement des CM ont un niveau d'instruction au moins égal au secondaire.

Il est à souligner que la dominance des dons ou cadeaux reçus par les ménages dans les avoirs non agricoles au niveau global, cache quelques disparités au niveau des wilayas. Ainsi, il convient de préciser que le Trarza et le Brakna constituent les 2 wilayas où ces types d'avoirs sont plus répandus, soient respectivement 33% et 31% des ménages. En revanche, on constate que le niveau d'instruction des CM dépassant le secondaire est faible, en dehors des wilayas de Dakhlet-Nouadhibou (34,6%), Nouakchott (28,4%) et du Tiris-Zemmour (24,7%).

Par rapport au statut de pauvreté, les résultats de l'enquête révèlent une quasi absence de disparité dans l'existence des avoirs non agricoles, exception faite du niveau d'instruction des CM. En effet, le pourcentage des ménages dont le chef a atteint le secondaire est dominant chez les non pauvres (19,2%) contre 3,6% chez les pauvres.

Au regard des quintiles de dépense, les résultats révèlent des contrastes. En effet le niveau d'instruction au moins égal au secondaire du CM croit avec le niveau de vie : 2,9% des plus pauvres (1^{er} quintile) contre 30,4% des moins pauvres (5^{ème} quintile).

Par contre, à propos des autres types de transferts (dons, cadeaux, autres transferts, etc.), il convient de souligner que la tendance est décroissante. En effet, les plus pauvres bénéficient davantage de ces types de transferts par rapport aux moins pauvres, cependant ces transferts restent encore faibles.

Tableau 4.2.3 : Avoirs non agricoles des ménages

	% de ménages avec un niveau d'instruction au moins égale au secondaire	% de ménages ayant reçu des dons, cadeaux	% de ménages ayant reçu d'autres types de transferts
Sexe du CM			
Homme	17.5	16.0	5.0
Femme	5.5	34.9	11.8
Statut de pauvreté			
Pauvre	3.6	21.1	7.9
Non pauvres	19.2	21.8	6.5
Quintile de la dépense par tête			
1er quintile	2.9	22.4	8.7
2ème quintile	4.2	19.6	7.4
3ème quintile	7.9	22.2	7.5
4ème quintile	13.4	22.4	6.7
5ème quintile	30.4	21.3	5.6
Wilaya			
Hodh El Charghi	4.3	24.1	6.2
Hodh El Gharbi	6.7	18.1	3.6
Assaba	2.7	14.6	11.6
Gorgol	7.7	19.9	16.8
Brakna	6.6	31.0	2.8
Trarza	9.9	33.0	3.3
Adrar	14.0	20.2	4.5
D-Nouadhibou	34.6	15.8	3.3
Tagant	5.5	25.3	0.7
Guidimagha	6.2	21.5	9.4
Tiris-Zemmour	24.7	21.2	6.3
Inchiri	15.4	15.5	5.4
Nouakchott	28.4	20.6	5.6
Ensemble	13.7	21.6	7.0

Chapitre V : Accès aux services sociaux de base et aux services communautaires La présente section traite, sous l'angle perception des enquêtés, le niveau de disponibilité des services publics ainsi que le niveau d'accès et de satisfaction au regard des services et les raisons de non satisfactions d'accès aux services publics disponibles.

5.1. Disponibilité des services publics

L'existence des services publics (dans le village ou le quartier)¹¹ est jugée satisfaisante au niveau national pour les services prioritaires (eau potable, enseignement fondamental, téléphone et transport public).Par contre, pour les autres services (postes, services bancaires, justices, police, assainissement) le niveau de disponibilité est encore jugé peu satisfaisant.

L'eau potable est considérée comme le service le plus disponible avec 87,2% enregistrant une nette amélioration par rapport à 2004 (+29%). Il n'existe pas de disparités importantes au niveau du milieu.

Au niveau des wilayas, la majorité de celles-ci ont un taux qui tourne autour de 90%, cependant ce taux est de 15% au Tiris-Zemmour et de 49,5% au Brakna.

L'enseignement fondamental vient après l'eau potable avec 82,1%. Au niveau des wilayas, pour la majorité de celles-ci le taux dépasse 60%.

Ensuite le téléphone avec 80,9% mais cette proportion varie selon le milieu avec 68,2% pour le rural contre 98,1% pour l'urbain. La répartition selon les wilayas varie également avec 97,6% à Nouakchott contre 57,6% au Hodh El Gharbi. Ces taux étaient de (19,3%) en 2000 et 42,7% en 2004.

Le transport public a enregistré 78,1%, ce taux varie selon le milieu avec 98,9% pour le rural contre 90,4% pour l'urbain. Par rapport aux wilayas, les proportions les plus élevées ont été enregistrées au Tiris-Zemmour (97,1%) et à Dakhlet-Nouadhibou (95,9%); à ces taux correspondent respectivement en 2004 92,4%, 86%.

En ce qui concerne la disponibilité des services de santé publique, le centre/poste de santé ont constitué les infrastructures sanitaires les plus disponibles avec un taux de 41,2% proche de celui enregistré en 2004 (41,7%). Tandis que l'hôpital tertiaire, n'étant disponible qu'à Nouakchott et à Nouadhibou pour 5,20% des ménages contre 8,4% en 2004.

La disponibilité des services d'hygiène et d'assainissement reste encore faible au niveau national avec 21,8% malgré une amélioration par rapport à 2004 (19,7%). Néanmoins, ce service a atteint un taux très élevé à Nouadhibou avec 90,5% et à Nouakchott 62%.

Au niveau de l'électricité, une faible évolution est constatée 41,8% en 2008 contre 35,4% en 2004 avec une augmentation de 6 points et des disparités selon le milieu entre le rural et l'urbain respectivement 3,1% et 93,9%.

Les services postaux sont encore faibles 6,3% et se sont dégradés par rapport à 2004 (10,4%) et semblent être quasi absents dans le rural avec 0,5% contre 14,4 en milieu urbain.

_

¹¹ Cette existence ne signifie pas forcément l'accessibilité

Concernant l'état civil, 41,2% des enquêtés ont déclaré que ce service est disponible dans leur village avec des disparités entre le milieu rural et urbain respectivement 36,5% contre 47,7%.

Selon la wilaya, le taux le plus élevé a été enregistré au niveau du Tiris-Zemmour (58,8%) et au Brakna 55,1% alors que le taux le plus bas a été enregistré en Assaba 20,9%.

5.2. Fonctionnement des services publics

Les résultats de l'enquête permettent de constater une relative amélioration au niveau national pour ce qui est de l'assainissement (60,5%). Ce taux varie selon le milieu : 51,4% en milieu rural contre 60,7% dans l'urbain.

Pour ce qui est du changement dans le fonctionnement des services les résultats indiquent que le service de l'eau s'est amélioré chez 32,7% des ménages, celui du téléphone chez 37,1% et celui du transport 31%.

Concernant le pourcentage de ménages déclarant ne pas observer de changement dans le fonctionnement des services au niveau de leurs villages ou localités, les résultats donnent les taux suivants : pour les centres de santé (45,6%), l'eau potable (43,3%), le transport public (46,6%) et l'état civil (45,6%). Selon le milieu, il n'y a pas beaucoup de disparités.

Les ménages ayant déclaré que le service de l'eau potable s'est amélioré dans leurs villages/quartiers, représentent 56,6% dans la wilaya du Trarza contre seulement 16,4% en Assaba.

Au Gorgol, 74,3% des ménages ont déclaré ne pas observer de changement au niveau de l'assainissement et 77,9% ont constaté une amélioration au Brakna.

Par rapport au service du téléphone, le pourcentage des ménages qui estiment qu'il y a eu une amélioration dans ce service est plus élevé au Tagant (68,1%) et plus bas à l'Inchiri (18,8%).

Le service d'électricité a enregistré des taux d'amélioration qui varient de 6% en Assaba à 62% au Tagant.

5.3. Utilisation des services

En ce qui concerne l'utilisation par les ménages des services prioritaires existants dans leurs villages/quartiers, on a enregistré les taux suivants :

La santé (87,2%), l'eau potable (92,5%), l'électricité (74,6%), enseignement primaire (54%) et le transport public (93,3%). En 2004 ces taux étaient respectivement de 87,2%, 81,2% 69,2% 50,4%, et 93%.

Au niveau des wilayas, le taux d'utilisation des services publics de base perçu par les ménages, eau potable, transport public, l'électricité et la santé dépasse 70% dans la plupart de celles-ci.

5.4. Niveau de satisfaction

Une proportion non négligeable des ménages considère qu'ils sont insatisfaits de certains services publics disponibles : Electricité (30,7%), Eau potable (22%) et transport publique (18,4%)

Au niveau des wilayas, la proportion des non satisfaits concernant l'électricité et le transport public est la plus élevée à Nouadhibou (respectivement 48,1% et 54,2%). Pour l'eau potable elle est plus élevée au Guidimagha (35%).

L'analyse des raisons d'insatisfaction, montre que le coût élevé (pour l'électricité, l'hôpital national et le transport public), la mauvaise qualité (pour l'éducation, l'assainissement et l'eau potable), constituent les principales raisons.

5.5. L'accès aux services sociaux de base selon le temps et la distance

L'analyse montre que l'accès des citoyens aux services sociaux les plus proches selon le temps et la distance varie suivant le service lui-même.

Ainsi, 31,6% des ménages déclarent avoir besoin d'un temps allant de 0 à 14 minutes pour arriver au marché de produits alimentaires le plus proche avec une différence entre les pauvres 22,5% contre 36,5% des non pauvres.

Tandis que la proportion des ménages qui mettent 60 minutes ou plus pour arriver au marché de produits alimentaires le plus proche est de 27,9% (41,7% des pauvres et 20,4% des non pauvres).

La proportion des ménages qui font un trajet de plus de 5 km pour arriver au marché le plus proche est de 28,9%. Cette proportion diffère entre pauvres (43,5%) et non pauvres (21,1%). Une proportion de 48,6% des ménages estiment qu'ils font une heure de temps ou plus pour accéder au centre d'état civil le plus proche. Cette proportion varie entre 68,3% chez les pauvres et 38% chez les non pauvres. Par ailleurs 48,7% des ménages parcourent plus de 5 km pour accéder à ce service.

En ce qui concerne le service du transport public et l'approvisionnement en eau potable, les résultats révèlent qu'ils sont les plus proches selon le temps et la distance.

Pour le transport public 56,9% des ménages déclarent qu'ils mettent 14 minutes au plus pour arriver au point le plus proche de transport public. Ce taux varie entre 47% des pauvres contre 62% des non pauvres. On note que 10,1% des ménages estiment qu'ils se situent à plus 5 km du point de transport public le plus proche variant entre 17,5% chez les pauvres contre 6,1% chez les non pauvres.

Pour l'approvisionnement en eau potable 70,5% des ménages ont confirmé que seulement 14 minutes leur suffisent pour se rendre à la source d'eau potable la plus proche.

Chapitre VI : Analyse des déterminants de la pauvreté Cette section vise à analyser les causes de la pauvreté objective (mesurée par le niveau des dépenses des ménages).

Certains analystes emploient des régressions catégoriques telles que des probits et des logits pour analyser les déterminants de la pauvreté. Ces régressions supposent en réalité que l'on n'observe pas la consommation des ménages: l'analyste sait seulement si un ménage est pauvre ou non. Il y a trois problèmes avec ces régressions. Premièrement, l'analyste n'utilise pas toute l'information disponible. Il se focalise sur une information dichotomique (pauvre/non pauvre) qu'il explique par un certain nombre de caractéristiques socio-économiques. Cette approche laisse donc de côté, l'hétérogénéité des niveaux de consommation fournie par les estimations des dépenses produites. Deuxièmement, les coefficients de régression sont susceptibles d'être plus biaisés avec des régressions catégoriques qu'avec des régressions linéaires. Troisièmement, lorsque les régressions catégoriques sont utilisées, il n'est pas possible de prévoir le changement dans la probabilité d'être pauvre à la suite d'un changement dans la ligne de pauvreté. Cependant, dans le cas des régressions linéaires, ces problèmes ne sont pas présents. La variable dépendante est alors le logarithme de la dépense totale par tête divisée par la ligne de pauvreté, de sorte qu'une valeur unitaire indique que le ménage est exactement au niveau de la ligne de pauvreté.

Par contre, il n'est pas inutile de réaliser des régressions catégoriques (probit/Logit) pour analyser les déterminants des perceptions subjectives de la pauvreté. A des fins de comparaison et de validation des tendances observées, il n'est pas inutile de réaliser de telles analyses pour l'examen des déterminants de la pauvreté objective (bien que dans ce cas, il est en principe souhaitable d'utiliser des régressions linéaires).

Ce chapitre consiste donc à réaliser une analyse multi variée des déterminants de la pauvreté à partir d'un modèle économétrique, sur la base des données de l'EPCV 2008-2009. Cette analyse prend en compte trois groupes de variables :

- les variables de localisation géographiques : milieu de résidence, wilaya ;
- les variables sociodémographiques : sexe, groupes d'âge, niveau d'instruction, niveau d'alphabétisation, typologie du ménage ;
- variables socio-économiques: GSE, statut d'occupation du logement, superficie des terres d'habitation possédées par les ménages, superficies des terres agricoles possédées par les ménages, nombre de têtes d'animaux possédés par les ménages (bovins et camelins, moutons et chèvres).

Les résultats du tableau 6.1.1 viennent confirmer une bonne partie des conclusions tirées de l'analyse des courbes de dominance stochastique, notamment par rapport aux wilayas, au niveau d'instruction, au niveau d'alphabétisation, à la typologie du ménage et aux GSE. Par rapport aux wilayas, il ressort en effet que les plus prospères sont Nouadhibou, Nouakchott, Inchiri, Trarza, Tiris Zmmour et Guidimagha. Les moins prospères sont dans l'ordre Hodh Charghi, Tagant, Adrar, Brakna et Gorgol. Les valeurs des paramètres estimées pour chacune de ses wilayas traduisent bien un facteur de discrimination imputable à la localisation géographique des ménages.

Par rapport aux variables liées à l'éducation et à l'alphabétisation, on constate que le niveau de vie s'améliore non seulement avec le niveau d'instruction, mais aussi avec le niveau de l'alphabétisation. Les CM justifiant des niveaux d'instruction « Alphabétisés » ou

« Traditionnels » semblent être dans une situation intermédiaire, entre celles des CM bénéficiant d'un niveau secondaire et celles de ceux justifiant d'un niveau primaire.

Par rapport à la typologie du ménage, les résultats du tableau 6.1.1 montrent que, toutes choses étant égales par ailleurs, les CM les moins bien lotis sont ceux vivant en général dans des ménages de grandes tailles (familles élargies, monoparentaux élargis, couples avec enfants et monoparentaux nucléaires). Les CM identifiés dans les ménages unipersonnels ou des couples sans enfants, de plus petites tailles sont ceux qui semblent disposer d'un revenu par tête plus important. Autrement dit, le niveau de vie du ménage semble se dégrader avec la taille du ménage.

L'analyse par rapport aux groupes d'âges ne montre pas, toutes choses étant égales par ailleurs, une quelconque hiérarchie par rapport aux classes d'âges. On note cependant que les CM d'au plus 30 ans ainsi que ceux de plus de 60 ans semblent avoir un niveau moyen de revenu relativement élevé. Cela se comprend aisément, les premiers parce qu'ils n'ont certainement pas beaucoup de charges, les seconds parce qu'ils bénéficient de rentes que leurs procurent les investissements réalisés dans leur jeunesse.

Par rapport aux variables socio-économiques, l'analyse a pris en compte le GSE, le statut d'occupation du logement, les principaux avoirs du ménage (les superficies des terres d'habitation, des terres agricoles, le nombre de bovins/camelins et de moutons/chèvres possédés).

L'analyse suivant le GSE montre que les CM disposant d'un revenu moyen parmi les plus élevés sont dans l'ordre les salariés du public, les indépendants non agricoles, les inactifs et les salariés du privé. Le niveau de vie relativement prospère des inactifs s'explique probablement par la situation de rente dont ils tireraient profit. Les CM vivant dans des conditions assez précaires relativement aux autres semblent être dans l'ordre les indépendants agricoles, les aides familiaux/autres actifs occupés et les chômeurs. Cette analyse opposerait donc deux groupes homogènes d'agents économiques : ceux bénéficiant d'une situation plus ou moins stable dans leur emploi, les mieux nantis et ceux dont les conditions d'emploi sont assez précaires, les moins nantis.

Le statut d'occupation du logement permet de constater que les ménages propriétaires de leur logement sont contre toute attente ceux qui ont un niveau de revenu par tête en moyenne plus faible que ceux qui sont non propriétaires de leur logement. L'hypothèse la plus vraisemblable qui pourrait expliquer ce constat est que ces CM propriétaires auraient une propension à accueillir plus de personnes chez eux que les chefs non propriétaires. Au-delà de cette conclusion, on peut aussi en déduire que le statut d'occupation du logement n'explique pas forcement le niveau de vie du ménage.

En examinant l'impact sur le niveau de vie des ménages de leurs avoirs (superficie des terres d'habitation, superficie des terres agricoles, nombre de bovins et de moutons), on constate qu'en Mauritanie, certains de ces éléments contribuent à l'amélioration du niveau de vie du ménage. Les facteurs qui contribuent à l'amélioration du niveau de vie des ménages sont notamment la superficie des terres d'habitation, le nombre de bovins/camélins et d'ovins/caprins qu'ils possèdent. On constate que le niveau de vie des ménages mauritaniens augmente avec ces facteurs. Au contraire, la possession des terres agricoles de plus en plus grandes par les ménages n'induit pas forcément une amélioration de leur niveau de vie. Il

semble que c'est l'exploitation de ces terres même de faible superficie qui contribue à l'amélioration de leur niveau de vie.

En somme, l'analyse des déterminants de la pauvreté met en évidence que le niveau de vie des ménages est assez corrélé avec des variables liées non seulement au niveau d'instruction mais aussi au niveau d'alphabétisation, à la structure et à la composition du ménage, notamment sa taille. L'impact du sexe du CM sur son niveau de vie ne semble pas assez variable en fonction de la tranche de revenu du ménage, mais il n'existe pas une dominance systématique d'un sexe sur l'autre. Cette conclusion est déduite à la fois de l'analyse graphique des courbes de dominance stochastique de premier ordre, mais aussi de l'analyse multi variée des déterminants de la pauvreté. La stabilité et les meilleures conditions dans l'emploi principal semblent être positivement corrélées avec le niveau de vie des ménages contrairement à des emplois plus instables et relativement précaires. Les conditions dans l'emploi se révèlent donc être un déterminant non négligeable du niveau de vie des ménages. Si le fait d'être propriétaire de son logement procure une certaine sécurité aux ménages, ce n'est pas une condition suffisante pour lui assurer un bon niveau de vie. D'autres facteurs semblent compenser cet avantage et faire peser sur les ménages d'importantes charges qui grèvent son niveau de vie. Le niveau de vie des ménages semble également s'améliorer avec les avoirs des ménages, notamment le fait de disposer de terres d'habitation, que les ménages exploitent les terres agricoles qu'ils possèdent. Cette nuance a son importance puisque les analyses n'ont pas mis en évidence que le niveau de vie des ménages augmentait avec la superficie des terres agricoles possédées. Au contraire, on constate avec les autres avoirs du ménage (terres d'habitation possédées, nombre de bovins/camelins, nombre de moutons/chèvres), que plus ces acquisitions ne sont importantes, plus le niveau de vie des ménages s'améliore. Enfin, les conclusions tirées des courbes de dominance stochastique de premier ordre par rapport au milieu de résidence ainsi que celles déduites du tableau 6.1.1 confirment l'impact du milieu de résidence sur le niveau de vie, plus profitable aux ménages des milieux urbains. En outre, l'analyse selon les wilayas illustre une nette discrimination entre elles, surtout entre les quatre wilayas les plus prospères (Nouadhibou, Nouakchott, Tiris Zemmour, Inchiri) et les autres. Ainsi, il existerait une certaine iniquité dans les externalités positives dont les ménages pourraient bénéficier d'une wilaya à l'autre.

Tableau 6.1.1 : Déterminants de la pauvreté des ménages en 2008

Variab	le dép	endar	nte ▶*			
Variables explicatives ▼		ents non ardisés	Coefficients standardisés	Signific- ativité	Statistiq de coliné	
	A	Erreur standard	Bêta	t	Tolérance	VIF
Caractéristiques géographiques						
1. Milieu de résidence						
Rural	-0,377	0,001	-0,269	-396,813	0,352	2,843
urbain (Ref.)	_	_	_	_	_	_
2. Wilaya de résidence						
Hodh Echarghi	-0,540	0,001	-0,233	-404,607	0,494	2,026
Hodh El Gharbi	-0,392	0,001	-0,147	-269,500	0,547	1,828
Assaba	-0,506	0,001	-0,200	-365,974	0,545	1,836
Gorgol	-0,423	0,001	-0,175	-308,849	0,508	1,967
Brakna	-0,423	0,001	-0,188	-320,605	0,477	2,096
Trarza	-0,311	0,001	-0,136	-231,415	0,476	2,099
Adrar	-0,554	0,002	-0,133	-303,720	0,849	1,178
Dakhlett Nouadhibou	0,123	0,001	0,036	82,792	0,877	1,141
Tagant	-0,606	0,002	-0,119	-266,033	0,811	1,233
Guidimagha	-0,236	0,002	-0,084	-152,956	0,546	1,831
Tris Zemmour	-0,260	0,002	-0,043	-104,998	0,953	1,049
Inchiri	-0,259	0,006	-0,019	-47,403	0,987	1,013
Nouakchott (Ref.)	_	_	_	_	_	_
Caractéristiques Sociodémographique						
carré de la taille du ménage	-0,506	0,001	-0,434	-890,989	0,684	1,461
carré de l'âge du CM	0,025	0,001	0,032	26,804	0,114	8,804
1. Typologie du ménage						
Unipersonnel	0,193	0,004	0,022	52,421	0,922	1,084
Couple sans enfants	0,228	0,002	0,039	92,758	0,919	1,088
Couple avec enfants (Réf.)	_	_	_	_	_	_
Monoparental nucléaire	0,056	0,002	0,029	37,243	0,277	3,615
Monoparental élargi	0,100	0,002	0,044	64,422	0,338	2,956
Famille élargie	0,038	0,001	0,026	54,507	0,712	1,405
2. Sexe du CM						
Homme (Réf.)	_	-	-	_	-	_
Femme	-0,050	0,001	-0,032	-36,587	0,216	4,627
3. Classes d'âge du CM						
30 ans ou moins	0,046	0,001	0,017	30,034	0,501	1,997
de 31 à 45 ans (Ref.)	_	_	_	_	_	_
de 46 à 60 ans	0,037	0,001	0,028	36,288	0,277	3,608
plus de 60 ans	0,018	0,002	0,014	12,993	0,140	7,162
4. Niveau d'instruction du CM						
CM sans instruction	-0,243	0,002	-0,122	-53,137	0,134	7,487
CM de niveau Primaire	-0,146	0,001	-0,032	-24,234	0,558	1,793
CM de niveau Secondaire (Ref.)	_	_	_	_	_	_
CM de niveau Universitaire	0,216	0,002	0,080	86,217	0,748	1,338
CM est alphabétisé (Ecoles d'alphabétisation)	-0,165	0,004	-0,010	-19,962	0,925	1,081

CM de niveau Traditionnel (Mahadra ou Ecole coranique)	-0,137	0,001	-0,039	-20,321	0,326	3,066
5. Niveau d'alphabétisation du CM						
Alphabète (Réf.)	_	_	_	_	_	_
analphabète	-0,135	0,001	-0,097	-107,578	0,201	4,982
Caractéristiques Socioéconomiques						
1. Groupe socioéconomique du CM						
Salarié du secteur public (Ref.)	_	_	_	_	_	_
Salarié du secteur privé	-0,087	0,001	-0,043	-75,540	0,497	2,013
Indépendants agricoles	-0,124	0,001	-0,044	-82,480	0,576	1,737
Indépendants non agricoles	-0,008	0,001	-0,005	-7,311	0,387	2,583
Apprentis/Aides familiaux et autre occupés	-0,119	0,001	-0,052	-92,580	0,519	1,926
Chômeurs	-0,164	0,002	-0,041	-89,891	0,776	1,289
Inactifs	-0,048	0,001	-0,031	-43,201	0,307	3,258
2. Statut d'occupation du logement						
Propriétaire (Ref.)	_	_	_	_	_	_
Locataire	0,016	0,001	0,007	14,045	0,738	1,354
Autres	-0,190	0,001	-0,091	-208,811	0,858	1,165
3. Avoirs du ménage						
Superficie des terres d'habitation possédées (en mètre carré)	0,000	0,000	0,010	23,987	0,986	1,014
Superficie des terres agricoles possédées (en hectare)	0,000	0,000	0,012	28,487	0,995	1,005
Nombre de bovins et camelins possédés	0,001	0,000	0,047	113,817	0,937	1,067
Nombre de moutons et chèvres possédés	0,001	0,000	0,077	182,109	0,900	1,111
Nombre d'observations				1369	5	
R2				0,543	3	
R2 ajusté				0,543	3	
F(sign)				79480(0	000)	
▶ * La variable dépendante du modèle économétrique est le de pauvreté	Logarithme	de la division	on de la dépense	par tête harmoni	sée par rappor	t au seuil
** Toutes les variables retenues sont significatives au seuil de 1%						

Conclusion générale

L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) 2008, source précieuse de données socioéconomiques pour éclairer la prise de décision, offre pour la première fois l'occasion aux décideurs politiques et aux différents utilisateurs de disposer des données désagrégées fiables au niveau géographique de la Moughataa.

L'analyse actuelle réalisée a permis dans un premier temps, d'établir le profil de pauvreté en 2008, mais ce travail mérite d'être complété par des analyses spécifiques dans le cadre d'une investigation plus approfondie étant donné le caractère multidimensionnel du phénomène de pauvreté.

Les résultats de l'enquête ont fait ressortir les faits suivants :

- (i) 42% de la population mauritanienne vivent en dessous du seuil de la pauvreté (un dollar/jour/personne);
- (ii) l'incidence de la pauvreté est plus importante en milieu rural (59,4%) qu'en milieu urbain (20,8%);
- (iii) Entre 2004 et 2008, la pauvreté a reculé à un rythme annuel de près de 1,2%;
- (iv)Ce recul s'est fait surtout au profit du milieu urbain où l'incidence est passée de 28,9% en 2004 à 20,8% en 2008 que le milieu rural où l'incidence a augmenté passant de 59% en 2004 à 59,4% en 2008;
- (v) Les principaux déterminants de la pauvreté selon les interviewés sont l'insuffisance des moyens pour satisfaire les besoins en nourriture (59,7%) et le manque de travail (51,3%) rappelant le rôle déterminant de l'emploi dans la constitution des revenus et la réduction de la pauvreté;
- (vi)Une augmentation de la part de la dépense alimentaire (y compris l'autoconsommation) entre 2004 et 2008, passant de 51,9% à 57,8% et une diminution de celles allouées à l'éducation (1%) et à la santé (3,6%) sur la même période;
- (vii) Une aggravation de l'inégalité dans la consommation des ménages entre les déciles extrêmes. En effet, les 10% les moins pauvres de la population se partagent 28,1% des dépenses en 2008 ; soit plus de 11 fois ce que consomment, les 10% des plus pauvres de la population (2,5%). Les plus pauvres se sont appauvris davantage : la part de dépenses du décile des plus pauvres a reculé, passant de 2,7% en 2004 à 2,5% en 2008. Cependant l'inégalité globale mesurée par l'indice de Gini a diminué entre 2004 et 2008 passant de 39% à 38%.

S'agissant des autres indicateurs socioéconomiques, l'enquête a montré aussi, une discrimination au détriment des plus pauvres, dans l'éducation, la santé ou le logement.

Tout en demeurant aussi conscient des limites de l'approche basée sur un seuil arbitraire d'un dollar/personne/jour, nous avons voulu privilégier la comparabilité avec les EPCV réalisées au cours des vingt dernières années ainsi que le respect du calendrier de réalisation de l'enquête. Cependant, l'ONS suit avec intérêt les travaux méthodologiques récents réalisés par AFRISTAT pour élaborer un seuil spécifique pour notre pays, plus adapté à nos réalités.

En dépit de ces lacunes, les politiques publiques pourraient sur la base des enseignements tirés être orientées vers :

- Un accroissement de l'offre d'emplois durables et rémunérés ;
- Un accent particulier sur le renforcement de la formation professionnelle et sa mise en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
- La recherche d'une plus grande sécurité alimentaire, basée d'abord sur une valorisation des potentialités agropastorales du pays et de son milieu rural ;
- Un renforcement continu de la politique éducative par une augmentation de l'offre de services éducatifs :
- Un accroissement de l'accès aux services de santé de base par l'amélioration de l'offre en la matière et une sensibilisation plus accrue des populations sur les questions de santé publique;
- l'optimisation de la gestion des autres services sociaux de base (logement, eau potable, énergie, etc.).

Dans ces efforts de développement, une attention particulière doit être accordée au milieu rural où la pauvreté et la vulnérabilité y sont encore nettement plus importantes. La réalisation d'enquêtes spécifiques sur la Perception Pauvreté (EPP) et sur le secteur informel, pourrait entre autres, éclairer sur un meilleur ciblage des actions de réduction de ces aspects du sous-développement.

ANNEXES	

Unité Technique de l'EPCV 2008-2009

Fonction	Nom et Prénom
Directeur National de l'enquête	Baba Ould Boumeiss
Directeur Technique	Samba Ould Salem
Directrice Technique Adjointe	Mowghef El Ezza Mint El Alem
Responsable de la Méthodologie	Taleb Ely Ould Taleb Ahmed
Responsable de collecte	Mohamdy Ould Samory
Responsable de l'analyse	Moulaye El Hacen Ould Zeidane
Responsable Informatique	Marième Mint Maarouf
Informaticien	Mohamed Ould Nekhteirou
Statisticiens d'enquête	Sow Ali Ousmane
	Saleck Ould Mohamed
	Mar Mamadou Djibril

Ont également contribué à la réalisation de travail les experts suivants

Fonction	Nom et Prénom
Consultant International, Statisticien-Informaticien	YAMEOGO Eouaya Alphonse
Consulant International en Sondage	Sidi TIRAL
Expert en enquêtes auprès des ménages - AFRISTAT	Ousman KORIKO
Expert en Analyse de la pauvreté AFRISTAT	Siriki COULIBALI

Chapitre II : Ampleur et principales caractéristiques de la pauvreté en Mauritanie

2.1 La pauvreté monétaire

Tableau 2.1.9 : Tendances de la pauvreté suivant le milieu de résidence

	Indices d	e pauvreté F	GT (%)	Contributio	auvreté						
	P0	P1	P2	P0	P1	P2					
Suivant le milieu de résidence											
Urbain	20,8	4,9	1,7	22,3	15,2	11,3					
Homme	21,2	5,0	1,7	77,5	77,3	75,6					
Femme	19,6	4,6	1,8	22,5	22,7	24,4					
Rural	59,4	22,3	11,1	77,7	84,8	88,7					
Homme	61,6	22,9	11,2	73,5	72,7	72,0					
Femme	54,3	21,0	10,7	26,5	27,3	28,0					
Ensemble	42,0	14,5	6,9	100,0	100,0	100,0					

Tableau 2.1.10 : Tendances de la pauvreté suivant la wilaya de résidence

Wilaya	Indices de	pauvreté F	FGT (%)	Contribu	ution (%) à	ì la pauvreté
	P0	P1	P2	C0	C1	CP2
Hodh Charghi	58,4	23,5	12,4	13,6	15,9	17,7
Hodh Gharby	45,2	14,3	6,2	7,7	7,1	6,5
Assaba	56,0	20,4	9,8	10,7	11,3	11,4
Gorgol	66,5	23,5	11,3	14,3	14,7	14,9
Brakna	63,9	24,5	12,3	16,1	17,9	18,9
Trarza	37,1	12,4	5,8	8,9	8,6	8,6
Adrar	57,1	19,7	9,2	3,8	3,9	3,8
Nouadhibou	18,6	3,5	0,8	1,9	1,1	0,5
Tagant	67,8	27,7	14,3	3,1	3,6	4,0
Guidimagha	56,7	20,0	9,5	8,7	8,9	9,0
Tiris Zemmour	17,8	4,9	2,1	0,5	0,4	0,4
Inchiri	31,7	9,5	3,3	0,2	0,2	0,1
Nouakchott	15,6	3,3	1,0	10,5	6,4	4,3
Ensemble	42,0	14,5	6,9	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.1.11 : Indices de pauvreté suivant certaines caractéristiques du chef de ménage

Tableau 2.1.11 : Indices de pauvreté s			FGT (%)	Contributi	nouvrotó	
	P0	P1	P2	Contributi	C1	C2
1. Sexe	10	11	1 2	Co	CI	C2
Homme	42,6	14,5	6,8	74,4	73,4	72,4
Femme	40,3	14,4	7,1	25,6	26,6	27,6
2. Milieu de résidence	10,3	11,1	7,1	23,0	20,0	27,0
Urbain	20,8	4,9	1,7	22,3	15,2	11,3
Homme	21,2	5,0	1,7	77,5	77,3	75,6
Femme	19,6	4,6	1,8	22,5	22,7	24,4
Rural	59,4	22,3	11,1	77,7	84,8	88,7
Homme	61,6	22,9	11,2	73,5	72,7	72,0
Femme	54,3	21,0	10,7	26,5	27,3	28,0
3. Niveau d'instruction	ĺ	,	,	,	,	
Aucun	56,4	20,9	10,3	64,2	68,9	71,5
Primaire	28,2	7,4	3,0	6,7	5,1	4,4
Secondaire	14,7	4,2	1,7	3,5	2,9	2,5
Supérieur	12,0	4,1	1,9	1,1	1,1	1,1
Alphabétisation	34,5	9,1	3,3	0,5	0,4	0,3
Traditionnel	36,4	11,3	5,0	23,2	20,8	19,5
Non déclaré	36,2	11,6	5,0	0,8	0,7	0,6
4. Typologie du ménage						
Unipersonnel	13,1	6,1	4,3	0,2	0,3	0,4
Couples sans enfant	11,0	4,7	2,8	0,4	0,5	0,6
Couples avec enfants	44,2	15,3	7,1	45,7	45,8	45,2
Monoparental nucléaire	39,7	14,3	7,1	13,7	14,3	14,9
Monoparental élargi	40,1	13,6	6,4	10,3	10,1	10,1
Famille élargie	42,7	14,4	6,7	29,8	29,1	28,9
5. Situation dans l'activité						
Actifs occupés	39,7	13,2	6,1	64,2	62,0	60,0
Chômeurs	44,4	16,8	8,4	3,6	4,0	4,2
Inactifs	47,3	17,2	8,6	32,2	34,0	35,7
6. Secteur institutionnel						
Secteur public	21,8	6,2	2,6	6,2	5,1	4,6
Secteur privé	39,5	13,6	6,4	13,3	13,3	13,1
Individu/Ménage	44,4	14,7	7,0	12,3	11,9	12,0
Autres	46,1	16,3	7,8	68,1	69,7	70,4
7. Groupes socio-économiques du chef de m						
Salarié du secteur public	21,8	6,2	2,6	6,2	5,2	4,6
Salarié du secteur privé	39,3	13,5	6,3	13,2	13,1	12,9
Indépendants agricoles	69,7	27,3	13,4	11,1	12,7	13,1
Indépendants non agricoles	38,1	11,8	5,1	21,2	19,1	17,4
Apprentis/Aides familiaux et autre occupés	44,4	14,7	7,0	12,4	11,9	12,0
Chômeurs	44,4	16,8	8,4	3,6	4,0	4,2
Inactifs	47,3	17,2	8,6	32,2	34,0	35,7
8. Branches d'activité	5 0.0	27.5	10.5	10.1	4 = 0	1
Agriculture	70,0	27,6	13,6	13,1	15,0	15,5
Elevage	54,3	19,9	9,7	10,0	10,7	10,9
Pêche	36,3	9,3	3,6	1,7	1,2	1,0
Industrie et Mines (extraction)	30,1	8,5	3,3	1,7	1,4	1,2
Transport et communication	50,7	17,2	7,6	4,9	4,8	4,5
BTP	26,7	7,2	3,1	1,9	1,5	1,3
Commerce/Vente	30,8	8,9	3,7	10,3	8,6	7,6
Services	33,9	10,5	4,8	7,9	7,1	6,8
Administration	18,6	5,3	2,2	3,3	2,7	2,3
Autres	33,2	11,0	5,1	3,6	3,4	3,4
ND/NC	47,1	17,0	8,4	41,7	43,6	45,4
Ensemble	42,0	14,5	6,9	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.1.12 : Indices de pauvreté extrême par rapport aux ménages et à la population suivant le milieu et la wilaya

	Situ	ıation	par r	apport	aux mé	nages	Situ	ation _I		pport à totale	la pop	ulation
	Ind	lices (º	%)	Cont	ributio	ns (%)	Ind	lices (º	%)	Cont	ributio	ns (%)
	P0	P 1	P2	C0	C1	C2	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Milieu												
Rural	32,6	10,1	4,6	88,7	91,9	92,5	40,8	12,7	5,6	86,6	90,9	92,5
Urbain	5,6	1,2	0,5	11,3	8,1	7,5	7,7	1,5	0,6	13,4	9,1	7,5
Wilaya												
Hodh Charghi	35,8	12,8	6,2	18,6	22,3	24,0	40,2	14,4	6,9	15,2	18,4	20,2
Hodh Gharby	23,2	6,0	2,2	8,5	7,3	6,1	26,5	6,8	2,5	7,4	6,4	5,4
Assaba	30,9	9,2	3,9	13,1	13,0	12,2	37,5	11,3	4,6	11,6	11,8	11,1
Gorgol	36,4	10,6	4,6	13,9	13,5	13,1	43,4	12,7	5,5	15,2	15,0	15,0
Brakna	35,0	10,8	5,1	17,3	17,8	18,6	45,3	13,9	6,4	18,5	19,1	20,3
Trarza	15,4	4,7	2,3	8,1	8,3	9,1	22,3	6,5	2,8	8,6	8,5	8,5
Adrar	27,2	7,7	3,3	3,7	3,5	3,3	35,5	10,4	4,3	3,9	3,8	3,7
D.Nouadhibou	2,8	0,2	0,0	0,6	0,1	0,0	3,8	0,2	0,0	0,6	0,1	0,0
Tagant	42,4	13,8	6,1	3,9	4,2	4,1	50,2	17,0	7,6	3,7	4,2	4,3
Guidimagha	26,3	7,3	3,2	7,6	7,0	6,9	37,5	10,9	4,6	9,3	9,1	8,9
Tiris Zemmour	8,4	1,9	0,6	0,5	0,4	0,3	10,7	2,4	0,7	0,5	0,4	0,3
Inchiri	14,0	1,8	0,4	0,2	0,1	0,0	22,8	3,1	0,7	0,2	0,1	0,1
Nouakchott	3,2	0,6	0,2	4,0	2,4	2,2	4,8	0,8	0,3	5,2	3,0	2,3
Ensemble	21,1	6,3	100,0	100,0	100,0	25,9	7,7	3,4	100,0	100,0	100,0	

Tableau 2.13 : Pourcentage de dépenses détenues par les déciles et les quintiles extrêmes

Wilaya/ Milieu	1er décile	10ème décile	Rapport des déciles	1er quintile	5 ^{ème} quintile	Rapport des quintiles
Hodh Chargui	2,6	27,2	11	6,5	42,6	7
Hodh Gharbi	3,4	24,6	7	8,2	39,5	5
Assaba	3,0	26,5	9	7,4	42,3	6
Gorgol	3,3	23,6	7	8,3	38,1	5
Brakna	2,7	26,1	10	7,4	41,5	3
Trarza	2,9	23,8	8	7,5	39,0	5
Adrar	3,1	26,7	9	7,7	41,3	5
D.Nouadhibou	2,9	24,6	8	6,8	40,3	6
Tagant	3,2	24,9	8	7,9	40,3	5
Guidimagha	3,1	26,1	9	7,5	40,7	5
Tiris Zemmour	3,3	23,8	7	8,5	38,0	4
Inchiri	3,6	23,0	6	8,5	37,7	4
Nouakchott	3,2	24,6	8	7,9	39,6	5
Urbain	3,1	25,4	8	7,4	40,8	5
Rural	2,9	25,3	9	7,5	40,5	5
Ensemble	2,5	28,1	11	6,3	44,2	7

Tableau 2.1.16 : Indices de pauvreté par rapport aux ménages et à la population suivant les

moughataas

mo	ughataas	C!4-	4		4	(Situation par rapport à la population totale						
N°	Manahataa		iation pa				Indices (%) Contributions (%)						
IN "	Moughataa	Indices (%) P0 P1					ibutions (%) C1 C2		P1	P2	Cont		S (%) C2
1	Amourj	59,1	22,6	11,4	3,8	4,3	4,5	P0 65,2	26,1	13,6	2,9	C1 3,4	3,8
2	Bassiknou	53,0	23,5	12,9	3,8	4,9	5,7	55,5	24,8	13,5	2,8	3,6	4,2
3	Djiguéni	42,9	14,3	6,7	1,8	1,7	1,7	47,5	16,3	7,3	1,5	1,5	1,4
4	Néma	61,0	27,4	15,3	4,6	6,1	7,2	69,6	31,9	18,2	4,0	5,3	6,4
5	Oualata	48,6	13,8	5,9	0,2	0,2	0,2	55,1	14,6	5,6	0,2	0,2	0,1
6	Moughataa	42,5	13,3	6,4	2,3	2,1	2,2	48,5	14,8	6,9	2,2	2,0	1,9
7	Aioun	41,5	11,4	4,5	3,6	2,9	2,4	45,0	13,0	5,3	2,9	2,4	2,1
8	Kobéni	64,6	24,1	11,6	3,1	3,4	3,5	66,9	25,4	12,5	2,3	2,6	2,7
9	Tamchekett	41,2	11,5	4,8	0,9	0,7	0,6	47,7	13,6	5,4	0,9	0,7	0,6
10	Tintane	22,0	5,9	2,2	1,4	1,1	0,9	30,6	8,7	3,4	1,6	1,4	1,1
11	Barkéwol	67,3	31,0	17,3	3,4	4,6	5,4	76,3	35,8	20,0	3,2	4,4	5,2
12	Boumdeid	53,4	15,9	6,8	0,2	0,2	0,2	62,6	19,9	8,6	0,3	0,2	0,2
13	Guérou	23,9	6,0	2,2	0,8	0,6	0,5	31,7	8,2	2,9	0,9	0,7	0,5
14	Kankossa	65,4	20,7	8,8	4,6	4,3	3,8	73,1	24,5	10,7	3,7	3,6	3,4
15	Kiffa	32,8	10,6	4,7	3,1	3,0	2,8	39,4	12,6	5,3	2,6	2,4	2,1
16	Kaédi	40,1	9,6	3,4	3,7	2,6	1,9	54,4	15,1	6,0	5,2	4,2	3,5
17	Maghama	40,9	13,6	6,5	1,1	1,1	1,1	53,0	18,6	9,0	1,5	1,5	1,5
18	M'Bout	74,1	28,8	14,5	5,8	6,6	7,0	80,7	31,9	16,2	5,3	6,1	6,5
19	Monguel	84,4	34,2	17,5	2,6	3,1	3,3	88,9	38,4	20,2	2,4	3,0	3,3
20	Aleg	48,5	20,4	11,6	4,9	6,1	7,3	59,9	25,6	14,3	4,7	5,8	6,8
21	Bababé	57,6	20,3	9,9	1,0	1,1	1,1	68,9	26,4	13,3	1,2	1,3	1,4
22	Boghé	50,7	17,6	8,4	3,1	3,2	3,2	62,0	23,5	11,7	3,3	3,6	3,8
23	Maghta-Lahjar	48,0	13,9	5,5	3,4	2,9	2,5	59,3	17,8	7,3	3,4	3,0	2,6
24	M'Bagne	70,1	27,8	13,4	3,1	3,6	3,7	77,3	31,9	15,6	3,4	4,1	4,2
25	Boutilimit	25,7	7,8	3,6	1,5	1,3	1,3	37,3	11,6	5,1	1,5	1,3	1,2
26	Keur-Macène	43,6	16,3	8,6	0,9	0,9	1,0	50,4	18,2	9,2	0,9	0,9	1,0
27	Mederdra	16,8	5,0	2,4	1,3	1,2	1,2	24,5	7,9	3,6	1,3	1,2	1,2
28 29	Ouad-Naga R'Kiz	23,8 34,4	6,1 13,3	2,5 7,0	0,7	0,5 3,3	0,4 3,7	33,8 43,1	8,8	3,6	0,6 2,9	0,5 3,3	0,4 3,5
30	Rosso	29,2	7,8	3,3	2,9	1,0	0,9	39,6	16,9 11,2	8,5 4,8	1,7	1,4	1,2
31	Aoujeft	55,5	20,9	9,5	0,8	0,8	0,9	68,7	27,3	12,8	0,6	0,7	0,7
32	Atar	40,1	12,4	5,7	2,2	2,0	2,0	52,2	17,0	7,9	2,6	2,4	2,4
33	Chinguity	59,9	21,6	10,7	0,5	0,5	0,6	68,0	26,4	12,8	0,4	0,5	0,5
34	Ouadane	75,3	22,4	9,1	0,3	0,3	0,0	86,9	29,8	13,0	0,4	0,3	0,3
35	Nouadhibou	12,4	2,5	0,6	1,5	0,2	0,2	18,6	3,5	0,8	1,9	1,1	0,5
	Moudjéria	80,3	30,6	15,0	1,9	2.1	2,2	85,5	35,5	18,1	1,7	2,0	2,2
37	Tichit	30,1	9,8	5,2	0,1	0,1	0,1	40,6	13,5	7,2	0,1	0,1	0,1
38	Tidjikja	49,1	18,8	9,8	1,4	1,6	1,8	55,2	22,3	11,7	1,3	1,5	1,7
39	Ould-Yenjé	44,3	15,0	6,9	1,8	1,8	1,8	54,3	19,9	9,2	1,8	1,9	1,9
40	Sélibaby	43,6	14,1	6,5	5,8	5,5	5,4	57,3	20,0	9,6	6,9	7,0	7,1
41	Bir Moghrein	49,3	16,7	7,6	0,1	0,1	0,1	69,0	25,8	11,9	0,1	0,1	0,1
42	F'Dérik	51,2	20,4	10,3	0,1	0,2	0,2	67,0	27,0	13,8	0,1	0,2	0,2
43	Zouérate	9,2	2,0	0,7	0,3	0,2	0,1	12,5	2,6	0,9	0,3	0,2	0,2
44	Akjoujt	19,6	5,8	2,0	0,2	0,1	0,1	31,7	9,5	3,3	0,2	0,2	0,1
45	Teyaret	9,1	2,1	0,7	0,4	0,3	0,2	12,2	2,7	0,9	0,5	0,3	0,2
46	Ksar	3,6	1,0	0,3	0,2	0,1	0,1	6,8	1,8	0,6	0,3	0,2	0,1
47	Tevrag-Zeina	2,6	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1	3,6	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1
48	Toujounine	10,1	1,9	0,5	0,6	0,3	0,2	12,9	2,3	0,6	0,6	0,3	0,2
49	Sebkha	7,5	1,4	0,4	0,7	0,4	0,2	16,5	3,3	1,0	1,5	0,9	0,5
50	El Mina	9,4	1,9	0,5	1,1	0,6	0,3	13,5	2,7	0,7	1,4	0,8	0,4
51	Dar-Naim	18,7	4,1	1,4	1,6	1,1	0,7	25,5	5,8	1,9	2,1	1,4	0,9
52	Arafat	9,3	1,8	0,7	1,6	1,0	0,8	12,1	2,4	0,8	2,0	1,1	0,8
53	Riyad	25,9	6,1	2,3	1,5	1,1	0,8	35,0	7,8	2,9	2,0	1,3	1,0
	Ensemble	35,1	11,9	5,7	100	100	100	42,0	14,5	6,9	100	100	100

Tableau2.1.17 : Indices de pauvreté extrême par rapport aux ménages et à la population

suivant les moughataas

suivant les moughataas Situation par rapport aux ménages Situation par rapport à la population totale													
3. 70					-								
N°	Moughataa		ndices (%			ributions			dices (%			tribution	
1	A	P0	P1	P2	C0	C1	C2	P0	P1	P2	C0	C1	C2
2	Amourj	38,4	13,2	5,9	4,1	4,7	4,7	44,9	15,8	7,4	3,3	3,9	4,2
3	Bassiknou Djiguéni	41,0 26,8	14,9 7,5	7,5 3,2	4,9 1,8	5,9 1,7	6,6	43,0 31,5	15,8 8,3	7,7 3,2	3,5	4,4	4,8 1,3
4	Néma	43,8	18,0	9,1	5,6	7,6	1,6 8,6	51,7	21,4	11,1	1,6 4,8	1,4 6,7	7,9
5	Oualata	19,5	5,9	2,8	0,2	0,2	0,2	20,1	5,5	2,2	0,1	0,7	0,1
6	Timbédra	23,0	7,2	3,4	2,1	2,2	2,3	25,5	7,7	3,4	1,9	1,9	1,9
7	Aioun	20,3	4,7	1,6	2,9	2,3	1,7	23,5	5,6	2,0	2,4	2,0	1,6
8	Kobéni	45,4	13,6	5,5	3,7	3,7	3,3	48,4	14,7	6,1	2,7	2,8	2,7
9	Tamchekett	21,2	5,0	2,0	0,8	0,6	0,5	26,3	5,8	2,0	0,8	0,6	0,5
10	Tintane	10,7	2,2	0,7	1,1	0,8	0,5	16,1	3,5	1,1	1,4	1,0	0,7
11	Barkéwol	51,1	20,8	10,1	4,3	5,9	6,3	60,4	24,3	11,5	4,1	5,6	6,1
12	Boumdeid	29,5	7,6	2,9	0,2	0,2	0,2	38,8	9,7	3,5	0,3	0,2	0,2
13	Guérou	10,8	2,1	0,8	0,6	0,4	0,4	15,5	2,8	0,8	0,7	0,4	0,3
14	Kankossa	41,0	9,8	3,4	4,8	3,9	2,9	48,0	12,2	4,3	4,0	3,4	2,8
15	Kiffa	19,9	5,1	2,1	3,2	2,7	2,5	23,9	5,9	2,1	2,5	2,1	1,7
16	Kaédi	17,0	3,2	1,0	2,6	1,7	1,2	27,4	6,2	2,3	4,2	3,2	2,7
17	Maghama	23,7	7,1	3,3	1,1	1,1	1,1	32,7	10,1	4,6	1,5	1,5	1,6
18	M'Bout	53,1	16,7	7,6	6,9	7,2	7,4	59,9	18,8	8,5	6,4	6,7	7,0
19	Monguel	63,9	20,7	9,0	3,3	3,6	3,4	71,2	24,1	10,8	3,1	3,5	3,6
20	Aleg	34,6	13,3	7,2	5,8	7,5	9,1	45,4	16,3	8,6	5,7	7,0	8,4
21	Bababé	37,2	11,4	5,0	1,1	1,1	1,1	48,5	15,4	6,9	1,4	1,5	1,5
22	Boghé	31,9	9,4	4,1	3,3	3,2	3,2	42,9	13,4	6,1	3,7	3,9	4,1
23	Maghta-Lahjar	26,7	5,6	2,0	3,2	2,2	1,8	34,5	7,6	2,9	3,3	2,4	2,1
24	M'Bagne	52,7	15,3	6,3	3,9	3,8	3,5	61,0	18,0	7,6	4,4	4,3	4,2
25	Boutilimit	14,8	4,0	1,7	1,4	1,3	1,2	23,1	5,7	2,1	1,5	1,2	1,1
26	Keur-Macène	28,5	9,5	5,0	0,9	1,0	1,2	32,6	10,0	5,1	0,9	0,9	1,1
27	Mederdra	7,6	2,5	1,3	1,0	1,1	1,2	13,1	4,0	1,7	1,1	1,2	1,2
28	Ouad-Naga	9,4	2,5	1,1	0,4	0,4	0,4	14,2	3,7	1,5	0,4	0,4	0,4
29 30	R'Kiz	23,3 12,8	7,8	4,0 1,5	3,3	3,7	4,2	30,8	9,9 5,0	4,4	3,4	3,6	3,7
31	Rosso	40,2	3,3 10,8	4,1	1,0	0,8	0,8	19,3 52,8	14,8	2,1 5,7	1,3 0,8	1,2 0,7	1,1 0,7
32	Aoujeft Atar	21,2	6,2	2,8	2,0	1,9	1,9	29,3	8,8	3,8	2,4	2,4	2,4
33	Chinguity	39,9	11,9	5,6	0,6	0,6	0,6	51,1	14,9	6,1	0,5	0,5	0,5
34	Ouadane	42,1	10,6	3,1	0,0	0,0	0,0	57,3	15,6	4,8	0,3	0,3	0,3
35	Nouadhibou	2,8	0,2	0,0	0,6	0,1	0,0	3,8	0,2	0,0	0,6	0,2	0,0
36	Moudjéria	56,5	17,4	7,3	2,2	2,2	2,1	65,3	21,5	9,3	2,1	2,3	2,3
37	Tichitt	12,9	5,4	3,2	0,1	0,1	0,1	18,8	7,6	4,5	0,1	0,1	0,1
38	Tidjikja	33,5	11,6	5,4	1,6	1,9	1,9	40,1	13,9	6,4	1,5	1,8	1,9
39	Ould-Yenjé	26,4	7,6	3,3	1,8	1,7	1,7	37,1	10,6	4,1	2,0	1,9	1,7
40	Sélibaby	26,3	7,2	3,2	5,8	5,3	5,2	37,6	10,9	4,8	7,3	7,2	7,2
41	Bir Moghrein	35,9	8,7	3,1	0,1	0,1	0,0	56,0	13,7	4,9	0,1	0,1	0,1
42	F'Dérik	40,7	12,7	5,0	0,2	0,2	0,2	53,2	17,2	6,8	0,2	0,2	0,2
43	Zouérate	4,6	0,7	0,1	0,2	0,1	0,1	6,2	0,9	0,2	0,3	0,1	0,1
44	Akjoujt	14,0	1,8	0,4	0,2	0,1	0,0	22,8	3,1	0,7	0,2	0,1	0,1
45	Teyaret	3,1	0,7	0,2	0,3	0,2	0,1	3,4	0,8	0,2	0,2	0,2	0,1
46	Ksar	1,6	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	3,3	0,5	0,1	0,2	0,1	0,0
47	Tevrag-Zeina	0,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0
48	Toujounine	3,1	0,3	0,0	0,3	0,1	0,0	3,4	0,4	0,1	0,2	0,1	0,0
49	Sebkha	1,9	0,2	0,0	0,3	0,1	0,0	4,9	0,7	0,1	0,7	0,3	0,1
50	El Mina	2,4	0,2	0,0	0,5	0,2	0,0	3,8	0,4	0,1	0,6	0,2	0,1
51	Dar-Naim	6,0	1,0	0,5	0,9	0,5	0,5	9,1	1,4	0,5	1,2	0,6	0,5
52	Arafat	2,0	0,6	0,3	0,6	0,6	0,6	2,7	0,6	0,2	0,7	0,5	0,5
53	Riyad	10,4	2,0	0,9	1,0	0,7	0,7	12,9	2,5	1,2	1,2	0,8	0,9
	Ensemble	21,1	6,3	2,8	100	100	100	25,9	7,7	3,4	100	100	100

2.2 Niveau et structure des dépenses de consommation

Tableau 2.2.1 : Structure de la dépense moyenne (en milliers d'UM) des ménages selon le milieu,

la wilaya et le statut de pauvreté (en %)

ia wilaya et			ete (en	/0)				t			
	L'alimei	ntation	uo	• • •	nt	ort		en	ar		
MILIEU	autoconsommation	Dépense d'alimentation	Dépense d'éducation	Dépense de santé	Dépense de logement	Dépense de transport	Frais de communication	Dépense d'habillement	Transferts versés par les ménages	Autres dépenses	Moyenne de la dépense totale annuelle
Rural	8,6	57,9	0,7	3,9	8,9	1,3	3,9	5,7	2,3	6,9	723,3
Urbain	0,9	51,4	1,2	3,8	17,5	3,8	4,8	4,9	4,2	7,6	1560,3
WILAYA											
Hodh Chargui	8,1	55,9	0,5	4,8	9,9	1,0	2,9	6,1	2,8	7,9	694,6
Hodh Gharbi	12,4	49,1	0,6	4,4	11,8	1,3	3,9	6,7	2,7	7,0	846,1
Assaba	8,9	54,3	0,6	5,2	9,9	1,0	3,2	5,3	3,5	8,2	823,2
Gorgol	11,1	59,9	0,6	4,1	7,3	1,2	2,8	4,9	1,7	6,3	764,2
Brakna	6,9	61,7	0,9	2,8	9,5	0,8	4,4	5,3	0,9	6,8	723,1
Trarza	2,0	57,6	0,9	4,3	12,1	2,1	6,0	4,2	2,2	8,7	889,7
Adrar	5,1	54,7	0,6	3,6	13,4	1,3	4,4	4,6	2,5	9,8	879,6
D.Nouadhibou	0,2	47,4	0,9	4,5	19,6	3,3	6,6	4,7	3,4	9,4	1857,0
Tagant	4,1	60,4	0,6	3,5	11,8	3,7	3,5	5,6	0,1	6,7	663,3
Guidimagha	9,0	57,6	0,6	3,5	7,6	0,2	5,0	5,1	1,9	9,3	750,9
Tiris Zemmour	0,6	55,1	0,5	3,5	16,8	1,3	3,8	6,1	2,2	10,1	1556,9
Inchiri	1,8	52,8	0,7	3,2	18,8	0,3	4,5	7,1	1,4	9,4	1050,9
Nouakchott	0,2	51,7	1,4	3,3	17,8	4,8	4,5	4,4	4,7	7,2	1703,9
1er Quintile	8,0	61,8	1,1	2,9	8,2	0,9	2,2	7,2	0,9	6,7	426,4
2ème Quintile	6,2	60,4	1,1	3,3	10,1	1,4	3,0	5,9	0,9	7,7	691,4
3ème Quintile	5,4	59,3	0,8	3,6	10,3	1,9	3,6	5,3	1,6	8,1	908,8
4ème Quintile	3,6	57,3	1,0	3,7	12,5	2,9	4,0	4,6	1,9	8,4	1201,9
5ème Quintile	2,3	47,4	1,0	4,2	18,3	3,8	5,7	3,9	5,0	8,4	1738,9
Pauvre	6,8	60,9	1,1	3,1	9,4	1,2	2,7	6,3	1,0	7,4	574,1
Non pauvre	3,2	52,3	1,0	4,0	15,3	3,2	4,8	4,3	3,6	8,4	1355,1
Ensemble	3,9	53,9	1,0	3,8	14,2	2,8	4,5	4,3	2,8	11,6	1080,0

2.3. Evolution de la pauvreté 2004-2008

Tableau 2.3.1 : Indices de pauvreté de la pauvreté par wilaya de 2004 et 2008

	para para	2004	war i zoo puz		2008	
Wilaya	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Hodh El Charghi	50,4	15	6,4	58,4	23,5	12,4
Hodh El Gharbi	47,6	15,9	7	45,2	14,3	6,2
Assaba	44,1	15,1	7,4	56	20,4	9,8
Gorgol	68,5	24,6	11,6	66,5	23,5	11,3
Brakna	65,2	22,4	10,3	63,9	24,5	12,3
Trarza	51,9	17,6	8	37,1	12,4	5,8
Adrar	39,6	11,3	4,5	57,1	19,7	9,2
D.Nouadhibou	20,7	5,1	1,9	18,6	3,5	0,8
Tagant	70,3	27,9	13,9	67,8	27,7	14,3
Guidimagha	62,7	22,8	10,5	56,7	20	9,5
Tiris Zemmour	30,4	6,9	2,4	17,8	4,9	2,1
Inchiri	50,9	12,2	4,1	31,7	9,5	3,3
Nouakchott	25,9	6,3	2,4	15,6	3,3	1
National	46,7	15,3	6,9	42	14,5	6,9

2.5 Pauvreté non monétaire

Tableau 2.5.1

		N'a pas de moyens suffisants pour se faire nourrir	N'a pas de moyens suffisants pour se faire loger	Sans travail	Ne possè de pas de terre	Ne possèd e pas de bétail	Handicapé/N 'est pas en bonne santé	N'a pas les moyens pour soigner un malade	Ne peut pas épargne r	N'a pas d'habit s	Ne peut pas répondre aux urgences	N'a pas d'enfants éduqués	Autre
Rural	Pauvres	56.7	14.6	48.5	14.1	53.9	8.6	9.3	6.4	4.4	9.4	3.4	6.5
	Non pauvres	52.4	18.0	54.3	12.8	51.9	10.1	11.3	8.8	6.3	14.2	6.2	7.6
	Total	54.5	16.3	51.4	13.5	52.9	9.3	10.3	7.6	5.3	11.8	4.8	7.0
Urbain	Pauvres	71.9	27.4	48.4	4.3	15.0	6.9	5.7	4.0	3.1	2.5	2.7	3.5
	Non pauvres	65.8	34.1	51.7	6.6	10.9	6.6	6.1	4.9	2.4	3.8	2.6	5.2
	Total	66.7	33.1	51.2	6.3	11.6	6.7	6.1	4.7	2.5	3.6	2.6	4.9
Pauvres	Garçons	59.4	16.1	49.3	12.4	46.2	9.4	8.3	5.6	3.5	7.2	3.1	5.2
	Filles	59.7	19.0	46.5	12.2	48.3	5.7	9.4	6.8	5.5	10.3	3.6	7.6
	Total	59.5	17.0	48.4	12.3	46.8	8.3	8.7	6.0	4.1	8.2	3.3	5.9
Non pauvres	Garçons	60.6	26.7	52.1	8.3	26.0	8.1	7.6	6.5	2.9	7.9	3.8	6.1
	Filles	58.2	27.6	54.3	11.7	35.7	8.4	10.1	6.8	6.7	9.4	4.9	6.6
	Total	59.8	27.0	52.8	9.4	29.0	8.2	8.4	6.6	4.1	8.4	4.2	6.2
Total	Garçons	60.2	22.9	51.1	9.7	33.1	8.5	7.9	6.2	3.1	7.7	3.6	5.8
	Filles	58.7	24.6	51.6	11.9	40.1	7.4	9.9	6.8	6.3	9.7	4.4	6.9
	Total	59.7	23.5	51.3	10.4	35.3	8.2	8.5	6.4	4.1	8.3	3.8	6.1

Tableau 2.5. 2

	N'a pas de moyens suffisants pour se faire nourrir	N'a pas de moyens suffisants pour se faire loger	Sans travail	Ne possède pas de terre	Ne possède pas de bétail	Handicapé/ n'est pas en bonne santé	N'a pas les moyens pour soigner un malade	Ne peut pas épargner	N'a pas d'habits	Ne peut pas répondre aux urgences	N'a pas d'enfants éduqués	Autre
1er quintile	60.2	15.3	46.0	13.6	51.7	8.2	8.4	6.4	4.0	7.7	2.7	5.8
2ème quintile	58.9	18.5	50.8	11.5	42.9	8.0	8.6	5.5	4.2	8.0	3.5	6.0
3ème quintile	56.6	21.4	50.9	11.7	43.5	8.5	9.1	7.9	5.4	10.7	5.2	5.8
4ème quintile	61.2	27.7	53.0	9.0	30.5	8.4	9.1	6.2	4.0	8.1	3.9	6.6
5ème quintile	61.3	29.8	53.9	7.9	18.7	8.0	7.6	6.0	3.2	7.3	3.7	6.2
Total	59.8	23.5	51.4	10.4	35.3	8.2	8.5	6.4	4.1	8.3	3.8	6.1

<u>Tableau 2.5. 3</u>: Raisons de la pauvreté suivant la situation de la pauvreté, le sexe du chef de ménage et selon milieu de résidence et son état de pauvreté

		N'a pas de moyens suffisants pour se faire nourrir	N'a pas de moyens suffisants pour se faire loger	Sans travail	Ne possède pas de terre	Ne possède pas de bétail	Handicapé/ n'est pas en bonne santé	N'a pas les moyens pour soigner un malade	Ne peut pas épargner	N'a pas d'habits	Ne peut pas répondre aux urgences	N'a pas d'enfants éduqués	Autre
Rural	Pauvres	57.1	14.5	54.0	19.8	63.9	8.2	13.2	9.6	3.2	12.6	8.2	7.6
	Non pauvres	45.9	15.2	44.9	16.5	48.5	6.5	11.6	10.4	2.6	14.3	6.4	7.6
	Total	51.5	14.9	49.4	18.2	56.2	7.4	12.4	10.0	2.9	13.4	7.3	7.6
Urbain	Pauvres	74.1	41.1	68.3	11.6	26.1	7.9	11.2	14.4	3.9	10.5	10.5	5.3
	Non pauvres	55.4	37.4	50.3	10.8	14.0	6.9	14.5	14.9	1.6	9.5	5.9	8.1
	Total	58.2	38.0	53.0	10.9	15.8	7.0	14.0	14.8	1.9	9.7	6.6	7.7
Pauvres	Garçons	60.8	18.9	56.6	18.6	55.4	8.9	13.3	11.5	2.7	11.9	8.4	6.5
	Filles	58.9	20.5	56.6	17.7	60.5	6.6	12.0	8.2	4.6	13.0	9.1	8.7
	Total	60.2	19.4	56.6	18.3	57.0	8.2	12.8	10.5	3.3	12.2	8.6	7.2
Non pauvres	Garçons	49.9	28.0	44.7	12.2	25.1	7.1	13.2	13.8	1.9	12.4	5.8	7.9
	Filles	54.0	26.6	55.0	15.7	38.4	5.9	13.4	10.9	2.3	10.0	6.8	7.9
	Total	51.2	27.6	47.9	13.3	29.3	6.7	13.2	12.9	2.0	11.6	6.1	7.9
Total	Garçons	53.7	24.8	48.9	14.5	35.7	7.7	13.2	13.0	2.2	12.2	6.7	7.4
	Filles	55.7	24.5	55.6	16.4	46.2	6.2	12.9	9.9	3.1	11.0	7.6	8.1
	Total	54.4	24.7	51.0	15.1	39.0	7.2	13.1	12.0	2.5	11.8	7.0	7.7

: Déterminants de la pauvreté selon le quintile de dépense par individu

<u>Tableau 2.5. 4</u>: stratégies adoptées pour l'amélioration de la situation du ménage selon la situation de la pauvreté et le sexe du chef du ménage

		Migration vers l'intérieur	Migration vers l'étranger	Epargne	Recherche d'un travail	Recherche d'un travail supplémentaire	Changement de travail	Autre	Sans avis
Pauvres	Garçons	5.3	3.5	13.3	37.7	17.9	5.7	9.3	21.7
	Filles	7.6	2.9	11.9	38.2	10.5	2.6	31.2	30.3
	Total	6.0	3.3	12.9	37.9	15.6	4.7	16.2	24.4
Non pauvres	Garçons	2.2	3.0	12.4	31.7	19.1	6.3	13.5	11.0
	Filles	3.0	3.2	13.3	39.7	9.9	2.8	25.7	21.9
	Total	2.5	3.1	12.7	34.2	16.3	5.2	17.3	14.4
Total	Garçons	3.3	3.2	12.7	33.8	18.7	6.1	12.0	14.7
	Filles	4.6	3.1	12.8	39.2	10.1	2.7	27.6	24.8
	Total	3.7	3.2	12.8	35.5	16.0	5.0	16.9	17.9

<u>Tableau 2.5.5</u>: Stratégies adoptées pour l'amélioration de la situation du ménage suivant la dépense et le sexe du chef du ménage

		Migration vers l'intérieur	Migration vers l'étranger	Epargne	Recherche d'un travail	Recherche d'un travail supplémentaire	Changement de travail	Autre	Sans avis
1 ^{er} quintile	Garçons	6.4	3.8	14.1	35.4	16.0	5.9	10.6	24.3
	Filles	10.1	2.4	11.3	38.6	11.2	1.5	29.9	27.5
	Total	7.6	3.3	13.1	36.5	14.5	4.5	16.9	25.4
2 ^{ème} quintile	Garçons	4.3	3.4	12.5	39.8	19.8	5.1	7.5	19.0
•	Filles	5.9	3.7	13.0	35.3	9.8	3.7	31.5	34.1
	Total	4.8	3.5	12.7	38.4	16.8	4.7	14.8	23.6
3 ^{ème} quintile	Garçons	3.6	3.4	13.0	36.8	16.0	5.2	9.5	17.4
	Filles	4.4	3.8	12.5	41.0	9.9	2.2	20.7	26.3
	Total	3.9	3.5	12.8	38.1	14.0	4.2	13.2	20.3
4 ^{ème} quintile	Garçons	2.1	2.5	12.7	38.1	22.1	8.3	10.7	10.2
	Filles	2.8	3.2	11.5	42.7	10.7	2.0	29.5	21.6
	Total	2.3	2.7	12.3	39.6	18.3	6.3	16.9	14.0
5 ^{ème} quintile	Garçons	1.6	3.2	12.1	24.5	19.1	5.7	18.2	8.1
	Filles	1.9	2.5	15.0	37.8	9.2	4.0	27.5	18.3
	Total	1.7	3.0	13.0	28.4	16.3	5.2	20.9	11.1
Total	Garçons	3.3	3.2	12.8	33.9	18.7	6.1	12.0	14.7
	Filles	4.6	3.1	12.8	39.2	10.1	2.7	27.7	24.8
	Total	3.7	3.2	12.8	35.5	16.0	5.0	16.9	17.9

<u>Tableau 2.5. 6</u>: Répartition des ménages selon leur avis de la situation économique de la communauté (quartier ou village) par rapport à celle qu'elle était un an auparavant

		auvaise lement		ıvaise llement	La n	nême		lleure llement	Ne sa	ait pas	Total
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	
Pays	4,4	13,4	36,8	56,1	31,2	15	15,1	4,9	12,6	10,7	100
Milieu											
Rural	4,1	15,5	37,8	51,8	30,9	19,7	19,5	6,6	7,7	6,4	100
Urbain	4,7	10,5	35,3	61,9	31,6	8,6	8,1	2,5	20,3	16,5	100
Wilaya											
Hodh El Charghi	0,3	21,1	14,4	55,1	51,6	7,8	27,4	10,9	6,3	5,1	100
Hodh El Gharbi	1,9	28,4	21	46,9	27,5	17,9	42	5,9	7,7	0,9	100
Assaba	0,6	0,5	39,1	70,5	30,3	7,8	15,6	5,8	14,5	15,3	100
Gorgol	3,7	32,9	38,6	46,8	31,3	9,6	16,7	4,6	9,7	6,2	100
Brakna	7,6	4	65,4	42,9	7,3	49,8	3,4	2,5	16,3	0,8	100
Trarza	13,9	19,9	34,9	49,8	33,8	14,8	10,9	5,2	6,6	10,3	100
Adrar	0,4	5,3	29,5	77,5	31	6,9	19,9	1,4	19,3	8,9	100
D. Nouadhibou	1,1	5,1	26,7	62,6	29,4	10,1	8,3	0,3	34,5	21,9	100
Tagant	11,6	16,2	66,4	58,7	10,7	21,5	8,3	3	2,9	0,6	100
Guidimagha	1,5	6,4	28,8	56,2	43,3	19,8	17,4	9,8	9	7,8	100
Tiris Zemmour	0,2	6,3	43,4	66,8	48,1	8,5	7,6	3,2	0,7	15,2	100
Inchiri	0	1	68,9	56,4	27,2	20,4	3,9	0,2	0	22,1	100
Nouakchott	4,1	9,3	44,7	60,7	25,1	7,9	4,3	2,7	21,7	19,3	100

<u>Tableau 2.5.7</u>: Répartition des ménages selon leur vision de la situation économique de la communauté (quartier ou village) par rapport à ce qu'elle était un an auparavant et selon la Moughataa

	Plus Mai		Mauv		Lan	nême	Meille		Ne sai	t pas	Total
	actuelle		actuell		2004	2000	actuell			•	
Pays	2004 4.4	2008 13,4	2004 36,8	2008 56,1	2004 31,2	2008	2004 15,1	2008 4,9	2004 12,6	2008 10,7	100
Milieu	4,4	13,4	30,8	30,1	31,2	13	13,1	4,9	12,0	10,7	100
Rural	4,1	15,5	37,8	51,8	30,9	19,7	19,5	6,6	7.7	6,4	100
Urbain	4,7	10,5	35,3	61,9	31,6	8,6	8,1	2,5	20,6	16,5	100
Moughataa	7,7	10,5	33,3	01,5	31,0	0,0	0,1	2,3	20,0	10,5	100
Amouri	0.2	16,8	12,9	49,9	62	8,5	12,9	19,4	11,9	5,4	100
Bassiknou	0,5	2	15,6	86,1	64,2	3,9	8,7	4,9	11	3,1	100
Djiguéni	0.7	37,3	11,5	36,9	30,8	17,6	51,8	3,8	5,2	4,4	100
Néma	0,4	17	15,8	59,8	57,3	3,4	24,1	14,7	2,3	5,2	100
Oualata	0	30,3	31,4	40,2	55	2,5	8,5	20	5,1	7	100
Timbédra	0	44,5	14	27,6	38,9	11,5	43,6	8,7	3,5	7,8	100
Aioun	-	46,5	_	45,8	_	7	_	0,3	_	0,4	100
Kobéni	-	43,7	-	56	-	0,1	-	0	-	0,1	100
Tamchekett	-	6,4	-	30,2	-	30,6	-	30,4		2,4	100
Tintane	_	0,7	-	47	-	41,3	-	9,3	-	1,7	100
Barkéwol	-	0,8	-	55,2	-	17,5	-	20,6	-	5,8	100
Boumdeid	-	0	-	72,1	-	11,1	-	4,6	-	12,2	100
Guérou	-	0	-	76	-	7,9	-	3,3		12,8	100
Kankossa	-	0,9	-	67,1	-	5,3	-	2,4	-	24,3	100
Kiffa	-	0,3	-	79,4	-	4,5	-	1,5	-	14,3	100
Kaédi	1,4	18,5	32,7	72,6	29,4	2,5	18,4	2,9	18	3,5	100
Maghama	0	21,3	39,4	67,8	47,2	7,6	6,2	1,8	6,8	1,5	100
M'Bout	4	50,8	59,4	16,2	27,1	18	6,1	9,5	3,4	5,4	100
Monguel	11,1	40,8	17,4	28,1	29,6	11,1	38,3	0	3,5	20,1	100
Aleg	13,5	3,6	65,9	46,2	3,7	46,1	1,6	2,1	15,3	2	100
Bababé	7,4	0,5	56,4	26,2	15,7	71,5	7,4	1,8	13,1	0	100
Boghé	1	1	67,8	36,4	3,2	60,1	1,5	2,1	25,4	0,5	100
Maghta-Lahjar	9,1	2,5	72,1	60,8	12,6	33,8	5,2	2,8	1,1	0,1	100 100
M'Bagne Boutilimit	3,6 2,4	12,9 24,4	58,7 56,8	22,4 46,8	8,2 36	60,9 25	2,4	3,8 2,7	24,5 2,4	1.1	100
Keur-Macène	5,8	5,2	18,9	76,5	34,6	11,5	32,9	4,7	7,8	2,1	100
Mederdra	23,8	23,3	14,9	45,2	39,8	9,5	14,8	6,9	6,7	15,2	100
Ouad-Naga	0	14.1	61,8	63	37,8	15	0	3,6	1,2	4,3	100
R'Kiz	11	29,8	49,5	23	31,8	19,5	4.4	6,9	3,3	20,8	100
Rosso	25,2	0,4	12	90,6	31,2	3,6	17,9	3,7	13,6	1.7	100
Aoujeft	0	0	81,3	74,6	4,9	10,9	6,3	2,9	7,5	11.6	100
Atar	0,5	7,7	10,9	75,5	38,7	5,6	26,5	1,2	23,3	10,1	100
Chinguity	0	0,5	44,3	87,3	34,5	11	3,1	0,7	18,1	0,5	100
Ouadane	0	0	19,3	97,7	38,8	2,3	21,4	0	20,4	0	100
Nouadhibou	1,1	5,1	26,7	62,6	29,4	10,1	8,3	0,3	34,5	21,9	100
Moudjéria	13,2	0,7	61,1	59,5	12,6	39,1	9,1	0	4	0,7	100
Tichitt	15,2	29,8	78,7	54,6	2,1	5,2	4	10,4	0	0	100
Tidjikja	9,8	27,6	71,2	58,4	9,3	8,6	7,7	4,9	2	0,7	100
Ould-Yenjé	-	0,5	-	72,9	-	21,2	-	1,1	-	4,2	100
Sélibaby	-	8,2	-	51,1	-	19,4	-	12,4	-	8,9	100
Bir Moghrein	-	8,3	-	63,6	-	11,9	-	12	-	4,1	100
F'Dérik	-	0,8	-	68,3	-	14,9	-	6,5	-	9,5	100
Zouérate	-	6,7	-	66,8	-	7,9		2,6	-	16	100
Akjoujt	0	1	68,9	56,4	27,2	20,4	3,9	0,2	0	22,1	100
Teyaret	-	13	-	54,1	-	3,8	-	2,4	-	26,7	100
Ksar	-	0,8	-	25,5	-	26,2	-	2,9	-	44,7	100
Tevrag-Zeina	-	0,3	-	32,2	-	19,3	-	6,5	-	41,6	100
Toujounine	-	9,2	-	62	-	14,7	-	3,1	-	11,1	100
Sebkha El Mina	-	10,9 8,8	-	70,1	-	6,1 3,5	-	0,8 3,1	-	12,1	100 100
	-		-	58,1 53,2	-	5,5	-		-	26,5 12,6	100
Dar-Naim Arafat	-	28,6 3,3	-	79	-	4,3	-	0,5 3,2	-	10,3	100
Riyad	-	9,2		64,2	-	6,9	-	3,5	-	16,3	100
myau	-	>,∠	-	∪4,∠		0,9	-	ر, ر	-	10,3	100

⁽⁻⁾ valeur non disponible en 2004

Tableau 2.5. 8

	Plus Ma		Mau		La m	ême	Meill		Ne sa	it pas	Total
	actuelle			lement			actuell				
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	
Pays	3,7	14	40,6	58,9	34,3	18,6	19	7,1	2,4	1,4	100
Milieu											
Rural	3,4	15,5	40	53,4	33,2	22,2	21,8	7,5	1,6	1,4	100
Urbain	4,1	11,9	41,5	66,4	36	13,8	14,7	6,6	3,7	1,13	100
Wilaya											
Hodh El Charghi	0,9	21,8	15,9	55,2	52,3	8,4	30	12	0,9	2,5	100
Hodh El Gharbi	1,5	27,8	23,7	48	30,4	16,6	42,3	7,1	2	0,5	100
Assaba	0,5	0,5	42,9	75,7	32,2	13,4	21,4	7	2,8	3,4	100
Gorgol	4,5	30,7	38,7	48,2	35,3	15,4	18,1	5,3	3,3	0,5	100
Brakna	5,1	3	72	42,3	14,1	51	7	2,9	1,8	0,7	100
Trarza	9,6	25	40,7	49,8	35,2	16,3	12,8	7	1,7	1,8	100
Adrar	0,1	3,8	34,1	78	36,4	13,5	27	4,2	2,3	0,5	100
D. Nouadhibou	1,1	3	33,6	63	46,3	24,4	11,5	8,2	7,5	1,3	100
Tagant	8,3	14,6	68,9	56,3	10	25,9	11,2	2,9	1,5	0,3	100
Guidimagha	2,2	7,4	31,4	60,3	41,8	20,6	22,5	10,4	2,1	1,4	100
Tiris Zemmour	0,6	8,1	40	59,3	37,4	18,5	21,9	13,9	0	0	100
Inchiri	0,3	1,1	64	63,9	30,5	27,9	5,2	6,5	0	0,6	100
Nouakchott	4,1	10,6	50,6	68,7	31	13,1	10,8	6,7	3,4	0,1	100

<u>Tableau 2.5. 9</u>: Répartition des ménages selon leur vision de la situation économique par rapport à ce qu'elle était un an avant l'enquête selon la Moughataa

	Plus Ma	anvaise	Mauv	vaise	La m	ıême	Meil	leure	Ne sa	it nac	Total
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	1 Otal
Pays	3,7	14	40,5	58,9	34,3	18,6	19	7,1	2,4	1,4	100
Milieu	- ,		- ,-			- , -			,	,	
Rural	3,4	15,5	40	53,4	33,3	22,2	21,7	7,5	1,6	1,4	100
Urbain	4,2	11.9	41,6	66,4	35,9	13,8	14,6	6,6	3,8	1.3	100
Moughataa	1,2	11,2	11,0	00,1	33,7	13,0	11,0	0,0	3,0	1,5	100
Amouri	0,2	15,9	17,1	53	66,3	11.1	15,2	16,5	1,2	3,5	100
Bassiknou	0,5	2,3	17,1	78,1	66	9,6	14,7	8,1	1,6	1,8	100
Djiguéni	0	39.5	15.7	46,3	26	7,3	57,6	3,4	0,6	3,5	100
Néma	2,2	16,4	14,8	58,1	55,7	6,3	26,9	17,1	0,4	2	100
Oualata	0	28,5	33	48,6	58,1	7,6	8,5	14,1	0,4	1,2	100
Timbédra	0,6	48,6	14,1	30,2	41,8	7,7	42,1	11	1,4	2,5	100
Aioun	-	41,7	-	48,5	-	8,5	-	0,5	-	0,9	100
Kobéni	-	49,3	-	49,5	-	1	-	0	-	0,1	100
Tamchekett	-	6,8	-	33,2	-	25,3	_	34,7	-	0	100
Tintane	-	0,7	-	51,2	-	35,8	-	12	-	0,3	100
Barkéwol Boumdeid	-	0,8	-	55,7 72,2	-	19,8 13,4	-	20,5	-	3,1	100 100
Guérou	-	0	-	76,5	-	13,4		11,5	-	3,9	100
Kankossa	-	0,8	-	75,9	-	13,0		3,2		6,2	100
Kiffa	_	0,3	_	86,2	_	9,5	_	2.9	_	1	100
Kaédi	2	18,3	40	71,4	36,1	6,1	16,9	3,8	5,1	0.4	100
Maghama	0,2	16,3	39,8	68,4	52,5	12	4,8	3,2	2,6	0	100
M'Bout	4,6	46,7	51,1	21,2	29,8	23,1	12,9	8	1,5	1	100
Monguel	13,4	39,7	14,9	29,1	29,2	26,7	39,6	4,5	3	0	100
Aleg	7,8	3,5	69,2	46,3	13,3	46,7	6	1,7	0,6	1,9	100
Bababé	6,9	0	57,6	26,5	17,4	69,4	15,9	4,2	2,1	0	100
Boghé	0,9	1,4	84,1	34,5	5,7	61,8	5,2	2	4,2	0,3	100
Magta-Lahjar	7,1 2,3	2,6 6,2	70,7 71,3	59,4 22,7	17,6	33,8 66,8	3,9 8,8	4,1	0,6 1,8	0,1	100
M'Bagne Boutilimit	0,8	20.9	53,8	51,1	15,9 40,1	25,5	4,4	4,3 2,2	0,9	0.2	100
Keur-Macène	5,5	28,6	21,5	45,7	40,1	16,3	31,9	8,2	1.1	1.3	100
Mederdra	20,8	20,3	21,5	58,6	41,5	9.7	16,3	8,6	1,9	2,8	100
Ouad-Naga	0	14,8	19,5	60,8	36,7	18,9	0	4,1	0,3	1,5	100
R'Kiz	8,9	29,8	62,9	37,7	33,3	20,4	6,6	9,8	3,1	2,4	100
Rosso	14,1	34,4	48	50,3	30,2	7,1	20,8	6,5	1,1	1,7	100
Aoujeft	0	0	33,8	71,6	7,7	23,3	10,3	4,2	1,2	0,9	100
Atar	0,2	5,4	80,8	79	44,6	9,9	34,7	5	2,9	0,6	100
Chinguity	0	0	17,6	76,6	42,2	23,4	9,4	0	2,4	0	100
Ouadane	0	1,1	45,9	89,4	44,9	9,5	30,4	0	0	0	100
Nouadhibou Moudjéria	1,1 7,3	3	24,8	55,5	46,3 8,3	24,4 44,5	11,5 13,8	8,2	7,5 2,7	1,3	100
Tichitt	15,2	32,2	33,6 67,8	45,8	2,9	9,6	5,9	10,1	0	2,3	100
Tidjikja	8,9	25	76	57,7	12,2	12,2	8,9	4,6	0,4	0,5	100
Ould-Yenjé	-	0,5	-	78	-	18	- 0,7	2,3		1,3	100
Sélibaby	-	9,5	_	54,8	-	21,4	-	12,9	_	1,4	100
Bir Moghrein	-	0	-	59	-	25,3	-	14,8	_	0,9	100
F'Dérik	-	0,8	-	55,3	-	32,1	-	11,8	-	0	100
Zouérate	-	9	-	59,7	-	17,3	-	14,1	-	0	100
Akjoujt	0,3	1,1	64	63,9	30,5	27,9	5,2	6,5	0	0,6	100
Teyaret	-	15,8	-	64,5	-	11,2	-	7,1	-	1,5	100
Ksar	-	0,4	-	60,8	-	26	-	12,1	-	0,8	100
Tevrag-Zeina	-	0,3	-	56,2	-	25,5	-	15,7	-	2,3	100
Toujounine	-	11,3	-	62,5	-	19,7	-	6,5	-	0	100
Sebkha El Mine	-	8	-	73,3	-	15	-	7,4	-	0,8	100
El Mina Dar-Naim		11 32,5		69,2 57,3		10,4 6,9		2,9		0,4	100
Arafat	-	5,4	-	79,8	-	9,2	-	5,1	-	0,4	100
Riyad	-	9,5		79,8	-	10		8,7		1,1	100

⁽⁻⁾ valeur non disponible en 2004

<u>Tableau 2.5.10</u>: Répartition des ménages selon les difficultés qu'ils ont confrontées pour satisfaire à leurs besoins en nourriture un an avant l'enquête selon la wilaya.

	Jar	nais	Rare	ment	Beau	coup	Souv	vent	Touj	ours	Total
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	
Pays	16,1	13,3	13,9	11,8	31,5	42,1	31,9	22,5	6,7	10,2	100
Milieu											
Rural	16,3	12,8	13,9	11,3	29,8	42,7	32,8	24,1	7,2	9,1	100
Urbain	15,7	14	13,9	12,5	34,2	41,4	30,4	20,3	5,8	11,7	100
Wilaya											
Hodh El Charghi	16,1	9,7	15,4	16,4	34,8	42,5	30,5	24,5	3,3	6,9	100
Hodh El Gharbi	23,5	4,4	19,7	6,1	30,1	54,3	22,8	20,9	3,9	14,3	100
Assaba	25,9	24,6	12,4	28,7	27,3	20,4	30	22,2	4,5	4	100
Gorgol	14,9	4,7	12,9	8,2	23	51	35,4	27,3	13,8	8,9	100
Brakna	18,5	4	15,4	5,7	27,4	48,4	27,8	28,4	10,9	13,5	100
Trarza	12,2	27	12,5	7,1	42,8	42,4	28,1	16,3	4,3	7,1	100
Adrar	27,5	16,9	9,7	9,1	11,5	30,3	42	32,8	9,3	10,8	100
D. Nouadhibou	13,5	21,7	21,8	8,8	33,4	31	24,7	34,8	6,6	3,7	100
Tagant	26	3,4	17,2	5,8	32,7	53,2	20,1	36,7	4	0,9	100
Djiguéni	2,6	13,4	5,9	12,2	11,9	33,8	65	22,5	14,5	18,1	100
Tiris Zemmour	5,9	12,8	3,5	6,6	18,3	47,2	71,7	14,4	0,7	18,3	100
Inchiri	0,8	5,6	3,5	10,6	57,3	61,5	38,3	14,2	0	8,1	100
Nouakchott	13,2	13	14,7	12,7	40,1	44,5	26,3	17,2	5,7	12,6	100

Tableau 2.5Hd partifesantitesantesagrés agres selon designificantités april de l'altést quatir se énononfronté par pour rapport à ce quatiblea de la moughata a le man besoin d'enquête riture un an avant l'enquête selon la Moughata a

	Jai	mais	Rare	ment	Beau	coup	Sou	uvent	Tou	jours	Total
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	
Pavs	16,1	13,3	13,9	11,8	31,5	42,1	31,9	22,5	6,7	10.2	100
Milieu	10,1	13,3	13,7	11,0	31,3	72,1	31,7	22,3	0.7	10,2	100
Rural	16,4	12.8	14	11.3	30	42.7	32,4	24.1	7.1	9.1	100
Urbain	15.6	14	13.7	12.5	33.9	41.4	30.9	20.3	5.9	11.7	100
Moughataa	15.0	17	13.7	12.5	33.7	71.7	50.7	20.5	3.7	11./	100
Amouri	4,8	5,9	14,7	9,2	55,7	53,2	24,7	20,2	0	11,5	100
Bassiknou	5	1.7	6.8	32	52.4	32.5	35.8	25.4	0	8.4	100
Diiguéni	35.2	19.4	15.2	6	6.8	48.2	35	24.6	7.7	1.8	100
Néma	8.4	10	22.5	20	43.4	35.5	24.7	25.5	1.1	9.1	100
Oualata	6.8	18.8	14.2	20	47.2	32.4	30.4	20.7	1.5	8.1	100
Timbédra	33.8	16.4	10.2	6.2	6.1	50	40.5	27.3	9.4	0.1	100
Aioun	- 33.6	0.9	10.2	6.1	0.1	50.3	40.5	21.6	- 7. 4 -	21.1	100
Kobéni	_	0.9		2.4		58.7	_	11.5		27.4	100
Tamchekett	_	8.5		9.7		53.6	-	28.3	-	0	100
Tintane	_	11		7.5		56.5	_	24.7		0.2	100
Barkéwol	_	31.1		22.2		32.4	-	8.2		6.1	100
Boumdeid	-	21.6		26.9		32.4 39	-	12.5		0.1	100
Guérou	-	31,1		24,4		36,2	-	8,2		0.1	100
Kankossa	-	12.1		34,4		22		28.7		2.5	100
Kankossa Kiffa	-	12.1 29	_	29.2	_	6.3	-	28.7	-	5.6	100
Kaédi	24.6	1.7	15.2	29.2 1.1	33.5	40.4	20.3	42.2	6.4	14.6	100
Maghama	0.5	5.3	7.4	7	15.4	26.7	66.5	44.7	10.2	16.4	100
M'Bout	4.1	6.6	4,8	19.3	7,8	65,5	52,1	7,7	31,2	10.4	100
	22.3	8.3	25.1			67	17.5			5,3	100
Monguel Aleg	21.6	5.2	25.1 18.6	2.1 6.9	30.6 20.7	39.5	26.5	17.3 27.5	4.5 12.5	20.9	100
	16.8	5.4	13.7	8.4	18.9	50.9	32.4	24.1	18.2	11.2	100
Bababé Boghé	21.6	2.7	14.3	3.5	22.1	54.4	33.6	24.1	8.4	15.3	100
Maghta-Lahjar	12,8	0,5	4,2	4,5	44,2	53,5	30,4	36,4	8,4	5,1	100
M'Bagne	15.7		26.2	4,3 7	35.3		13.6	25.2			
Boutilimit	18.5	8.3 30.5	15.1	10.2	47.2	50.8 32.4	13.9	20.7	9.1 5.3	8.6 6.2	100 100
Keur-Macène	6,6	15.9	17.1	2.8	19.8	68.7	47.6	11.7	9	1	100
Mederdra	11.2	31.9	18.8	10.8	35	32.2	32.4	9.4	2.6	15.7	100
Ouad-Naga	18.7	37.8	7.5	10.8	59.1	28.7	14.3	21.9	0.4	5.5	100
R'Kiz	16.2	28	14.6	6,6	50.9	42.7	15.4	17.4	3	5.3	100
Rosso	4.4	10.7	1 4.0 6	0.7	37	68.9	47	17.4	5.5	0.3	100
Aouieft	19.3	26.7	0,6	1.8	36.7	6.7	24.3	63.4	19.1	1.5	100
Atar	33.2	12.1	12.4	12.7	4.9	38.9	42.9	21	6.7	15.1	100
Chinguity	14.2	29	11.5	0.5	5.3	17.8	61.6	51.4	7.4	1.3	100
Ouadane	12.3	27.8	10.4	0.5	0.3	12.1	72.3	60.1	4.7	0	100
Nouadhibou	13,5	21.7	21,8	8,8	33,4	31	24,7	34,8	6,6	3.7	100
Moudiéria	18.2	1.8	24.7	0.0	35.3	54.9	18.3	43.4	3.5	0	100
Tichitt	33	8.8	2.1	12,4	32.5	55.5	23.2	22.8	8.1	0.5	100
Tidiikia	33.5	4.3	10.6	9.9	30.1	51.7	21.7	32.4	4.2	1.6	100
Ould-Yenié	33.3	18.4	10.0	19.3	- 30.1	23.7	21.7	25.9	4.2	12.6	100
Sélibaby	-	11,9	-	19.3		36.9	-	21,5	-	19,7	100
Bir Moghrein	_	42.8	-	18.4	-	14.7	-	23	-	0.9	100
F'Dérik	_	39.3		4.9		21	-	34		0.9	100
Zouérate	-	9.8	-	6.4		50.3	-	12.7	-	20.9	100
Akiouit	0.8	5.6	3.5	10.6	57.3	61.5	38.3	14.2	0	8.1	100
Tevaret	- 0.0	14.3	- -	13.8	<i>51.</i> 5	38.7	- 30.3	29.3	-	3.9	100
Ksar	_	31.8	-	2.1	-	36.1	-	29.5	-	0.4	100
Tevrag-Zeina	_	43.9		4.4		32.4	_	18.1		1.1	100
Touiounine	_	10.7		9.2	-	59.7	-	18.4	-	2	100
Sebkha	_	4.9		10.9		30.5	-	22.3	-	31.5	100
El Mina		6.4	-	6.3		26.9	-	19	-	41.4	100
Dar-Naim	_	4.6		10.9		59.4	-	15.9		9.1	100
Arafat	-	10,6		19.4		60.5	-	15.9	-	0.5	100
Rivad	-	17.3	_	28.5		39.5		10.9	-	3.9	100
NIVau	-	17.5	- 200		-	39.3	-	10.9	-	3.9	100

⁽⁻⁾ valeur non disponible en 2004.

Chapitre III. Caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages

3.1 Caractéristiques sociodémographiques

Tableau 3.1.2 : Structure des ménages et de la population par wilaya en 2008

		Homme			Femme			Ensemble	
Wilaya	%	%	Age	%	%	Age	%	%	Age
	ménages	population	moyen	ménages	population	moyen	ménages	population	moyen
Hodh El Charghi	10.9	9.5	21.4	11.4	10.1	23.0	11.1	9.9	22.2
Hodh El Gharbi	8.2	7.1	22.8	6.6	7.3	24.0	7.7	7.2	23.4
Assaba	7.2	7.2	21.3	13.3	9.0	23.8	9.1	8.2	22.8
Gorgol	8.7	9.2	20.0	6.4	8.7	20.8	7.9	9.0	20.4
Brakna	9.4	10.4	21.6	12.3	10.6	24.0	10.3	10.5	22.9
Trarza	8.7	9.3	22.1	16.4	10.7	24.6	11.1	10.1	23.5
Adrar	2.9	2.8	22.1	2.9	2.9	25.0	2.9	2.8	24.6
D.Nouadhibou	5.2	4.8	24.6	2.2	3.9	23.1	4.2	4.3	23.9
Tagant	1.9	1.7	23.3	1.9	2.1	24.0	1.9	1.9	23.7
Guidimagha	6.2	6.3	19.6	5.8	6.4	19.9	6.0	6.4	19.8
Tiris-Zemmour	1.4	1.4	24.2	1.2	1.3	25.4	1.4	1.3	24.8
Inchiri	0.3	0.3	25.9	0.2	0.2	26.9	0.3	0.3	26.4
Nouakchott	28.9	30.0	23.2	19.5	26.6	23.0	25.9	28.2	23.1
Ensemble	100,0	100,0	22.2	100,0	100,0	23.2	100,0	100,0	22.7

Tableau 3.1.3 : Principales caractéristiques sociodémographiques des chefs des ménages suivant leur typologie

Typologie du		Homme			Femme			Ensemble		% femmes
ménage	% ménages	% population	Age moyen	% ménages	% population	Age moyen	% ménages	% population	Age moyen	Chefs de ménages
Unipersonnel	2.7	0.7	41.5	5.3	0.6	55.8	3.5	0.6	48.2	47.4
Couples sans enfants	5.6	1.5	46.3	0.1	1.3	36.1	3.9	1.4	46.2	0.8
Couples avec enfants	59.2	46.7	47.3	1.1	40.3	39.0	41.0	43.4	47.3	0.8
Monoparental nucléaire	1.5	11.9	57.3	54.3	16.6	42.0	18.0	14.4	42.8	94.3
Monoparental élargi	1.4	9,0	60.5	26.5	12.2	52.4	9.3	10.7	53.2	89.6
Famille élargie	29.6	30.1	49.9	12.7	28.9	57.0	24.3	29.5	51.1	16.3
Ensemble	100.0	100.0	48.2	100.0	100.0	47.3	100.0	100.0	47.9	31.3

Tableau 3.1.4 : Typologie des ménages selon la wilaya

			Typolog	ie des ménages			
Wilaya	Unipersonnel	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Monoparental nucléaire	Monoparental élargi	Famille élargie	Ensemble
Hodh El Charghi	2,8	5,1	45,6	18,8	7,8	19,9	100,0
Hodh El Gharbi	1,6	3,7	53,8	14,8	8,4	17,7	100,0
Assaba	3,7	3,5	32,8	25,0	13,0	22,0	100,0
Gorgol	1,6	3,4	46,8	14,3	6,4	27,5	100,0
Brakna	2,9	4,3	41,4	23,3	9,9	18,3	100,0
Trarza	3,9	3,7	35,1	30,6	8,4	18,3	100,0
Adrar	6,6	3,1	37,3	15,0	12,1	26,0	100,0
D.Nouadhibou	6,5	3,7	35,6	7,8	8,6	37,9	100,0
Tagant	1,3	2,0	53,1	15,9	11,9	15,8	100,0
Guidimagha	4,4	7,2	40,6	19,3	5,5	23,0	100,0
Tiris- Zemmour	5,3	3,9	36,2	16,4	9,2	29,0	100,0
Inchiri	11,6	4,5	46,0	8,4	11,0	18,5	100,0
Nouakchott	3,8	3,2	39,4	11,9	10,3	31,4	100,0
Ensemble	3,5	3,9	41,0	18,0	9,3	24,3	100,0

Tableau 3.1.5 : Principales caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages suivant la wilaya

		Homme			Femme			Ensemble		% femmes
Wilaya	% ménages	% population	Age moyen	% ménages	% population	Age moyen	% ménages	% population	Age moyen	chefs de ménages
Hodh El Charghi	10.9	9.5	48.5	11.4	10.1	46.2	11.1	9.9	47.7	32.1
Hodh El Gharbi	8.2	7.1	48.3	6.6	7.3	50.2	7.7	7.2	48.8	26.7
Assaba	7.2	7.2	52.1	13.3	9.0	47.2	9.1	8.2	49.9	45.7
Gorgol	8.7	9.2	48.5	6.4	8.7	47.7	7.9	9.0	48.3	25.1
Brakna	9.4	10.4	51.4	12.3	10.6	48.3	10.3	10.5	50.3	37.3
Trarza	8,7	9.3	52.3	16.4	10.7	46.1	11.1	10.1	49.4	46.2
Adrar	2.9	2.8	49.9	2.9	2.9	54.8	2.9	2.8	51.4	31.1
D.Nouadhibou	5.2	4.8	44.4	2.2	3.9	49.8	4.2	4.3	45.3	16.0
Tagant	1.9	1.7	48.2	1.9	2.1	51.4	1.9	1.9	49.2	31.2
Guidimagha	6.2	6.3	45.8	5.8	6.4	38.3	6.0	6.4	43.6	29.8
Tiris-Zemmour	1.4	1.4	51.0	1.2	1.3	48.9	1.4	1.3	50.4	28.4
Inchiri	0.3	0.3	52.4	0.2	0.2	49.3	0.3	0.3	51.7	23.2
Nouakchott	28.9	30.0	45.6	19.5	26.6	48.2	25.9	28.2	46.2	23.5
Ensemble	100,0	100,0	48.2	100,0	100,0	47.3	100,0	100,0	47.9	31.3

Tableau 3.1.6 : Evolution des caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages entre 2004 et 2008

	% de ménages		% de po	pulation	% femme de méi		Age moyen	
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008
Unipersonnel	3.11	3.48	0.58	0.63	55.4	47.4	54.5	48.2
Couples sans enfants	4.8	3.9	1.8	1.42	2.8	0.8	44.5	46.2
Couples avec enfants	52.24	41.0	55.33	43.37	0.7	0.8	47.9	47.3
Monoparental nucléaire	10.42	18.0	8.30	14.41	87.9	94.3	51.1	42.8
Monoparental élargi	5.84	9.27	6.36	10.69	80.4	89.6	55.3	53.2
Famille élargie	23.57	24.34	27.6	29.48	11.9	16.3	49.5	51.1
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	18.9	31.3	49.1	47.9

Tableau 3.1.7 : Structure des ménages et de la population selon le sexe du chef de ménage par Moughataa en 2008

		Homme			Femme			Ensemble	
Moughataa	%	%	Age	%	%	Age	%	%	Age
	ménages	population	moyen	ménages	population	moyen	ménages	population	moyen
Amouri	2.2	1.9	20.4	2.4	1.9	23.0	2.2	1.9	21.8
Bassiknou	2,4	2.0	21.9	3,1	2,4	22,2	2,6	2,2	22,1
Diiguéni	1.5	1.3	22.5	1.4	1.4	24.3	1.5	1.3	23.5
Néma	2.8	2.4	21.1 23,7	2.5	2.4	23.6	2.7	2.4	22.4
Oualata	0,2	0,2		0,1	0,2	23,5	0,2	0,2	23.6
Timbédra	1.9 3.1	1.8	21.0 23,3	1.9 2.8	2.0	22.3 25,3	1.9 3.0	1.9 2.7	21.7
Aioun Kobéni	1.8	2,6 1,4	23.1	1.5	1.5	25,3 25,4	1.7		24,3
Tamchekett	0.8	0.8	20.7	0.6	0.8	21.6	0.8	1.4 0.8	24.3 21.1
Tamenekett Tintane	2.5	2.3	22.6	1.7	2.3	22.6	2.3	2.3	22.6
Barkéwol	1.0	1.6	16.7	3.5	1.9	21.6	1.8	1.8	19.5
Boumdeid	0,2	0.2	23,2	0,2	0,2	25,1	0,2	0.2	24,2
Guérou	1.0	1.1	21.4	1.6	1.3	25.3	1.2	1.2	23.6
Kankossa	2.4	2.2	22.2	3.2	2.5	22.9	2.6	2.3	22.6
Kankossa Kiffa	2.7	2.2	23.7	4.9	3.2	25.2	3.3	2.7	24.6
Kaédi	3.7	4.1	20.5	2.2	3.8	21.1	3.2	3.9	20.8
Maghama	1,2	1,2	21,6	0.4	1.1	20.8	0.9	1,2	21,2
M'Bout	2.6	2.9	18.5	2.9	2.6	20.8	2.7	2.7	19.7
Monguel	1,2	1.1	20,5	0,9	1,2	19,9	1.1	1.1	20,2
Aleg	3.2	3.3	21.3	4.3	3.3	23.6	3.5	3.3	22.5
Bababé	0.6	0.7	22.0	0.7	0.7	23.6	0,6	0.7	22.9
Boghé	1.9	2,2	21.2	2,6	2,3	23,2	2,1	2,2	22,3
Maghta-	2.5	2.4	22.8	2,4	2.4	24.9	2.5	2.4	23,9
M'Bagne	1.2	1,8	20,9	2,2	1.9	24,4	1.5	1,8	22,8
Boutilimit	1.8	1.7	24.0	2.5	1.7	26.6	2.0	1.7	25,4
Keur-Macène	0,6	0.7	22.4	0.9	0.8	23.8	0.7	0.7	23.2
Mederdra	1.8	1.8	23.0	4.9	2.7	25.0	2.8	2.2	24.3
Ouad-Naga	1.0	0.8	25.9	1.1	0.8	26.0	1.0	0.8	25.9
R'Kiz	1,8	2,6	18,7	5,5	3,0	23,8	3.0	2,8	21,5
Rosso	1.7	1.9	22.9	1.5	1.8	23.2	1.6	1.8	23.0
Aouieft	0.5	0.4	25.8	0.5	0.4	25.5	0.5	0.4	25.6
Atar	2.0	2.1	23.6	2.0	2.1	24.9	2.0	2.1	24.3
Chinguity	0.3	0.3	24.0	0.3	0.2	26.1	0.3	0.3	25.1
Ouadane	0,1	0,1	29,2	0,1	0,1	23,2	0,1	0,1	25,7
Nouadhibou	5.2	4.8	24.6	2.2	3.9	23.1	4.2	4.3	23.9
Moudiéria	0.7	0.8	23.2	1.0	0.9	25.3	0.8	0.8	24.4
Tichitt	0.1	0.1	25.9	0.0	0.1	23.6	0.1	0.1	24.7
Tidiikia	1.1	0.9	23.2	0.9	1.1	22.9	1.0	1.0	23.0
Ould-Yenié	1,5	1,4	19,2	1,3	1.3	19,6	1,4	1.4	19,4
Sélibaby	4.7	4.9	19.7	4.5	5.1	20.0	4.6	5.0	19.9
Bir Moghrein	0.1	0.0	26,1	0,0		24,2	0.0	0.0	25,2
F'Dérik	0.1	0.1	24.4	0.1	0.1	24.3	0.1	0.1	24.3
Zouérate	1.3	1.3	24.2	1.1	1.2	25.5	1.2	1.2	24.9
Akjouit	0,3 1.8	0,3 1.9	25.9	0,2	0.3 1.7	26,9 25,6	0.3	0.3	26,4
Tevaret	1.8	1.9	24.6		1.7	23.9	1.7	1.8 1.7	25.1
Ksar Tevrag-Zeina	2.3	2.2	24,9 27,1	1.0	1.8	24.0	1.9	2.0	24,4 25,6
Touiounine	2.3	1.9	23.2	1.0	1.8	24.0		1.9	23.9
Sebkha	3.7	3.9	23.3		3.7	22.8		3.8	23.9
El Mina	4.4	4.8	21.6	3.3	4.0	21.3	4.1	4.4	21.4
Dar-Naim	3,2	3,6	21.8		3,2	22,7	3,1	3,4	22,3
Arafat	7.1	7.5	23.7	4.1	6.2	23.3	6.2	6.8	23.5
Rivad	2.4	2.5	21.7	1.4	2.4	21.5	2.1	2.4	21.6
Ensemble	100,0	100,0	22,2	100,0	100,0	23,2	100,0	100,0	22,7

Tableau 3.1.8 : Principales caractéristiques sociodémographiques des chefs des ménages

suivant la Moughataa

Moughataa	ia Moug	Homme			Femme			Ensemble		%
		0.4			1 0/					femmes
	% ménages	% population	Age moyen	% ménages	% population	Age moyen	% ménages	% population	Age moyen	chefs de ménages
Amouri	2,2	1,9	46,6	2,4	1,8	48,5	2,2	1,9	47,2	33,6
Bassiknou	2,4	2,0	47,4	3,1	2,7	43,8		2,2	46,1	37,3
Djiguéni	1,5	1,4	51,4	1,4	1,1	52,9	1,5	1,3	51,8	29,0
Néma	2,8	2,6	47,4	2,5	1,9	44,9	2,7	2,4	46,7	28,8
Oualata	0,2	0,2	52,6	0,1	0,1	47,7	0,2	0,2	51,4	23,3
Timbédra	1,9	1,9	50,6	1,9	1,9	44,1	1,9	1,9	48,6	31,1
Aioun	3,1	2,8	48,1	2,8	2,4	49,9	3,0	2,7	48,6	29,2
Kobéni	1,8	1,5	48,2	1,5	1,2	52,7	1,7	1,4	49,4	27,3
Tamchekett	0,8	0,9	46,8	0,6	0,6	50,4	0,8	0,8	47,7	24,4
Tintane	2,5	2,6	49,0	1,7	1,5	48,6	2,3	2,3	48,9	23,7
Barkéwol	1,0	1,0	55,4	3,5	3,8	42,3		1,8	47,3	61,7
Boumdeid	0,2	0,2	53,3	0,2	0,1	56,6		0,2	54,4	32,7
Guérou	1,0	1,0	51,3	1,6	1,6	49,5	1,2	1,2	50,5	42,0
Kankossa	2,4	2,2	51,2	3,2	2,7	48,1	2,6	2,3	50,0	37,5
Kiffa	2,7	2,3	52,0	4,9	4,0	49,2	3,3	2,7	50,7	45,5
Kaédi	3,7	4,4	48,0	2,2	2,6	48,2	3,2	3,9	48,0	21,8
Maghama	1,2	1,4	50,3	0,4	0,4	45,6	0,9	1,2	49,7	12,7
M'Bout	2,6	2,7	48,5	2,9	2,7	48,0	2,7	2,7	48,3	33,1
Monguel	1,2	1,2	48,0	0,9	0,9	46,2	1,1	1,1	47,6	25,6
Aleg	3,2	2,9	50,0	4,3	4,4	45,5	3,5	3,3	48,3	38,4
Bababé	0,6	0,7	56,1	0,7	0,9	49,3	0,6	0,7	53,6	36,6
Boghé	1,9	2,0	51,3	2,6	2,8	49,3	2,1	2,2	50,5	38,8
Maghta-	2,5	2,4	50,0	2,4	2,5	51,2	2,5	2,4	50,3	30,2
M'Bagne	1,2	1,5	56,2	2,2	2,8	49,0		1,8	53,0	44,8
Boutilimit	1,8	1,6	50,6	2,5	1,9	50,8	2,0	1,7	50,7	38,3
Keur-Macène	0,6	0,6	56,5	0,9	0,9	49,2	0,7	0,7	53,5	41,2
Mederdra	1,8	1,5	54,6	4,9	4,2	45,1	2,8	2,2	49,3	55,2
Ouad-Naga	1,0	0,8	51,4	1,1	0,9	46,5	1,0	0,8	49,7	34,7
R'Kiz	1,8	1,8	53,3	5,5	5,5	44,0		2,8	47,9	57,5
Rosso	1,7	1,9	49,3	1,5	1,5	47,6		1,8	48,8	29,1
Aoujeft	0,5	0,4	50,4	0,5	0,4	52,4	0,5	0,4	51,0	31,7
Atar	2,0	2,1	49,4	2,0	2,2	56,0	2,0	2,1	51,5	31,0
Chinguity	0,3	0,2	49,7	0,3	0,3	54,4	0,3	0,3	51,3	35,0
Ouadane	0,1	0,1	55,2	0,1	0,0	43,5	0,1	0,1	52,7	21,3
Nouadhibou	5,2	4,9	44,4	2,2	2,8	49,8	4,2	4,3	45,3	16,0
Moudjéria	0,7	0,8	50,8	1,0	0,9	51,2	0,8	0,8	51,0	37,2
Tichitt	0,1	0,1	50,2	0,0	0,0	53,0	0,1	0,1	50,7	15,8
Tidjikja	1,1	1,1	46,1	0,9	0,8	51,6	1,0	1,0	47,6	27,6
Ould-Yenjé	1,5	1,5	44,6	1,3	1,1	42,7	1,4	1,4	44,1	28,4
Sélibaby	4,7	5,1	46,2	4,5	4,6	37,0	4,6	5,0	43,4	30,2
Bir Moghrein	0,1	0,0	50,4	0,0	0,0	49,7		0,0	50,3	11,5
F'Dérik	0,1	0,1	46,6	0,1	0,1	52,8	0,1	0,1	48,4	29,5
Zouérate	1,3	1,2	51,3	1,1	1,4	48,6		1,2	50,5	28,8
Akjoujt	0,3	0,3	52,4	0,2	0,2	49,3	0,3	0,3	51,7	23,2
Teyaret	1,8	1,8	46,8	1,6	1,9	51,7	1,7	1,8	48,3	29,7
Ksar	1,9	2,0	48,2	0,9	1,1	50,3	1,6	1,7	48,6	17,7
Tevrag-Zeina	2,3	2,3	46,9	1,0	1,2	47,6		2,0	47,0	16,4
Toujounine	2,1	1,9	45,0	1,9	1,8	49,3		1,9	46,2	29,3
Sebkha	3,7	4,0	46,8	2,6		45,6		3,8	46,5	24,3
El Mina	4,4	4,5	42,8	3,3	4,0	46,7		4,4	43,8	25,7
Dar-Naim	3,2	3,4	45,0	2,6		46,4		3,4	45,4	27,1
Arafat	7,1	7,6	46,0	4,1	4,6	49,9		6,8	46,8	20,5
Riyad	2,4	2,7	45,4	1,4	1,8	48,3		2,4	46,0	21,3
Ensemble	100,0	100,0	48,2	100,0	100,0	47,3		100,0	47,9	31,3

Tableau 3.1.9 : Typologie des ménages selon la Moughataa

MOUGHATA			Typologie o	les ménages			Ensemble
	Unipersonnel	Couples	Couple avec		Monoparental	Famille	
		sans	enfants	nucléaire	élargi	élargie	
	1.0	enfants		10.0	0.0	110	1000
Amourj	4,0	7,3	46,5	18,3	9,0	14,8	100,0
Bassiknou	2,3	6,4	39,0	20,9	9,3	22,0	100,0
Djiguéni	3,3	2,6	48,3	15,7	8,4	21,6	100,0
Néma Oualata	3,4 0,8	5,2 4,5	48,4 56,1	19,8 14,6	4,1 7,7	19,1 16,3	100,0 100,0
Timbédra	1,2	2,4	46,1	18,0	9,4	22,9	100,0
Aioun	1,8	3,3	52,4	16,4	10,3	15,8	100,0
Kobéni	2,3	4,2	59,6	14,2	7,0	12,7	100,0
Tamchekett	0,7	1,7	54,1	12,8	7,8	22,8	100,0
Tintane	1,1	4,7	51,3	13,7	7,0	22,2	100,0
Barkéwol	4,3	3,5	19,3	31,9	18,6	22,5	100,0
Boumdeid	0,6	1,3	38,7	13,8	15,1	30,5	100,0
Guérou	2,5	2,4	32,1	16,6	19,8	26,7	100,0
Kankossa	3,1	3,0	37,7	18,6	10,7	26,8	100,0
Kiffa	4,4	4,4	36,2	29,8	9,3	15,9	100,0
Kaédi	1,3	3,6	46,0	11,4	8,7	29,0	100,0
Maghama	2,1	2,8	51,4	8,6	4,9	30,3	100,0
M'Bout	2,1	3,7	42,3	19,1	5,0	27,9	100,0
Monguel	0,6	2,8	56,3	15,9	4,6	19,9	100,0
Aleg	4,9	6,5	42,1	26,2	7,1	13,3	100,0
Bababé	3,1	2,0	32,0	25,3	11,3	26,3	100,0
Boghé	3,3	2,2	36,5	26,2	9,7	22,0	100,0
Maghta-Lahjar	0,5	5,8	49,7	15,7	10,1	18,1	100,0
M'Bagne	1,6	0,5	36,5	24,1	15,5	21,8	100,0
Boutilimit	5,8	8,6	48,0	27,1	1,4	9,0	100,0
Keur-Macène	1,6	1,0	31,1	14,0	19,2	33,1	100,0
Mederdra	3,2	2,8	30,2	39,9	10,2	13,7	100,0
Ouad-Naga R'Kiz	5,8 3,1	5,6	48,3	22,0 40,2	6,2 9,6	12,0 17,9	100,0
Rosso	3,1	2,4 1,8	26,8 35,8	14,2	8,4	36,1	100,0 100,0
Aoujeft	8,4	5,4	45,5	22,8	5,0	12,9	100,0
Adujen	5,7	2,7	32,8	12,8	14,5	31,5	100,0
Chinguity	7,3	3,3	44,7	18,7	11,9	14,1	100,0
Ouadane	10,6	3,3	61,7	11,8	11,7	15,9	100,0
Nouadhibou	6,5	3,7	35,6	7,8	8,6		100,0
Moudjéria	0,5	0,7	53,2	20,2	14,6	10,8	100,0
Tichitt	1,0	4,8	65,6	8,1	2,9	17,7	100,0
Tidjikja	1,9	2,9	52,1	13,0	10,4	19,7	100,0
Ould-Yenjé	4,1	6,8	52,0	19,5	3,2	14,4	100,0
Sélibaby	4,5	7,4	37,1	19,2	6,2	25,7	100,0
Bir Moghrein	8,2	5,8	46,2	10,1	4,3	25,5	100,0
F'Dérik	9,1	6,8	34,0	11,3	13,6	25,3	100,0
Zouérate	5,0	3,6	36,0	17,0	9,0	29,4	100,0
Akjoujt	11,6	4,5	46,0	8,4	11,0	18,5	100,0
Teyaret	4,2	2,6	37,2	13,9	12,4	29,6	
Ksar	4,9	5,0	38,1	8,3	10,3	33,5	100,0
Tevrag-Zeina	10,1	5,4	26,4	7,0	9,3	41,7	100,0
Toujounine	3,1	4,9	43,2	13,7	11,8	23,3	100,0
Sebkha	2,3	5,6	46,1	15,4	8,5	22,1	100,0
El Mina	6,6	2,6	41,6	12,4	8,0	28,9	100,0
Dar-Naim	2,2	1,6	41,3	15,5	11,1	28,2	100,0
Arafat	1,9	1,7	39,5	10,5	11,0	35,5	100,0
Riyad	2,3	2,5	32,1	8,1	12,6	42,4	100,0
Ensemble	3,5	3,9	41,0	18,0	9,3	24,3	100,0

3.2. EDUCATION

1 Taux Brut de Scolarisation / TBS (Niveau Primaire) 12

Tableau 3.2.1 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation par wilaya

EPCV-20	04	MICS- 2007	EPCV- 2008
Wilaya			
Hodh El Charghi	58.4	64.4	77.9
Hodh El Gharbi	76.7	56.5	74.9
Assaba	58.7	70.5	67.7
Gorgol	49.3	66.2	75.2
Brakna	77.3	86.4	94.4
Trarza	84.8	85.3	99.1
Adrar	103.5	115.1	109.8
D-Nouadhibou	98.1	106.3	103.5
Tagant	88.2	99	97.9
Guidimagha	50.7	78.8	76.8
Tiris Zemmour	107.6	115.4	122.6
Inchiri	78.1	95.2	89.3
Nouakchott	104	105.2	110
Milieu			
Urbain	102.6	101.4	108.5
Rural	62.4	74.3	79.6
Sexe			
Hommes	74.5	78.5	88.4
Femmes	79	86.1	93.5
Total	76.7	82.3	90.9

¹⁻ Taux brut de scolarisation = Nombre d'enfants inscrits au primaire / Nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans

Tableau 3.2.2: Evolution du Taux Brut de Scolarisation par Moughataa

Tableau 5.2.2 : Evolution du		
Moughataa	EPCV-2004	EPCV-2008
Amourj	47,8	69,8
Bassiknou	40,2	71,2
Djiguéni	58,6	79,5
Riad	64,2	87,5
Oualata Timbédra	71,8 67,8	77,8
Aioun	07,8	77,9
Kobéni	-	46,5
Tamchekett		90,1
Tintane	_	82,6
Barkewel	_	38,2
Boumdeid	-	119,9
Guérou	-	57,3
Kankossa	-	78,6
Kiffa	-	81
Kaédi	68,8	91,6
Maghama	34	61,4
M'Bout	29,4	62,8
Monguel	51,2	69,8
Aleg	77	86,3
Bababé	90,2	120,6
Boghé	90,6	95,2
Maghtaa- Lahjar	68,9	102,3
M'Bagne	51,1	89,5
Boutilimit	76,9	87,7
Keur-Macène	79,1	98,4
Mederdra	113,5	113,2
Ouad-Naga	57	84,8
Kiz	70,8	83
Rosso	100,5	131,2
Aoujeft	111,4	133
Atar	99,9	110,5
Chinguity	111,9	76,2
Ouadane	83,1	98,8
D-Nouadhibou	98,1	103,5
Moudjéria	80,1	108,5
Tichitt	102,3	103,1
Tidjikja	89,4	89,7
Ould Yengé		77
Sélibaby	-	76,8
Bir Moghrein		108,9
F'Dérik	-	130,8
Zouérate	-	122,5
Akjoujt	75,8	89,3
Teyaret	-	117,3
Ksar	-	107,7
Tevragh-Zeina		109,1
Toujounine		109,2
	-	
Sebkha	-	114,7
El Mina		105
Dar -Naim	-	110,5
Arafat	-	111,3
Riyad		117,2

Tableau 3.2.3: Evolution du niveau de satisfaction des élèves par niveau et par wilaya en 2004/2005 et 2007/2008

	EPCV-2004		EPCV-2008			
Wilaya	Fondamental	Secondaire	Fondamental	Secondaire		
Hodh El Charghi	25.1	6.1	37.4	6.1		
Hodh El Gharbi	30.1	6.5	34.2	6.9		
Assaba	25.3	4.2	31.6	6.4		
Gorgol	20.1	4.6	42.8	5.3		
Brakna	26	5.4	46.5	9.1		
Trarza	25	6.1	43.4	10.7		
Adrar	52.1	22.5	57.4	20		
D-Nouadhibou	51.6	19.2	46.4	24.7		
Tagant	30	7	54.2	13.5		
Guidimagha	23.9	4.5	43.9	5.7		
Tiris Zemmour	44.3	26.4	69.7	29.6		
Inchiri	9.2	7.5	38.5	12.1		
Nouakchott	48.3	22.2	54.8	23.6		
Milieu						
Urbain	47.2	20.2	54.3	22.5		
Rural	23.5	4.3	39	6		
Sexe						
Hommes	31.2	11.4	44.2	12.5		
Femmes	32.7	10.3	45.8	13.9		
Total	31.9	10.8	45	13.2		

Tableau 3.2.4 : Evolution du taux d'alphabétisation pour la population âgée de 15 ans et plus

	EPCV-2004	EPCV-2008
Wilaya		
Hodh El Charghi	45.4	53.9
Hodh El Gharbi	49.3	67.1
Assaba	44	50.3
Gorgol	28.6	40.5
Brakna	50.7	38.4
Trarza	70.1	79.0
Adrar	63.8	71.5
D-Nouadhibou	75.5	73.5
Tagant	67.1	58.1
Guidimagha	35.2	27.3
Tiris Zemmour	67.0	81
Inchiri	64.5	63.6
Nouakchott	76.4	74.8
Milieu		
Urbain	72.3	73.3
Rural	46.2	50.3
Sexe		
Hommes	66.5	70.3
Femmes	49.5	54.4
Total	57.5	61.5

Tableau 3.2.5: Evolution du taux d'alphabétisation pour la population âgée de 15 à 24 ans

EPCV-2004		MICS – 2007	EPCV- 2008
Wilaya			
Hodh El Charghi	62	64	75.8
Hodh El Gharbi	64	58.2	79.8
Assaba	55	58.9	69.5
Gorgol	39	26.6	57.6
Brakna	65.9	49.2	57.4
Trarza	84.9	67.7	89.7
Adrar	84.6	69.8	91.2
D-Nouadhibou	83.3	68.3	85.2
Tagant	78.1	58	76.7
Guidimagha	48.7	29.7	40.6
Tiris Zemmour	86	63.3	94.9
Inchiri	90	81.3	87.5
Nouakchott	88.1	66.3	84.1
Milieu			
Urbain	84.6	65.2	84.6
Rural	57.9	52	66.4
Kurar	31.9	32	00.4
Sexe			
Hommes	74.8	63	80.9
Femmes	65.2	56.1	71.1
Total	69.7	58.1	77.5

Tableau 3.2.6 : Lecture et écriture selon le quintile de la population (EPCV2008)

Quintile Sait lire et écrire	1	2	3	4	5	Total
Oui, facilement	28,1	41,9	50,4	60,9	69,5	52,0
Oui, Difficilement	10,7	9,6	11,0	8,9	8,1	9,5
Pas du tout	60,3	48,0	38,0	29,6	22,0	37,9
Ne sait pas	0,9	0,5	0,6	0,6	0,4	0,6

Tableau 3.2.7 : Taux Brut de Scolarisation au niveau du primaire selon le quintile de la population (EPCV2008)

Quintile	1	2	3	4	5	Total
Garçon urbain	98.2	114.6	108.3	112.7	105.5	108.7
Fille urbaine	112.8	100	104.6	106.8	116.4	108.2
Garçon rural	69.9	79.1	82	76.5	81.5	76.0
Fille rurale	67.6	84.6	97.2	103.2	99.2	83.7
Garçon	72.6	89.2	91.8	99.2	99.5	88.5
Fille	72.2	89.2	99.8	105.6	113.5	93.5
Total	72.4	89.2	95.7	102.4	106.6	90.9

Tableau 3.2.8 : Taux de Scolarisation au niveau du primaire selon le quintile dépense par tête du ménage (EPCV2008)

Quintile	Gar	çon	Fi	lle	Total		
dépense par tête du ménage			Taux Brut de Scolarisation			Taux Brut de Scolarisation	
1 ^{er} quintile	72.6	40.7	72.2	39.0	72.4	39.9	
2 ^{ème} quintile	89.2	48.7	89.2	49.4	89.2	49.1	
3 ^{ème} quintile	91.8	50.4	99.8	51.6	95.7	51.0	
4 ^{ème} quintile	99.2	55.1	105.6	61.1	102.4	58.6	
5 ^{ème} quintile	99.5	59.1	113.5	67.3	106.6	63.2	
Total	88.5	49.6	93.5	51.9	90.9	50.7	

Tableau **3.2.9**: Taux de scolarisation au niveau du primaire selon le milieu et le sexe (EPCV2008)

Wilaya	Gar	·çon	Fi	lle	To	tal
	Taux Brut de Scolarisation	Taux Net de Scolarisation	de	Taux Net de Scolarisation	de	Taux Net de Scolarisation
			Scolarisation		Scolarisation	
Hodh El Charghi	75.6	44.4	81.2	41.3	77,9	42.9
Hodh El Gharbi	65.4	38.3	86.0	42.7	74,9	40.3
Assaba	65.5	33.0	70.1	40.3	67,7	36.8
Gorgol	74.3	44.8	76.4	47.3	75,2	46.0
Brakna	90.1,	48.5	99.6	48.0	94,4	48.3
Trarza	88.7	45.7	111.7	52.8	99,1	49.0
Adrar	106.8	64.1	113.2	64.3	109,8	64.2
D.Nouadhibou	107.4	55.3	99.9	60.8	103,5	58.2
Trarza	93.7	56.1	101.6	60.3	97,9	58.3
Guidimagha	76.4	46.9	78.7	47.2	76,8	47.1
Tiris-Zemmour	124.0	73.4	120.2	69.2	122,6	71.4
Inchiri	91.7	53.6	85.3	39.6	89,3	48.4
Nouakchott	114.0	63.1	109.7	64.6	110	63.8
Total	88.5	49.6	93.5	51.9	90.9	50.7

Tableau 3.2.10 : Taux de Scolarisation au niveau du secondaire selon le statut de pauvreté et le sexe (EPCV 2008)

Statut de pauvreté	Com	2023	1731	lles	То	tal.
pauvrete	Gard	çons	T II	ies	To	tai
	Taux Brut de	Taux Net de	Taux Brut	Taux Net de	Taux Brut	Taux Net de
	Scolarisation	Scolarisation	de	Scolarisation	de	Scolarisation
			Scolarisation		Scolarisation	
Non pauvres	45.3	22.4	40.6	20.6	42.8	21.5
Pauvres	19.4	8.5	13.5	5.9	16.4	7.2
Total	32.9	15.8	28.4	14.0	30.6	14.9

Tableau 3.2.11 : Taux de Scolarisation au niveau du secondaire selon le quintile dépense par tête du ménage (EPCV2008)

Quintile	Gar	çons	Fil	les	Total		
					Taux Brut de Scolarisation		
1 ^{er} quintile	15.3	7.4	10.5	4.9	12.9	6.1	
2 ^{ème} quintile	23.3	9.8	15.6	6.8	19.4	8.3	
3 ^{ème} quintile	25.5	12.2	22.0	11.9	23.7	12.0	
4 ^{ème} quintile	39.0	20.1	36.6	19.1	37.8	19.6	
5 ^{ème} quintile	78.0	37.8	66.1	32.2	71.4	34.7	
Total	32.8	15.8	28.4	14.1	30.5	14.9	

Tableau 3.2.12 : Taux de Scolarisation au niveau du secondaire selon le milieu et le sexe (EPCV2008)

Wilaya	Gar	çons	Fil	lles	To	tal
	Taux Brut de Scolarisation	Scolarisation		Taux Net de Scolarisation		Taux Net de Scolarisation
Hodh El Charghi	13.5	7.7	9.4	6.6	11.2	7.0
Hodh El Gharbi	16.7	8.4	21.5	11.3	19.2	9.9
Assaba	11.9	7.2	10.1	7.0	10.9	7.1
Gorgol	12.9	6.2	8.0	4.7	10.6	5.5
Brakna	26.7	10.9	19.6	8.8	23.3	9.9
Trarza	26.5	13.6	22.6	9.8	24.4	11.5
Adrar	45.1	26.5	42.8	19.0	43.9	22.8
D.Nouadhibou	67.1	26.1	57.1	35.9	61.5	31.6
Trarza	24.5	14.1	24.4	14.6	24.5	14.4
Guidimagha	15.5	8.9	5.1	2.9	10.6	6.1
Tiris-Zemmour	59.0	23.3	65.5	36.9	62.3	30.2
Inchiri	23.2	10.0	31.5	19.4	27.4	14.7
Nouakchott	59.0	27.9	55.2	24.6	57.2	26.3
Total	32.9	15.8	28.4	14.0	30.6	14.9

Tableau 3.2.13 : Niveau d'instruction de l'individu selon le quintile (EPCV2008)

Quintile	1	2	3	4	5	Total
Maternel	0.2	0.3	0.3	0.6	0.7	0.4
Primaire	24.4	29.7	30.7	31.4	26.7	28.6
Secondaire général	3.7	6.3	9.0	14.4	24.1	11.6
Secondaire technique/prof	0.1	0.1	0.2	0.2	0.7	0.3
Supérieur	0.3	0.4	1.0	1.8	5.8	1.9
Traditionnel	16.4	17.4	20.2	20.9	17.7	18.5
Alphabétisation	0.2	0.4	0.4	0.2	0.2	0.3
Sans niveau	54.7	45.3	38.3	30.4	24.1	38.5
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 3.2.14 : Disparité entre les wilayas selon certains des principaux indicateurs de l'éducation (EPCV2008)

	Taux Net de Scolarisation au primaire	satisfaction au niveau	des filles inscrites au	des dépenses sur l'éducation de	Pourcentage des frais d'inscription de l'ensemble des dépenses sur l'éducation	des dépenses sur les livres et autres	d'alphabétisation pour les personnes âgées de 15 ans et plus
Hodh El Charghi	42.4	37.4	46.9	0.5	36.0	59.0	53.9
Hodh El Gharbi	40.3	34.2	458.9	0.6	45.5	52.0	67.1
Assaba	36.6	31.6	56.9	0.6	47.9	43.7	50.3
Gorgol	45.9	42.8	48.9	0.6	31.1	57.6	40.5
Brakna	48.13	46.5	45.2	0.9	21.5	76.7	38.4
Trarza	48.6	43.4	50.3	0.9	54.6	43.2	79.0
Adrar	64	57.4	48.4	0.6	32.3	66.4	71.5
D.Nouadhibou	58.2	46.4	54.7	0.9	57.1	42.7	73.5
Trarza	58.3	54.2	55.3	0.6	7.2	89.9	58.1
Guidimagha	46.6	43.9	52.1	0.6	38.3	48.2	27.3
Tiris- Zemmour	71.7	69.7	44.8	0.5	31.1	66.0	81
Inchiri	48.4	38.5	30.5	0.7	52.2	47.8	63.6
Nouakchott	63.2	54.8	50.4	1.4	72.5	26.5	74.8
Total	50.4	54.0	49.9	1	60	37.7	61.5

^(*) Pourcentage des enfants âgés de 6 à 11 ans inscrits à l'enseignement primaire

Tableau 3.2.15 : Structure des dépenses d'éducation selon statut de pauvreté, le quintile de la dépense part tête et le milieu de résidence

	S	tructure des dé	penses d'éducat	tion	
	Frais de scolarité	Livres et fournitures scolaires	Cotisations des parents d'élèves	Autres contributions	Ensemble
Statut de pauvreté					
Pauvres	35,3	60,1	2,3	2,3	100,0
Non pauvres	66,2	32,1	0,7	1,0	100,0
Quintile de la dépense par tê	te				
1 ^{er} quintile	25,4	69,0	3,0	2,6	100,0
2 ^{ème} quintile	39,5	56,3	2,0	2,2	100,0
3ème ^r quintile	44,3	52,2	1,7	1,8	100,0
4ème quintile	59,9	37,9	0,8	1,4	100,0
5 ^{ème} quintile	75,4	23,6	0,3	0,6	100,0
Milieu de résidence du chef	de ménage				
Urbain	60,1	38,0	0,8	1,1	100,0
Rural	39,0	56,0	2,5	2,5	100,0
Ensemble	59.8	37.9	1.0	1.3	100,0

3.3 Santé et Nutrition

Tableau 3.3.1 : Taux de morbidité par sexe selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête et la wilaya

Rubriques	Hommes	Femmes	Ensemble
Pauvre	5,9	7,7	6,4
Non pauvre	8,4	10,4	8,9
1 ^{er} quintile	5,6	7,6	6,1
2 ^{ème} quintile	6,1	7,8	6,5
3 ^{ème} quintile	7,8	8,7	8,0
4 ^{ème} quintile	7,9	9,7	8,4
5 ^{ème} quintile	9,2	12,9	10,1
Hodh El Charghi	7,7	9,1	8,0
Hodh El Gharbi	4,8	5,8	5,0
Assaba	8,5	13,7	10,6
Gorgol	9,0	7,8	8,8
Brakna	3,1	2,9	3,0
Trarza	7,7	9,8	8,5
Adrar	4,3	5,0	4,5
D-Nouadhibou	9,5	9,0	9,4
Tagant	5,3	7,1	5,8
Guidimagha	15,5	29,0	18,7
Tiris Zemmour	2,7	5,0	3,4
Inchiri	3,8	2,2	3,4
Nouakchott	6,7	8,0	7,0
Rural	7,6	8,7	8,2
Urbain	5,8	8,8	7,3
Ensemble	6,8	8,8	7,8

MOUGHATAA	Homme	Femme	Ensemble
Amourj	3,5	4,6	4,1
Bassiknou	12,1	11,2	11,6
Djiguéni	14,4	15,9	15,2
Néma	3,7	4,1	3,9
Oualata	6,9	5,4	6,1
Timbédra	8,2	8,1	8,1
Aioun	2,3	4,7	3,6
Kobéni	2,4	6,0	4,3
Tamchekett	2,9	5,5	4,3
Tintane	4,8	9,4	7,2
Barkéwol	18,6	24,1	21,7
Boumdeid	6,3	9,4	8,0
Guérou	10,1	14,0	12,3
Kankossa	6,4	8,2	7,4
Kiffa	4,1	6,0	5,3
Kaédi	10,1	13,5	11,8
Maghama	16,7	16,2	16,4
M'Bout	2,7	4,5	3,6
Monguel	2,4	2,9	2,7
Aleg	1,4	1,9	1,7
Bababé	2,8	3,1	2,9
Boghé	2,8	4,5	3,7
Maghta-Lahjar	2,6	4,8	3,8
M'Bagne	3,8	3,4	3,6
Boutilimit	3,4	5,2	4,4
Keur-Macène	10,5	9,8 6,3	10,1
Mederdra Overd Norre	8,3 7,7	10,0	7,1 9,0
Ouad-Naga R'Kiz	13,9	12,1	12,9
Rosso	4,7	8,1	6,4
Aoujeft	0,4	1,1	0,8
Atar	4,3	6,7	5,6
Chinguity	2,2	2,6	2,4
Ouadane	0,6	1,6	1,1
Nouadhibou	7,4	11,6	9,4
Moudjéria	1,8	2,5	2,2
Tichitt	16,1	20,1	18,2
Tidjikja	6,3	8,9	7,8
Ould-Yenjé	11,4	11,2	11,3
Sélibaby	19,0	22,1	20,7
Bir Moghrein	11,4	13,6	12,4
F'Dérik	6,1	3,0	4,4
Zouérate	1,3	4,7	3,0
Akjoujt	3,5	3,3	3,4
Teyaret	7,3	10,9	9,1
Ksar	4,0	2,0	3,0
Tevrag-Zeina	6,0	5,7	5,9
Toujounine	6,0	9,4	7,7
Sebkha	3,1	4,1	3,6
El Mina	7,2	11,4	9,2
Dar-Naim	3,9	5,3	4,6
Arafat	6,1	10,1	8,0
Riyad	9,1	10,6	9,9
Ensemble	6,8	8,8	7,8

Tableau 3.3.3 : Accouchements assistés des femmes de 10-49 ans selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête par wilaya et par milieu de résidence

du victe, le quintile de la dépense par					
Rubriques	Structure de santé publique	Structure de santé privée	Total assisté	domicile	Autre
Pauvre	36,7	3,0	39,8	59,7	0,6
Non pauvre	72,8	5,6	78,4	21,0	0,6
1er quintile	24,2	3,2	27,5	71,8	0,8
2 ^{ème} quintile	48,9	3,1	52,0	47,6	0,4
3 ^{ème} quintile	60,2	3,1	63,3	35,7	1,0
4 ^{ème} quintile	77,3	3,6	80,9	19,0	0,1
5 ^{ème} quintile	81,5	10,5	92,0	7,6	0,4
Hodh Echarghi	27,3	1,6	28,9	70,5	0,6
Hodh Djiguéni	48,4	2,0	50,4	49,1	0,6
Assaba	39,2	0,8	40,0	60,0	0,1
Gorgol	34,9	0,9	35,8	63,9	0,3
Brakna	39,6	12,9	52,5	47,4	0,1
Trarza	78,7	1,5	80,3	18,0	1,7
Adrar	45,5	2,4	47,9	50,4	1,7
Nouadhibou	80,7	15,8	96,6	3,4	0,0
Tagant	39,2	1,3	40,5	58,3	1,3
Guidimagha	23,0	1,2	24,2	75,5	0,3
Tiris Zmmour	77,8	8,6	86,4	12,6	0,9
Inchiri	91,1	0,0	91,1	8,0	0,9
Nouakchott	90,9	6,4	97,3	2,1	0,6
Rural	34,8	3,2	38,0	61,3	0,7
Urbain	86,3	6,2	92,5	7,1	0,4
Ensemble	55,8	4,4	60,2	39,2	0,6

Moughataa	Structure de santé publique	Structure de santé privée	Total assisté	domicile	Autre
Toujounine	98,7	0,7	99,4	0,6	0,0
Tevragh Zeina	85,3	13,9	99,2	0,0	0,8
Sebkha	88,4	10,6	99,0	1,0	0,0
Arafat	92,3	6,5	98,7	0,0	1,3
Dar Naim	94,4	3,5	97,9	2,1	0,0
Teyaret	83,0	14,6	97,6	1,3	1,0
Riad	94,1	3,4	97,5	2,3	0,3
Boutillimit	94,7	2,3	97,0	3,0	0,0
Ouad-Naga	96,0	0,8	96,8	3,2	0,0
Nouadhibou	80,7	15,8	96,6	3,4	0,0
Ksar	81,5	13,6	95,1	1,3	3,6
Mederdra	92,8	1,0	93,8	6,2	0,0
El Mina	91,3	1,2	92,5	7,2	0,3
Zouérate	82,4	9,0	91,5	8,5	0,0
Akjoujt	91,1	0,0	91,1	8,0	0,9
Bababé	57,3	25,3	82,7	17,3	0,0
Rosso	80,7	1,4	82,1	17,7	0,2
Keur-Macène	72,0	4,9	77,0	23,0	0,0
Aioun	72,0	3,9	76,0	23,8	0,2
Guérou	71,5	1,7	73,3	26,7	0,0

Moughataa	Structure de santé publique	Structure de santé privée	Total assisté	domicile	Autre
Maghta Lahjar	61,0	3,7	64,7	35,3	0,0
Kiz	58,8	1,1	59,9	34,7	5,4
Kobéni	57,1	0,0	57,1	40,2	2,7
Kiffa	55,7	1,2	57,0	43,0	0,0
Boghé	38,0	17,7	55,7	44,3	0,0
F'Dérik	49,4	4,7	54,1	33,9	12,0
Atar	50,8	3,0	53,8	45,9	0,3
Kaédi	52,1	0,3	52,4	47,2	0,3
Maghama	50,7	0,3	51,0	48,7	0,3
Timbédra	47,1	0,3	47,4	52,6	0,0
M'Bagne	36,3	9,8	46,2	53,3	0,6
Tidjikja	42,8	1,7	44,4	53,4	2,2
Tichitt	37,4	6,9	44,3	54,0	1,7
Aoujeft	41,6	0,9	42,5	57,5	0,0
Aleg	28,3	13,4	41,7	58,3	0,0
Tintane	38,8	2,3	41,1	58,9	0,0
Boumdeid	35,8	0,5	36,3	63,7	0,0
Djiguéni	36,3	0,0	36,3	59,0	4,7
Oualata	34,9	0,0	34,9	65,1	0,0
Moudjeria	34,4	0,0	34,4	65,6	0,0
Bir Moghrein	27,8	5,2	32,9	65,2	1,9
Kankossa	29,3	0,4	29,7	70,3	0,0
Ouadane	26,2	0,0	26,2	73,8	0,0
Oud Yengé	25,3	0,9	26,1	73,4	0,5
Bassiknou	21,3	4,8	26,0	74,0	0,0
Sélibaby	22,4	1,3	23,7	76,0	0,3
Amourj	20,7	1,6	22,3	77,7	0,0
Barkéwol	18,2	0,2	18,4	81,4	0,2
Tamchekett	15,5	0,0	15,5	84,5	0,0
Monguel	10,8	4,5	15,3	84,2	0,5
Néma	13,7	0,9	14,5	85,5	0,0
M'Bout	13,4	0,5	13,9	86,1	0,0
Chinguity	12,1	0,0	12,1	71,1	16,8
Ensemble	55,8	4,4	60,2	39,2	0,6

Tableau 3.3.4 : Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête par wilaya et par milieu de résidence

Rubriques	Masculin	Féminin	Ensemble
Pauvre	61,4	55,4	58,4
Non pauvre	76,1	79,7	77,8
1 ^{er} quintile	56,7	51,2	54,0
2 ^{ème} quintile	66,2	59,4	62,9
3 ^{ème} quintile	74,2	75,4	74,8
4 ^{ème} quintile	70,4	82,0	76,3
5 ^{ème} quintile	83,5	80,6	82,2
Hodh El Charghi	59,6	60,9	60,2
Hodh El Gharbi	52,5	32,8	43,8
Assaba	56,0	49,2	52,6
Gorgol	47,8	38,8	43,4
Brakna	76,1	75,8	75,9
Trarza	78,4	82,2	80,3 83,3 71,6
Adrar	84,3	82,7	83,3
D.Nouadhibou	69,3	73,5	71,6
Tagant	47,6	35,9	41,8
Guidimagha	85,5	83,8	84,7
Tiris Zemmour	58,8	73,3	68,1
Inchiri	100,0	97,0	98,6
Nouakchott	79,1	82,5	80,7
Rural	64,0	61,8	62,9
Urbain	76,6	77,7	77,1
Ensemble	69,3	68,3	68,8

Moughataa	Masculin	Féminin	Ensemble
Amourj	27,9	45,9	36,8
Bassiknou	55,0	30,2	43,2
Djiguéni	65,8	72,6	68,3
Néma	66,3	73,4	69,4
Oualata	100,0	57,8	76,5
Timbédra	85,8	86,2	86,0
Aioun	26,8	9,6	18,9
Kobéni	11,4		6,6
Tamchekett	75,3	70,3	72,9
Tintane	88,0	53,5	73,5
Barkéwol	49,0	34,0	41,9
Boumdeid	53,5	40,4	45,0
Guérou	59,9	57,8	58,9
Kankossa	43,3	32,9	38,2
Kiffa	84,2	83,1	83,5
Kaédi	62,1	55,6	59,1
Maghama	81,3	62,0	71,8
M'Bout	14,5	5,9	10,2
Monguel	44,6	48,3	46,5
Aleg	89,7	59,8	70,7

Moughataa	Masculin	Féminin	Ensemble
Bababé	86,3	77,0	82,7
Boghé	70,4	81,5	75,6
Maghta-Lahjar	37,2	54,6	42,4
M'Bagne	95,9	93,9	94,6
Boutilimit	98,6	56,1	83,6
Keur-Macène	91,7	78,5	86,0
Mederdra	68,2	83,6	77,4
Ouad-Naga	77,1	81,5	79,1
R'Kiz	73,3	81,3	76,5
Rosso	87,1	89,0	88,2
Aoujeft	83,6	100,0	94,8
Atar	82,9	80,1	81,2
Chinguity	100,0	71,4	86,7
Ouadane	100,0	100,0	100,0
Nouadhibou	69,3	73,5	71,6
Moudjéria	89,7	51,8	70,9
Tichitt			
Tidjikja	22,2	26,9	24,5
Ould-Yenjé	79,1	88,1	82,7
Sélibaby	87,8	82,9	85,2
Bir Moghrein	100,0	62,5	84,2
F'Dérik	66,7	91,3	81,7
Zouérate	49,4	69,3	63,3
Akjoujt	100,0	97,0	98,6
Teyaret	68,8	85,0	77,0
Ksar	76,2	86,2	82,6
Tevrag-Zeina	64,8	88,0	80,6
Toujounine	78,4	62,9	71,3
Sebkha	95,9	94,7	95,3
El Mina	66,0	68,7	66,9
Dar-Naim	74,3	73,9	74,1
Arafat	91,5	100,0	95,5
Riyad	81,3	70,3	75,4
Ensemble	69,3	68,3	68,8

Tableau 3.3.5 : Service de santé consulté en cas de maladie selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête et par wilaya

Rubriques	Hôpital tertiaire	Hôpital régional	Centre de santé	Poste de santé	Unité de santé de base	Clinique, cabinet privé	Phar macie	Guériss- eur traditi- onnel	Automé dication	Autres
Pauvre	5,6	12,5	34,4	32,7	4,9	2,9	1,4	2,2	2,1	1,4
Non pauvre	15,5	14,8	34,1	13,8	1,2	10,6	4,7	2,3	1,2	1,9
a Pr	4.0	10.5	2.5	27.5		1.1	1.0	2.1	2.2	1.1
1 ^{er} quintile	4,2	10,7	35	35,6	5,1	1,1	1,2	2,4	3,3	1,4
2 ^{ème} quintile	7,3	13,6	31,6	32,9	4,9	3,9	1,1	1,9	1,4	1,5
3 ^{ème} quintile	8,5	19	33,3	23,1	2	4,9	2,9	2,3	1,6	2,4
4 ^{ème} quintile	13,4	14,6	39,2	14,7	1,4	8,1	3,2	2,8	1,1	1,5
5 ^{ème} quintile	21	12,2	31,6	6,9	0,6	16,1	7	1,9	0,9	1,8
Wilaya	F 1	0.0	27.0	20.7	0.6	1.6	2.1	1.1	0.6	2.2
Hodh El Charghi	5,4	8,9	37,8	39,7	0,6	1,6	2,1	1,1	0,6	2,2
Hodh El Gharbi	5,2	21,8	35,2	16,9	1,3	9,0 5,6	2,3	2,3	1,1	4,9
Assaba Gorgol	2,9 3,5	12,7 30,3	18,8 17,2	46,8 35,6	3,4 7,8	0,8	1,1 0,5	3,2 1,2	2,0	3,4 2,3
Brakna	8,9	14,1	41,1	16,1	8,5	5,3	0,9	2,7	0,9	2,3
Trarza	9,4	19,2	26,3	12,3	2,0	9,2	1,6	2,7	5,4	11,9
Adrar	5,2	19,8	31,1	18,9	0,0	8,1	2,0	9,7	0,6	4,5
D.Nouadhibou	33,3	14,9	26,1	1,2	0,4	15,3	7,0	1,3	0,5	0,0
Tagant	9,7	23,6	38,0	20,3	1,9	3,3	1,1	0,2	0,0	2,0
Guidimagha	3,2	15,8	54,5	19,6	0,2	1,9	0,0	2,8	1,0	1,1
Tiris Zemmour	1,8	56,6	11,9	13,7	0,2	14,8	0,0	0,0	0,0	1,0
Inchiri	24,7	24,8	18,0	21,3	11,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouakchott	24,5	4,6	37,1	2,6	1,0	15,4	8,8	2,0	1,1	3,0
	,-	.,,,	2.,2	_,=		,		_,-		2,0
Rural	5,4	13,6	32,4	33,3	3,4	3,3	0,8	2,2	1,7	3,9
Urbain	20,4	14,3	34,8	2,7	0,8	13,8	6,9	2,2	1,1	2,9
Ensemble	12,5	13,9	33,6	18,8	2,2	8,3	3,7	2,2	1,4	3,5
Moughataa										
Amourj	0,0	7,2	34,2	44,0	7,2	0,0	0,0	0,0	4,4	3,0
Bassiknou	0,0	12,6	28,2	53,9	0,0	0,0	0,0	3,9	1,0	0,5
Djiguéni	4,7	0,0	43,6	38,1	0,0	4,2	4,7	0,0	0,0	4,7
Néma	25,4	29,8	14,8	24,5	0,0	1,4	4,0	0,0	0,0	0,0
Oualata	0,0	0,0	53,4	21,5	0,0	25,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Timbédra	3,9	4,4	56,7	31,0	0,0	0,6	1,5	0,0	0,0	2,1
Aioun	0,9	43,8	20,3	5,5	0,0	14,6	5,4	3,6	2,3	3,5
Kobéni	0,0	15,9	39,8	30,8	0,0	3,9 8,0	0,0	4,8 0,0	0,0	4,7
Tamchekett Tintane	2,1 9,6	13,0 12,0	12,7 46,8	54,5 13,2	2,5 2,3	7,3	1,4	1,4	0,0	7,1 5,3
Barkéwol	3,8	3,2	11,3	64,4	3,8	1,6	0,0	5,8	1,4	4,8
Boumdeid	6,4	10,1	31,0	46,2	0,0	6,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Guérou	2,6	6,8	33,2	40,9	0,0	8,2	4,4	2,7	0,6	0,5
Kankossa	2,5	6,5	26,3	55,2	2,9	3,3	0,0	0,0	3,3	0,0
Kiffa	1,8	40,2	14,3	11,8	5,7	13,1	1,5	2,0	3,2	6,5
Kaédi	2,5	42,8	8,4	29,0	13,6	0,8	0,9	0,8	0,7	0,3
Maghama	2,3	11,4	24,5	52,3	0,0	0,0	0,0	1,1	1,0	7,4
M'Bout	7,5	23,3	28,9	33,2	0,0	3,0	0,0	4,2	0,0	0,0
Monguel	14,1	4,0	55,5	21,7	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0
Aleg	20,1	31,3	18,9	0,0	8,7	14,8	4,1	2,2	0,0	0,0
Bababé	3,4	22,4	15,6	45,4	9,6	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6
Boghé	6,3	4,8	56,1	21,4	0,0	1,0	0,8	5,0	0,5	4,2
Maghta-Lahjar	7,4	7,1	49,7	22,5	3,5	7,1	0,0	0,0	0,0	2,7

Rubriques	Hôpital tertiaire	Hôpital régional	Centre de santé	Poste de santé	Unité de santé de base	Clinique, cabinet privé	Phar macie	Guériss- eur traditi- onnel	Automé dication	Autres
M'Bagne	5,3	20,2	34,6	2,8	30,5	0,0	0,0	6,6	0,0	0,0
Boutilimit	19,1	19,4	31,9	2,4	0,0	14,3	2,3	0,0	3,8	6,8
Keur-Macène	9,2	29,0	21,9	18,3	14,6	0,0	0,0	2,5	2,7	1,8
Mederdra	7,6	13,5	37,2	16,7	3,8	4,6	0,0	4,3	3,6	8,6
Ouad-Naga	23,5	13,4	20,8	0,0	2,0	22,8	4,5	7,9	2,2	2,9
R'Kiz	5,8	4,7	30,0	17,1	0,0	10,4	2,4	1,7	9,2	18,9
Rosso	3,6	56,3	9,0	9,7	0,5	3,0	0,0	2,3	2,7	12,8
Aoujeft	0,0	0,0	11,4	88,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Atar	5,4	20,2	31,7	16,6	0,0	8,5	2,0	10,2	0,7	4,7
Chinguity	0,0	57,7	42,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ouadane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouadhibou	33,3	14,9	26,1	1,2	0,4	15,3	7,0	1,3	0,5	0,0
Moudjéria	0,0	15,5	60,4	24,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tichitt	4,6	37,4	32,4	8,0	0,0	5,7	10,9	0,0	0,0	1,0
Tidjikja	12,5	23,6	33,9	21,0	2,6	3,6	0,0	0,2	0,0	2,5
Ould-Yenjé	0,0	1,8	64,4	31,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9
Sélibaby	3,6	17,4	53,3	18,1	0,2	2,2	0,0	3,1	1,1	1,0
Bir Moghrein	0,0	0,0	58,8	29,1	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	10,5
F'Dérik	23,0	21,3	32,8	23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Zouérate	0,0	66,5	4,5	11,1	0,0	17,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Akjoujt	24,7	24,8	18,0	21,3	11,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Teyaret	22,1	20,8	20,8	3,6	0,0	20,1	9,7	0,0	1,8	1,2
Ksar	12,2	7,4	58,3	0,0	2,4	13,9	2,1	0,0	1,2	2,5
Tevrag-Zeina	25,4	0,9	16,1	3,4	0,0	35,9	3,7	5,9	5,8	2,8
Toujounine	25,7	8,1	26,6	2,1	0,6	13,6	18,6	1,2	0,0	3,5
Sebkha	38,1	0,0	36,6	0,0	0,0	6,6	11,2	0,0	0,0	7,4
El Mina	26,3	1,6	35,2	7,1	4,6	13,6	5,3	2,6	1,4	2,3
Dar-Naim	33,4	14,4	21,6	2,9	0,0	15,8	6,2	4,2	0,8	0,7
Arafat	21,6	0,0	48,5	1,1	0,0	14,8	9,9	1,6	0,0	2,6
Riyad	19,1	1,1	49,0	1,2	1,4	10,3	8,2	2,7	1,6	5,7
Ensemble	12,5	13,9	33,6	18,8	2,2	8,3	3,7	2,2	1,4	3,5

Tableau 3.3.6 : Taux de consultation des différents services de santé par sexe suivant le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête par wilaya et milieu de résidence

Rubriques	Hommes	Femmes	Ensemble
Pauvre	55,2	56,0	55,7
Non pauvre	73,2	74,0	73,6
1 ^{er} quintile	53,4	49,8	51,2
2 ^{ème} quintile	56,4	60,1	58,5
3ème quintile	65,9	67,0	66,5
4 ^{ème} quintile	72,5	75,6	74,4
5 ^{ème} quintile	78,9	77,8	78,3
Hodh El Charghi	69,7	73,4	71,7
Hodh El Gharbi	70,2	66,7	67,8
Assaba	49,6	64,0	58,9
Gorgol	67,7	65,6	66,5
Brakna	73,8	78,6	76,7
Trarza	66,4	61,2	63,5
Adrar	61,8	58,4	59,7
D.Nouadhibou	69,1	78,8	74,8
Tagant	73,6	67,6	69,7
Guidimagha	52,8	52,1	52,4
Tiris Zemmour	92,7	94,6	94,1
Inchiri	43,6	34,7	39,5
Nouakchott	78,4	77,0	77,6
Rural	61,3	61,8	61,6
Urbain	75,2	75,7	75,5
Ensemble	66,8	67,9	67,5

Moughataa	Homme	Femme	Ensemble
Amourj	68,6	56,1	61,2
Bassiknou	62,0	63,4	62,8
Djiguéni	70,1	82,0	76,8
Néma	64,5	84,3	75,3
Oualata	25,4	29,0	27,1
Timbédra	88,5	83,0	85,5
Aioun	69,9	76,3	74,4
Kobéni	51,2	52,9	52,5
Tamchekett	49,8	70,3	63,9
Tintane	80,6	65,9	70,5
Barkéwol	43,6	55,9	51,4
Boumdeid	41,5	43,1	42,6
Guérou	54,2	62,5	59,5
Kankossa	33,2	75,2	58,9
Kiffa	89,9	75,4	79,8
Kaédi	67,4	63,6	65,2
Maghama	76,5	74,1	75,3
M'Bout	39,8	57,9	51,2
Monguel	85,0	76,8	80,1

Moughataa	Homme	Femme	Ensemble
Aleg	70,5	96,7	86,4
Bababé	61,2	72,4	67,4
Boghé	74,1	78,5	77,0
Maghta-Lahjar	91,1	93,7	92,9
M'Bagne	63,6	35,4	49,1
Boutilimit	88,5	80,8	83,7
Keur-Macène	58,8	57,7	58,2
Mederdra	64,4	48,1	55,3
Ouad-Naga	80,6	71,9	75,3
R'Kiz	59,9	56,1	57,9
Rosso	79,2	73,2	75,3
Aoujeft	40,9	50,0	47,8
Atar	65,9	61,6	63,1
Chinguity	10,5	11,5	11,0
Ouadane			
Nouadhibou	69,1	78,8	74,8
Moudjéria	87,9	58,3	69,0
Tichitt	60,5	48,0	53,4
Tidjikja	73,0	72,7	72,8
Ould-Yenjé	41,8	56,7	49,4
Sélibaby	54,7	51,5	52,9
Bir Moghrein	65,1	86,1	76,3
F'Dérik	93,8	60,5	82,4
Zouérate	100,0	96,8	97,5
Akjoujt	43,6	34,7	39,5
Teyaret	86,2	92,1	89,8
Ksar	90,9	100,0	93,9
Tevrag-Zeina	91,4	84,6	88,2
Toujounine	84,5	83,2	83,7
Sebkha	95,2	74,0	82,8
El Mina	61,0	56,4	58,3
Dar-Naim	87,6	75,8	80,8
Arafat	77,6	86,0	82,7
Riyad	72,1	72,5	72,3
Ensemble	66,8	67,9	67,5

Tableau 3.3.7 : Pourcentage de femmes ayant effectuée au moins une visite durant la grossesse par groupes d'âges, selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête par wilaya et milieu de résidence

Rubriques		<15	15-	20-	25-	30-	35-	40-44	45-
1	Ensemble	ans	19ans	24ans	29ans	34ans	39ans	ns	49ans
Pauvre	81,5	35,7	85,8	79,5	80,4	80,1	86	80,1	75,7
Non pauvre	91,3	80,8	90	88,9	93,1	93,5	93,4	85	88,6
1 ^{er} quintile	76,6	13,2	81,6	70,5	74,3	76,7	80,4	82,4	66
2 ^{ème} quintile	85,6	100	89,1	83,9	85,5	82,4	96	74,3	92,1
3 ^{ème} quintile	87,0	68,1	86,8	82,8	88,5	89,1	93,7	73,3	65,8
4 ^{ème} quintile	91,7	100	90,3	85,5	96,2	94,5	91,9	92,8	96,1
5 ^{ème} quintile	94,6	71,7	94,2	95	93,8	96,2	95,5	93,2	100
Hodh El	82,4	25,8	86,1	83,7	89	80,8	76,5	84,8	79
Hodh El Gharbi	74,1		76,4	69,3	66,9	78,2	74,7	89,4	100
Assaba	87,0	100	86,7	83,8	92,7	91,2	87,5	79	56
Gorgol	83,3	•	88	91,7	79,3	83	90,7	54,7	100
Brakna	85,1	100	85,6	83,8	84,5	88,7	87,6	95,8	13,8
Trarza	92,3	51	92,5	89,5	97,7	89,3	93,1	89,5	100
Adrar	80,5	,	71,9	80,3	77,3	79,4	96,9	65,2	100
D.Nouadhibou	95,7	100	100	94	100	90,8	100	100	100
Tagant	75,5	,	81,9	83,6	60,5	64,8	81,1	100	100
Guidimagha	81,4	,	86,7	74,7	75,5	87,1	93,9	60,5	100
Tiris Zemmour	94,2	,	93,9	96,7	83,7	97,8	94,1	83,3	100
Inchiri	92,6		100	100	82,8	100	80,5	,	
Nouakchott	94,4	100	97,2	90	97,6	93,3	97,3	96,4	100
Rural	82,9	37,9	86,9	80,4	83,1	84,1	85,4	78,8	72,8
Urbain	93,3	91,7	91,9	91,8	96,2	91,9	96,0	89,9	95,6
Ensemble	87,4	63,4	88,5	86,2	88,7	87,9	89,6	82,3	82,2

Moughataa	Ensemble	<15 ans	15-	20-	25-	30-	35-	40-44	45-
Amouri	83,9	13,8	17,6	35,2	22,6	7,3	17,9	13,8	17,6
Bassiknou	76,0	9,1	31,2	35,5	11,6	6,6	16,1	9,1	31,2
Djiguéni	77,3	10,7	25,8	38,1	40,3	8,8	23,9	10,7	25,8
Néma	86,7	1,5	15,9	24,1	18,3	5,1	12,9	1,5	15,9
Oualata	77,8	0,0	11,6	23,4	8,4	4,8	8,7	0,0	11,6
Timbédra	89,5	8,5	30,1	24,3	37,0	11,4	23,3	8,5	30,1
Aioun	84,4	1,6	10,4	13,3	14,0	3,4	8,9	1,6	10,4
Kobéni	58,9	5,9	6,1	22,5	20,1	6,1	12,9	5,9	6,1
Tamchekett	68,2	11,5	19,2	32,7	36,0	14,9	22,6	11,5	19,2
Tintane	79,4	13,1	15,1	25,0	23,1	6,2	16,8	13,1	15,1
Barkéwol	89,5	24,8	62,6	13,2	29,0	16,0	28,6	24,8	62,6
Boumdeid	88,8	14,3	19,5	21,0	20,0	9,6	17,2	14,3	19,5
Guérou	91,9	8,8	28,7	29,3	22,9	9,6	19,0	8,8	28,7
Kankossa	86,3	7,3	9,7	33,1	35,5	14,7	19,8	7,3	9,7
Kiffa	82,3	7,7	16,4	22,7	23,4	8,2	15,4	7,7	16,4
Kaédi	79,1	11,1	20,4	33,2	16,2	9,2	16,8	11,1	20,4
Maghama	88,0	15,4	24,6	37,9	34,6	4,8	22,3	15,4	24,6
M'Bout	83,1	8.1	18,6	34,9	31,2	4,1	19,3	8,1	18,6
Monguel	90,7	10,6	26,9	32,3	23,1	5,7	19,0	10,6	26,9
Aleg	84,6	7,2	22,1	18,3	28,6	3,7	15,5	7,2	22,1
Bababé	95,5	1,5	8,5	24,6	26,8	8,2	14,1	1,5	8,5
Boghé	89,2	2,9	17,2	23,2	16,4	7,0	11,7	2,9	17,2
Maghta-Lahjar	86,6	0,8	22,3	20,4	17,8	6,2	12,6	0,8	22,3
M'Bagne	74,8	9,1	18,0	16,2	15,3	1,2	12,2	9,1	18,0
Boutilimit	98,3	3,8	9,8	10,3	7,2	6,8	7,5	3,8	9,8

Moughataa	Ensemble	<15 ans	15-	20-	25-	30-	35-	40-44	45-
Keur-Macène	90,7	8,1	30,9	36,2	17.1	11,2	19,2	8.1	30,9
Mederdra	96,7	4,9	16,9	22,1	16,5	2,5	12,2	4,9	16,9
Ouad-Naga	94,9	8,6	13,7	12,5	16,8	5,8	11,3	8,6	13,7
R'Kiz	88,4	15,1	22,4	34,3	31,3	8,6	22,4	15,1	22,4
Rosso	92,9	6,1	22,4	28,3	25,1	1,3	15,9	6,1	22,4
Aoujeft	84,5	0,0	15,1	13,4	11,4	0,0	8,1	0,0	15,1
Atar	86,5	7,4	16,2	23,9	22,3	6,2	15,5	7,4	16,2
Chinguity	43,5	7.0	36,6	49,0	31.9	0,0	25,2	7.0	36,6
Ouadane	80,1	4,3	0,0	14,2	20,9	35,5	17,6	4,3	0,0
Nouadhibou	95,7	1,5	17,1	18,4	19,4	4,8	12,6	1,5	17,1
Moudiéria	67,6	4,7	8,3	14,0	4.0	4,2	6.8	4,7	8,3
Tichitt	89,9	5,2	19,0	16,4	26,2	0,0	13,3	5,2	19,0
Tidjikja	77,9	10,5	22,2	18,7	13,2	1,5	13,4	10,5	22,2
Ould-Yenjé	78,0	18,3	38,0	48,9	30,1	3,5	29,6	18,3	38,0
Sélibaby	82,2	18,8	32,7	35,7	29,6	18,6	27,3	18,8	32,7
Bir Moghrein	71,2	12,2	22,1	0,0	46,5	9,1	19,0	12,2	22,1
F'Dérik	69,7	16,6	13,3	25,1	18,5	6,6	15,5	16,6	13,3
Zouérate	97,2	2,7	25,1	7,6	23,7	1,5	12,2	2,7	25,1
Akjouit	92,6	2,6	10,3	18,8	16,2	0,0	9,6	2,6	10,3
Teyaret	94,6	3,9	15,5	11,9	20,5	5,4	12,0	3,9	15,5
Ksar	100,0	3,2	3,6	23,5	13,6	5,1	9,6	3,2	3,6
Tevrag-Zeina	100,0	4,7	7,4	25,1	15,7	3,5	10,5	4,7	7,4
Toujounine	97,7	1,0	18,1	27,9	16,1	1,4	12,6	1,0	18,1
Sebkha	93,6	2,8	17,3	26,8	11,0	3,9	12,4	2,8	17,3
El Mina	84,6	8,9	24,7	31,5	28,1	6,8	20,5	8,9	24,7
Dar-Naim	96,0	8,5	26,0	19,5	26,8	1,1	17,2	8,5	26,0
Arafat	96,5	5,6	37,2	23,4	19,1	5,9	18,6	5,6	37,2
Riyad	98,3	6,8	21,0	35,6	24,7	8,0	18,9	6,8	21,0
Ensemble	87,4	13,8	17,6	35,2	22,6	7,3	17,9	13,8	17,6

Tableau 3.3.8 : Accessibilité en terme de temps mis pour accéder à la structure de santé la plus proche selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête, la wilaya et le milieu de résidence

Rubriques	0-14 mn	15-29 mn	30-44 mn	45-59 mn	>=60 mn
Pauvre	16,7	15,8	13,3	7,6	46,6
Non pauvre	21,4	23,5	20,3	9,3	25,5
1 ^{er} quintile	14,1	13,9	11,6	6,8	53,6
2 ^{ème} quintile	19,2	17,3	14,6	7,9	41.0
3 ^{eme} quintile	17,3	18,4	14,1	8,7	41,5
4 ^{ème} quintile	18,8	23,7	22,4	9,7	25,4
5 ^{ème} quintile	25,8	26,6	22,8	9,5	15,3
Hodh El Charghi	22,0	15,3	12,5	8,4	41,7
Hodh El Gharbi	11,6	9,1	8,8	8,8	61,7
Assaba	14,5	13,5	13,5	8,7	49,7
Gorgol	5,5	11,1	13,1	8,8	61,5
Brakna	32,1	22,8	12,1	5,4	27,6
Trarza	11,5	15,2	13,1	4,8	55,4
Adrar	14,5	25,6	25,1	6,1	28,7
D.Nouadhibou	67,9	15,2	14,0	1,8	1,1
Tagant	14,1	9,5	13,8	10,4	52,2
Guidimagha	17,6	29,2	13,5	7,8	31,9
Tiris Zemmour	26,3	58,0	13,4	0,5	1,7
Inchiri	29,6	30,6	30,5	1,6	7,7
Nouakchott	18,8	30,4	30,9	13,4	6,4
Rural	16,9	13,9	9,5	6,3	53,4
Urbain	23,3	29,7	28,9	11,8	6,3
Ensemble	19,6	20,7	17,8	8,6	33,3

Moughataa	0-14 mn	15-29 mn	30-44 mn	45-59 mn	>=60 mn
Amouri	29,0	21,8	8,8	2,8	37,5
Bassiknou	7,4	16,4	24,8	23,3	28,1
Djiguéni	15,7	5,4	1,0	1,5	76,4
Néma	22,4	11,4	13,6	8,0	44,6
Oualata	47,4	18,2	2,5	4,9	27,0
Timbédra	36,1	19,1	8,3	1,0	35,5
Aioun	12,3	13,3	10,0	9,0	55,4
Kobéni	24,0	9,5	15,0	5,1	46,5
Tamchekett	5,3	4,3	6,2	4,4	79,8
Tintane	3,5	5,1	3,6	12,7	75,2
Barkéwol	4,1	4,8	0,2	4,1	86,8
Boumdeid	24,9	14,8	10,7	5,0	44,6
Guérou	29,2	22,2	26,6	17,1	5,0
Kankossa	10,4	9,5	9,3	5,8	64,9
Kiffa	17,6	18,3	19,5	10,7	34,0
Kaédi	3,6	10,7	23,8	11,2	50,7
Maghama	4,3	10,8	13,3	13,6	58,1
M'Bout	4,6	10,5	2,0	5,7	77,2
Monguel	14,4	13,8	9,2	5,1	57,5
Aleg	36,4	20,4	11,5	2,2	29,6
Bababé	51,7	21,2	16,2	3,5	7,4
Boghé	12,7	19,0	14,1	7,0	47,2
Maghta-Lahjar	42,7	36,3	6,3	2,7	12,0
M'Bagne	23,9	12,4	18,4	15,9	29,5
Boutilimit	5,6	17,6	6,5	5,4	64,9
Keur-Macène	1,0	11,9	21,0	10,9	55,2
Mederdra	18,0	14,9	3,7	2,9	60,5
Ouad-Naga	19,5	11,9	9,6	2,5	56,5
R'Kiz	10,4	11,9	19,4	3,1	55,2
Rosso	9,7	22,0	24,6	9,3	34,5
Aoujeft	11,0	12,5	11,4	4,2	60,9
Atar	14,7	30,3	30,5	7,8	16,7
Chinguity	17,5	14,3	9,5	0,0	58,7
Ouadane	16,7	29,3	29,3	0,0	24,6
Nouadhibou	67,9	15,2	14,0	1,8	1,1
Moudjéria	25,0	9,6	19,9	6,4	39,1
Tichitt	20,4	8,0	5,7	8,8	57,0
Tidjikja	4,7	9,6	9,5	13,9	62,4
Ould-Yenjé	5,7	14,1	15,0	14,4	50,9
Sélibaby	21,0	33,5	13,1	5,9	26,5
Bir Moghrein	58,3	15,7	2,8	0,0	23,2
F'Dérik	67,7	15,7	9,3	0,0	6,5
Zouérate	22,1	62,7	14,1	0,7	0,7
Akjoujt	29,6	30,6	30,5	1,6	7,7
Teyaret	13,6	33,3	35,0	12,8	
Ksar	52,0	26,9	19,1	2,1	5,3
					0,0
Tevrag-Zeina	40,9	15,6 36,0	21,7	21,0 8,0	0,7
Toujounine Sebkha	19,9 17,2		29,3 18,4	0,9	6,8 1,2
		62,3	31,0		1,2
El Mina	18,5	34,9		14,4	
Dar-Naim	2,7	14,4	22,8	31,9	28,2
Arafat	14,2	21,2	47,7	13,7	3,2
Riyad	17,2	29,7	29,0	11,3	12,8
Ensemble	19,6	20,7	17,8	8,6	33,3

Tableau 3.3.9 : Accessibilité en terme de distance parcourue pour accéder à la structure de santé la plus proche selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête, par

wilaya et par milieu de résidence

Rubriques	<125 m	125-250 m	251-500 m	0,5 -1 km	1 - 5 km	> 5 km
Pauvre	8,2	9,3	9,9	11,2	13,6	47,7
Non pauvre	6,9	11,8	15,2	19,3	22,2	24,5
1 ^{er} quintile	8,4	8,5	7,8	9,3	11,4	54,7
2 ^{ème} quintile 3 ^{ème} quintile	8,3	10	11,8	12,3	15,1	42,5
3 ^{ème} quintile	7,5	9,2	11,4	13,7	16,8	41,4
4 ^{ème} quintile	5,7	11,8	14,6	18,5	25,1	24,1
5 ^{ème} quintile	7,2	13,6	17,9	23,8	23,6	14
Hodh El Charghi	4	9,9	14,2	14,8	11,5	45,7
Hodh El Gharbi	8,4	4,5	5,7	7,4	16,3	57,8
Assaba	5,1	7	7,7	10,9	19,9	49,5
Gorgol	1,7	7,4	10,4	9,6	11,2	59,7
Brakna	22,1	13,9	10,7	11	11,8	30,5
Trarza	5,1	6,5	9	11,2	12,7	55,6
Adrar	4,9	10,3	12,1	13,3	26,2	33,2
D.Nouadhibou	22,1	13,5	23,6	19,4	18,3	3
Tagant	7,1	9,5	11,5	7,4	12	52,5
Guidimagha	6	19,1	16,7	13,4	12,1	32,7
Tiris Zemmour	13,1	23,8	15,8	35,9	10,3	1
Inchiri	8,3	12,4	15,6	16,5	27,1	20,2
Nouakchott	4	13,7	18,7	28,6	33,2	1.8
Rural	8,8	9,3	9,1	8,1	10,2	54,4
Urbain	5,4	13,1	18,9	27,7	31,3	3,5
Ensemble	7,3	11	13,3	16,5	19,2	32,7

Tableau 3.3.10 : Structure (en %) des dépenses moyennes de santé (des 30 derniers jours) par type selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête par wilaya et le milieu de résidence

Rubriques	Frais de consultation	Frais d'analyse médicale	Frais de transport	Achat de médicaments	Autres services médicaux	
Pauvre	27,5	9,8	8,8	47,4	6,5	
Non pauvre	8,0	13,9	28,7	43,5	6,0	
1 ^{er} quintile	26,1	5,9	6,9	52,2	8,9	
2 ^{ème} quintile	30,0	12,3	9,6	43,1	5,1	
3 ^{ème} quintile	3,2	19,5	20,5	47,8	9,0	
4 ^{ème} quintile	12,1	14,6	13,6	54,2	5,5	
5 ^{ème} quintile	8,0	11,8	36,6	38,4	5,2	
Hodh El Charghi	20,4	4,4	13,7	47,7	13,8	
Hodh El Gharbi	37,8	6,9	12,7	34,0	8,6	
Assaba	13,6	11,1	15,0	56,6	3,8	
Gorgol	0,9	16,3	8,9	59,3	14,5	
Brakna	6,3	10,8	17,3	53,3	12,3	
Trarza	18,2	19,8	23,5	35,6	2,9	
Adrar	7,5	11,6	8,4	68,9	3,7	
D.Nouadhibou	3,6	9,4	37,5	48,6	0,9	
Tagant	7,8	30,2	13,2	40,8	7.9	
Guidimagha	2,6	3,7	13,1	80,5	0,1	
Tiris Zemmour	3,4	10,1	29,9	50,6	6,1	
Inchiri	1,7	38,5	5,5	48,8	5,6	
Nouakchott	8,6	16,0	38,8	31,8	4,7	
Rural	14,7	11,7	16,2	50,0	7,5	
Urbain	8,4	14,4	32,6	39,6	5,0	
Ensemble	11,1	13,2	25,5	44,1	6,1	

Tableau 3.3.11 : Proportion des personnes qui ont consulté un praticien de santé au cours des 4 semaines précédant l'enquête et qui sont satisfaites selon le statut de pauvreté, le quintile de la

dépense par tête par wilaya et le milieu de résidence

Rubriques	Ensemble
Pauvre	82,0
Non pauvre	80,8
1 ^{er} quintile	78,7
2 ^{ème} quintile	83,2
3 ^{ème} quintile	82,3
4 ^{ème} quintile	81,9
5 ^{ème} quintile	79.7
Hodh El Charghi	74,7
Hodh El Gharbi	66,3
Assaba	92.8
Gorgol	90,5
Brakna	76,9
Trarza	74,6
Adrar	92,1
D.Nouadhibou	58,2
Tagant	81,3
Guidimagha	91,1
Tiris Zemmour	82,3
Inchiri	49,5
Nouakchott	82,0
Rural	84,2
Urbain	77,6
Ensemble	81,1

Tableau 3.3.12 : Indicateurs globaux de malnutrition par type selon le statut de pauvreté, le

quintile de la dépense par tête par wilaya et par milieu de résidence

Rubriques	émaciés	retard de croissance	insuffisance pondérale
Pauvre	17,7	39,6	41,9
Non pauvre	13,4	40,6	37.0
1 ^{er} quintile	17,7	41,2	43,5
2 ^{ème} quintile	17,8	37,5	40,0
3 ^{ème} quintile	16,2	43,7	44,3
4 ^{eme} quintile	12,2	41,4	36,3
5 ^{ème} quintile	11,8	36,1	29,8
Hodh El Charghi	9,9	45,3	43,6
Hodh El Gharbi	16,5	38,1	44,0
Assaba	13,8	34,4	42,9
Gorgol	32,4	38,3	48,9
Brakna	10,7	46,7	37,6
Trarza	9,6	35.6	31,0
Adrar	17.3	43,6	41,2
D.Nouadhibou	5,4	25,3	15,6
Tagant	9,1	75,0	56,1
Guidimagha	29,1	37,3	51,3
Tiris Zemmour	2,3	44,8	32,7
Inchiri	9,9	52,6	40,6
Nouakchott	12,6	41,0	33,7
Garçons	17,1	41,6	41,2
Filles	13,7	38,6	37,4
Rural	17,4	40,7	43,2
Urbain	12,7	39,4	33,8
Ensemble	15,5	40,1	39,4

Bassiknou	Moughataa	Emacié	retard de croissance	insuffisance pondérale
Diguéni	Amouri	8,8		
Néma				45,8
Obalata 18,5 61,8 51, Timbédra 9,6 45,4 40, Aioun 26,3 37,5 48, Kobéni 13,4 38,1 51, Tamchekett 5,9 40,7 37, Tintane 14,2 37,4 39, Barkéwol 16,3 37,6 54, Boundeid 4,4 39,0 37, Guérou 7,6 46,2 48, Kankossa 16,2 24,7 31, Kaédi 33,9 43,2 56, Maghama 40,0 45,6 60, MBout 24,3 35,8 39, Monguel 39,9 18,0 30, Aleg 9,0 48,3 43, Bababé 9,7 34,1 29, Boylé 11,5 40,0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, MBagne 14,6 38,2 2				55,2
Flimbédra 9.6 45.4 40. Aioun 26.3 37.5 48. Kobéni 13.4 38.1 51. Tamchekett 5.9 40.7 37. Tintane 14.2 37.4 39. Barkéwol 16.3 37.6 54. Boumdeid 4.4 39.0 37. Guérou 7.6 46.2 48. Kankossa 16.2 24.7 31. Kiffa 12.3 33.0 37. Kaédi 33.9 43.2 56. Maghama 40.0 45.6 60. MBout 24.3 35.8 39. Monguel 39.9 18.0 30. Aleg 9.0 48.3 43. Bababé 9.7 34.1 29. Boghé 11.5 40.0 37. Maghta-Lahjar 9.6 65.8 38. MBagne 14.6 38.2 27				37,6
Aioun 26.3 37.5 48.				51,7
Kobéni				40,2
Tamchekett 5.9 40.7 37. Tintane 14.2 37.4 39. Barkéwol 16.3 37.6 54. Boumdeid 4.4 39.0 37. Guérou 7.6 46.2 48. Kankossa 16.2 24.7 31. Kiffa 12.3 33.0 37. Kaédi 33.9 43.2 56. Maghama 40.0 45.6 60. MBout 24.3 35.8 39. Monguel 39.9 18.0 30. Aleg 9.0 48.3 43. Bababé 9.7 34.1 29. Boghé 11.5 40.0 37. Maghra-Lahjar 9.6 65.8 38. MBagne 14.6 38.2 27. Boutilimit 13.5 23.9 19. Keur-Macène 9.4 33.7 26. Mederdra 4.1 29.7				48,7
Tintane 14.2 37.4 39. Barkéwol 16.3 37.6 54. Boumdeid 4.4 39.0 37. Guérou 7.6 46.2 48. Kankossa 16.2 24.7 31. Kiffa 12.3 33.0 37. Kaédi 33.9 43.2 56. Maghama 40.0 45.6 60. MBout 24.3 35.8 39. Monguel 39.9 18.0 30. Aleg 9.0 48.3 43. Bababé 9.7 34.1 29. Boghé 11.5 40.0 37. Maghta-Lahiar 9.6 65.8 38. MBagne 14.6 38.2 27. Boutilimit 13.5 23.9 19. Keur-Macène 9.4 33.7 26. Mederdra 4.1 29.7 25. Ouad-Naga 11.4 38.5				51,5
Barkéwol 16.3 37.6 54, Boumdeid 4,4 39.0 37. Guérou 7.6 46.2 48, Kankossa 16.2 24.7 31, Kiffa 12.3 33.0 37. Kaédi 33.9 43.2 56, Maghama 40.0 45.6 60, M'Bout 24.3 35.8 39, Monguel 39.9 18.0 30, Aleg 9.0 48.3 43, Bababé 9.7 34.1 29, Boghé 11.5 40.0 37, Maghta-Lahjar 9.6 65.8 38, M'Bagne 14.6 38.2 27, Boutilimit 13.5 23.9 19, Keur-Macène 9.4 33.7 26, Mederdra 4.1 29,7 25, Ouad-Naga 11.4 38.5 17, RKiz 11.4 42.3				37,4
Boundeid 4,4 39,0 37, Guérou 7,6 46,2 48, Kankossa 16,2 24,7 31, Kiffa 12,3 33,0 37, Kaédi 33,9 43,2 56, Maghama 40,0 45,6 60, MBout 24,3 35,8 39, Monguel 39,9 18,0 30, Aleg 9,0 48,3 43, Bababé 9,7 34,1 29, Boghé 11,5 40,0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, WBagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, RKiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7				39,2
Guérou 7,6 46,2 48, Kankossa 16,2 24,7 31, Kiffa 12,3 33,0 37, Kaédi 33,9 43,2 56, Maghama 40,0 45,6 60, MrBout 24,3 35,8 39, Monguel 39,9 18,0 30, Aleg 9,0 48,3 43, Bababé 9,7 34,1 29, Boghé 11,5 40,0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, M'Bagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 <th< td=""><td></td><td></td><td></td><td>54,8</td></th<>				54,8
Kankossa 16,2 24,7 31, Kiffa 12,3 33,0 37, Kaédi 33,9 43,2 56, Maghama 40,0 45,6 60, MBout 24,3 35,8 39, Monguel 39,9 18,0 30, Aleg 9,0 48,3 43, Bababé 9,7 34,1 29, Boghé 11,5 40,0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, M'Bagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudiéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenié 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, FDérik 7,6 47,6 38, Zoufata 19,9 43,7 32, Akiouit 9,9 52,6 40, Tevaret 24,7 33,8 35, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Selbkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Rivad 15,0 24,5 25,				37,4
Kiffa 12.3 33.0 37, Kaédi 33.9 43.2 56, Maghama 40.0 45.6 60, MBout 24.3 35.8 39, Monguel 39.9 18.0 30, Aleg 9.0 48.3 43, Bababé 9.7 34.1 29, Boghé 11.5 40.0 37, Maghta-Lahjar 9.6 65.8 38, M'Bagne 14.6 38.2 27, Boutilimit 13.5 23.9 19, Keur-Macène 9.4 33.7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11.4 38.5 17, R'Kiz 11.4 38.5 17, R'Kiz 11.4 42.3 40, Rosso 10.9 38.7 35, Acuieft 15.3 51.2 38, Atar 16.6 41.5 39				48,7
Kaédi 33,9 43,2 56, Maghama 40,0 45,6 60, M'Bout 24,3 35,8 39, Monguel 39,9 18,0 30, Aleg 9,0 48,3 43, Bababé 9,7 34,1 29, Boghé 11,5 40,0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, MBagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Mederdra 4,1 38,5 17, R'Kiz 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 <				31,2
Maghama 40.0 45.6 60. MBout 24.3 35.8 39. Monguel 39.9 18.0 30. Aleg 9.0 48.3 43. Bababé 9.7 34.1 29. Boghé 11.5 40.0 37. Maghta-Lahjar 9.6 65.8 38. MBagne 14.6 38.2 27. Boutilimit 13.5 23.9 19. Keur-Macène 9.4 33.7 26. Mederdra 4.1 29.7 25. Ouad-Naga 11.4 38.5 17. RKiz 11.4 38.5 17. RKiz 11.4 42.3 40. Auar 16.6 41.5 39. Chinguity 16.6 41.5 39. Chinguity 16.7 58.5 52. Ouadane 44.0 32.2 70. Nouadhibou 5.4 25.3				37,2
M'Bout 24,3 35,8 39, Monguel 39,9 18.0 30, Aleg 9,0 48.3 43, Bababé 9,7 34.1 29, Boghé 11.5 40.0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, M'Bagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aouieft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudéria 3,7 82,1				56,8
Monguel 39.9 18.0 30. Aleg 9.0 48.3 43. Bababé 9.7 34.1 29. Boghé 11.5 40.0 37. Maghta-Lahjar 9.6 65.8 38. MBagne 14.6 38.2 27. Boutilimit 13.5 23.9 19. Keur-Macène 9.4 33.7 26. Mederdra 4.1 29.7 25. Ouad-Naga 11.4 38.5 17. R'Kiz 11.4 42.3 40. Rosso 10.9 38.7 35. Aoujeft 15.3 51.2 38. Atar 16.6 41.5 39. Chinguity 16.7 58.5 52. Ouadane 44.0 32.2 70. Nouadhibou 5.4 25.3 15. Moudjéria 3.7 82.1 46. Tidjikja 8.5 68.6				60,8
Aleg 9,0 48,3 43, Bababé 9,7 34,1 29, Boghé 11,5 40,0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, M'Bagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2				39,3
Bababé 9,7 34,1 29, Boghé 11,5 40,0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, MBagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Noudiéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidikia 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td>30,8</td>				30,8
Boghé 11,5 40,0 37, Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, M'Bagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidijikia 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 3				43,8
Maghta-Lahjar 9,6 65,8 38, M'Bagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6				29,5
M'Bagne 14,6 38,2 27, Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 4				37,7
Boutilimit 13,5 23,9 19, Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 4				38,6
Keur-Macène 9,4 33,7 26, Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjouit 9,9 52,6<				27,1
Mederdra 4,1 29,7 25, Ouad-Naga 11,4 38,5 17, R'Kiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Tevrag-Zeina 15,5 39,				19,9
Ouad-Naga 11,4 38,5 17, RKiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjouit 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8				26,3
RKiz 11,4 42,3 40, Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjouit 9,9 52,6 40, Tevaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2				25,4
Rosso 10,9 38,7 35, Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4				
Aoujeft 15,3 51,2 38, Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Tevaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3				
Atar 16,6 41,5 39, Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Tevaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7				
Chinguity 16,7 58,5 52, Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Tevaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 3				
Ouadane 44,0 32,2 70, Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0				
Nouadhibou 5,4 25,3 15, Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Moudjéria 3,7 82,1 46, Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				
Tichitt 77,5 94,2 89, Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjouit 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,		3,4		
Tidjikja 8,5 68,6 59, Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				
Ould-Yenjé 24,7 36,2 48, Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				
Sélibaby 30,3 37,6 52, Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				, ,
Bir Moghrein 3,6 62,8 35, F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				
F'Dérik 7,6 47,6 38, Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				
Zouérate 1,9 43,7 32, Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				
Akjoujt 9,9 52,6 40, Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				
Teyaret 24,7 33,8 35, Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				40,6
Ksar 3,9 60,8 51, Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				
Tevrag-Zeina 15,5 39,2 34, Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,	-			
Toujounine 13,1 49,4 47, Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				34,3
Sebkha 7,3 49,3 29, El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				47,0
El Mina 11,9 50,7 35, Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				29,9
Dar-Naim 27,5 31,4 42, Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				35,7
Arafat 3,7 37,0 25, Riyad 15,0 24,5 25,				42,4
Riyad 15,0 24,5 25,				25,6
				25,0
Palsenine 15.5 All I 39	Ensemble	15,5	40,1	39,4

Chapitre IV : Caractéristiques socioéconomiques de la population et des ménages

4.1 Emploi

Tableau 4.1.1: Principaux indicateurs sur l'emploi

1 ableau 4.1.1	. I i ilicipau	A muica	icuis su	i i cilipit	<i>7</i> 1				
		non	ulation a	a ti wa	т	novoillou	ırs selon l'e	mnlovoum	
	Taux de Dépendance économique	Taux d'activité	Taux de sous- emploi	Taux de chômage	Gouvern- ement	Para- public	Entreprise privé	Individu/ Ménage privé	Autre
Ensemble	0,91	52,2	14,0	31,2	12,3	2,3	11,3	24,4	49,8
pauvre	1,20	51,4	10,2	36,4	5,0	0,9	7,4	28,8	57,9
Milieu									
Rural	1,09	46,9	15,0	31,1	5,0	0,4	6,8	28,9	58,9
Rural pauvre	1,26	49,3	11,2	35,5	3,3	0,3	6,3	28,5	61,7
Urbain	0,72	57,6	13,1	31,3	18,2	3,8	15,0	20,6	42,3
Urbain pauvre	1,00	57,9	7,8	39,1	9,7	2,7	10,5	29,7	47,4
Wilaya									
Hodh El Charghi	1,11	61,5	16,0	19,8	2,4	0,3	4,8	34,0	58,5
Hodh El Gharbi	0,88	52,0	20,5	24,3	8,9	0,4	0,9	51,3	38,6
Assaba	1,13	46,0	2,0	39,3	3,5	0,6	1,8	27,8	66,3
Gorgol	1,24	48,9	39,5	40,7	7,2	0,7	7,0	15,4	69,6
Brakna	1,01	40,3	22,1	32,6	10,1	0,7	16,3	17,7	55,2
Trarza	0,99	42,6	6,1	28,6	10,7	0,7	14,4	20,8	53,5
Adrar	0,84	48,2	23,1	38,8	19,2	2,6	4,6	12,6	61,0
D.Nouadhibou	0,59	60,8	5,5	37,8	9,7	16,1	24,7	18,2	31,4
Tagant	0,81	51,0	13,9	42,9	8,9	1,4	0,8	21,1	67,8
Guidimagha	1,22	40,7	7,5	23,1	2,5	0,3	2,0	20,5	74,8
Tiris Zemmour	0,71	50,8	67,8	41,5	23,1	20,2	17,3	5,8	33,6
Inchiri	0,69	59,8	27,4	52,7	26,5	25,4	11,8	10,6	25,7
Nouakchott	0,69	59,6	9,0	31,0	20,3	2,1	16,2	21,4	40,1
Sexe et âge									
Homme	1,05	74,6	14,2	23,9	12,8	2,8	13,5	26,0	45,0
15-24		48,3	13,2	44,1	4,3	1,4	10,4	40,8	43,1
25-39		90,4	13,5	22,8	13,1	2,8	16,1	26,6	41,4
40-49		94,7	15,8	11,2	18,0	2,9	13,4	20,9	44,9
50-64	_	83,0	14,5	15,3	13,2	3,8	11,7	19,1	52,2
Femme	0,79	34,4	13,4	44,0	11,0	1,1	6,2	20,6	61,1
15-24		30,3	11,8	66,7	3,4	0,6	5,0	30,2	60,8
25-39	_	39,0	13,5	40,8	15,6	1,3	6,6	20,3	56,3
40-49	_	39,2	14,9	25,7	12,4	1,2	6,6	17,6	62,2
50-64	_	28,6	12,8	22,5	6,1	1,1	5,9	15,0	71,9

4.2 AVOIRS ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Tableau 4.2.4 : Accès au logement et principales caractéristiques du logement occupé par les ménages selon le sexe et le Statut de pauvreté et le quintile de la dépense par tête du ménage

		% de	% de	% de	% de	% de	% de	% de	% de
		ménages	Ménages	Ménages	Ménages	ménages	Ménages	ménages	ménages
		propriét-	ayant	Occupant	dont le	dont le toit	dont la	utilisant	ne
		aires du	accès à	des	sol du	du	principale	le bois	disposant
		logement	une	logements	logement	logement	source	de	pas de
		occupé	source	avec des	est en	est en	d'éclaira-	chauffe	Wc dans
			d'eau	murs en		matériaux	ge est	pour la	le
			potable	matériaux	matériaux	solides	l'électri-	cuisine	logement
				solides	solides		cité		
Pauvre	homme	84.5	38.2	70.9	21.6	27.9	10.9	69.7	65.4
	Femme	84.4	41.0	68.4	19.0	24.7	6.2	70.9	71.7
	Ensemble	84.5	39.1	70.1	20.8	26.9	9.5	70.1	67.4
Non	homme	63.4	74.9	80.0	58.5	65.6	46.6	23.7	31.3
pauvre	Femme	78.9	72.3	72.7	52.7	58.3	32.4	27.8	40.0
	Ensemble	68.3	74.1	77.7	56.7	63.3	42.2	25.0	34.0
Ensemble	homme	70.8	62.0	76.8	45.5	52.3	34.1	39.9	43.3
	Femme	80.8	61.3	71.2	40.8	46.5	23.2	43.0	51.2
	Ensemble	74.0	61.8	75.1	44.0	50.5	30.7	40.8	45.8
1er quintile		82.8	30.1	70.3	14.4	18.6	3.7	81.2	74.5
2ème quintile		86.4	46.3	70.4	26.1	33.5	14.0	61.5	61.9
3ème quintile		85.5	52.5	69.0	34.7	40.4	17.9	47.7	53.7
4ème quintile		70.9	74.2	77.3	55.0	63.0	37.6	24.6	35.7
5ème quintile		55.3	87.4	83.4	71.1	77.7	60.8	11.4	20.7
Ensemble		74.0	61.8	75.1	44.0	50.5	30.7	40.8	45.8

Tableau 4.2.5 : Accès au logement et principales caractéristiques du logement occupé par les ménages selon le milieu, la wilaya et le statut De pauvreté du ménage.

		% de ménages	% de	% de	% de	% de	% de	% de	% de
			ménages	ménages	ménages	ménages	ménages	ménages	ménages
		propriét-	ayant	occupant	dont le	dont le toit	dont la	utilisant	ne
		aires du	accès à	des	sol du	du	principale	le bois de	disposant
		logement	une	logements	logement	logement	source	chauffe	pas de
		occupé	source	avec des	est en	est en	d'éclaira-	pour la	Wc dans
		•	d'eau	murs en	matériaux	matériaux	ge est	cuisine	le
			potable	matériaux	solides	solides	l'électri-		logement
				solides			cité		
Rural		89.8	36.5	67.3	24.5	26.6	1.2	66.3	68.7
Urbain		52.6	95.8	85.4	70.3	82.7	70.3	6.5	14.8
Hodh	Pauvre	76.3	31.2	82.5	0.8	0.4	1.6	86.4	89.1
Charghi	Non pauvre	91.4	47.8	80.0	7.3	2.0	8.2	49.1	77.0
1	Ensemble	83.5	39.1	81.3	3.9	1.2	4.8	68.7	83.3
Hodh Gharbi	Pauvre	97.1	26.5	43.5	20.5	9.6	2.3	62.1	85.9
1	Non pauvre	86.3	46.8	52.0	45.7	20.1	11.7	32.4	57.4
1	Ensemble	90.7	38.5	48.5	35.3	15.8	7.8	44.7	69.1
Assaba	Pauvre	97.3	30.8	62.6	11.6	8.8	1.7	74.7	85.3
1	Non pauvre	93.0	63.6	68.4	48.4	36.1	16.2	32.7	55.0
1	Ensemble	95.1	47.8	65.6	30.7	22.9	9.2	52.9	69.6
Gorgol	Pauvre	96.3	27.3	85.9	5.0	16.6	3.7	93.1	79.6
	Non pauvre	89.9	28.6	88.1	13.5	39.9	13.2	77.1	53.4
	Ensemble	93.6	27.8	86.9	8.6	26.4	7.7	86.3	68.6
Brakna	Pauvre	71.8	26.7	73.5	18.5	41.4	3.0	81.1	59.1
	Non pauvre	74.9	47.9	77.4	34.0	59.9	14.8	54.4	39.4
	Ensemble	73.3	36.7	75.4	25.9	50.2	8.6	68.4	49.8
	Pauvre	93.8	62.6	60.3	55.3	67.8	5.0	48.7	44.4
	Non pauvre	92.3	80.8	60.9	66.8	76.1	7.8	19.0	43.9
	Ensemble	92.7	75.8	60.7	63.7	73.8	7.0	27.1	44.1
	Pauvre	82.6	63.2	69.3	20.9	18.0	22.6	43.3	57.4
	Non pauvre	74.4	80.4	80.3	32.9	26.5	42.5	13.4	34.4
	Ensemble	78.2	72.6	75.3	27.4	22.6	33.4	27.1	44.9
	Pauvre	69.2	100.0	54.7	58.1	56.0	80.9	0.9	10.6
	Non pauvre	46.6	100.0	83.9	86.5	84.1	93.8	1.5	4.1
	Ensemble	49.3	100.0	80.3	83.0	80.6	92.2	1.4	4.9
	Pauvre	98.5	32.4	58.3	15.2	4.0	5.7	80.0	76.3
	Non pauvre	93.2	64.2	75.7	41.9	19.8	27.7	48.4	48.5
	Ensemble	96.4	44.7	65.0	25.6	10.1	14.2	67.8	65.5
	Pauvre	94.7	14.5	65.8	17.7	16.2	1.9	95.6	57.7
	Non pauvre	93.9	19.4	72.7	28.4	24.8	4.9	85.9	48.7
	Ensemble	94.3	17.3	69.7	23.7	21.1	3.6	90.1	52.6
	Pauvre	64.7	98.2	78.8	45.4	77.1	72.4	4.9	4.5
	Non pauvre	66.1	99.0	95.1	63.1	91.4	93.9	2.3	0.6
	Ensemble	65.9	98.9	92.8	60.6	89.4	90.9	2.7	1.2
	Pauvre	58.7	94.8	76.9	66.9	70.2	55.9	2.3	30.4
	Non pauvre	59.5	95.0	80.2	70.2	75.7	54.2	6.4	27.6
	Ensemble	59.4	94.9	79.6	69.6	74.6	54.5	5.6	28.1
	Pauvre	51.5	99.1	76.4	65.9	89.0	57.2	4.3	19.8
	Non pauvre	40.3	99.4	87.0	80.1	95.3	77.9	0.9	11.8
	Ensemble	41.5	99.4	85.8	78.6	94.7	75.7	1.3	12.7

Tableau 4.2.6 : Biens durables (matériels de communications) possédés par les ménages selon la wilaya et le milieu de résidence du chef

		% de ménages possédant	% de ménages possédant	% de ménages possédant	% de ménages possédant	% de ménages dont un
		un poste téléviseur	un poste radio/Radio cassette	un ordinateur	une antenne parabolique	membre au moins possède un
						téléphone
Hodh Charghi	Pauvre	1.0	18.5	0.1	0.1	19.5
	Non pauvre	9.5	33.0	0.2	5.4	51.3
	Ensemble	5.0	25.4	0.1	2.6	34.6
Hodh Djiguéni	Pauvre	2.2	31.9	0.0	1.3	33.7
	Non pauvre	8.2	52.8	0.3	5.3	55.7
	Ensemble	5.7	44.2	0.2	3.6	46.6
Assaba	Pauvre	1.6	24.9		1.6	24.8
	Non pauvre	11.3	36.1	0.2	10.7	55.3
	Ensemble	6.7	30.7	0.1	6.3	40.6
Gorgol	Pauvre	3.2	44.8	0.2	0.3	40.8
	Non pauvre	13.0	63.1	0.1	5.2	66.9
	Ensemble	7.4	52.5	0.1	2.3	51.8
Brakna	Pauvre	1.9	26.2	0.1	1.1	38.9
	Non pauvre	9.9	29.3	0.8	7.4	54.5
	Ensemble	5.7	27.7	0.4	4.1	46.3
Trarza	Pauvre	6.4	41.1	0.0	5.3	61.0
	Non pauvre	9.1	40.4	1.1	6.8	66.8
	Ensemble	8.3	40.6	0.8	6.4	65.3
Adrar	Pauvre	16.4	29.9		14.8	44.8
	Non pauvre	35.3	33.6	1.6	27.9	70.4
	Ensemble	26.7	31.9	0.9	21.9	58.7
Nouadhibou	Pauvre	75.2	34.3		47.9	66.7
	Non pauvre	74.9	51.1	5.2	67.0	90.3
	Ensemble	74.9	49.0	4.6	64.6	87.4
Tagant	Pauvre	2.7	37.5		2.3	21.1
	Non pauvre	16.1	42.8	0.7	14.7	40.3
	Ensemble	7.9	39.5	0.3	7.1	28.5
Guidimagha	Pauvre	2.4	61.2		2.1	45.8
	Non pauvre	4.3	63.1	0.2	2.5	50.1
	Ensemble	3.5	62.3	0.1	2.3	48.2
Tiris Zmmour	Pauvre	58.9	39.0	0.6	58.8	76.4
	Non pauvre	82.1	39.3	2.6	78.7	90.0
	Ensemble	78.9	39.2	2.3	75.9	88.1
Inchiri	Pauvre	45.1	30.4		44.6	74.8
	Non pauvre	43.2	38.5	•	39.3	74.9
	Ensemble	43.6	37.0	•	40.4	74.9
Nouakchott	Pauvre	42.4	31.4	0.2	36.6	80.6
	Non pauvre	64.4	42.8	5.3	57.4	89.4
	Ensemble	62.0	41.6	4.7	55.2	88.5
Rural		2.1	38.0	0.2	1.5	42.4
Urbain		56.5	41.5	3.6	48.6	84.9
Ensemble		25.3	39.5	1.7	21.6	60.5

Tableau 4.2.7 : Biens durables (appareils électroménagers et voiture possédés par les ménages selon le milieu, la wilaya et le statut de pauvreté

		% de ménages	% de	% de ménages	% de	% de	% de
		possédant un	ménages	possédant une	ménages	ménages	ménages
		réfrigérateur	possédant	cuisinière	possédant un	possédant	possédant
		ou un	un fer à	moderne	climatiseur	un chauffe-	au moins un
		congélateur	repasser			eau	véhicule
			électrique				
Hodh Charghi	Pauvre		•	1.0	0.1	0.1	0.4
	Non pauvre	1.8	0.1	2.0	0.2	0.0	2.2
	Ensemble	0.9	0.1	1.5	0.1	0.1	1.3
Hodh Djiguéni	Pauvre	0.4	•	0.1	0.5		0.8
	Non pauvre	3.1	1.6	4.3	0.8	0.6	5.9
	Ensemble	2.0	0.9	2.6	0.7	0.4	3.8
Assaba	Pauvre	0.2	0.2	0.2			0.6
	Non pauvre	1.9	0.9	5.2	0.6	0.1	5.6
	Ensemble	1.1	0.5	2.8	0.3	0.1	3.2
Gorgol	Pauvre	0.7	0.0			0.2	0.4
	Non pauvre	3.6	0.5	1.2	0.4	0.1	2.8
	Ensemble	1.9	0.2	0.5	0.2	0.1	1.4
Brakna	Pauvre	0.2	0.1	1.3			1.9
	Non pauvre	3.8	1.3	2.9	0.5	0.1	2.8
	Ensemble	1.9	0.7	2.1	0.2	0.0	2.3
Trarza	Pauvre	2.3	0.0	1.5	0.2	0.6	5.0
	Non pauvre	3.1	1.2	2.4	1.9	1.1	4.8
	Ensemble	2.9	0.9	2.2	1.4	1.0	4.9
Adrar	Pauvre	6.9	0.8	14.0	0.9		5.5
	Non pauvre	9.2	3.0	13.1	4.0	0.9	12.4
	Ensemble	8.1	1.9	13.5	2.6	0.5	9.2
Nouadhibou	Pauvre	33.0	2.6	18.1			9.7
	Non pauvre	49.4	14.7	39.3	1.7	6.1	17.1
	Ensemble	47.4	13.2	36.6	1.5	5.4	16.2
Tagant	Pauvre	0.2					0.8
	Non pauvre	6.6	1.4	1.4	0.4	0.4	1.8
	Ensemble	2.7	0.6	0.5	0.2	0.2	1.2
Guidimagha	Pauvre	1.4		0.9		0.2	0.6
	Non pauvre	1.2	0.2	1.0	0.2	0.2	1.0
	Ensemble	1.3	0.1	1.0	0.1	0.2	0.8
Tiris Zmmour	Pauvre	14.7	4.0	7.0	1.6	2.2	7.5
	Non pauvre	61.5	10.7	18.5	10.5	2.7	12.2
	Ensemble	55.0	9.7	16.9	9.2	2.7	11.6
Inchiri	Pauvre	13.1	•	24.8			6.0
	Non pauvre	17.4	0.7	27.1	3.5		7.3
	Ensemble	16.6	0.6	26.7	2.9	•	7.1
Nouakchott	Pauvre	6.9	2.4	3.1	0.2		2.8
	Non pauvre	26.0	8.9	16.0	5.0	3.0	15.8
	Ensemble	24.0	8.2	14.6	4.4	2.7	14.5
Rural	0.7	0.2	1.7	0.3	0.2	2.3	
Urbain	23.5	7.3	14.6	3.6	2.4	12.3	
Ensemble	10.4	3.2	7.2	1.7	1.2	6.6	

Tableau 4.2.8 : Biens durables (matériels de communications) possédés par les ménages selon les Moughataa des wilayas du Gorgol, Brakna et du Tagant.

Codes	Moughataa	% de ménages possédant un poste téléviseur	% de Ménages possèdant un poste radio/radio cassette	% de Ménages possèdant un Ordinateur	% de Ménages possèdant une Antenne parabolique	% de Ménages dont un membre au moins possède un Téléphone
16	Kaédi	16,1	61,6	0,1	4,7	71,2
17	Maghama	4,7	75,6		2,9	57,2
18	M'Bout	0,4	38,8	0,4		30,9
19	Monguel	0,9	39,9		0,5	42,1
20	Aleg	6,8	15,5	0,9	5,1	49,1
21	Bababé	3,8	45,0		2,7	55,8
22	Boghé	9,5	36,9	0,4	5,6	60,6
23	Maghta-Lahjar	3,2	28,0		3,1	24,1
24	M'Bagne	2,7	35,6	0,3	1,6	52,3
36	Moudjeria		38,0			34,4
37	Tichitt	2,4	44,6		2,4	4,8
38	Tidjikja	14,7	40,4	0,5	13,2	25,8

Tableau 4.2.9 : Biens durables (appareils électroménagers et voiture) possédés par les ménages selon les moughataas des wilayas du Gorgol, Brakna et du Tagant.

Codes	Mough	% de ménages possédant un refrigérateur/c ongélateur	possèdant un	% de Ménages possèdant une cuisinière moderne	% de Ménages possèdant un Climatiseur	% de Ménages possédant un Chauffe-eau	% de Ménages possèdant au moins une voiture
16	Kaédi	4,1	0,6	1,1	0,4	0,1	2,9
17	Maghama	1,7					1,9
18	M'bout					0,4	
19	Mounguel	0,5		0,5			
20	Aleg	3,0	1,1	3,1	0,5	0,1	3,8
21	Bababe			0,6			0,5
22	Boghe	3,4	1,0	1,2	0,1		1,4
23	Maghata-Lahjar	0,8	0,4	2,7	0,1		1,5
24	M'bagne			0,5			2,5
36	Moudjeria						
37	Tichitt			4,8			
38	Tidjikja	5,0	1,1	0,7	0,3	0,3	2,2

Tableau 4.2.10 : Caractéristiques des dotations agricoles des ménages selon les moughataas des wilayas du Gorgol, Brakna et du Tagant.

Codes	Mough	% de ménages possédant des terres agricoles	•	•	•	% de Menages possédant de la volaille
16	Kaédi	39,0	35,7	67,2	43,4	32,4
	Maghama	67,0	43,0	78,3	63,9	
18	M'bout	74,0	50,5	78,6	74,7	31,6
19	Mounguel	72,0	44,3	75,4	69,2	15,7
20	Aleg	36,5	42,6	64,9	44,2	17,0
21	Bababe	44,7	29,7	68,0	35,1	36,3
22	Boghe	41,6	29,2	70,8	35,6	37,4
	Maghata-Lahjar	49,8	54,9	72,6	32,9	3,2
24	M'bagne	56,5	38,7	75,3	42,6	41,1
36	Moudjeria	45,6	42,7	70,1	31,7	7,6
37	Tichitt	47,6	46,9	76,1	47,8	14,1
38	Tidjikja	40,0	28,4	83,6	44,5	19,4

Tableau 4.2.14 : Difficultés à satisfaire les besoins en nourriture du ménage selon le sexe et le statut de pauvreté du chef l'année Passée selon le statut de pauvreté, le quintile de la dépense par tête, le milieu de résidence et la wilaya.

	Jamais	rarement	Quelques	Souvent	Toujours	Ensemble
			fois			
Pauvre	8.2	11.6	47.1	22.1	11.0	100.0
Non pauvre	16.0	12.0	39.5	22.7	9.9	100.0
Rural	12.7	11.4	42.7	24.1	9.2	100.0
Urbain	13.9	12.5	41.5	20.3	11.7	100.0
1er quintile	7.3	11.4	48.0	21.9	11.4	100.0
2ème quintile	8.7	11.9	46.0	22.5	10.9	100.0
3ème quintile	11.0	11.8	43.6	23.3	10.2	100.0
4ème quintile	12.5	11.7	44.3	21.1	10.3	100.0
5ème quintile	21.7	12.2	33.7	23.3	9.1	100.0
Hodh charghy	9.7	16.4	42.4	24.6	6.9	100.0
Hodh gharby	4.4	6.1	54.2	21.0	14.3	100.0
Assaba	24.6	28.8	20.5	22.1	4.0	100.0
Gorgol	4.7	8.2	51.0	27.3	8.9	100.0
Brakna	4.0	5.7	48.4	28.4	13.5	100.0
Trarza	26.8	7.2	42.5	16.4	7.1	100.0
Adrar	17.0	9.2	30.3	32.7	10.9	100.0
Nouadhibou	21.6	8.8	31.0	34.8	3.7	100.0
Tagant	3.4	5.8	53.2	36.7	0.9	100.0
Guidimagha	13.4	12.2	33.8	22.5	18.1	100.0
Tiris Zmmour	12.7	6.7	47.3	14.5	18.9	100.0
Inchiri	5.7	10.7	61.2	14.3	8.1	100.0
Nouakchott	12.9	12.7	44.6	17.2	12.6	100.0
ensemble	13.2	11.9	42.2	22.5	10.3	100.0

Tableau 4.2.15 : Difficultés à satisfaire les besoins alimentaires du ménage des moughataas des wilayas du Gorgol, Brakna et du Tagant.

	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,												
Codes	Mough	1 Jamais	2 Rarement	3 Quelquefo	4 Souvent	5 Toujours	Ensemble						
16	Kaédi	1,67	1,14	40,42	42,19	14,59	100,00						
17	Maghama	5,27	6,99	26,66	44,71	16,37	100,00						
18	M'bout	6,59	19,27	65,46	7,71	0,96	100,00						
19	Mounguel	8,32	2,11	67,04	17,28	5,26	100,00						
20	Aleg	5,16	6,85	39,55	27,54	20,90	100,00						
21	Bababe	5,40	8,40	50,86	24,12	11,22	100,00						
22	Boghe	2,71	3,48	54,39	24,13	15,28	100,00						
23	Maghata-Lahjar	0,50	4,47	53,52	36,39	5,12	100,00						
24	M'bagne	8,31	7,02	50,85	25,24	8,58	100,00						
36	Moudjeria	1,76		54,86	43,38		100,00						
37	Tichitt	8,85	12,44	55,50	22,73	0,48	100,00						
38	Tidjikja	4,36	9,93	51,67	32,40	1,64	100,00						

Tableau 4.2.11 : Nbre moyen d'individus par pièce selon le milieu en 2004 et 2008.

Wilaya	Milieu	EPCV2004	EPCV2008
1 Hodh El Charghi	1 Rural	3,4	3,76
- IIII Di Ciui giii	2 Urbain	2,5	3,03
	Total	3,2	3,65
2 Hodh El Gharbi	1 Rural	4,3	4,01
2 House Et Grand	2 Urbain	2,9	3,71
	Total	4,2	3,96
3 Assaba	1 Rural	4,2	3,80
	2 Urbain	2,5	2,98
	Total	3,9	3,60
4 Gorgol	1 Rural	3,8	3,95
	2 Urbain	2,8	2,89
	Total	3,6	3,79
5 Brakna	1 Rural	4,2	3,29
	2 Urbain	2,7	3,07
_	Total	4,0	3,26
6 Trarza	1 Rural	3,8	3,07
	2 Urbain	3,5	2,73
	Total	3,8	3,02
7 Adrar	1 Rural	3,4	2,81
	2 Urbain	3,1	3,26
	Total	3,3	3,00
8 D.Nouadhibou	1 Rural	2,4	2,21
	2 Urbain	2,4	2,35
	Total	2,4	2,34
9 Tagant	1 Rural	5,1	4,30
	2 Urbain	3,0	2,97
	Total	4,8	4,09
10 Guidimagha	1 Rural	3,8	3,66
	2 Urbain	3,3	3,31
	Total	3,7	3,63
11 Tiris Zmmour	1 Rural	2,0	2,35
	2 Urbain	2,1	2,77
	Total	2,1	2,72
12 Inchiri	1 Rural	2,8	2,34
	2 Urbain	2,1	2,87
	Total	2,4	2,71
13 Nouakchott	2 Urbain	2,6	2,92
	Total	2,6	2,92
Total	1 Rural	3,9	3,59
	2 Urbain	2,7	2,90
	Total	3,5	3,30

Tableau 4.2.12: Nombre moyen d'individus par pièce selon le statut de pauvreté en 2008.

Wilaya	Etat de la pauvreté	Nbre moy. Indi/pièce
1 Hodh El Charghi	1 Pauvre	4,1
	2 Non Pauvre	3,1
	Total	3,6
2 Hodh El Gharbi	1 Pauvre	4,7
	2 Non Pauvre	3,4
	Total	4,0
3 Assaba	1 Pauvre	4,5
	2 Non Pauvre	2,8
	Total	3,6
4 Gorgol	1 Pauvre	4,6
	2 Non Pauvre	2,6
	Total	3,8
5 Brakna	1 Pauvre	4,0
	2 Non Pauvre	2,5
	Total	3,3
6 Trarza	1 Pauvre	3,9
	2 Non Pauvre	2,7
	Total	3,0
7 Adrar	1 Pauvre	3,9
	2 Non Pauvre	2,2
	Total	3,0
8 D.Nouadhibou	1 Pauvre	3,9
	2 Non Pauvre	2,1
	Total	2,3
9 Tagant	1 Pauvre	4,8
3	2 Non Pauvre	3,0
	Total	4,1
10 Guidimagha	1 Pauvre	4,3
	2 Non Pauvre	3,1
	Total	3,6
11 Tiris Zmmour	1 Pauvre	4,7
	2 Non Pauvre	2,4
	Total	2,7
12 Inchiri	1 Pauvre	4,2
	2 Non Pauvre	2,3
	Total	2,7
13 Nouakchott	1 Pauvre	4,8
	2 Non Pauvre	2,7
	Total	2,9
Total	1 Pauvre	4,3
	2 Non Pauvre	2,7
	Total	3,3

Tableau 4.2.13:Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau à boire selon la moughataa en 2008 (en %).

	Robinet	Robinet	Citerne	Réven-	Réven- Fontaine Puits Puits sans Fleuve Eau de Autres		Total				
	intérieur	voisin		deur		avec	pompe		pluie		
						pompe					
Ensemble	20,7	6,1	4,0	24,4	3,1	3,7	30,0	3,3	0,7	4,1	100,0
Milieu de résid		1					10.7		1		1000
Rural	18,2	5,5	1,6	3,6	1,7	6,2	49,5	5,7	1,3	6,8	100,0
Urbain	24,0	6,9	7,2	52,5	5,0	0,3	3,7	0,0	0,0	0,3	100,0
A	2.2	0.5	0.0	4.7	<i>C</i> =	1.0	92.0	0.0	1.2	0.0	100.0
Amourj	2,3	0,5	0,0	4,7	6,5	1,8	82,0	0,9	1,3	0,0	100,0
Bassiknou	5,8	24,0	0,0	36,5	1,1	0,0	32,4	0,2	0,0	0,0	100,0
Djiguenni	8,0	20,4	0,0	0,0	0,0	3,7	67,9	0,0	0,0	0,0	100,0
Néma	11,0	7,3	0,0	11,8	7,4	2,5	59,9	0,0	0,0	0,0	100,0
Oualata	21,3	6,0	0,0	2,2	3,0	0,0	67,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Timbedra	9,4	3,0	0,4	21,4	0,3	0,8	63,8	0,0	0,0	0,8	100,0
	22.5		0.4	4.0	0.5	5 4	12.1	4.5	0.0	2.5	100.0
Aioun	32,7	4,2	0,1	4,3	0,6	7,6	43,1	4,7	0,0	2,7	100,0
Kobéni	6,0	2,4	0,0	1,8	0,8	1,3	70,2	5,0	2,8	9,6	100,0
Tamchekett	14,2	7,1	0,3	0,0	0,5	2,6	44,6	1,2	0,3	29,2	100,0
Tintane	24,4	3,7	10,1	7,2	0,0	2,8	38,5	0,0	0,0	13,2	100,0
			0.0		0.0		- 0	0.0			1000
Barkéwol	3,1	4,8	0,0	0,9	0,0	22,2	5,8	0,0	1,0	62,1	100,0
Boumdeid	21,3	8,6	0,0	0,8	0,0	0,8	66,7	0,7	0,2	0,9	100,0
Guérou	68,1	9,2	0,9	2,0	1,1	2,6	15,2	0,0	0,0	0,9	100,0
Kankossa	4,5	0,4	2,9	0,0	0,6	11,8	69,1	4,6	0,5	5,8	100,0
Kiffa	42,5	7,1	0,4	15,9	1,9	0,4	25,8	0,9	0,3	4,8	100,0
Kaédi	14,1	4,6	0,4	1,3	3,2	4,1	66,1	6,1	0,0	0,2	100,0
Maghama	3,9	0,5	0,0	1,5	0,0	1,0	79,3	13,7	0,0	0,0	100,0
M'Bout	0,4	0,0	0,4	0,4	3,5	23,4	14,1	10,8	0,8	46,1	100,0
Monguel	6,4	1,8	0,0	0,0	2,2	37,4	25,3	10,7	0,0	16,1	100,0
Aleg	23,2	6,6	0,0	0,4	0,6	3,7	42,1	7,9	14,8	0,6	100,0
Bababé	68,0	5,4	0,0	0,3	0,0	0,5	24,7	0,5	0,0	0,6	100,0
Boghé	17,2	6,4	0,5	0,4	0,5	2,9	69,9	2,1	0,0	0,2	100,0
Maghata	15.0	4.0	0.7	- -0	0.7	44.0	46.5	10.5	0.0	0.0	1000
Lahjar	15,3	4,0	0,7	7,2	0,7	11,9	46,7	12,7	0,0	0,9	100,0
M'Bagne	27,5	2,3	0,0	0,2	1,0	3,0	57,3	8,6	0,0	0,0	100,0
D	50.4	24.5	0.0	2.0	4.5	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0	100.0
Boutilimitt	68,4	24,5	0,0	2,3	1,7	1,3	1,9	0,0	0,0	0,0	100,0
Keur-Macène	10,3	3,5	5,6	7,0	1,9	3,0	47,1	8,7	0,9	12,1	100,0
Méderdra	60,9	12,7	0,6	0,4	1,6	0,2	23,5	0,0	0,0	0,0	100,0
Ouda-Naga	55,6	10,8	10,3	14,9	0,9	0,4	6,5	0,0	0,0	0,5	100,0
R'Kiz	58,5	12,1	0,0	0,5	0,2	0,7	15,9	10,5	1,7	0,0	100,0
Rosso	18,3	1,0	0,0	37,3	1,3	5,5	23,4	10,6	0,0	2,6	100,0
Atar	25,9	4,7	47,8	8,7	1,6	1,7	9,5	0,1	0,0	0,2	100,0
Aoujeft	17,7	1,7	0,0	0,0	1,4	3,3	75,0	0,9	0,0	0,0	100,0
Chinguitty	15,3	8,1	5,8	0,0	2,2	6,5	58,5	2,9	0,0	0,7	100,0
Ouadane	33,5	20,9	0,0	0,0	0,0	4,2	41,4	0,0	0,0	0,0	100,0
	55,5	20,5	5,5	5,5	5,5	.,_	, ,	5,5	5,5		- 55,0

	Robinet intérieur	Robinet voisin	Citerne	Réven- deur	Fontaine	Puits avec pompe	Puits sans pompe	Fleuve	Eau de pluie	Autres	Total
D-Nouadhibou	39,5	15,2	12,6	24,8	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Moudjeria	27,8	4,0	0,0	0,0	0,0	0,8	61,8	5,6	0,0	0,0	100,0
Tichitt	21,0	5,4	0,0	0,0	6,4	3,1	53,7	7,6	0,0	2,8	100,0
Tidjikja	32,6	11,4	2,1	2,2	5,7	1,2	43,1	0,0	0,0	1,7	100,0
Oud Yengé	1,2	1,9	2,2	1,4	3,4	4,2	77,9	5,8	0,0	1,9	100,0
Sélibabi	2,8	2,2	1,0	0,3	4,6	7,6	65,3	14,1	0,2	1,9	100,0
Bir Moghrein	0,0	0,0	66,6	15,7	1,4	4,1	9,6	1,4	0,0	1,4	100,0
F'derick	54,8	11,2	19,3	9,5	2,6	0,0	1,1	0,0	0,0	1,5	100,0
Zouérate	7,1	3,6	88,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	100,0
Akjoujt	48,4	17,3	25,4	2,8	1,0	0,0	5,1	0,0	0,0	0,0	100,0
Teyarett	8,0	0,5	12,5	78,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	100,0
Ksar	42,3	2,9	7,0	43,6	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Tevragh Zeina	56,5	11,5	4,4	21,0	5,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	100,0
Toujounine	2,9	1,4	0,6	94,3	0,6	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	100,0
Sebkha	3,7	0,0	0,0	75,9	20,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
El mina	8,1	9,0	0,2	72,9	9,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Dar Naim	10,7	1,3	1,9	84,2	0,8	0,0	0,2	0,0	0,0	0,7	100,0
Arafat	10,3	2,3	1,0	83,4	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	100,0
Riyadh	11,5	1,8	1,9	83,8	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0

Chapitre V : Accès aux services sociaux de base et aux services communautaires

Tableau 5.1

	ırghi	Shqrbi	8	lo	ıa	a	ır	nibou	ıt	ıgha	mour	Ë	hott	
	Hodh Echqrghi	Hodh El Ghqrbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adraar	D.Nouadhibou	Tagant	GuidiMagha	Tiris Zemmour	Inchiri	Nouakchott	Total
1. Assainissement														
Taux des ménages ayant déclaré														
l'existence dans leur quartier ou village			7.11	085	0.18	8.84		90.47	0.28		6.08	28.26	61.97	21.77
Taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service				1.02				23.869		0.62	0.16	0.85	54.20	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service		0.36	1.21	0.39	0.10	4.02	ı	21.67	0.02	0.11	0.55	0.34	71.02	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	0.40	0.32	1.66	0.46	0.15	4.78	-	21.90	0.01	0.16	0.51	0.40	69.23	
2. Téléphone public														
Taux du ménage confirmant l'existence de ce service dans leur quartier ou village	57.70													
Taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service	9.21	6.31	11.4	12.41	15.97	12.71	3.92	2.44	1.55	8.56	0.91	0.25	14.34	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service		4.70	6.42	4.78	5.77	13.21	2.28	7.10	0.60	3.80	2.29	0.37	42.81	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	6.70	5.09	7.65	6.65	8.26	13.08	2.68	5.96	0.83	4.96	1.95	0.34	35.85	
3. Electricité	I	I									Π			
Taux des ménages confirmant l'existence de ce service dans leur quartier ou village	13.36	12.29	21.29	15.96	16.14	16.24	46.96	95.43	21.45	9.20	98.61	67.55	95.70	41.76
Taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service	3.22	1.64	2.26	5.35	6.19	4.86	9.26	12.86	2.04	1,58	3,84	0,82	46,08	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service	1.83	1.95	2.99	1.66	3.01	2.47	2.30	12.61	0.81	0,64	4,08	0,48	65,17	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	1.99	1.91	2.91	2.07	3.37	2.74	3.08	12.63	0.95	0,75	4,06	0,52	63,03	
4. Poste	ı	ı									ı			
Taux des ménages confirmant l'existence de ce service dans leur quartier ou village	3,51	0,72	1,52	11,16	6,13	2,95		2,24	1,28	8,01	0,10	0,83	12,73	6,34
Taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service		2,81		10,17	43,51			1,78		3,24			9,96	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service	0,96	2,43	3,08	3,87	6,82	2,47		1,54		1,06			67,67	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	0,83	2,48	2,66	4,73	11,83	2,13		1,78		1,37			59,79	Ì

	ghi	Ghqrbi	_			-	i	noqi	,	gha	nour		ott	
	Hodh Echqrghi	Hodh El G	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adraar	D.Nouadhibou	Tagant	GuidiMagha	Tiris Zemmour	Inchiri	Nouakchott	Total
	Hod	Hod						D.I		9	Tir		Z	
5. Etat civil														
Taux des ménages confirmant l'existence de ce service dans leur quartier ou village	46,88	25,45	20,88	37,28	55,14	30,81	38,66	30,90	42,04	54,26	58,82	35,23	48,49	41,21
Taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service	18,88	6,92	4,22	10,79	24,16	6,15	3,25	0,56	3,80	11,07	1,03	0,10	9,06	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service	11,15	3,87	5,14	6,55	12,24	9,03	1,83	3,45	1,38	7,47	2,05	0,24	35,60	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	13,62	4,84	4,85	7,90	16,04	8,11	2,29	2,53	2,15	8,61	1,72	0,20	27,14	
6. Services bancaires	ı	I	I	ı										
Taux des ménages confirmant l'existence de ce service dans leur quartier ou village		2,98	3,01	10,15	8,93	7,57	4,78	10,19	2,26	7,92	3,98	14,01	24,83	11,14
Taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service	4,29	1,88	8,66	10,62	26,36	6,70	6,02			7,76	0,75	0,90	26,05	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service	2,45	3,32	1,39	3,97	9,55	5,34	1,89	8,67	0,41	2,77	3,42	0,74	56,07	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	2,66	3,15	2,22	4,74	11,48	5,50	2,37	7,68	0,36	3,35	3,11	0,76	52,62	
7. Police		l	l	I			l							
Taux des ménages confirmant l'existence de ce service dans leur quartier ou village								2,95	1,27	19,52	3,97	9,97	38,90	17,18
Taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service	30,30	0,15	0,40	17,85	21,80	7,59	1,09		0,60	6,96	0,49	0,25	12,53	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service	11,81	0,91	0,64	14,57	12,14	7,04	1,06	0,94	0,19	4,30	0,80	0,14	45,48	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	16,66	0,71	0,57	15,43	14,68	7,19	1,06	0,69	0,29	4,99	0,72	0,17	36,83	
8. Centre/Poste de santé	1	Ī	Ī	ı			Ī							
quartier ou village	46,88	25,45	20,88	37,28	55,14	30,81	38,66	30,90	42,04	54,26	58,82	35,23	48,49	41,21
Taux des ménages pauvres bénéficiant de ce service	18,88	6,92	4,22	10,79	24,16	6,15	3,25	0,56	3,80	11,07	1,03	0,10	9,06	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service	11,15	3,87	5,14	6,55	12,24	9,03	1,83	3,45	1,38	7,47	2,05	0,24	35,60	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	13,62	4,84	4,85	7,90	16,04	8,11	2,29	2,53	2,15	8,61	1,72	0,20	27,14	
9. Justice														
Taux des ménages confirmant l'existence de ce service dans leur quartier ou village	14,52	0,55	1,57	12,06	5,06	8,52	1,26	4,04	3,35	8,01	3,26	10,58	28,15	12,37
de ce service	28,47	0,12	0,31	19,97	18,35	6,22	1,23	3,11	2,37	0,50		0,40	18,95	
Taux des ménages non pauvres bénéficiant de ce service	15,37	1,11	1,10	12,72	9,82	9,32	0,62	2,40	1,04	0,39	0,69	0,67	44,74	
Taux des ménages bénéficiant de ce service	18,24	0,89	0,93	14,31	11,70	8,64	0,76	2,56	1,33	0,42	0,54	0,62	39,08	

<u>Tableau 5. 2</u>: Accès aux services sociaux selon la situation de la pauvreté

		Te	mps en	minut	es	Distance parcourue								
	< 15	15- 29	30- 59	>= 60	Non déterminé	< 125 m	125- 250 m	250- 500 m	0,5 km - 1 km	1 km - 5 km	> 5 km	Non déterminé		
1. Source d'eau potable1.														
Pauvres	62.4	21.4	11.7	4.6	-	41.5	22.8	17.0	9.8	6.0	3.0	-		
Non pauvres	75.2	14.3	7.6	2.9	-	55.4	17.9	13.6	5.9	5.0	2.1	-		
Total	70.7	16.8	9	3.5	-	50.5	19.6	14.8	7.3	5.4	2.4	-		
2. Marché de produits alimentaires														
Pauvres	22.5	19.5	16.3	41.7	-	13.5	12.5	11.2	10.0	9.3	43.5	-		
Non pauvres	36.5	25.1	18	20.4	-	19.2	17.6	17.9	15.3	9.0	21.1	-		
Total	31.6	23.1	17.4	27.9	-	17.2	15.8	15.5	13.4	9.1	28.9	-		
3. Moyens de transport p	oublic													
Pauvres	47.0	23.0	11.8	18.2	-	33.5	19.9	14.5	8.1	6.4	17.5	-		
Non pauvres	62.9	20.6	10.3	6.2	-	42.0	22.6	16.4	8.5	4.4	6.1	-		
Total	57.3	21.5	10.8	10.4	-	39.0	21.6	15.8	8.4	5.1	10.1	-		
4. Centre d'état civil														
Pauvres	6.1	9.5	16	68.3	-	2.8	2.5	4.5	8.0	13.0	69.3	-		
Non pauvres	11.2	18.7	32.2	38.0	-	3.2	4.8	8.6	15.2	30.7	37.5	-		
Total	9.4	15.5	26.5	48.6	-	3.0	4.0	7.2	12.7	24.5	48.7	-		

Tableau 5.3: Accès à l'eau potable selon la wilaya

	Hodh Echqrghi	Hodh El Ghqrbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adraar	D.Nouadhibou	Tagant	GuidiMagha	Tiris Zemmour	Inchiri	Nouakchott	Total
Pauvres														
< 15	58.0	70.0	61.9	49.4	60.7	83.9	66.6	94.7	44.0	59.3	43.1	76.6	68.0	62.4
15-29	32.3	18.7	17.3	27.5	17.6	8.1	17.3	0.9	23.5	30.1	6.7	6.0	17.9	21.4
30-59	7.9	8.6	12	15.3	17.2	3.2	11	2.1	25.6	9.7	20.4	13.8	11.8	11.7
>=60	1.7	2.4	8.9	7.8	4.6	4.8	5.1	2.3	7.0	1.0	19.8	3.6	2.3	4.6
ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non pauvres														
< 15	74.3	68.4	78.3	61.6	69.9	87.6	74.4	93.9	64.3	57.0	29.0	72.7	77.1	75.2
15-29	20.4	15.3	10.6	22.4	17.3	5.7	13.1	1.9	17.9	26.8	8.7	6.8	15.2	14.3
30-59	4.2	9.3	6.3	11.6	10.7	4.3	5.9	1.8	16	13.1	32.9	15.1	6.9	9.6
>=60	1.2	6.9	4.8	4.4	2.0	2.4	6.5	2.4	1.9	3.1	29.3	5.0	0.8	2.9
ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total														
< 15	65.8	69.2	70.4	54.5	65.1	86.6	70.8	94.0	51.8	58.0	31.0	73.4	76.2	70.7
15-29	26.6	16.7	13.8	25.4	17.4	6.4	15.1	1.7	21.3	28.2	8.5	6.6	15.5	16.8
30-59	6.2	9.1	9	13.7	14.2	4	8.3	1.9	21.9	11.6	32.6	15.2	7.4	9
>=60	1.5	5.0	6.8	6.4	3.3	3.1	5.9	2.4	5.0	2.2	28.0	4.7	0.9	3.5
ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<u>Tableau 5.4</u>: Accès aux autres services sociaux selon la situation de la pauvreté

		Ten	nps en i	minutes	5	Distance parcourue								
	< 15	15- 29	30- 59	>= 60	Non déterminé	< 125 m	125- 250 m	250- 500 m	0,5 km - 1 km	1 km - 5 km	> 5 km	Non déterminé		
1. Source d'eau potable1														
Pauvres	62.4	21.4	11.7	4.6	-	41.5	22.8	17.0	9.8	6.0	3.0	-		
Non pauvres	75.2	14.3	7.6	2.9	-	55.4	17.9	13.6	5.9	5.0	2.1	-		
Total	70.7	16.8	9	3.5	-	50.5	19.6	14.8	7.3	5.4	2.4	-		
2. Marché de produits alimentaires														
Pauvres	22.5	19.5	16.3	41.7	-	13.5	12.5	11.2	10.0	9.3	43.5	-		
Non pauvres	36.5	25.1	18	20.4	-	19.2	17.6	17.9	15.3	9.0	21.1	-		
Total	31.6	23.1	17.4	27.9	-	17.2	15.8	15.5	13.4	9.1	28.9	-		
3. Moyens de transport	public													
Pauvres	47.0	23.0	11.8	18.2	-	33.5	19.9	14.5	8.1	6.4	17.5	-		
Non pauvres	62.9	20.6	10.3	6.2	-	42.0	22.6	16.4	8.5	4.4	6.1	-		
Total	57.3	21.5	10.8	10.4	-	39.0	21.6	15.8	8.4	5.1	10.1	-		
4. Centre d'état civil														
Pauvres	6.1	9.5	16	68.3	-	2.8	2.5	4.5	8.0	13.0	69.3	-		
Non pauvres	11.2	18.7	32.2	38.0	-	3.2	4.8	8.6	15.2	30.7	37.5	-		
Total	9.4	15.5	26.5	48.6	-	3.0	4.0	7.2	12.7	24.5	48.7	-		

<u>Tableau 5.5</u>: Accès aux services sociaux selon la situation de la pauvreté

		Tei	mps en	minute	es	Distance parcourue							
	< 15	15- 29	30- 59	>= 60	Non déterminé	< 125 m	125- 250 m	250- 500 m	0,5 km - 1 km	1 km - 5 km	> 5 km	Non déterminé	
1. Source d'eau potable1.													
Pauvres	62.4	21.4	11.7	4.6	-	41.5	22.8	17.0	9.8	6.0	3.0		
Non pauvres	75.2	14.3	7.6	2.9	-	55.4	17.9	13.6	5.9	5.0	2.1	-	
Total	70.7	16.8	9	3.5	-	50.5	19.6	14.8	7.3	5.4	2.4	-	
2. Marché de produits alimentaires													
Pauvres	22.5	19.5	16.3	41.7	-	13.5	12.5	11.2	10.0	9.3	43.5	-	
Non pauvres	36.5	25.1	18	20.4	-	19.2	17.6	17.9	15.3	9.0	21.1	-	
Total	31.6	23.1	17.4	27.9	-	17.2	15.8	15.5	13.4	9.1	28.9	-	
3. Moyens de transport pu	blic												
Pauvres	47.0	23.0	11.8	18.2	-	33.5	19.9	14.5	8.1	6.4	17.5	-	
Non pauvres	62.9	20.6	10.3	6.2	-	42.0	22.6	16.4	8.5	4.4	6.1	-	
Total	57.3	21.5	10.8	10.4	-	39.0	21.6	15.8	8.4	5.1	10.1	-	
4. Centre d'état civil													
Pauvres	6.1	9.5	16	68.3	-	2.8	2.5	4.5	8.0	13.0	69.3	-	
Non pauvres	11.2	18.7	32.2	38.0	-	3.2	4.8	8.6	15.2	30.7	37.5	-	
Total	9.4	15.5	26.5	48.6	-	3.0	4.0	7.2	12.7	24.5	48.7	-	